REPUBLIQUE TUNISIENNE

الجمهورية التونسية

Conseil du Marché Financier

هيئة السوق المالية

Financial Market Council

Bulletin Officiel

N°6843 Lundi 17 avril 2023 www.cmf.tn 28ème année ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE 3

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

BANQUE DE TUNISIE 4

TUNISO-EMIRATIE SICAV 5

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

BANQUE DE TUNISIE 6

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON -SOTIPAPIER- 8

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR -TUNISAIR- 10

TUNISIE PROFILES ALUMINIUM -TPR- 12

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

BH BANK : APPEL À CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR INDEPENDENT 14

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

CIL 2023-1 18

TLF 2023-1 23

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 28

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU (13/02/2023*)

ANNEXE II

ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

- **ARAB TUNISIAN BANK -ATB- (CONSOLIDES)**

- **TUNISIE LEASING & FACTORING (INDIVIDUELS)**

- **TUNISIE LEASING & FACTORING (CONSOLIDES)**

- **SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE - TUNIS RE**

- **TUNISO-EMIRATIE SICAV**

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier[1], elles sont tenues, de déposer, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du Conseil du Marché Financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne[2] et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre de l'exercice comptable 2023, au plus tard le 20 Avril 2023.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE……

Siège social : ……

La société ……publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x ème trimestre ……

Indicateurs :

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1

Commentaires

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;
- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

2023 – AC –027

[1] Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

[2] Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Banque de Tunisie

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

Les actionnaires de la BANQUE DE TUNISIE sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 28 Avril 2023 à 10 heures 30, à l'Hôtel LAICO Tunis, Avenue Mohamed V Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée relatif à la gestion 2022,
- Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2022,
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées, en application des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- Approbation des conventions règlementées, en application des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
- Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2022,
- Quitus aux Administrateurs sur leur gestion au titre de l'exercice 2022,
- Affectation du résultat de l'exercice 2022 et distribution de dividendes,
- Réaffectation de réserves à régime spécial,
- Nomination et ou renouvellement de mandats d'Administrateurs
- Nomination d'un Administrateur Indépendant au sein du Conseil d'Administration
- Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration et des Comités règlementaires
- Pouvoirs en vue des formalités.

Tout actionnaire peut assister à cette Assemblée Générale Ordinaire en retirant une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de comptes-dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet, ou se faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

2023 – AS – 0349

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TUNISO-EMIRATIE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n° 45 -2006 du 8 novembre 2006
Siège social : 5 Boulevard Beji Caid Eseebsi – lot AFH – DC 8
Centre Urbain Nord – 1082 Tunis

Les actionnaires de TUNISO-EMIRATIE SICAV sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu **le 3 Mai 2023** à **10h** au siège de la société sis au Boulevard Beji Caid Eseebsi – lot AFH – DC 8 - Centre Urbain Nord – 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2022 ;
2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022 ;
3- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2022;
4- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2022;
5- Ratification de la cooptation du Président Directeur Général;
6- Nomination des Administrateurs;
7- Fixation des jetons de présence.

Les documents relatifs à ladite Assemblée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2023 – AS – 0350

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Banque de Tunisie

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 28 avril 2023.

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur la gestion 2022, et entendu lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2022, approuve le rapport d'activité, les états financiers individuels et consolidés ainsi que les conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales tels que présentés.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à

Deuxième résolution

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2022, ainsi que le report à nouveau, comme suit

Bénéfice de l'exercice 2022 :	166.316.586 D
Report antérieur :	4.984.641 D
Total **:**	**171.301.227 D**

Répartition :

Réserves légales :	4.500.000 D
Réserves pour réinvestissements exonérés :	50.000.000 D
Dividendes à distribuer :	75.600.000 D
Réserves Ordinaires :	40.000.000 D
Report à nouveau :	1.201.227 D
Total **:**	**171.301.227 D**

En conséquence, le dividende à distribuer aux actionnaires, est fixé à 0,280 D par action et sera mis en paiement à partir du 09 mai 2023.

Cette résolution est adoptée à

Troisième résolution :
Des réserves à régime spécial relatives aux réinvestissements exonérés, constituées au courant des exercices antérieurs, sont devenues fiscalement libres suite à la cession des titres y afférents. Elles s'élèvent à 3.775.000 dinars, que l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter au poste de réserves ordinaires.

Cette résolution est adoptée à

Quatrième résolution :
L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de trois ans (2023-2024-2025) le mandat d'Administrateur de Monsieur Habib KAMOUN
Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à

Cinquième résolution
Le mandat d'Administrateur Indépendant de Mme Hella MEHRI est arrivé à échéance. L'Assemblée Générale Ordinaire nomme Monsieur Mohamed KAANICHE en tant qu'Administrateur indépendant pour une période de trois ans (2023-2024-2025).
Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à

Sixième résolution
L'Assemblée Générale Ordinaire nomme Mme Hella MEHRI en tant qu'Administrateur pour une période de trois ans (2023-2024-2025) en remplacement de Mr Elyes JOUINI.
Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à

Septième résolution
L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le montant brut des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration et aux membres des trois Comités règlementaires au titre de l'exercice 2023 à quatre cent soixante-quinze mille dinars par an (475.000 Dinars). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en décidera la répartition entre ses membres.

Cette résolution est adoptée à

Huitième résolution :
L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution est adoptée à

2023 – AS – 0351

AVIS DES SOCIÉTÉS

I**NDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**

Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton -SOTIPAPIER-
13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint-Gobain, Megrine Riadh 2014, Tunisie

La société SOTIPAPIER publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2023 :

Indicateurs	1er trimestre			Année 2022(*)
	2023	2022	var en %	
Production Kraft (en tonnes)	4 729	5 532	-15%	24 171
Production Testliner & Fluting (en tonnes)	7 227	9 342	-23%	32 864
I.Total Production en tonnes	**11 956**	**14 874**	**-20%**	**57 035**
Chiffre d'affaires Kraft	17 771 290	21 117 879	-16%	86 356 124
Chiffre d'affaires Testliner & Fluting	14 132 140	17 788 664	-21%	70 128 836
Ventes énergie	822 538	273 374	201%	2 516 983
Autres revenus	49 069	81 386	-40%	269 799
II. Total Chiffre d'affaires (en DT)	**32 775 037**	**39 261 303**	**-17%**	**159 271 742**
Chiffre d'affaires local	32 638 332	38 509 398	-15%	157 133 975
Chiffre d'affaires export	136 705	751 905	-82%	2 137 767
III. Investissements (en DT)	**3 888 177**	**2 786 022**	**40%**	**15 619 350**
Endettement à moyen et long terme	10 103 856	8 065 834	25%	10 809 476
Emprunts à moins d'un an	3 622 691	2 679 740	35%	3 622 691
Crédits de gestion	23 646 516	28 325 544	-17%	45 243 979
IV. Endettement (en DT)	**37 373 063**	**39 071 118**	**-4%**	**59 676 146**
V. Trésorerie (en DT)	**-361 159**	**108 439**	-433%	**-622 818**
VI. Dette nette (en DT)**	**37 734 222**	**38 962 679**	-3%-	**60 298 964**

(*) Chiffres 2022 audités.
(**) Dette nette=Endettement - Trésorerie

Commentaires :

i. La production est passée de 14.874 tonnes au 1er trimestre 2022 à 11.956 tonnes au 1er trimestre 2023 enregistrant une diminution de 2.918 tonnes (-20%).

En effet, nous avons enregistré un fléchissement de la production du papier Kraft pour sacs de 803 tonnes (-15%) et de la production du papier pour ondulé (Testliner et Fluting) de 2.115 tonnes (-23%).

ii. Le chiffre d'affaires réalisé au premier trimestre de l'année 2023 a connu une baisse de 17% par rapport à la même période de 2022 pour s'établir à 32.775 KDT contre 39.261 KDT en 2022 et ce, suite à une diminution du chiffre d'affaires généré aussi bien par le papier Kraft (-16%) que par le papier pour ondulé (-21%) résultant principalement de la baisse des quantités vendues.

iii. La demande en papier subit un recul sur le marché international depuis quelques mois, et en Tunisie aussi au 1er trimestre. Cela fait suite à une demande exceptionnelle depuis 2021. Le 2ème trimestre devrait rester dans cette lignée.

2023 sera pour Sotipapier une année consacrée à la mise en œuvre et au démarrage de nouveaux équipements pour moderniser notre outil de production.

iv. Le total des investissements réalisés et en cours de réalisation au terme du premier trimestre de l'année 2023 s'élève à 3.888 KDT contre 2.786 KDT durant la même période de l'année 2022.

v. La dette nette de la société est passée de 38.962 KDT au cours du premier trimestre de l'année 2022 à 37.734 KDT au 31/03/2023 soit une baisse de 1.228 KDT résultant principalement de :

- Augmentation de l'encours des crédits à moyen terme (y compris les échéances à moins d'un an) de 2.981 KDT ;
- Baisse de l'encours des crédits de gestion de 4.679 KDT ; et
- Baisse de la trésorerie de 470 KDT.

2023 – AS – 0352

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR -TUNISAIR-

Siège social : Boulevard Mohamed BOUAZIZI – Tunis Carthage 2035

La Société Tunisienne de l'Air - TUNISAIR - publie, ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2023.

Indicateurs d'activité	Note	Unité	1 er TR 2023	1 er TR 2022	2022 (provisoire)
Nombre de passagers transportés	**1**	**Passager**	**509 082**	**411 912**	**2 171 341**
Régulier +supplémentaire		*Passager*	*508 967*	*411 384*	*2 148 321*
Charter +pélérinage		*Passager*	*115*	*528*	*23 020*
Nombre d'heures de vol Charter		Heures	9	34	445
Nombre d'heures de vol louées		Heures	299	26	1 704
Passagers -Kilomètres Transportés (PKT)		Milliers	838 193	629 799	3 377 492
Sièges-Kilomètres Offerts (SKO)		Milliers	1 120 375	840 683	4 547 239
Coefficient de remplissage		%	74,8%	74,9%	74,3%
Coefficient de chargement		%	66,7%	66,2%	64,2%
Tonnage Fret et poste		Tonne	1 105	1 063	4 277 571
Tonnes-kilomètres transportées		Tonne Kilomètre	81 047	69 011	360 395 308
Tonnes-kilomètres offertes		Tonne Kilomètre	121 577	104 220	561 399 822
Part du Marché	**1**	%	28,8%	33,1%	26,0%
Ponctualité Flotte		%	37,0%	42,0%	41,5%
Utilisation Flotte		Heures/jour/ avion	7,8	7,06	7,96
Recette moyenne / passager (vols réguliers)	**2**	Dinars	451	428	482
Recette moyenne / heures de vol (charters)		Dinars	16 639	15 846	17 622
Revenus du transport par catégorie	**2 - 3**	**MD**	**291,942**	**226,608**	**1 262,087**
Activité régulière + supplémentaire		*MD*	*281,136*	*215,912*	*1 216,667*
Activité charter + pèlrinage		*MD*	*0,142*	*0,539*	*20,235*
activité fret+poste		*MD*	*10,665*	*10,157*	*25,186*
Dépenses assistance commerciale		MD	16,942	15,500	87,174
Dépenses Assistance Catering		MD	6,567	5,776	29,479
Redevances Aéroportuaires		MD	49,229	34,665	326,580
Loyer Avions		MD	15,095	5,170	30,534
Assurances Avions		MD	2,439	1,683	7,764
Dépenses d'entretien et réparation	**4**	MD	3,749	5,936	19,467
Dépenses Carburants		MD	109,126	59,104	438,990
Charges de personnel	**1 - 5**	MD	46,478	42,982	188,702
Amortissements Avions		MD	19,508	21,659	86,636
Effectif		Employé	3 188	3 247	3 188
Nombre d'avions en exploitation	**6**	**Avion**	**29**	***27***	**29**
Avions Propriété de Tunisair		*Avion*	*18*	*18*	*18*
Avions en Leasing longue durée		*Avion*	*4*	*2*	*4*
Avions en Leasing financier		*Avion*	*7*	*7*	*7*
Liquidité et équivalents de liquidité		MD	131,077	51,014	75,490
Endettement	**4**	MD	766,558	912,166	847,578
Charges Financières	**4**	MD	9,449	5,369	26,515
Redevances de leasing (principal)	**4**	MD	38,192	39,522	96,409
Produits financiers		MD	0	0	5,634

Remarques

Les chiffres de 2022 ont été rectifiés compte tenu des réalisations effectives.

Notes

(1) Les chiffres de ces rubriques sont réels pour les mois de janvier et février et estimés pour le mois de mars 2023.
(2) La Recette Moyenne / passager (vols réguliers) est estimée sur une base hors taxes et redevances.
(3) Les revenus du transport incluent les redevances d'embarquement et de sécurité collectées.
(4) Les chiffres de ces rubriques sont présentés en terme de flux financiers (encaissements décaissements) à partir de sources extra-comptables.
(5) Salaires et charges salariales payés sur la période.
(6) Le nombre d'avions portés sur le permis d'exploitant de Tunisair.

Analyse des indicateurs du premier trimestre 2023 comparés à la même période de l'année 2022

- Tunisair a proposé une offre de sièges kilomètres offerts (SKO) en augmentation de 33% durant T1-2023 par rapport à T1-2022. La demande a suivi cette augmentation dans les mêmes proportions (33%) en termes de Passagers Kilomètres Transportés (PKT).
- Le nombre de passagers transporté a augmenté de 24%, passant de 412 milles à 509 milles passagers. En parallèle, la recette moyenne (HT) a augmenté de 5%. Ainsi, la compagnie a enregistré durant la période une amélioration de 29% de ses recettes au transport, soit un montant de 65,3 MD.
- En termes de charges, l'amélioration de l'activité a été accompagnée par une augmentation significative des dépenses carburant (85%) et des redevances aéroportuaires (42%).
- Les charges de loyers Avions ont augmenté de près de 10 MD en raison de l'entrée en activité de nouveaux appareils acquis en leasing par Tunisair.
- La baisse de l'endettement de 16% est due essentiellement à la reprise du remboursement des échéances des crédits locaux restructurés pendant la période du covid 19.

2023 – AS – 0353

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Tunisie Profilés Aluminium -TPR-
Siège social : Rue des usines Z.I sidi Rézig- Mégrine 2033 Tunisie

La Société Tunisie Profilés Aluminium -TPR - publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2023

Indicateurs	1 er trimestre de l'exercice comptable 2023	1 er trimestre de l'exercice comptable 2022	Variation en %	** Exercice comptable 2022
I- Chiffres d'affaires (en DT)	**50 923 672**	**42 703 560**	**19%**	**212 388 470**
- Chiffre d'affaires local	29 373 443	26 023 784	**13%**	132 065 762
- Chiffre d'affaires à l'export	21 550 229	16 679 776	**29%**	80 322 708
- Autres revenus	16 344	682 629	**-98%**	788 719
Total des Revenus	**50 940 016**	**43 386 188**	**17%**	**213 177 189**
- Production en Valeur (en DT)	55 797 555	50 504 392	**10%**	221 162 408
III - Investissement (en DT)	**146 542**	**978 022**	**-85%**	**6 772 613**
- Investissements Corporels et Incorporels	146 542	978 022	**-85%**	3 772 613
- Investissements Financiers (Titres de participation)	-	-		3 000 000
IV- Structure de l'endettement (en DT)	**75 971 172**	**77 216 061**	**-2%**	**90 341 179**
- Endettement à Long et Moyen Terme	**22 687 846**	**31 487 601**	**-28%**	**24 835 301**
- Endettement net à court terme	**53 283 326**	**45 728 460**	**17%**	**65 505 878**
V-Placements en billets de trésorerie & bons de trésor (en DT)	**53 500 000**	**48 500 000**	**10%**	**48 500 000**

* Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels, de l'exercice 2023, publiés ci-dessus sont extraits des livres comptables de la société et arrêtés provisoirement à la date de cette publication.
* Tous les chiffres publiés sont libellés en Dinar Tunisien (DT).
** Les chiffres de l'exercice 2022 sont audités

Commentaires et Faits saillants 1er trimestre 2023 comparés au 1er trimestre 2022

Chiffre d'affaires
- Le chiffre d'affaires global s'élève au 31/03/2023 à 50 923 672 DT contre 42 703 560 DT au 31/03/2022, soit une progression de (+19%) par rapport à la même période 2022.

- **Marché local** : les ventes sur le marché local s'élèvent au 31/03/2023 à 29 373 443 DT contre 26 023 784 DT au 31/03/2022, soit une augmentation de (+13%).

- **Marché export** : le chiffre d'affaires export a atteint 21 550 229 DT au 31/03/2023 contre 16 679 776 DT au 31/03/2022, soit une progression de (+29%).

Production
- La production a enregistré une hausse de (+10%), soit 55 797 555DT au 31/03/2023 contre 50 504 392DT au 31/03/2022.

Investissement
- Les investissements corporels et incorporels s'élèvent au 31/03/2023 à 146 542 DT contre 978 022 DT au 31/03/2022.

Endettement
- L'endettement global s'élève au 31/03/2023 à 75 971 172DT contre 77 216 061DT au 31/03/2022, enregistrant une baisse de (-2%) par rapport à la même période 2022.

Placement
La valeur des placements s 'élève à 53 500 000DT au 31/03/2023 contre 48 500 000DT au 31/03/2022, soit une hausse de (+10%)

2023 – AS – 0354

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

BH BANK

Siège social : 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis

Appel à candidature au poste d'Administrateur Indépendant(**)

Conformément à la décision générale du conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020, relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au Conseil d'Administration et au Conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires et la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissements Financiers, LA BH BANK lance un appel à candidature pour la désignation d'un administrateur indépendant pour siéger au sein de son conseil d'administration et présider le comité des risques, dont le mandat est de trois (3) ans, portant sur les exercices 2023, 2024 et 2025 et peut être renouvelé une seule fois .

Est considéré membre indépendant au sens de la loi bancaire 2016-48, toute personne n'ayant pas de liens avec LA BH BANK ou avec ses actionnaires ou ses dirigeants de nature à entacher l'indépendance de ses décisions ou l'entraîner dans une situation de conflit d'intérêt réelle ou potentielle.

2 LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les candidats éligibles au poste de membre indépendant du Conseil d'Administration doivent remplir les conditions énoncées dans les articles 193 du Code des Sociétés Commerciales, les dispositions de la loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux Etablissements Financiers notamment les articles 47 et 60 ainsi que les conditions exigées par la Circulaire BCT n°2021-05 relative à la définition d'un cadre de gouvernance pour les Banques et les Etablissements financiers notamment les articles 20, 23, 24 et 25 et la décision générale du CMF n°23 du 10 Mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires notamment les articles 2, 3, 4 et 5. Les candidats au poste d'administrateur indépendant doivent satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions, et satisfaire les conditions ci-après :

2-1 Conditions juridiques

Le candidat au poste d'administrateur indépendant doit réunir les conditions suivantes :

- Être une personne physique et jouir de ses droits civils ;
- Ne doit pas être parmi les faillis non réhabilités, les mineurs, les incapables majeurs et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques
- Ne doit pas être parmi les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce ;
- Ne doit pas être un fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle

- Ne doit pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour faux en écriture, pour vol, pour abus de confiance, pour escroquerie ou délit puni par les lois sur l'escroquerie, pour extorsion de fonds ou valeurs d'autrui, pour soustraction commise par dépositaire public, pour émission de chèque sans provision, pour corruption ou évasion fiscale, pour recel des choses obtenues à l'aide de ces infractions ou pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- N'ayant pas fait l'objet d'un jugement irrévocable de faillite ;
- N'ayant pas été gérant ou mandataire de sociétés, condamné en vertu des dispositions du Code Pénal relatives à la banqueroute ;
- Ne doit pas être révoqué des fonctions d'administration ou de gestion d'une entreprise suite à une sanction infligée par la Banque Centrale de Tunisie ou par l'une des autorités chargées du contrôle du marché financier ou des entreprises d'assurance et de réassurance ou des institutions de microfinance ;
- N'ayant pas fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation dans l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire ;
- Ne doit pas être dans une situation où il est établi pour la Banque Centrale de Tunisie, sa responsabilité dans la mauvaise gestion d'une banque ou d'un établissement financier ayant causé des difficultés qui ont rendu nécessaire la soumission de la banque ou l'établissement financier à un plan de résolution ou à la liquidation

2-2 Conditions relatives aux conflits d'intérêts :

Le candidat, au poste d'Administrateur indépendant, ne doit pas être actionnaire à « LA BH BANK » et doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions, et satisfaire les conditions ci-après :

- Ne se trouvant pas dans l'une des situations énoncées aux articles 193 et 256 du code des sociétés commerciales
- N'ayant pas fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la règlementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent.
- N'ayant pas fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.
- N'avoir à la date de la candidature au poste d'Administrateur Indépendant aucun intérêt direct ou indirect avec « LA BH BANK», l'un de ses actionnaires ou ses administrateurs, ou une tierce partie de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel ;
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature 18:

  - Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique, ou salarié de « LA BH BANK» ;
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
  - Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique, ou salarié d'une société appartenant au même groupe de la « LA BH BANK» ;

- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou Directeur Général Unique d'une société dans laquelle « LA BH BANK» détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du Conseil de surveillance ou dans laquelle le Président Directeur Général, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, le Président du Directoire ou le Directeur Général Unique de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de « LA BH BANK», désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du Conseil de surveillance ;
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :

- Président directeur Général, directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou salarié de « LA BH BANK» ;
- Président directeur Général, directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou salarié d'une société appartenant au même groupe que « LA BH BANK» ;

- Ne pas être prestataire de services, notamment Conseiller, client, fournisseur ou Salarié du GROUPE BH BANK
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital social de « LA BH BANK» ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du Président Directeur Général, du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint, du Président du Directoire, du Directeur Général Unique ou d'un salarié de « LA BH BANK» ;
- Ne pas être, en même temps, membre du Conseil d'Administration, du Conseil de surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe ;
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du directoire, Directeur Général Unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec « LA BH BANK » ou d'une société concurrente ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

2-3 Conditions de qualifications scientifiques, compétences et expériences :

Le candidat au poste d'administrateur Indépendant doit :

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur financier et notamment dans l'évaluation des risques et l'audit interne.
- Avoir une compréhension appropriée des différents types d'activités financières importantes de l'établissement et une capacité d'analyse développée

3 Constitution du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comporter les éléments suivants :
Une demande de candidature au poste d'Administrateur Indépendant au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de LA BH BANK présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil.
Un Curriculum Vitae (Annexe 1).
La fiche signalétique de candidature dûment remplie et signée (Annexe 2).
Une déclaration sur l'honneur dûment signée et légalisée attestant qu'il répond notamment aux critères d'éligibilité indiqués (Annexe 3).
Les documents justifiant les compétences et les qualifications du candidat
Une copie de la Carte d'Identité Nationale.
Un bulletin numéro 3 ou le reçu de la demande du bulletin : extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature.

Les candidats s'engagent à communiquer à LA BH BANK tout document ou information qu'elle juge indispensable pour l'appréciation des dossiers de candidature.

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents énumérés ci-dessus sera automatiquement éliminé.

Les Annexes prévus pour cet appel à candidature sont à télécharger site BH BANK www.bhbank.tn :

ANNEXE 1
ANNEXE 2
ANNEXE 3

Pour toute information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à LA BH BANK, par écrit à l'adresse électronique suivante : mohsen.kefi@bhbank.tn

4. Modalités de dépôt

Le dossier de candidature doit parvenir à LA BH BANK par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par rapide poste ou par porteur, contre décharge, au bureau d'ordre de LA BH BANK à l'adresse suivante : 18 avenue Mohamed V 1023 TUNIS au plus tard le **24/04/2023**. Le cachet de la poste et du bureau d'ordre fait foi.

OU

Par courrier électronique à l'adresse suivante : mohsen.kefi@bhbank.tn .

L'enveloppe extérieure, libellée au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de LA BH BANK, doit porter la mention apparente suivante :
« Ne pas ouvrir – Candidature au poste d'administrateur indépendant

5. Choix des candidats

La liste des candidats éligibles sera arrêtée par le Comité compétent compte tenu du respect des conditions exigées. Le candidat sélectionné sera informé de sa sélection conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. La nomination de l'administrateur indépendant sera soumise à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.

*(**)*Ce communiqué annule et remplace celui publié au bulletin officiel N°6842 du 14 avril 2023.

2023 – AS – 0355

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022 pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.**
Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire
«CIL 2023-1»

Décisions à l'origine de l'émission :
L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **14/04/2022** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2022, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **16/03/2023** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (20) Millions de dinars susceptibles d'être porté à trente (30) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2023/1 » comme suit :

- Montant : 20 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de Dinars ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux : 10,55% ;
- Remboursement : annuel constant.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :
20 000 000 DT susceptible d'être porté à 30 000 000 DT divisé en 200 000 obligations susceptible d'être portées à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.
Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2023/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :
Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **04/04/2023** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/06/2023**.
Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/06/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/07/2023,** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :
Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **04/04/2023** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

But de l'émission :
La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2023, des mises en force qui s'élèvent à 315 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- ***Dénomination de l'emprunt*** : « CIL 2023-1 »
- ***Nature des titres*** **:** Titres de créance.
- ***Forme des titres*** **:** Nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- ***Modalités et délais de délivrance des titres :*** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, la C.G.I, Intermédiaire en bourse.
- ***Législation sous laquelle les titres sont créés :*** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:
Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :
Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.
Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/06/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.
Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15/06/2023**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :
Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :
Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **10,55%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :
Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le (1/5) un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.
L'emprunt sera amorti en totalité le **15/06/2028**.

Prix de remboursement :
Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :
Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le 15 juin de chaque année à partir du **15/06/2024**.
Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/06/2024**.
Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :
C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **10,55%** l'an.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :
Durée totale:
Les obligations de l'emprunt obligataire «**CIL 2023-1**» sont émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne:
Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt :
La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,645 années**.

Garantie :
Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :
Le 18/10/2022, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribué à la « CIL » de **BBB(tun)** avec perspective **stable** et la note nationale à court terme de **B (tun)** .
Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :
https://www.fitchratings.com/entity/compagnie-internationale-de-leasing-80361173

Notation de l'emprunt:
L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 15/03/2023, sur l'échelle nationale, la note provisoire **BBB (tun) (EXP)** à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL ».
La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :
L'emprunt obligataire « CIL 2023-1 » est émis par appel public à l'épargne, les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :
Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.
L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.
Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.
Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :
Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.
En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.
Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.
Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:
L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2023-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.
L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrites par ce dernier.

Marché des titres :
La CIL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2023-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :
La CIL s'engage dès la clôture de l'emprunt «CIL 2023-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :
Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-1097**, du document de référence « CIL 2023 » enregistré auprès du CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-002**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2023 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la CIL et de la CGI au 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.tn
Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023 et le 30/04/2023.

2023 – AS – 0210

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022 pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «TLF 2023-1»

Décisions à l'origine de l'émission :
L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING et FACTORING réunie le **26/04/2022** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **19/12/2022** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire **« TLF 2023-1 ».** Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant un montant de **25 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars**, des durées entre 5 à 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 8,50% brut l'an au minimum et 11,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe.
Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et le taux d'intérêt de l'emprunt comme suit : **10,55% brut l'an sur 5 ans**.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :
Montant :
L'emprunt obligataire « **TLF 2023-1** » est d'un montant de 25 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 Millions de dinars, divisé en 250 000 obligations, susceptibles d'être portés à 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « TLF 2023-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :
Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **27/03/2023** et clôturées sans préavis au plus tard le **27/04/2023**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (cf. Notation de l'emprunt).
Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 25 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/04/2023**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 25 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/04/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/05/2023** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :
Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **27/03/2023** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax), d'Amen Invest (Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission :
TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2023 des mises en force qui s'élèvent à 380 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de (i) 60 millions de dinars par des emprunts obligataires, (ii) 136 millions de dinars par des crédits bancaires et (iii) 25 millions de dinars par des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt** : « TLF 2023-1 »
- ***Nature des titres* :** Titres de créance.
- ***Forme des titres* :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- ***Modalités et délais de délivrance des titres :*** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.
- ***Législation sous laquelle les titres sont créés :*** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:
Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :
Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/04/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **27/04/2023** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :
Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :
Les obligations « **TLF 2023-1** » seront offertes à un taux d'intérêt fixé comme suit :

- Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de **10,55%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :
Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.
L'emprunt sera amorti en totalité le **27/04/2028**.

Prix de remboursement :
Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :
Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **27 avril** de chaque année.
Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/04/2024.**
Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :
C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,55%** l'an.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :
Durée totale:
Les obligations de l'emprunt obligataire «**TLF 2023-1**» sont émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne:
Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt :
La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,645 années**.

Garantie :
Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :
En date du **18 octobre 2022**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme de **F3 (tun).** Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :
https://www.fitchratings.com/research/non-bank-financial-institutions/fitch-affirms-national-ratings-of-seven-tunisian-nbfis-upgrades-unifactor-to-bbb-tun-18-10-2022

Notation de l'emprunt:
L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **03/03/2023** la note **provisoire** à long terme **BBB (EXP) (tun)** à l'emprunt obligataire « TLF 2023-1 ».

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :
L'emprunt obligataire « TLF 2023-1 » est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax), d'Amen Invest (Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :
Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :
Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:
L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt **« TLF 2023-1 »** seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE CLEARING**. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi et la quantité y afférente.

Marché des titres :
Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TLF 2023-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :
TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt **« TLF 2023-1 »**, à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :
Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :
Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **09/03/2023** sous le n°**23-1095**, du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2022 » enregistré auprès du CMF en date du **29/08/2022** sous le n°**22-007**, de l'actualisation du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2022 » enregistrée auprès du CMF en date du **27/02/2023** sous le n° **22-007/A001**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2023 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2023.

La note d'opération, et le document de référence et son actualisation susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de de TUNISIE LEASING ET FACTORING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, Amen Invest, Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2023 et le 30 avril 2023.

2023 – AS – 0173

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION						
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	109,782	111,629	111,647
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	151,565	154,333	154,360
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	126,025	128,165	128,185
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	136,512	138,928	138,953
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	131,667	133,779	133,798
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	132,516	135,169	135,195
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	126,312	128,374	128,394
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	50,818	51,627	51,635
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	36,810	37,469	37,475
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	125,430	127,684	127,706
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	110,505	112,389	112,408
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE						
12	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	19,476	19,813	19,816
13	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,447	136,015	136,034
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	Suspendu	Suspendu	Suspendu
15	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	131,868	133,612	133,631
16	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,726	12,891	-
17	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	186,791	190,180	190,213
18	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,626	12,789	12,791
19	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	106,102	107,936	107,955
20	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	108,943	111,077	111,098
21	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	15,237	15,514	15,516
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE						
22	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,065	2,091	2,093
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION						
23	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	68,472	69,294	69,301
24	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	145,556	145,334	145,251
25	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,328	107,327	107,079
26	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	117,537	119,396	119,415
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE						
27	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	150,659	151,915	151,521
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	568,728	573,824	572,830
29	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	148,058	147,584	147,461
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	191,998	188,528	188,613
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	102,474	102,536	102,147
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	138,988	142,323	141,998
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	168,818	163,047	162,880
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	154,582	152,619	152,737
35	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,797	23,947	23,842
36	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	98,082	100,558	100,505
37	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,012	1,036	1,033
38	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	0,999	1,026	1,023
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE						
39	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 390,279	2 429,659	2 428,568
40	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	149,964	150,220	151,736
41	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	234,509	237,610	239,111
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,045	3,078	3,062
43	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,742	2,761	2,749
44	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	61,058	58,619	58,321
45	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,377	1,396	1,397
46	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,244	1,250	1,247
47	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,238	1,239	1,241
48	MAC HORIZON 2022 FCP *	MAC SA	09/11/15	En liquidation	En liquidation	En liquidation
49	FCP MOUASSASSETT *	AFC	17/04/17	En liquidation	En liquidation	En liquidation
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	14,344	14,400	14,833
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,000	11,229	11,273
52	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	13,909	14,278	14,663
SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION						
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	90,076	88,523	88,156
FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE						
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,243	1,229	1,223

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL
				Date de paiement	Montant			
	OPCVM DE DISTRIBUTION							
	SICAV OBLIGATAIRES							
55	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	17/05/22	3,958	110,511	112,060	112,076
56	AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/22	4,491	101,870	103,359	103,374
57	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/22	5,419	108,391	110,263	110,281
58	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	30/05/22	5,257	105,715	107,478	107,495
59	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	25/05/22	6,412	107,550	109,517	109,537
60	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/22	5,144	110,919	112,810	112,827
61	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/05/22	5,370	107,140	109,077	109,097
62	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/22	4,923	104,280	106,265	106,285
63	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV **	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	En liquidation	En liquidation	En liquidation
64	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	107,969	103,959	103,977
65	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/22	6,013	109,845	111,898	111,918
66	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/22	3,823	107,317	109,222	109,241
67	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	17/05/22	3,891	105,655	107,236	107,251
68	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	17/03/23	5,218	106,115	102,537	102,566
69	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	23/05/22	5,198	104,732	106,625	106,644
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	23/05/22	3,010	107,499	108,380	108,386
71	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/22	5,335	105,178	106,953	106,971
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	26/05/22	4,534	103,440	104,610	104,622
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	23/05/22	4,117	108,359	109,929	109,944
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/22	4,003	104,015	105,786	105,802
	FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	12/05/22	4,181	113,025	114,904	114,917
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	5,434	106,705	108,213	108,233
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	4,617	110,477	112,344	112,363
78	FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	-	100,778	100,805
	FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
79	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	27/05/22	6,471	111,360	112,443	112,576
	SICAV MIXTES							
80	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	17/05/22	1,092	65,764	58,473	58,454
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	18/05/22	1,858	106,071	107,590	107,425
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,988	17,375	17,371
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	17/03/23	14,597	310,841	307,431	307,179
84	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	23/05/22	50,748	2 234,206	2 248,785	2 244,179
85	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	24/05/22	1,668	70,956	72,672	72,680
86	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	19/05/22	1,564	56,220	57,226	57,272
87	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	109,070	109,658	109,663
	FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	17/05/22	0,258	11,752	10,426	10,424
89	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	17/05/22	1,037	15,272	15,945	15,911
90	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	30/05/22	0,431	16,885	17,266	17,203
91	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	30/05/22	0,482	14,732	15,076	15,040
92	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS **	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	En liquidation	En liquidation	En liquidation
93	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/22	2,461	105,511	109,543	108,967
94	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/22	0,299	88,841	86,615	86,694
95	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	92,986	89,985	89,930
96	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/22	3,472	104,071	104,650	-
97	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	97,107	92,819	92,302
98	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	-	-	10,448	10,732	-
99	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	27/02/23	3,983	103,176	99,770	99,653
100	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/22	4,534	155,152	152,165	151,695
	FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
101	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	96,655	96,073	95,257
102	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	2,961	122,668	123,957	123,709
103	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	133,501	137,450	138,948
104	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	1,253	193,326	195,165	198,931
105	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	2,831	180,147	182,198	185,436
106	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	3,696	175,611	177,532	180,106
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	30/05/22	0,190	23,571	23,898	24,489
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	148,895	154,064	154,700
109	MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	-	10 135,441	10 152,770
110	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	154,472	160,206	159,030
111	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation
112	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	26/05/22	2,809	94,019	96,722	96,835
113	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	23/05/22	104,782	4 779,110	4 922,744	4 926,495
114	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	10/04/23	0,367	10,459	10,476	10,526
115	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	27/05/22	6,655	172,906	173,987	174,837
116	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/05/22	322,056	11 156,623	11 297,001	11 341,511
117	FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	-	10 073,844	10 286,655	10 373,635
118	FCP JASMINS 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	-	-	-	10 033,484	10 051,554
	FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	2,882	124,612	128,415	128,182
	FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
120	FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	-	994,283	992,960

* OPCVM en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** OPCVM en liquidation anticipée

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société «CEREALIS S.A», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE (Marché Principal)

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghrebia S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebia Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3ème étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
36. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
40.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
41.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
42. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
43.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
44. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
45. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
46. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
47. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
48. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5ème étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
49. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
50. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
51. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
52.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
53. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
54.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
55.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
56. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
57. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
58. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
59.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
60. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
61. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416

66. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
68. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
72.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
73. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
79. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3ème étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

22. .Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
34. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
35. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
36. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
37. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
38. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
39.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
42. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2ème étage Sidi Daoud La Marsa	
43. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
44.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
45. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
46.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
54. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
56.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
57.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
58.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245

59.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
60.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
61.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
62.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
63.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
64.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
65.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
66.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
67.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
68. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
69.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
70. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
71. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
72.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
73.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1ère étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
76.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
77.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
78.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taîb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
83.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
84.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
85.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
86.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
93.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 -3018 Sfax-	74 682 400
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1er étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
100.Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1er étage, Zl Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS (1)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis.
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
108	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP ou SICAV en liquidation anticipée
(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV
(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4éme étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4éme étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4éme étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4éme étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4éme étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ARAB TUNISIAN BANK –ATB-

Siège Social : 9,rue Hédi Nouira -1001 Tunis-

L'Arab Tunisian Bank -ATB- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 18 avril 2023. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr. Tarek SAHLI (Cabinet MS Louzir) et Mr. Chiheb GHANMI (La Générale d'Audit et Conseil).

Bilan Consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2022

(Unité : en 1000 DT)

		Notes	31.12.2022	31.12.2021
	ACTIF			
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	**1**	85 944	262 539
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	**2**	704 542	609 019
AC3	Créances sur la clientèle	**3**	5 953 077	5 649 171
AC4	Portefeuille-titres commercial	**4**	88 412	118 549
AC5	Portefeuille d'investissement	**5**	1 269 414	1 346 379
	Titres mis en équivalence	**6**	12 342	12 046
AC6	Valeurs immobilisées	**7**	150 893	127 730
AC7	Autres actifs	**8**	189 233	177 615
	TOTAL ACTIF		**8 453 857**	**8 303 048**
	PASSIF			
PA1	Banque centrale et CCP	**9**	268 889	100 000
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	**10**	247 501	361 105
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	**11**	6 215 903	5 905 680
PA4	Emprunts et ressources spéciales	**12**	783 018	981 969
PA5	Autres passifs	**13**	229 001	281 288
	TOTAL PASSIF		**7 744 312**	**7 630 042**
	CAPITAUX PROPRES			
CP1	Capital		128 000	128 000
CP2	Réserves groupe		528 096	526 697
CP5	Résultats reportés		(67 637)	866
CP6	Résultat consolidé de l'exercice		29 600	(61 435)
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	**14**	**618 059**	**594 128**
	Part des minoritaires dans les réserves		81 379	73 108
	Part des minoritaires dans le résultat		10 107	5 770
	TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES ET PART DES MINORITAIRES		**8 453 857**	**8 303 048**

Etat des engagements hors bilan Consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2022

(Unité : en 1000 DT)

		Note	31.12.2022	31.12.2021
	PASSIFS EVENTUELS			
HB01	Cautions, avals et autres garanties données	**15**	877 810	994 562
HB02	Crédits documentaires	**16**	261 850	333 579
HB03	Actifs donnés en garantie	**17**	265 000	100 000
	TOTAL PASSIFS EVENTUELS		**1 404 660**	**1 428 141**
	ENGAGEMENTS DONNES	**18**		
HB04	Engagements de financement donnés		477 458	465 921
HB05	Engagements sur titres			
	TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		**477 458**	**465 921**
	ENGAGEMENTS RECUS			
HB06	**Garanties reçues**	**19**	**1 734 270**	**1 551 637**

Etat de résultat Consolidé

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2022

(Unité : en 1000 DT)

		Note	Exercice 2022	Exercice 2021
	PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
PR1	Intérêts et revenus assimilés	**20**	537 535	482 841
PR2	Commissions (en produits)	**21**	90 886	88 641
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	**22**	24 608	22 014
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	**23**	86 947	83 404
	Total produits d'exploitation Bancaire		**739 976**	**676 900**
	CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	**24**	365 260	335 542
CH2	Commissions encourues		8 786	8 252
	Total charges d'exploitation Bancaire		**374 046**	**343 794**
	Produits nets Bancaires		**365 930**	**333 106**
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	**25**	(76 725)	(114 233)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	**26**	(11 904)	(36 548)
PR7	Autres produits d'exploitation		(977)	1 147
CH6	Frais de Personnel	**27**	(134 667)	(127 356)
CH7	Charges générales d'exploitation	**28**	(83 078)	(75 535)
CH8	Dotations aux amortissements et aux 'Provisions sur immobilisations		(15 997)	(20 594)
	Résultat d'exploitation		**42 582**	**(40 013)**
	Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		510	681
PR8/CH9	Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	**29**	(191)	(3 936)
CH11	Impôt sur les bénéfices		(2 533)	(2 001)
	Résultat des activités ordinaires		**40 368**	**(45 269)**
PR9/CH10	Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires	**30**	(661)	(10 395)
	Résultat net consolidé		**39 707**	**(55 665)**
	Part du résultat revenant aux minoritaires		(10 107)	(5 770)
	Résultat net part du groupe		**29 600**	**(61 435)**
	Résultat de base par action		**0.231**	**(0.614)**

Etat des flux de trésorerie Consolidé

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2022

(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2022	Exercice 2021
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		697 207	563 255
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(365 469)	(449 361)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		6 846	(66 845)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(419 875)	(118 522)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		309 797	(65 368)
Titres de placement		30 072	(48 348)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(114 106)	(110 018)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(168 175)	(83 291)
Autres flux de trésorerie provenant de la variation du périmètre de consolidation		-	(582)
Impôt sur les societies		(4 412)	(15 671)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		**(28 115)**	**(394 749)**
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		84 031	81 480
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		61 470	(110 156)
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(41 213)	(43 872)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		**104 288**	**(72 548)**
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emmission d'actions		-	70 000
Emission d'emprunts		47 468	40 000
Remboursement d'emprunts		(468 980)	(77 723)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		213 938	256 888
Dividendes versés		(3 930)	(1 455)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		**(211 504)**	**287 710**
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(135 331)	(179 589)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		411 330	590 919
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	**31**	**275 999**	**411 330**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2022

I. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers annuels du groupe Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 Décembre 2022, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1er Janvier 1999; les normes comptables relatives à la consolidation (normes 35 à 37) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 Janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 Décembre 2013, la circulaire n°2017-06 du 31 juillet 2017 et la circulaire n°2023-02 du 24 février 2023.

II. Périmètre et méthodes de consolidation

2-1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'ATB et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif ou une influence notable.

2-2. Méthode de consolidation

- ***Integration globale***

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par l'ATB. Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- ***La mise en équivalence***

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.
Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles la société mère exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidées de l'ATB :

Sociétés	*Secteur*	*Pays de résidence*	*Qualification*	*Méthode de consolidation*	*Pourcentage de contrôle*	*Pourcentage d'intérêt*
Arab Tunisian Bank	Financier	Tunisie	Mère	Intégration globale	100.00%	100.00%
Arab Tunisian Lease	Financier	Tunisie	Filiale	Intégration globale(1)	40.277%	40.119%
Arab Tunisian Invest	Financier	Tunisie	Filiale	Intégration globale	44.125%	42.905%
Arab Tunisian Develop	Financier	Tunisie	Filiale	Intégration globale(2)	48.00%	44.084%
A F C*	Financier	Tunisie	Associée	Mise en équivalence	40.00%	34.29%
UNIFACTOR	Financier	Tunisie	Associée	Mise en équivalence	22.253%	13.214%
Arabia Sicav	Financier	Tunisie	Associée	Mise en équivalence(3)	89.715%	89.715%
SARI*	Immobilier	Tunisie	Filiale	Intégration globale	91.996%	39.772%
ATL LLD	Service	Tunisie	Filiale	Intégration globale	99.60%	39.958%

*Rapports d'audit 2022 non-communiqués.

(1) L'ATB détient un pourcentage de droit de vote qui dépasse les 40% du total des droits de vote constituant le capital de la société, aucun autre actionnaire ne dispose d'un pourcentage de droit de vote supérieur à celui de l'ATB. Le conseil d'administration de l'ATL comporte 3 administrateurs nommés par l'ATB.

(2) L'ATB détient un pourcentage de droit de vote qui dépasse les 40% du total des droits de vote constituant le capital de la société, aucun autre actionnaire ne dispose d'un pourcentage de droit de vote supérieur à celui de l'ATB. Le conseil d'administration de l'ATD SICAR comporte 3 administrateurs nommés par l'ATB y compris le président du conseil. Ce dernier est le directeur général de la Banque.

(3) Ces organismes de placements collectifs sont consolidés par mise en équivalence vu les particularités juridiques inhérents à leur activité. De ce fait, malgré un pourcentage de droit de vote dépassant la moitié du capital, la présomption de contrôle ne peut être prouvée. En revanche, Une relation d'influence notable est jugée existante entre la banque et ces organismes étant donné que :

- La banque joue le rôle de dépositaire, et
- La gestion de ces OPCVM est assurée par l'AFC, société du Groupe ATB.

Les participations directes entre les sociétés du Groupe ATB sont récapitulées dans la matrice suivante:

Sociétés détentrices	ATB	*ATL*	*ATI*	*ATD*	AFC	UF	Arabia Sicav	SARI	ATL LLD
ATB		40,00%	42,11%	41,14%	30,00%	6,97%	89,71%	2,00%	
ATL			1,73%			11,33%		30,00%	99,60%
ATI		0,28%		6,86%	10,00%	3,94%		60,00%	
ATD									
AFC			0.28%						
UF									
Arabia Sicav									
SARI									
ATL LLD									

III. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts**:**

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts et agios non courus sont constatés en hors bilan.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvrent les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.

- Les intérêts et agios réservés:

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé « agios réservés ».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

- Commissions :

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

- Lorsque le service est rendu
- À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31.12.2022, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 Mars 1999, et la Circulaire N° 2001-12 du 4 Mai 2001, et par la circulaire n°2013-21 du 30 Décembre 2013.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Actifs courants (Classe 0) : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;

- Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;

- Actifs incertains (Classe 2) :Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;

- Actifs préoccupants (Classe 3) :Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;

- Actifs compromis (Classe 4) : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

- ***Provisions individuelles :***

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93 23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2023-02 du 24 Février 2023, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2022, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par l'annexe 3 à la circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°2023-02.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;

- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2016-2021.

- Majoration des taux de migration historiques calculés par la banque par des pourcentages fournis par la circulaire n°2023-02.

- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2023-02.

➢ ***Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3ans :***

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 Décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2022 et des capitaux propres, des provisions additionnelles. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliquée au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

➢ ***Provisions sur éléments d'actifs :***

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres…).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement: titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;

- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation de la cour consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
  La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Titres mis en équivalence : les variations de la quote-part de la société mère dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».
-
- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;

- Réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.

- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

- Règles de couverture contre les risques de change : Afin de se couvrir contre le risque de change, la banque fait recours à des contrats de change à terme conformément à la NC 23.

Les engagements de change à terme conclus à des fins de couverture sont convertis, à la date de leur engagement, et réévalués à la date de chaque arrêté comptable sur la base du cours de change utilisé pour la conversion et l'évaluation des éléments couverts. Les différences positives et négatives résultant de cette réévaluation sont prises en compte de façon symétrique à la prise en compte des gains et pertes de change sur les éléments couverts.

En application de cette règle, les opérations de change à terme conclues pour couvrir des éléments de bilan et de hors bilan évalués au cours de change au comptant sont comptabilisées de la façon suivante :

- à la date d'engagement, le montant nominal du contrat est converti sur la base du cours de change au comptant en vigueur à cette date.
- La différence entre le montant nominal du contrat converti sur la base du cours de change au comptant et celui converti sur la base du cours de change à terme prévu par le contrat constitue un report ou déport et est comptabilisée en hors bilan séparément. Cette différence constitue un report lorsque le cours à terme est supérieur au cours au comptant et un déport lorsque le cours à terme est inférieur au cours au comptant.
- Les reports et déports sont étalés au prorata temporis sur la période du contrat et imputés comme produits et charges assimilés à des intérêts.
- à chaque date d'arrêté comptable, le montant du contrat est réévalué sur la base du cours de change au comptant en vigueur à cette date. La différence de change ainsi dégagée est comptabilisée en résultat de manière identique mais de sens inverse que la différence de change constatée sur les éléments couverts.

La banque a conclu, depuis 1998, une convention avec TUNIS RE en vue de se couvrir contre le risque de change inhérent aux ressources extérieurs libellées en monnaie étrangère. Cette couverture est assurée par le fonds de péréquation de change géré par Tunis Re et institué par la loi 98-111 du 28 Décembre 1998 portant loi de finance pour l'année 1999.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.
Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction	: 2%
Immeuble hors exploitation	: 10%
Mobilier et matériels de bureau	: 10%
Matériels de transport	: 20%
Matériel de sécurité & coffre	: 5%
Matériel informatique	: 20%
Logiciels	: 20%
Œuvres d'art	: 10%
A. A & Installations	: 10%

IV. Méthodes spécifiques à la consolidation

Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée a la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

- **L'écart d'évaluation**

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actifs et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

- **Le Goodwill**

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans

Homogénéisation et Elimination des soldes et transactions intra-groupe :

Les opérations et transactions internes sont traitées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du périmètre ;
- des commissions entre sociétés du périmètre ;
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du périmètre ;
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de l'ATB.

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou intégration proportionnel au prorata du pourcentage d'intérêt.

Traitement de l'impôt :

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

V. ***NOTES EXPLICATIVES***

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

1. Notes explicatives sur le bilan – Actif

Note 1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 85.944 KDT au 31 décembre 2022 contre 262 539 KDT au 31 décembre 2021 soit une diminution de 176.595 KDT.
Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Caisse	37 833	39 146
Compte courant BCT	48 084	223 366
Compte courant postal	21	21
Traveller's Chèques	6	6
Total	**85 944**	**262 539**

Note 2. Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 704 542 KDT au 31 décembre 2022 contre 609 019 KDT au 31 décembre 2021 soit une augmentation de 95.523 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	58 231	101 130
Prêts aux établissements bancaires	599 248	459 806
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	280	-
Total créances sur établissements bancaires	**657 759**	**560 936**
Avoirs en compte sur les établissements financiers	9 220	15 589
Prêts aux établissements financiers	37 563	32 493
Total créances sur établissements financiers	**46 783**	**48 082**
Total	**704 542**	**609 019**

Note 3. Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2022 un solde net de 5.953.077 KDT contre 5.649.171 KDT au 31 décembre 2021 soit une augmentation de 303.906 KDT.
Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Comptes ordinaires débiteurs	456 639	1 125 253
Avances sur placements à terme	71 971	16 144
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	2 034	11 656
Autres créances		0
Total comptes débiteurs & Autres créances	**530 644**	**1 153 053**
Portefeuille Escompte	738 218	662 380
Crédits à la clientèle non échus	4 568 017	3 678 936
Créances douteuses et litigieuses	424 689	484 744
Produits à recevoir	43 464	36 246
Produits perçus d'avance	(18 820)	(16 685)
Créances impayées	374 408	331 722
Total autres concours à la clientèle	**6 129 976**	**5 177 343**
Crédits sur ressources spéciales extérieures	107 270	93 901
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	1 544	1 028
Total Crédits sur ressources spéciales	**108 814**	**94 929**
Total brut des crédits accordés à la clientèle	**6 769 434**	**6 425 325**
A déduire couverture :		
Agios réservés	(244 662)	(220 593)
Provisions individuelles	(377 287)	(379 230)
Provision additionnelle (Cir BCT 2013-21)	(98 249)	(100 616)
Provisions collectives (Cir BCT 2022-02)	(96 160)	(75 715)
Total Provisions et agios	**(816 358)**	**(776 154)**
Total net des créances sur la clientèle	**5 953 077**	**5 649 171**

Note 4. Portefeuille-titres commercial

Le solde net de cette rubrique est de 88.412 à fin 2022, contre 118.549 KDT à fin 2021, soit une diminution de 30.137 KDT.
Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Titres de placement	88 412	118 549
Total	**88 412**	**118 549**

Note 5. Portefeuille d'investissement.

Le solde net de cette rubrique s'élève à 1.269.414 KDT au 31 décembre 2022, contre 1.346.379 KDT au 31 décembre 2021 soit une diminution de 76.965 KDT.
Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Titres d'investissement	936 837	983 693
Titres de participations	425 313	440 701
Créances rattachées	34 004	37 047
Total brut du portefeuille d'investissement	**1 396 154**	**1 461 441**
Provisions	(126 740)	(115 062)
Total provisions et plus-value réservées	**(126 740)**	**(115 062)**
Valeur nette du portefeuille d'investissement	**1 269 414**	**1 346 379**

Note 6. Titres mis en équivalence.

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'ATB dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 12.342 KDT à la date du 31 Décembre 2022, contre 12.046 KDT au 31 Décembre 2021.

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Titres A F C	1 258	1 444
Titres UNIFACTOR	5 646	5 368
Titres Arabia Sicav	5 438	5 234
Total Titres mis en équivalence	**12 342**	**12 046**

Note 7. Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31 décembre 2022 à 150.893 KDT contre 127.730 KDT au 31 décembre 2021.
Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Libellé	Valeur Brute 2021	Acquisition/ Cession 2022	Valeur Brute 2022	Amort 2021	Dotation / Prov. 2022	Transf. Prov.	Amort 2022	Valeur Nette 2022
1- Immob. Incorporelles	58 459	4 171	62 630	-46 496	-6 127	0	-52 623	10 007
Logiciel informatique	57 301	4 145	61 446	-46 313	-6 116	-	-52 429	9 017
Droit au bail	429	0	429	-183	-11	-	-194	235
Autres immob. Incorporelles	729	26	755	0				755
2- Immob. Corporelles	197 950	11 161	209 111	-131 392	-11 837	3 375	-139 854	69 257
Immob. d'exploitation	94 285	6 723	101 008	-61 088	-3 646	6	-64 728	36 280
Terrains d'exploitation	6 639	-1 483	5 156	-	0	0	0	5 156
Bâtiments d'exploitation	25 649	5 734	31 383	-11 131	-829	0	-11 960	19 423
Aménagements de bâtiments d'exploitation	61 997	2 472	64 469	-49 957	-2 817	6	-52 768	11 701
Immob. Hors exploitation	12908	-4036	8872	-7901	-238	144	-7995	877
Terrains hors exploitation	36	-36	0	0	-	-	0	0
Bâtiments hors exploitation	12872	-4000	8872	-7901	-238	144	-7995	877
Matériel et mobilier de bureaux	11 230	753	11 983	-7 827	-697	880	-7 644	4 339
Matériel de transport	21 635	5 681	27 316	-10 387	-2 929	1 566	-11 750	15 566
Matériel informatique	51 318	1 494	52 812	-40 868	-4 022	779	-44 111	8 701
Matériel de sécurité	6 544	543	7 087	-3 301	-303	-	-3 604	3 483
Autres immobilisations corporelles	30	3	33	-20	-2	-	-22	11
3) Immob. encours	48 063	22 694	70 757	0	0	0	0	70 757
Immob. Corp. en cours	8 752	894	9 646				0	9 646
Immob. Incorp. en cours	39 311	21 800	61 111				0	61 111
Ecart Acquisition	3 735	0	3 735	-2 588	-275		-2 863	872
TOTAL	**308 207**	**38 026**	**346 233**	**-180 477**	**-18 238**	**3 375**	**-195 340**	**150 893**

(*) L'écart d'acquisition est amorti selon le mode linéaire. La dotation aux amortissement correspondante est portée au niveau de la rubrique CH8 dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations.

Note 8. Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2022 à 189 233 KDT contre 177 615 KDT au 31 décembre 2021, détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Crédits & Avances aux Personnels	47 927	37 587
Impôts Actif	12 925	13 626
Impôts différé Actif	24 850	9 175
Stocks Imprimés & Fournitures	1 609	1 454
Charges à répartir **8.1**	1 981	1 416
Comptes d'attente	117 778	132 639
Crédits pris en charge par l'Etat	238	238
Provisions pour risques et charges	(18 075)	(18 520)
Total	**189 233**	**177 615**

8.1 Charges à répartir

Les charges à répartir totalisent un montant de 1.981 KDT au 31 décembre 2022 contre un montant de 1.416 KDT au 31 décembre 2021 soit une diminution de 565 KDT.

Les charges à répartir ont été portés à l'actif du bilan parmi les « Autres actifs » en application de la norme comptable tunisienne NCT 10 relative aux charges reportées. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement au taux de 33,33%.

Les charges à répartir ont été amortis à compter de la date de leur constatation et en appliquant la règle du prorata-temporis.

La résorption des frais d'émission des emprunts est amortie au prorata des intérêts courus.

Désignation	VB au 31.12.22	Résorptions cumulées 2021	Résorption Exercice 2022	Résorptions cumulées 2022	V.Nette 31.12.22
Autres charges à répartir	9 170	6 053	(1 137)	7 190	1 981
Total	**9 170**	**6 053**	**(1 137)**	**7 190**	**1 981**

2. Notes explicatives sur le bilan – Passif

Note 9. Banque Centrale de Tunisie et CCP.

Le solde de cette rubrique correspond exclusivement aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie.
Au 31.12.2022, cette rubrique accuse un solde de 268.889 KDT enregistrant ainsi une augmentation de 168.889 KDT par rapport au 31.12.2021.

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Emprunts auprès de la BCT Dinars	268 889	100 000
Total	**268 889**	**100 000**

Note 10. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2022 un solde de 247.501 KDT contre un solde de 361.105 KDT au 31.12.2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Etablissements bancaires	**228 683**	**293 409**
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	2 465	5 497
Emprunts auprès des établissements bancaires en dinars	225 524	286 000
Dettes rattachées sur les prêts auprès établissements bancaires	693	1 912
Etablissements financiers	**18 818**	**67 696**
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	18 818	67 696
Total	**247 501**	**361 105**

Note 11. Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 6.215.903 KDT au 31 décembre 2022 KDT contre 5.905.680 KDT au 31.12.2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Dépôts à vue	2 048 129	2 045 332
Dépôts à Terme	2 396 039	2 196 178
Comptes d'épargne	1 512 581	1 445 950
Autres sommes dues à la clientèle	248 582	208 074
Dettes rattachées	10 572	10 146
Total	**6 215 903**	**5 905 680**

Note 12. Emprunts et ressources spéciales.

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 783 018 KDT au 31 décembre2022 contre 981.969 KDT au 31 décembre 2021 soit une diminution de 198 951 KDT et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Emprunts matérialisés	**483 187**	**595 619**
Emprunts Obligataires	172 332	184 730
Emprunts subordonnés	195 582	219 082
Pension livrées	99 346	177 704
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	15 927	14 103
Ressources spéciales	**299 831**	**386 350**
Ressources extérieures	**292 316**	**367 441**
Ressources extérieures en dinars	253 560	321 492
Ressources extérieures en devises	38 756	45 949
Ressources budgétaires	**4 480**	**15 229**
Dettes rattachées sur ressources spéciales	**3 035**	**3 680**
Total	**783 018**	**981 969**

Note 13. Autres passifs.

Le solde net de cette rubrique a atteint 229.001 KDT au 31 décembre 2022 contre 281.288 KDT au 31 décembre 2021 soit une diminution de 52.288 KDT détaillé comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Frais liés au Personnel	42 198	40 342
Divers frais à payer	21 115	16 289
Impôts Passifs	35 816	21 410
Provisions pour risques et charges	17 258	16 690
Comptes D'attente	112 614	186 557
Total	**229 001**	**281 288**

3. Notes explicatives sur le bilan – Capitaux propres

Note 14. Capitaux propres

A la date du 31 Décembre 2022, le capital social s'élève à 128 000 KDT composé de 100 000 000 actions et 28 000 000 certificats d'investissement d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité. Les capitaux propres avant affectation du résultat de l'Exercice 2022 ont atteint 709.545 KDT fin 2022 contre 673.006 KDT fin 2021 soit une augmentation de 45.719 KDT ainsi détaillée :

	Solde au 31.12.2022 avant affectation	Solde au 31.12.2021 avant affectation
Capital	128 000	128 000
Réserves consolidés	460 459	527 563
Résultat consolidé	29 600	(61 435)
Total capitaux propres groupe	**618 059**	**594 128**
Part des minoritaires dans les réserves	81 379	73 108
Part des minoritaires dans le résultat	10 107	5 770
Total capitaux propres et intérêts minoritaires	**709 545**	**673 006**

Contribution dans les réserves et le résultat du groupe

Sociétés	Contribution dans le résultat consolidé	Contribution dans les réserves groupe
Arab Tunisian Bank	24 293	506 956
Arab Tunisian Lease	5 983	17 509
A F C	(188)	1 123
Arab Tunisian Invest	35	7
Arab Tunisian Develop	517	9 890
Arab Tunisian Lease LLD	43	(156)
UNIFACTOR	630	3 033
Arabia Sicav	68	(1 394)
SARI	(1 781)	(8 872)
Total	**29 600**	**528 096**

Le tableau de variation des capitaux propres consolidés se présente comme suit :

Libellé	Capital Social	Réserves consolidés	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total des capitaux propres - part du groupe	Part des minoritaires dans les réserves consolidés	Part des minoritaires dans le résultat consolidé	Part des minoritaires
Solde au 31/12/2021	128 000	526 697	866	(61 435)	594 128	73 108	5 770	78 878
Affectation du résultat	-	7 067	(68 502)	61 435	-	5 770	(5 770)	-
Distributions -	-	-	-	-	-	(3 819)	-	(3 819)
Augmentation du capital	-	(10)	-	-	(10)	-	-	-
Ajustement	-	(5 237)	-	-	(5 237)	5 237	-	5 237
Résultat de l'exercice	-	-	-	29 600	29 600	-	10 107	10 107
Autres variations	-	(421)	(1)	-	(422)	1 083	-	1 083
Solde au 31/12/2022	**128 000**	**528 096**	**(67 637)**	**29 600**	**618 059**	**81 379**	**10 107**	**91 486**

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 26 Novembre 2021, a décidé une augmentation de capital en numéraire par l'émission de 28 000 000 nouveaux certificats d'investissement.
Ces certificats d'investissements réservés à l'Arab Bank ont été totalement souscrits au prix unitaire de 2,500 dinars, soit 1 dinar valeur nominale et 1,500 dinar prime d'émission par certificat d'investissement, et libérés le 16 décembre 2021.

Suite à cette augmentation, le capital social de l'ArabTunisian Bank est passé de 100 000 000 à 128 000 000 de dinars divisé en 100 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale d'un (01) dinar chacune et 28 000 000 certificats d'investissement d'une valeur nominale d'un (01) dinar chacun.

Conformément à l'article 378 du Code des Sociétés Commerciales, il est créé 28 000 000 certificats de droit de vote qui seront répartis entre les porteurs d'actions tels qu'ils apparaissent sur le registre des actionnaires arrêté à la clôture de la journée de bourse du 16/12/2021, au prorata de leurs droits.

4. Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 15. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève à 877.810 KDT au 31 décembre 2022 contre 994.562 KDT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
en faveur des banques	487 148	542 610
en faveur de la clientèle	390 662	451 952
Total	**877 810**	**994 562**

Note 16. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont de 261.850 KDT, au 31 décembre 2022, à 333.579 KDT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Crédits documentaires Import	261 320	294 943
Crédits documentaires Export	530	38 636
Total	**261 850**	**333 579**

Note 17. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31 décembre 2022 comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Effets refinançables données en garantie	93 000	43 000
BTA données en garantie	172 000	57 000
Total	**265 000**	**100 000**

Note 18. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élèvent au 31 décembre 2022 à 477.458 KDT et se détaillent comme suit

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Engagements de financement donnés	**477 458**	**465 921**
En faveur de la clientèle	477 458	465 921
Total	**477 458**	**465 921**

Note 19. Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31 décembre 2022 à 1.734.270 KDT contre 1.551.637 KDT au 31 décembre 2022. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Garanties reçues de l'Etat	78 492	79 906
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	575 308	513 607
Garanties reçues de la clientèle	1 080 470	958 124
Total	**1 734 270**	**1 551 637**

Note sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31 décembre 2022 s'élèvent à (6.624) KDT se présentent comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Devises vendues au comptant à livrer	(6 624)	(10 340)
Total	**(6 624)**	**10 340**

Les opérations de change à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31 décembre 2022 s'élèvent à (26.645) KDT se présente comme suit:

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Devises vendues à terme à livrer	(26 645)	(297 212)
Total	**(26 645)**	**(297 212)**

5. Notes explicatives sur l'état de Résultat

Note 20. Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 537.535 KDT au cours de l'exercice 2022 contre un montant de 482.841 KDT au cours de l'exercice 2021.

Désignation	2022	2021
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	**9 601**	**6 081**
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	7 252	4 042
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	2 349	2 039
Opérations avec la clientèle	**527 934**	**476 760**
Intérêts sur crédit CT & MLT	465 071	418 481
Intérêts sur comptes courants débiteurs	62 863	58 279
Total	**537 535**	**482 841**

Note 21. Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 90 885 KDT au cours de l'exercice 2022 contre un montant de 88 641 KDT au cours de l'exercice 2021.

Désignation	2022	2021
Commissions sur comptes et moyens de paiement	54 516	52 651
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	9 799	10 702
Récupérations et autres commissions	21 614	20 965
Commissions sur opérations internationales	4 956	4 323
Total	**90 885**	**88 641**

Note 22. Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 24 608 KDT au cours de l'exercice 2022 contre un montant de 22 014 KDT au cours de l'exercice 2021.

Désignation	2022	2021
Gain net sur titres de placement	446	(140)
Gain net sur opérations de change	24 162	22 154
Total	**24 608**	**22 014**

Le gain net sur portefeuille titres commercial est composé exclusivement par le gain net de titres de placements à revenu fixe et se détaille comme suit :

Désignation	2022	2021
Titres de placement à revenu fixe		
Produits sur Bons de Trésor	139	815
Plus-values sur cession de titres de placement	305	-
Autres pertes sur titres de placement	2	(955)
Total Gain net sur titres de placement	**446**	**(140)**

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit :

Désignation	2022	2021
Profit/ Perte sur opérations de change	(1 620)	1 847
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	2 819	19 549
Profit/ Perte sur positions de change à terme	22 963	758
Total Gain net sur opérations de change	**24 162**	**22 154**

Note 23. Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 86.947 KDT au cours de l'exercice 2022 contre un montant de 83.404 KDT au cours de l'exercice 2021.

Désignation	2022	2021
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	82 763	81 163
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	4 184	2 076
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les entreprises liées	-	165
Total	**86 947**	**83 404**

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Désignation	2022	2021
Intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor	70 446	67 291
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	5 438	5 793
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires	147	138
Intérêts et revenus assimilés sur titres participatifs	2 936	2 989
Intérêts et autres revenus assimilés	3 796	4 952
Total	**82 763**	**81 163**

Les intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor se présentent comme suit :

Désignation	2022	2021
Produits sur bons de trésor	70 652	57 690
Décote sur bons de trésor	(206)	(215)
Prime sur bons de trésor	-	9 816
Total	**70 446**	**67 291**

Note 24. Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 365.260 KDT au cours de l'exercice 2022 contre un montant de 335.542 KDT au cours de l'exercice 2021.

Désignation	2022	2021
Intérêts encourus et charges assimilées	**343 137**	**310 849**
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	31 260	33 487
Opérations avec la clientèle	255 445	226 497
Emprunts et ressources spéciales	56 432	50 865
Autres intérêts et charges	**22 123**	**24 693**
Total	**365 260**	**335 542**

Note 25. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 76.725 KDT au cours de l'exercice 2022 contre un montant de 114.233 KDT au cours de l'exercice 2021 se détaillant ainsi :

Désignation	2022	2021
Dotations aux provisions sur créances douteuses	58 721	71 652
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2023-02	19 072	14 229
Dotations aux provisions additionnelles sur créances Cir BCT 2013-21	12 708	31 815
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	10 001	16 994
Frais de recouvrement	4 978	1 079
Total dotations	**105 480**	**135 769**
Pertes sur créances	54 697	1 397
Total dotations & pertes et radiations sur créances	**160 177**	**137 166**
Reprises de provisions sur créances douteuses	(48 490)	(16 335)
Reprise de provision sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(15 441)	-
Reprises de provisions sur créances cédées à STRC	(7 189)	-
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	(11 591)	(6 598)
Reprises agios réservés sur créances, radiées ou abandonnées	(741)	-
Total Reprises	**(83 452)**	**(22 933)**
Total des reprises et des récupérations sur créances	**(83 452)**	**(22 933)**
Total	**76 725**	**114 233**

Note 26. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 11.904 KDT au cours de l'exercice 2022 contre un montant de 36.548 KDT au cours de l'exercice 2021 se détaillant ainsi :

Désignation	2022	2021
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	13 101	36 350
Reprises/provisions pour dépréciation de titres	(1 197)	(198)
Total	**11 904**	**36 548**

Note 27. Frais de Personnel

Les frais de personnel ont totalisé un montant de 134.667 KDT au cours de l'exercice 2022 contre un montant de 127.356 KDT au cours de l'exercice 2021 soit une augmentation de 7.311 KDT.

Désignation	2022	2021
Rémunération du personnel	103 935	99 460
Charges sociales	23 284	21 895
Autres charges liées au personnel	7 448	6 001
Total	**134 667**	**127 356**

Note 28. Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont totalisé un montant de 83.078 KDT au cours de l'exercice 2022 contre un montant de 75.535 KDT au cours de l'exercice 2021 soit une augmentation de 7.543 KDT.

Désignation	2022	2021
Frais d'exploitation non bancaires	1 315	3 067
Autres charges d'exploitation	81 763	72 468
Total	**83 078**	**75 535**

Note 29. Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2022 et 2021:

Désignation	2022	2021
Plus-values sur cession des immobilisations	831	315
Autres résultats exceptionnels	(1 021)	(4 251)
Total	**(191)**	**(3 936)**

Note 30. Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2022 et 2021 :

Désignation	2022	2021
Contribution conjoncturelle	661	10 395
Total	**661**	**10 395**

6. Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

Note 31. Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2022 un solde de 275.999 KDT contre un solde de 411.330 KDT au 31 décembre 2021 et se détaillant ainsi :

Désignation	2022	2021
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	85 944	262 539
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	657 479	202 092
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(467 424)	(53 301)
Total	**275 999**	**411 330**

Note 32. Etat de résultat consolidé par secteur d'activité

	Total	Banque	Leasing et LLD	Autres services financiers	Autres activités
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	537 535	463 103	74 403	25	3
PR2 - Commissions (en produits)	90 886	89 026	1 533	328	-
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	24 608	24 228	-	380	-
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	86 947	82 697	3 809	441	-
Total produits d'exploitation bancaire	**739 976**	**659 054**	**79 745**	**1 174**	**3**
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	(365 260)	(329 106)	(36 152)	(2)	-
CH2 - Commissions encourues	(8 786)	(8 644)	(142)	-	-
Total charges d'exploitation bancaire	**(374 046)**	**(337 750)**	**(36 294)**	**(2)**	**-**
Produit Net Bancaire	**365 930**	**321 304**	**43 451**	**1 172**	**3**
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(76 725)	(69 868)	(7 909)	-	1 051
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(11 904)	(11 719)	69	(254)	-
PR7 - Autres produits d'exploitation	(977)	(2 837)	2 787	(156)	(771)
CH6 - Frais de personnel	(134 667)	(121 877)	(10 363)	(2 427)	-
CH7 - Charges générales d'exploitation	(83 078)	(76 554)	(4 786)	(1 473)	(264)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(15 997)	(14 735)	(1 106)	(156)	-
Résultat d'exploitation	**42 582**	**23 714**	**22 143**	**(3 294)**	**19**
Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence	510	-	-	510	-
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	(191)	(832)	642	(1)	-
CH11 - Impôt sur les bénéfices	(2 533)	5 672	(8 021)	(168)	(16)
Résultat des activités ordinaires	**40 368**	**28 554**	**14 764**	**(2 953)**	**3**
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(661)	-	(661)	-	-
Résultat net consolidé	**39 707**	**28 554**	**14 103**	**(2 953)**	**3**
Part du résultat revenant aux minoritaires	(10 107)	-	(9 406)	(701)	-
Résultat net part du groupe	**29 600**	**28 554**	**4 697**	**(3 654)**	**3**

Note 33. Provision collective

En application des dispositions de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2023-02 du 24 Février 2023, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2022, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24.
La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2023-02 du 24 Février 2023. Ce changement de méthodologie de calcul desdites provisions a eu pour effet la constitution de provisions collectives de l'ordre 19 072 KDT au titre de l'exercice 2022. Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 84 964 KTND au 31 décembre 2022.

Note 34. Évènements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement significatif n'est parvenu postérieurement au 31/12/2022.

GROUPE ARAB TUNISIAN BANK
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2022

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers consolidés

1. Opinion sur les états financiers consolidés

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale le 28 avril 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 618 059 KDT, y compris le résultat bénéficiaire consolidé de l'exercice s'élevant à 29 600 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe Arab Tunisian Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note 2 des états financiers consolidés indique que les états financiers de la société « SARI » et « AFC » inclus dans le périmètre de consolidation et ayant servis à l'établissement des états financiers consolidés, ne sont pas audités.

- La note « 33 sur les Provisions collectives » aux états financiers se rapportant à la constitution des provisions collectives en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91 -24 du 17 Décembre 1991, tel que modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012 et récemment par la circulaire 2023-02 du 24 février 2023.
  Ce changement a été qualifié comme changement d'estimation comptable et a été traité de manière prospective. Il a eu pour effet la comptabilisation d'une dotation, après prise en compte des nouveaux paramètres de calcul, de 19 072 KTND au titre de l'exercice 2022, amenant le total de ces provisions collectives à 84 964 KDT au 31 décembre 2022.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et

aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

4.1 La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

Risque identifié

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par la banque s'élèvent au 31 décembre 2022 à 628 421 KDT et représentent 85% du total des produits d'exploitation bancaire.

Les notes aux états financiers « III. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES », au niveau de la partie « Règles de prise en compte des revenus », décrivent les règles de prise en compte de ces revenus.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation des contrôles informatisés par nos experts en technologie de l'information ;
- La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les règlementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et des circulaires de la Banque Centrale, en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

4.2 Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

Risque identifié

De par son activité, la banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu des montants en jeu, du processus de classification, et des modalités de détermination des provisions pour risque de crédit.

Le montant de ces provisions est déterminé selon des méthodes mécaniques en application des dispositions de la Banque Centrale de Tunisie. Par ailleurs, l'Arab Tunisian Bank "ATB" peut avoir recours au jugement pour la détermination du niveau des dépréciations individuelles de certains encours douteux.

Au 31 décembre 2022, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 5 953 077 KDT, représentant 70% du total de bilan, et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 816 358 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers sont présentés dans la note III des états financiers, ainsi que dans les notes explicatives n°3.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre banque, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Les procédures et contrôles définis par la banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau de provision individuelle requise par référence à la règlementation bancaire,
- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de classification et de dépréciation des engagements sur la clientèle,
- La fiabilité des informations fournies par la banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur,
- La conformité du calcul des provisions collectives conformément aux dispositions de la nouvelle circulaire BCT n°2023-02 du 24 février 2023.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, et ;
- Nous avons apprécié les hypothèses et jugements retenus par la banque lors du calcul des provisions et examiné les valeurs de garanties retenues.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4.3 Evaluation des provisions sur fonds gérés

Risque identifié

Au 31 décembre 2022, l'encours des placements en fonds gérés s'élève à un montant brut de 332.514 KDT, pour une provision de 106.799 KDT, soit un montant net de 225.713 KDT, représentant 2.7% du total bilan-Actif.

Les Fonds gérés SICAR sont employés en participations (cotés et non cotés), en avances en comptes courants associés et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires.

La méthode de valorisation des participations et des comptes courants associés sur fonds gérés implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations...

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont donnés dans les notes annexes aux états financiers annuels au « Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents ». En raison de l'importance des fonds gérés 332.514 KDT, soit 24% du total du portefeuille investissement et le niveau du jugement important pour déterminer le montant des provisions nécessaires, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'essentiel de nos tests sur les fonds gérés SICAR a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- Nous avons procédé à la vérification des procédures de contrôle interne mises en place par la banque à cet égard.

- Nous avons rapproché les résultats de nos travaux d'évaluation avec le rapport sur les procédures convenues relatives aux informations financières présentées dans l'état des emplois-ressources des fonds gérés par ATD SICAR au 31/12/2022 établi par le commissaire aux comptes de l'ATD SICAR.

5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie,

permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne sue nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous avons sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et règlementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022.

Tunis, le 11 Avril 2023

Les commissaires aux comptes

Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited	**La Générale d'Audit et Conseil Membre de MGI Worldwide**
Tarek SAHLI	**Chiheb GHANMI**

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

TUNISIE LEASING & FACTORING

Siège social : Immeuble TLF – Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène

La société Tunisie Leasing et Factoring publie ci-dessous ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra mercredi le 26 avril 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : **Cabinet M.S Louzir Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par Mr Jaouhar BEN ZID & Cabinet FINOR représenté par Mr Mustapha MEDHIOUB.**

Etats financiers de l'exercice clos le 31/12/2022
BILAN
Arrêté au 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31-déc. 2022	31-déc. 2021
ACTIFS			
Caisse et avoirs auprès des banques	3	7 590 211	9 463 327
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	4	677 055 627	727 032 444
Acheteurs factorés	5	169 890 887	132 947 705
Portefeuille titre commercial	6	59 226 129	62 724 990
Portefeuille d'investissements	7	59 282 678	59 323 918
Valeurs Immobilisés	8	9 904 609	10 157 343
Autres actifs	9	11 352 410	23 912 077
TOTAL DES ACTIFS		**994 302 551**	**1 025 561 804**
PASSIFS			
Concours bancaires	10	620 740	1 447 583
Emprunts et dettes rattachées	11	619 126 888	666 654 424
Dettes envers la clientèle	12	21 564 715	18 917 545
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	5	51 714 155	50 879 089
Fournisseurs et comptes rattachés	13	77 419 339	78 699 773
Autres passifs	14	35 167 284	31 576 834
TOTAL DES PASSIFS		**805 613 121**	**848 175 248**
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		54 000 000	54 000 000
Réserves		47 675 143	50 761 840
Résultats reportés		74 245 861	68 117 524
Effet des modifications Comptables		(3 821 145)	(3 821 145)
Résultat de la période		16 589 571	8 328 337
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	15	**188 689 430**	**177 386 556**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		**994 302 551**	**1 025 561 804**

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
Au 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars)

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
ENGAGEMENTS DONNES	**148 329 991**	**132 659 115**
Engagements de financement en faveur de la clientèle (contrats signés non encore mis en force)	32 823 117	28 703 801
Engagements données en faveur des banques	59 160 000	45 360 000
Engagements sur autres titres	36 948 793	34 813 795
Engagements donnés sur l'activité du Factoring	19 398 081	23 781 519
ENGAGEMENTS RECUE	**262 810 998**	**240 945 156**
Garanties reçues (Hypothèques sur les contrats actifs)	6 894 010	9 985 107
Garanties reçues (Cautions bancaires et autres actifs financiers)	-	340 048
Intérêt à échoir sur contrats actifs	124 727 107	133 740 902
Garanties et engagements de financement reçu des banques	8 473 869	8 051 278
Autres garanties reçues	1 037 601	1 763 264
Garanties reçues des adhérents	121 678 411	87 404 605
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	**128 057 249**	**117 300 000**
Emprunts obtenus non encore encaissés	128 057 249	117 300 000

ETAT DE RESULTAT
Période du 1er janvier au 31 Décembre 2022

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31-déc. 2022	31-déc. 2021
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	95 272 901	95 697 621
Revenu du factoring	17	18 306 968	15 126 992
Intérêts et charges assimilés	19	(58 888 038)	(62 535 789)
Commissions encourues	20	(28 334)	(94 971)
Produits des placements	21	10 478 286	7 865 334
Autres produits d'exploitation	18	2 509 978	2 906 200
Produit net		**67 651 761**	**58 965 387**
Charges de personnel	22	(19 292 395)	(17 788 301)
Autres charges d'exploitation	23	(6 816 498)	(8 283 617)
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	25	(2 088 970)	(2 342 097)
Total des charges d'exploitation		**(28 197 863)**	**(28 414 015)**
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		**39 453 898**	**30 551 372**
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	24	(10 130 727)	(13 586 884)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	26	(1 209 728)	(2 213 227)
Dotations aux provisions pour risques divers	27	(3 580 484)	(2 191 993)
RESULTAT D'EXPLOITATION		**24 532 959**	**12 559 268**
Autres gains ordinaires	28	399 363	370 124
Autres pertes ordinaires	29	-	(387 222)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		**24 932 322**	**12 542 170**
Reprises sur provisions pour impôt différé		-	184 629
Impôt sur les bénéfices	30	(7 487 084)	(4 051 215)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		**17 445 238**	**8 675 584**
Eléments extraordinaires	30	(855 667)	(347 247)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		**16 589 571**	**8 328 337**
Résultat par action		**1,536**	**0,771**

ETATS DE FLUX DE TRESORERIE
Arrêté au 31 Décembre 2022

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31-déc. 2022	31-déc. 2021
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	30	560 944 469	561 471 427
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(397 775 013)	(385 979 474)
Encaissements reçus des acheteurs factorés	31	339 449 580	338 123 387
Financement des adhérents	31	(354 999 008)	(320 401 495)
Encaissements provenant des crédits à court terme	33	64 550 015	54 835 104
Remboursements des crédits à court terme	33	(59 419 778)	(43 028 136)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel	34	(25 723 022)	(25 810 504)
Intérêts payés	35	(59 777 846)	(60 307 688)
Impôts et taxes payés	36	(30 217 793)	(38 346 004)
Autres flux de trésorerie	37	20 604 808	(7 199 654)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		**57 636 412**	**73 356 963**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	(1 574 182)	(1 290 755)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	39	163 956	130 747
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	40	(2 335 275)	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	41	1 560 938	1 304 515
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		**(2 184 563)**	**144 507**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	42	(5 400 000)	(3 887 999)
Encaissements provenant des emprunts	11	194 100 000	166 597 770
Remboursements d'emprunts	11	(245 198 122)	(241 555 441)
Flux liés au financement à court terme	11	-	1 000 000
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		**(56 498 122)**	**(77 845 670)**
Variation de trésorerie		**(1 046 273)**	**(4 344 200)**
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	43	8 015 744	12 359 944
Trésorerie à la clôture de l'exercice	**43**	**6 969 471**	**8 015 744**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société a été créée en octobre 1984 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel.

L'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 1994 a étendu l'objet social aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital initial s'élève à quatre millions de Dinars (4.000.000) divisé en quatre cent mille (400.000) actions de dix dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 août 1992 a décidé de porter le capital à : 8.000.000 Dinars par la création de 400.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital social par incorporation directe d'une somme de 2.000.000 Dinars à prélever sur les réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.000.000 Dinars à la création de 200.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 800.000 actions en quatre tranches égales de 50.000 actions chacune portant jouissance respectivement le 1er janvier 1993, le 1er janvier 1994, le 1er janvier 1995 et le 1er janvier 1996.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2001 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation d'une somme de 10.000.000 Dinars, à prélever sur le compte « Report à nouveau ».

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 10.000.000 Dinars à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 1.000.000 actions en quatre tranches égales de 250.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2001, le 1er janvier 2002, le 1er janvier 2003 et le 1er janvier 2004.

L'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006 a décidé de réduire le nominal de l'action de TLF de 10 Dinars à 5 Dinars. En conséquence, le nombre d'actions composant le capital social est porté de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

La même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société :

- D'un montant de 7.500.000 dinars pour le porter à 27.500.000 dinars par la création de 1.500.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action ; et

- D'une somme de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte « résultats reportés ». Ladite somme serait affectée à la création et à la libération intégrale de 500.000 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 5.500.000 actions en cinq tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2007, le 1er janvier 2008, le 1er janvier 2009, le 1er janvier 2010 et le 1er janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 juin 2009, a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000 Dinars correspondant aux quatrièmes et cinquièmes tranches de l'augmentation du capital de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006.

La même assemblée a décidé de porter le capital social de 29.000.000 Dinars à 34.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 15 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 1.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 200.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 6.800.000 actions, en deux tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2012, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie « SIMT » par la société « Tunisie leasing » avec effet au1erjanvier 2011.

Elle a approuvé les apports effectués par la société « SIMT » à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

- Eléments d'actifs apportés 8.106.059
- Passifs grevant les biens apportés (2.785.084)

Apport net DT 5.320.975

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trois cent soixante-quatorze (374) actions de la société Tunisie Leasing pour cent (100) actions de la société « SIMT ». Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la « SIMT » (estimée à 129,780 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 34,724DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que les quarante et un mille (41.000) actions composant le capital de la « SIMT » devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, cent cinquante-trois mille trois cent quarante (153.340) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la « SIMT », elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 5.320.975) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la SIMT (DT : 4.330.820), soit DT : 990.155 a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Tunisie Leasing a retenu la comptabilisation des apports de la SIMT à leurs justes valeurs conformément à ce qui a été indiqué dans le prospectus visé par le CMF en date du 19 janvier 2012.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création et à la libération intégrale de 1.000.000 d'actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 d'actions, en trois tranches : 300 000 actions la première tranche, 300 000 actions la deuxième tranche et 400 000 actions la troisième tranche portant jouissance respectivement le 1er Janvier 2013, le 1er Janvier 2014, et le 1erJanvier 2015, à raison de :

- 3 actions nouvelles pour 80 anciennes pour la 1ère tranche.
- 3 actions nouvelles pour 83 anciennes pour la 2ème tranche.
- 2 actions nouvelles pour 43 anciennes pour la 3èmetranche

L'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2017, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Tunisie Factoring par la société Tunisie leasing avec effet au 1er janvier 2017.

Elle a approuvé les apports effectués par la société Tunisie Factoring à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité ***de fusion, se présente comme suit :***

- Eléments d'actifs apportés 135 221 418
- Passifs grevant les biens apportés (109 962 625)

Apport net DT 25 258 793

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trente-deux (32) actions de la société Tunisie Leasing pour vingt-cinq (25) actions de la société Tunisie factoring. Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la société Tunisie Factoring (estimée à 25,259 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 19,762DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que le million (1 000.000) actions composant le capital de la société Tunisie factoring devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, un million deux cent quatre-vingt mille (1.280.000) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la Tunisie Factoring, elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 25.258.793) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la Tunisie Factoring (DT : 11.087.997), soit DT : 14.170.796 DT a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Du moment que les normes comptables NCT 6 et NCT 38 interdisent la constatation d'un goodwill généré en interne, ce montant a été totalement résorbé à la même date de sa comptabilisation au niveau des immobilisations incorporelles.

En conséquence, après cette résorption, le boni de fusion constaté s'élève à hauteur de 9 880 796 DT.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 9 octobre 2018, a décidé de porter le capital social de 45.000.000 Dinars à 51.750.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.350.000 actions nouvelles, au prix de 15 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 10 Dinars par action.

De même elle a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 2.250.000 (deux millions deux cent cinquante mille) dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.250.000 dinars à la création et à la libération intégrale de 450.000 (quatre cent cinquante mille) actions nouvelles de 5 (cinq) dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 10.350.000 (dix millions trois cent cinquante mille) actions, à raison d'une action nouvelle pour 23 actions anciennes avec jouissance le 1er Janvier 2019.

Au terme de cette augmentation, le capital social est porté à 54.000.000 (cinquante-quatre millions) dinars divisé en 10.800.000 (dix millions huit cent mille) actions de cinq (5) Dinars chacune.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, et n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

2-1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers de TLF, arrêtés au 31 Décembre 2022 ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité d'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires, les états financiers sont préparés sur la base du cout historique, les chiffres présentés sont exprimés en Dinars Tunisien (DT).

Lesdits principes s'appuient sur :

• Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi nº96-112 du 30 décembre 1996 ;
• Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT nº 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2012-09 du 29 juin 2012, n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2018-06 du 5 juin 2018, ainsi que la circulaire de la BCT n° 2022-02 du 04 Mars 2022.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, Tunisie leasing et factoring a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

2-2 Valeurs Immobilisées

- Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

- Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	3 et 5 ans	20% et 33%
- Constructions	20 ans	5%
- Constructions sur sol d'autrui	5 ans	20%
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10%
- Matériel informatique	3 ans	33%
- Installations générales	10 ans	10%

2-3 Créances de leasing

Les contrats de location financement établis par la société transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant…) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis par la société varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Avant 2008, la société enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'entrée en vigueur, à partir du premier janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des Finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location. Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de Tunisie Leasing et Factoring :

- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- Les coûts directs initiaux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Tunisie Leasing et Factoring vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

2-4 Dépréciation des créances

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

2-4-1 Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	- (*)
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	- (*)
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

(*) En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée par la circulaire n°2023-02 du 24 Février 2023, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connait des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- Des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- L'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

2-4-2 Provision à caractère individuel :

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

2-4-2.1 Les garanties reçues

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définis par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

. Les cautions bancaires
. Les actifs financiers affectés
. Les dépôts de garantie
. Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

2-4-2.2 La valeur du matériel en leasing

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants *:*

. Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures et aux agences de voyages.
. Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
. Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- Le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- Le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de douze mois sans que le matériel ne soit vendu.

2-4-3 Provision Collective :

2-4-3-1 Méthodologie Activités de Leasing :

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu des événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté pour l'activité de Leasing pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1- **Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :**

- Agences de voyage	- Location de voiture
- Agriculture	- Promotion Immobilière
- Agro-alimentaire	- Santé
- Autres industries	- Tourisme
- Autres Services	- Exportateur d'huile d'olive
- Commerce	- Industries pharmaceutiques
- BTP	- Télécom & TIC
- Industries mécaniques et électriques	- Oléifacteurs

2- **Pour chaque groupe de créance i, calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2016 à 2021(2020 étant exclu par la circulaire BCT n°2023-02) TMMgi (en%) selon la formule suivante :**

$$TMgi\ (N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 du groupe i de l'année N-1}}$$

$$TMMgi = \left(\sum_{N=1}^{n} TMgi\ (N) \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.

3- Majoration des taux de migration historiques :

Groupe de contreparties	∆gi
- Agriculture	6,00%
- Industries mécaniques et électriques	4,50%
- Oléifacteurs	2,25%
- Industries agroalimentaires	2,25%
- Industries pharmaceutiques	1,00%
- Autres industries	4,00%
- BTP	5.00%
- Tourisme	9,00%
- Agences de voyage	7,75%
- Agence de location de voitures	7,50%
- Promotion immobilière	5,00%
- Exportateurs d'huile d'olive	1,00%
- Commerce	2,00%
- Santé	1,00%
- Télécom et TIC	1,00%
- Autres services	3,25%

4- Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. Dans la présente étude, ces provisions seront calculées sur la base des pertes finales historiques calculées.
Le taux de provisionnement se calcule alors comme suit :

$$TPgi = \frac{\text{Perte attendue sur risque additionnel}}{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année N}}$$

$$TPMgi = \left(\sum_{N=1}^{n} TPgi(N) \right) / n$$

- TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

Méthodologie de calcul du taux de provisionnement des risques additionnels

Le taux de provisionnement minimum par secteur d'activité sera déterminé sur la base du taux de perte finale attendue par secteur. Cette étude se fera en deux temps :

- Calcul par produit de leasing (auto, équipement et immobilier) du taux de perte effective sur les créances historiques tombées en défaut (contentieux). Ce calcul se fait sur une base statistique pour les produits auto et équipement ligne par ligne pour l'immobilier (au regard du faible nombre des opérations tombées en défaut).
  Les productions retenues pour le calcul des taux de perte pour l'exercice 2022 sont celles des années 2011 à 2015 et qui sont arrivées à maturité.

- Calcul pour chaque secteur d'activité du taux de provisionnement qui correspond au taux de perte finale moyen attendu et qui tient compte de la répartition du risque additionnel par produit de leasing (auto, équipement et immobilier). Ce taux est obtenu par application des taux de perte par produit calculés dans le premier point ci-avant, pondérés par les engagements relatifs à chaque produit au sein du secteur d'activité.

5- **Calcul des provisions collectives « PCgi » du groupe i (en %) selon la formule suivante :**

PCgi = Engagements 0 et 1 gi x (TMMgi +Δgi**)** x TPMgi

6- **Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi.**

2-4-4 <u>Provision Additionnelle :</u>

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100 % pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : A= N-M+1 tel que :

- A : ancienneté dans la classe B4
- N : année d'arrêté des états financiers
- M : année de la dernière migration vers la classe B4

L'application de ces dispositions à la situation au 31/12/2022 n'a pas donné lieu à la constatation d'aucune provision additionnelle

2-5 Operations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises ou à des prestations de services.
Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.
Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.
En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le cout du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n°91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, par ailleurs il y'a lieu de mentionner les précisions ci-après aux règles de provisionnement de l'activité d'affacturage.

<u>2-5-1 : Méthodologie de classification</u>

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes acheteurs, après imputation des fonds de garantie et des fonds disponibles revenant aux adhérents.
Pour se faire, il n'est pas fait de distinction entre les créances portées sur les acheteurs privés ou publics.
Un adhérent est classé donc selon l'âge des factures impayées ou en retard de paiement, non couvertes par le disponible et le fonds de garantie.

<u>2-5-2 : Provision à caractère individuel</u>

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

TLF distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.

Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

2-5-3 : Provision collective

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu des événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté pour l'activité de Factoring pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1- Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :

• Agences de voyage	• Location de voiture
• Agriculture	• Promotion Immobilière
• Agro-alimentaire	• Santé
• Autres industries	• Tourisme
• Autres Services	• Exportateur d'huile d'olive
• Commerce	• Industries pharmaceutiques
• BTP	• Télécom & TIC
• Industries mécaniques et électriques	• Oléifacteurs

2- Pour chaque groupe de créance i, calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2016 à 2021 (2020 étant exclu par la circulaire BCT n°2023-02) TMMgi (en%) selon la formule suivante :

$$TMgi\ (N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 du groupe i de l'année N-1}}$$

$$TMMgi = \left(\sum_{N=1}^{n} TMgi\,(N) \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi

3- Majoration des taux de migration historiques :

Contrairement au métier du Leasing qui présente une maturité moyenne de ses emplois de 5 ans, l'affacturage présente une maturité moyenne de 115 jours.

Le principe des provisions à caractère général prévu au niveau de l'article 10 bis (nouveau) est de couvrir les risques latents sur les engagements courants (en vie). Au regard de la maturité des financements en factoring, les risques liés à ces financements se manifestent en bonne partie sur le même exercice et sont par conséquent couverts par les provisions affectées. D'ailleurs, l'activité d'affacturage n'a jamais eu recourt aux mécanismes de report mis en place par la BCT en 2020 et 2021

Compte tenu de ce qui précède, la démarche de calcul des provisions collectives n'est pas applicable aux spécificités de l'activité d'affacturage et encore moins les taux de majoration prévus par l'annexe III de la circulaire 91-24 qui ne sont pas adaptés aux créances du factoring. Tunisie Leasing & Factoring a procédé aux calculs sans majoration de taux de migration sus-indiqués.

4- Détermination du taux de provisionnement moyen « TPM » qui représente le taux de couverture du risque additionnelle par les provisions. Ce taux a été calculé sur la période de 2016 – 2021 (2020 étant exclu par la circulaire BCT n°2023-02) selon la formule suivante :

$$TPgi = \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel du groupe i de l'année N}}{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année N}}$$

$$TPMgi = \left(\sum_{N=1}^{n} TPgi\,(N) \right) / n$$

- TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

5- Calcul des provisions collectives « PC» du portefeuille (en %) selon la formule suivante :

PCgi = Engagements 0 et 1 gi x TMMgi x TPMgi

6- Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi

2-6 Comptabilisation des revenus de leasing

Conformément à la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, la société ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts de crédit-bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créance de leasing ». Cette

méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

2-7 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2-8 Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

2-9 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération.

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

2-10 Impôts sur les bénéfices

La société est soumise à l'impôt sur les bénéfices selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre des contrats de leasing à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité

2-11 Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoient que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

2-12 Provision pour Risques & charges

La société a un processus de recensement de l'ensemble des risques auxquels elle est exposée. Ce processus permet de cartographier et d'évaluer d'une manière fiable la valeur des provisions pour risques et charges à constater à la clôture de l'exercice.

NOTE 3 : CAISSE ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités est le suivant :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Banques	7 526 822	9 367 688
- Caisses	63 389	95 639
Total	**7 590 211**	**9 463 327**

NOTE 4 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Encours financiers	697 837 291	745 504 207
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	10 224 900	8 054 395
- Impayés	67 369 458	71 104 339
- Intérêts Constatés d'avance	(3 777 566)	(4 003 293)
Total brut	771 654 083	820 659 648
- Provisions pour dépréciation de l'encours	(29 822 995)	(28 918 949)
- Provisions collectives	(9 927 033)	(9 927 033)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(38 629 805)	(37 269 133)
- Produits réservés	(16 218 623)	(17 512 089)
Total des provisions	(94 598 456)	(93 627 204)
Soldes nets	**677 055 627**	**727 032 444**

Les mouvements enregistrés durant la période sur les encours financiers nets sont indiqués ci-après :

Encours financiers nets		
Solde au 31 décembre 2021/2020	**714 712 620**	**779 321 247**
Additions de la periode		
- Investissements	340 537 487	325 550 237
- Relocations	3 082 000	2 888 170
Retraits de la periode		
-Remboursement des créances échues	(360 208 618)	(363 986 436)
-Remboursement des créances anticipées	(26 167 789)	(22 732 647)
-Remboursement des valeurs résiduelles	(630 822)	(1 963 290)
-Relocations	(2 108 869)	(1 451 906)
Provisions de La periode		
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours classées	(9 837 762)	(9 050 250)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours courants	-	(391 000)
- Reprises sur provisions pour dépréciation des encours classées	8 933 916	6 528 495
Solde au 31 décembre 2022/2021	**668 312 163**	**714 712 620**

4.1 : Analyse par secteur d'activité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par secteur d'activité, comme suit :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
Agriculture	38 545 268	44 731 170
Bâtiments TP	58 767 283	69 821 701
Industrie		
Agro-alimentaire	40 993 668	46 442 397
Chimie	19 489 553	19 134 690
Energie	22 603	72 521
Textile	12 236 596	14 308 649
Mines	245 594	552 337
Autres industries	97 432 770	98 301 044
Tourisme		
Hôtellerie	1 142 709	1 575 391
Agences de voyage	6 921 716	7 464 461
Location de voiture	68 126 918	55 407 425
Autres Tourisme	9 285 887	11 134 337
Commerce et service		
Commerce	177 940 006	187 966 913
Transport	56 541 791	61 208 728
Audio-visuel	211 785	341 283
Professions libérales	43 620 331	48 086 075
Autres Services	76 537 713	87 009 480
Total	**708 062 191**	**753 558 602**

4.2 : Analyse par type de matériel

Les encours des créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
Matériel de transport léger	295 247 737	284 598 664
Matériel de transport léger Utilitaire	123 618 412	129 970 331
Matériel de transport lourd	81 632 445	93 121 516
Matériel BTP	53 882 314	68 736 903
Equipement industriel	54 606 323	58 067 554
Equipement informatique	3 394 872	3 226 974
Autres	53 045 828	61 816 376
Sous total	665 427 931	699 538 318
Immeubles de bureaux	18 651 413	24 944 506
Immeubles industriels ou commerciaux	23 982 847	29 075 778
Total	**708 062 191**	**753 558 602**

4.3 : Analyse par maturité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par maturité, comme suit :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
Paiements minimaux sur contrats actifs	782 143 682	842 365 266
A recevoir dans moins d'1an	329 958 094	349 027 644
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	447 637 497	483 681 514
A recevoir dans plus de 5 ans	4 548 091	9 656 108
Produits financiers non acquis	124 727 107	133 740 902
Encours contrats actifs (1)	657 416 575	708 624 364
Encours à recevoir dans moins d'1an	264 250 730	279 820 137
Encours à recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	389 048 140	419 531 991
Encours à recevoir dans plus de 5 ans	4 117 705	9 272 236
Créances en cours (2)	10 224 900	8 054 395
Créances échues (3)	11 696 098	11 151 455
Contrats suspendus (contentieux) (4)	28 724 618	25 728 388
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)	**708 062 191**	**753 558 602**

4.4 : Créances de leasing : Impayés

Les impayés sur créances de leasing s'analysent comme suit:

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
Clients ordinaires		
- Impayés : Clients ordinaires	16 862 926	27 707 546
Montant brut	16 862 926	27 707 546
A déduire :		
- Provisions : Clients ordinaires	(1 299 237)	(4 515 679)
- Produits réservés (*)	(4 097 034)	(7 794 010)
Montant net	11 466 655	15 397 857
Clients litigieux		
- Impayés : Clients litigieux	50 506 530	43 396 793
Montant brut	50 506 530	43 396 793
A déduire :		
- Provisions : Clients litigieux	(37 330 567)	(32 753 455)
- Produits réservés : Clients litigieux	(12 121 588)	(9 718 078)
Montant net	1 054 375	925 260
Solde créances de leasing : Impayés	**12 521 030**	**16 323 117**

(*) Dont 3 298 631 DT des agios réservés sur des créances ordinaires

NOTE 4.5 (SUITE) - ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

Au 31 décembre 2022

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B1	B2	B3	B4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers	617 686 021	48 969 972	2 231 776	155 607	39 018 815	708 062 191
Impayés	4 747 255	9 393 156	1 102 093	181 040	51 945 913	67 369 458
Avances et acomptes reçus (*)	(10 439 858)	(1 816)	-	-	(2 074 759)	(12 516 433)
Produits à recevoir						
ENCOURS GLOBAL	**611 993 418**	**58 361 312**	**3 333 869**	**336 647**	**88 889 969**	**762 915 216**
ENGAGEMENTS HORS BILAN	32 803 679	-	-	-	19 438	32 823 117
Ratio des actifs non performants (B2,B3 et B4) (1)			0,41%	0,04%	11,26%	
			11,71%			
TOTAL ENGAGEMENTS	**644 797 097**	**58 361 312**	**3 333 869**	**336 647**	**88 909 407**	**795 738 333**
Produits réservés	-	-	326 474	51 649	12 541 868	12 919 991
Provisions affectées sur les impayés	-	-	170 205	110 546	38 349 052	38 629 805
Provisions affectées sur les encours	-	-	-	14 939	29 797 959	29 812 898
TOTAL PROVISONS ET AGIOS RESERVES	**-**	**-**	**496 679**	**177 134**	**80 688 878**	**81 362 694**
ENGAGEMENTS NETS	**644 797 097**	**58 361 312**	**2 837 190**	**159 513**	**8 220 529**	**714 375 639**
Ratio de couverture des engagements par les provisions et agios réservés (2)			14,90%	52,62%	88,68%	
			85,96%			

* Présenté au niveau de la rubrique "dettes envers la clientèle"

(1) le ratio des actifs non performants s'établit au 31 décembre 2022 à 11,71% contre 13,05% à fin décembre 2021

(2) le ratio de couverture des engagements par la provisions et les agios réservés s'établit au 31 décembre 2022 à 85,96% contre 71,33% au 31 décembre 2021

NOTE 5 : ACHETEURS FACTORES

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente comme suit :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
Comptes des acheteurs locaux	161 656 459	128 508 840
Comptes des acheteurs export	2 351 625	1 586 359
Comptes des acheteurs import	11 664 584	8 718 970
Sous total (A)	**175 672 668**	**138 814 169**
A déduire		
Provisions sur compte adhérents	(4 756 485)	(4 841 260)
Provisions collectives sur compte adhérents	(1 025 108)	(1 025 108)
Provisions sur compte acheteurs	(188)	(96)
Montant net	**169 890 887**	**132 947 705**
Comptes des adhérents		
Fonds de garantie (FDG Domestique)	16 187 068	12 954 355
Disponible locaux	9 325 001	11 942 474
Financement par B.O.	13 436 000	16 802 750
Disponible export	857 841	246 373
FDG comptes en devise	243 661	214 167
Compte import	11 664 584	8 718 970
Sous total (B)	**51 714 155**	**50 879 089**
Encours de Financement des adhérents (A) - (B)	**123 958 513**	**87 935 080**

NOTE 5 (SUITE) - ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

Les engagements liés à l'activité d'affacturage, sur la base de la classification arrêtée se présente comme suit : Au 31 décembre 2022

Nature Engagement	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A.	B1.	B2.	B3.	B4.	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Domestique avec recours	114 085 437	3 920 642	156 098	-	4 556 228	122 718 405
Domestique sans recours	- 13 689	-	-	-	-	- 13 689
Export	1 061 157	-	-	-	192 640	1 253 797
ENCOURS ENGAGEMENTS	**115 132 905**	**3 920 642**	**156 098**	**-**	**4 748 868**	**123 958 513**
Engagements de financement donnés	4 290 271	128 631	1 122	-		4 420 024
Engagement sous forme de B.O.	13 436 000	-	-			13 436 000
Total Engagements hors bilan	**17 726 271**	**128 631**	**1 122**	**-**	**-**	**17 856 024**
Total Engagements par classe	**132 859 176**	**4 049 273**	**157 220**	**-**	**4 748 868**	**141 814 537**
			-	-	-	
Taux des engagements non performants (1)			**3,46%**			
Provisions affectées sur les engagements avec recours	-	-	7 618	-	4 556 228	4 563 846
Provisions affectées sur les engagements export	-	-	-	-	192 639	192 639
TOTAL PROVISONS AFFECTEES	**-**	**-**	**7 618**	**-**	**4 748 867**	**4 756 485**
TOTAL PROVISONS COLLECTIVES	**1 025 108**					**1 025 108**
Taux de couverture des engagements non performants (2)			4,85%	-	100,00%	
			96,95%			

(1) le ratio des actifs non performants s'établit au 31 décembre 2022 à 3,46% contre 4,89% à fin décembre 2021,
(2) le ratio de couverture des engagements par la provisions s'établit au 31 décembre 2022 à 96,95% contre 90,65% à fin décembre 2021,

NOTE 6 : PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille titres de placement se présente comme suit :	31-déc. 2022	31-déc. 2021
-Titres SICAV	16 830	21 539
-POULINA G H	69 600	69 600
-BH	69 100	69 100
-Les Ciments de Bizerte	500 020	500 020
-Certificat de dépôt	59 000 000	62 500 000
Total brut	**59 655 550**	**63 160 259**
Provisions pour dépréciation des titres de placement	(429 421)	(435 269)
Total net	**59 226 129**	**62 724 990**

Les titres de placement s'analysent au 31 décembre 2022 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur de Marché	Coût unitaire d'acquisition	Montant total	Provision	Montant net
-Tunisie Sicav	146	109,782	108,788	15 883	-	15 883
- Amen Sicav	9	105,375	105,216	947	-	947
-POULINA G H	8 640	8,608	8,056	69 600	-	69 600
-BH	4 714	14,536	14,658	69 100	577	68 523
-Les Ciments de Bizerte	43 480	1,637	11,500	500 020	428 843	71 177
-Certificat de dépôt	1	59 000 000	59 000 000	59 000 000	-	59 000 000
Total				59 655 550	429 421	59 226 129

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :	31-déc. 2022	31-déc. 2021
Titres de participation	58 554 764	59 213 051
Titres immobilisés	3 848 410	2 148 410
Avances sur acquisitions de titres	13 875 465	13 875 465
Montant brut	76 278 639	75 236 926
A déduire :		
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(16 852 551)	(15 769 598)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(143 410)	(143 410)
Montant net	**59 282 678**	**59 323 918**

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste **"Titres de participation"** sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée
Solde au 31 décembre 2021		
Titres de participation	59 213 051	59 213 051
Additions de la période		
- Assurances COMAR VIE CIV	135 250	135 250
- STLV	25	25
Cessions de la période		
- Taysir Microfinance	(660 938)	(660 938)
Réduction de capital		
- Clinique El Amen La Marsa S.A	(132 624)	(132 624)
Solde au 31 décembre 2022	**58 554 764**	**58 554 764**

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste **"Titres immobilisés"** sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée
Solde au 31 décembre 2021		
Titres immobilisés	**2 148 410**	**2 148 410**
Additions de la période		
- Société TPAP	2 200 000	2 200 000
Cessions de la période		
- Société SGTM	(500 000)	(500 000)
Solde au 31 décembre 2022	**3 848 410**	**3 848 410**

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENS (SUITE)

Les titres de participation s'analysent au 31 décembre 2022 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Cout Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	% détenu
Entreprises liées								
Tunisie LLD	29 832	100,000	1,800	53 698			2003/2010	**99,44%**
Maghreb Leasing Algerie	1 366 444	18,300	19,615	26 802 700			2006/2009/2019	**21,02%**
TLG Finance	741 642	21,940	23,488	17 419 543		14 673 294	2015/2017	**33,90%**
Alios Finance	54 245	26,834	26,834	1 455 597		837 583	2006/2017	**4,87%**
STIF	40 000	1,000	1,000	40 000			2000/2016	**100,00%**
Total Entreprises liées				**45 771 538**	**-**	**15 510 877**		
Entreprises associées								
Tuninvest Sicar	352 645	1,000	1,478	521 084			1994/2001/2002	**36,51%**
Tunisie participations	220	10,000	10,000	2 200			1997	**44,00%**
Tuninvest International SA	125	10,000	10,000	1 250			1998	**25,00%**
Tuninvest Innovations Sicar	13 636	10,000	10,000	136 360			2002	**27,27%**
Total Entreprises associées				**660 894**	**-**	**-**		
Autres								
Amen Santé	132 624	9,00	9,00	1 193 616		76 648	2009/2010/2013/2014/2017/2019/2020	**1,40%**
S.P.C.S	174 990	10,00	10,61	1 856 500			2009/2016	**4,92%**
Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100,00	100,00	100			2010	**-**
FCPR Tuninvest Croissance	20 876	100,00	100,00	2 087 600	-		2013	**11,54%**
Ennakl	389 000	1,00	12,85	4 998 650		403 393	2012	**1,30%**
Assurances COMAR VIE CIV	49 411	40,19	40,19	1 985 741		861 633	2016/2022	**7,00%**
STLV	1	100,00	100,00	125			2019/2022	**-**
Total Autres				**12 122 332**	**-**	**1 341 674**		
Total Titres de participation				**58 554 764**	**-**	**16 852 551**		

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2022 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Cout Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	% détenu
* B.T.S	500	10,000	10,000	5 000			1997	-
* Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	10,000	42 910		42 910	2000	0,48%
* Société BYZACENE	1 005	100,000	100,500	100 500		100 500	2006	1,97%
* Société STEP	100 000	10,000	10,000	1 000 000			2018	10,10%
* Société SGTM	5 000	100,000	100,000	500 000			2018	4,03%
* Société T'PAP	220 000	10,00	10,00	2 200 000			2022	1,80%
				3 848 410	**-**	**143 410**		

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISES

TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES
Au 31 décembre 2022
(Montants exprimés en dinars)

8.1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	20% et 33,33%	11 190 061	541693	-	11731754	10 070 475	892 867	-	10 963 342	768 412
Logiciels en cours		86 073	14 852	-	100 925	-	-	-	-	100 925
TOTAUX		**11 276 134**	**556 545**	**-**	**11 832 679**	**10 070 475**	**892 867**	**-**	**10 963 342**	**869 337**

8.2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Terrain		2 197 320	-	-	2 197 320	-	-	-	-	2 197 320
Constructions	5%	7 505 493	-		7 505 493	3 452 600	375 275	-	3 827 875	3 677 618
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	30 670	30 670	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	2 470 528	362 790	357 501	2 475 817	1023 802	336 291	206 695	1153 398	1322 419
Mobilier de bureau	10%	983 557	24 452	36 683	971326	776 253	41467	35 568	782 152	189 174
Matériel informatique	33%	2 219 849	571438	125 712	2 665 575	1947 308	235 127	125 712	2 056 723	608 852
Installations générales	10%	3 651726	58 957	36 998	3 673 685	2 462 338	207 943	36 485	2 633 796	1039 889
TOTAUX		**19 059 143**	**1017 637**	**556 894**	**19 519 886**	**9 692 971**	**1196 103**	**404 460**	**10 484 614**	**9 035 272**

TOTAL VALEURS IMMOBILISEES		**30 335 277**	**1574 182**	**556 894**	**31352 565**	**19 763 446**	**2 088 970**	**404 460**	**21447 956**	**9 904 609**

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Frais d'émission des emprunts	1 915 120	2 584 963
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes	60 245	168 754
- Fournisseurs de biens,objets de contrats de leasing,avances et acomptes	113 062	1 219 491
- Prêts au personnel	2 041 708	2 277 224
- Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	309 709	342 098
- Dépôts et cautionnements versés	642 909	475 244
- Cautionnements Citi Bank	18 714	18 714
- Cautionnements imputables aux adhérents	(18 714)	(18 714)
- Avances et acomptes au personnel	325 243	156 922
- Etat, crédit d'impots sur les sociétés	-	1 083 998
- Compte courant Tunisie LLD	4 748	4 748
- TLG Finance	77 762	77 762
- Adhérents, contrats résiliés	23 173	23 173
- Autres comptes débiteurs	3 098 661	5 759 126
- Produits à recevoir des tiers	1 593 895	1 352 433
- Effet à recevoir	3 119 969	8 394 900
- Produits d'indemnisation à recevoir	195 713	197 201
- Compte d'attente	600 507	490 523
- Charges constatées d'avance	215 011	294 727
Total brut	**14 337 435**	**24 903 287**
A déduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(168 244)	(170 759)
- Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(37 544)	(27 076)
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(89 317)	(101 097)
- Provisions pour dépréciation des comptes adhérents	(23 173)	(23 173)
- Provisions pour dépréciation (Produits d'indemnisation à recevoir)	(195 621)	(197 201)
- Provisions pour dépréciation du compte d'attente	(436 801)	(231 218)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(2 034 325)	(240 686)
Total net	**11 352 410**	**23 912 077**

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS (SUITE)

TABLEAU DE MOUVEMENT DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
Au 31 décembre 2022
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	7 852 540	800 816	8 653 356	5 267 577	1470 659	6 738 236	1915 120
TOTAUX		**7 852 540**	**800 816**	**8 653 356**	**5 267 577**	**1470 659**	**6 738 236**	**1915 120**

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

NOTE 10 : CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Banques, découverts	620 740	1 447 583
Total	**620 740**	**1 447 583**

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
Emprunts		
- Banques locales	155 739 094	139 137 513
- Banques étrangères	166 172 910	243 717 573
- Emprunts obligataires	234 749 360	224 904 400
- Crédit à court terme	1 059 776	929 539
- Ligne d'avance	39 200 000	34 200 000
- Certificat de depots	1 000 000	1 000 000
Total emprunts	597 921 140	643 889 025
Dettes rattachées		
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	2 213 743	1 564 434
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	5 134 666	6 908 028
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	13 895 873	14 327 292
- Intérêts constaté d'avance sur certificat de dépots	(38 534)	(34 355)
Total dettes rattachées	21 205 748	22 765 399
Total	**619 126 888**	**666 654 424**

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et dettes rattachées » sont récapitulés dans le tableau suivant

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Fin de période	Éché. + an	Éché. - an
EMPRUNTS BANCAIRES						
AMEN BANK	26 633 333	10 000 000	12 300 000,000	24 333 333	12 200 000	12 133 333
ATB	6 833 333	-	2 000 000	4 833 333	2 833 333	2 000 000
AL BARAKA BANK	5 000 000	24 000 000	5 000 000,000	24 000 000	6 666 667	17 333 333
ABC	-	24 000 000	18 000 000,000	6 000 000	-	6 000 000
ATTIJARI BANK	16 500 019	10 000 000	7 833 325,000	18 666 694	12 166 701	6 499 993
BIAT	41 857 145	10 000 000	13 523 810,000	38 333 335	27 111 111	11 222 224
BH	13 118 370	10 000 000	6 353 061,000	16 765 309	11 912 250	4 853 059
BT	8 946 591	-	3 805 856,000	5 140 735	1 512 670	3 628 065
CITI BANK	4 500 000	17 100 000	21 600 000,000	-	-	-
STB	7 250 000	-	3 000 000,000	4 250 000	1 750 000	2 500 000
AMEN BANK FACTO	374 685	-	374 685,000	-	-	-
BH FACTO	2 512 148	-	1 379 878,000	1 132 270,000	905 816	226 454
BTE FACTO	2 811 889	-	1 527 805,000	1 284 085	886 099	397 986
ATB FACTO	2 800 000	-	800 000,000	2 000 000	1 200 000	800 000
ALBARAKA FACTO	-	2 000 000		2 000 000	0,000	2 000 000,000
BT FACTO	-	7 000 000		7 000 000	5 600 000,000	1 400 000,000
Total emprunts Banques Locales	139 137 513	114 100 000	97 498 420	155 739 094	84 744 647	70 994 447
BEI	29 689 597	-	4 271 944	25 417 653	22 738 960	2 678 693
BIRD	11 613 372	-	2 230 912	9 382 460	7 722 222	1 660 238
BERD	34 565 143	-	11 521 714	23 043 429	11 521 714	11 521 715
B.A.D	919 921	-	849 153	70 768	-	70 768
SANAD	34 835 868	-	8 554 353	26 281 515	16 198 365	10 083 150
GGF	12 650 794	-	4 216 935	8 433 859	4 216 923	4 216 936
PROPARCO	36 542 334		10 440 667	26 101 667	15 661 000	10 440 667
RESPONSABILITY	3 965 176	-	3 965 176	-	-	-
DEG	11 085 000	-	11 085 000	-	-	-
FADES	6 962 431	-	994 633	5 967 797	4 973 165	994 632
SYMBIOTICS	17 654 187	-	7 061 675	10 592 512	3 531 191	7 061 321
BIO	43 233 750	-	12 352 500	30 881 250	18 528 750	12 352 500
Total emprunts Banques Etrangères	243 717 573	-	77 544 662	166 172 910	105 092 290	61 080 620
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	382 855 086	114 100 000	175 043 082	321 912 004	189 836 937,000	132 075 067,000
EMPRUNTS OBLIGATAIRES						
EMPRUNT OBLIGATAIRE	154 004 200	80 000 000	50 671 640	183 332 560	125 582 160,000	57 750 400,000
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUB	70 900 200	-	19 483 400	51 416 800	36 098 400,000	15 318 400,000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	224 904 400	80 000 000	70 155 040	234 749 360	161 680 560,000	73 068 800,000
AUTRES EMPRUNTS						
CERTIFICATS DE DEPÔTS	-			-	0,000	0,000
CERTIFICATS DE DEPÔTS-Factoring	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	0,000	1 000 000,000
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	0,000	1 000 000,000
TOTAL GENERAL	608 759 486	195 100 000	246 198 122	557 661 364	351 517 497,000	206 143 867,000

NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Avances et acomptes reçus des clients	12 516 433	11 727 580
- Dépôts et cautionnements reçus	9 048 282	7 189 965
Total	**21 564 715**	**18 917 545**

NOTE 13 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
Fournisseurs d'exploitation		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	478 919	385 326
- Factures non parvenues	1 055 904	1 291 595
Sous total	1 534 823	1 676 921
Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing		
- Factures d'achats	1 471 711	4 335 283
- Effets à payer	74 079 741	71 946 623
- Factures non parvenues (Fournisseurs de biens)	151 904	559 786
- Retenues de garantie	181 160	181 160
Sous total	75 884 516	77 022 852
Solde des fournisseurs et comptes rattachés	**77 419 339**	**78 699 773**

NOTE 14 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Personnel, remunerations dues	109 704	34 352
- Personnel, provisions pour congés payés	1 227 768	1 329 075
- Personnel, autres charges à payer	1 417 886	1 189 467
- Etat, retenues sur salaires	413 993	336 965
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	800 607	607 729
- Etat, impôts sur les bénéfices	3 582 486	-
- Etat, TVA à payer	909 778	2 595 210
- Etat, autres impôts et taxes à payer	908 297	391 341
- Actionnaires, dividendes à payer	26 440	26 440
- Avances sur titres immobilisés	792 115	392 115
- C.N.S.S	1 231 669	879 506
- Autres comptes créditeurs	4 659 243	7 964 099
- Compte Courant Stif	40 440	36 434
- Diverses charges à payer	509 916	364 829
- Produits constatés d'avance	1 872 055	1 218 385
- Compte Adhérents à Régulariser : L/G	1 367 735	913 735
- Autres provisions pour risques	15 297 152	13 297 152
Total	**35 167 284**	**31 576 834**

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Capital social	(A)	54 000 000	54 000 000
- Réserve légale	(B)	5 400 000	5 400 000
- Réserves spéciales de réinvestissement		6 482 184	4 282 184
- Autres réserves		3 776 843	3 776 843
- Subvention d'investissement	(D)	113 303	-
- Prime d'emission		21 031 862	26 431 862
- Boni de fusion		10 870 951	10 870 951
- Résultats reportés		74 245 861	68 117 524
- Modification comptable		(3 821 145)	(3 821 145)
Total des capitaux propres avant résultat de la période		**172 099 859**	**169 058 219**
Résultat de la période		16 589 571	8 328 337
Total des capitaux propres avant affectation	(E)	**188 689 430**	**177 386 556**

Résultat par action:

Résultat de la période (1)		16 589 571	8 328 337
Nombre d'actions (2)		10 800 000	10 800 000
Résultat par action (1) / (2)	(C)	1,536	0,771

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2022 à la somme de 54.000.000 Dinars divisé en 10.800.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des société commerciales.

La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) Subvention obtenue en vertu du contrat conclue avec SANAD portant sur l'assistance technique dans le cadre de la diligitsalisation des diverses activités de TLF.

(E) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

Arrêté au 31 décembre 2022

(exprimé en dinars)

	Capital social	- Prime d'emission	Réserve légale	Boni de fusion	- Réserves spéciales de réinvestissement	Autres réserves	Subvention d'investissement	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2020	**54 000 000**	**27 436 462**	**4 743 880**	**10 870 951**	**12 107 184**	**3 776 843**	**-**	**57 388 506**	**-**	**6 443 537**	**176 767 363**
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30/04/2021			**656 120**					**5 787 417**		**(6 443 537)**	**-**
Réintégration prime d'émission		**(1 004 600)**						**1 004 600**			**-**
Dividendes versés sur le bénéfice								**(3 887 999)**			**(3 887 999)**
Réserve spéciale de réinvestissement approuvée devenue libre					**(7 825 000)**			**7 825 000**			**-**
Modifications comptables					**-**				**(3 821 145)**		**(3 821 145)**
Résultat au 31 décembre 2021										**8 328 337**	**8 328 337**
Solde au 31 décembre 2021	**54 000 000**	**26 431 862**	**5 400 000**	**10 870 951**	**4 282 184**	**3 776 843**	**-**	**68 117 524**	**(3 821 145)**	**8 328 337**	**177 386 556**
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26/04/2022					**-**			**8 328 337**		**(8 328 337)**	**-**
Réintégration prime d'émission		**(5 400 000)**						**5 400 000**			**-**
Dividendes versés sur le bénéfice								**(5 400 000)**			**(5 400 000)**
Réserve spéciale de réinvestissement approuvée devenue libre					**2 200 000**			**(2 200 000)**			**-**
Subvention d'investissement obtenue							**141 958**				**141 958**
Quote-part de la subvention virée au compte de résultat							**(28 655)**				**(28 655)**
Résultat au 31 décembre 2022										**16 589 571**	**16 589 571**
Solde au 31 décembre 2022	**54 000 000**	**21 031 862**	**5 400 000**	**10 870 951**	**6 482 184**	**3 776 843**	**113 303**	**74 245 861**	**(3 821 145)**	**16 589 571**	**188 689 430**

NOTE 16 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
Intérêts conventionnels	91 348 080	95 852 859
Intérêts intercalaires	118 246	228 420
Intérêts de retard	3 050 646	3 720 460
Total intérêts de crédits bail	**94 516 972**	**99 801 739**
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(4 454 834)	(4 781 595)
. Intérêts de retard	(5 737 763)	(1 650 777)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	6 607 123	2 174 282
. Intérêts de retard antérieurs	4 341 403	153 972
Variation des produits réservés	**755 929**	**(4 104 118)**
Total des revenus de leasing	**95 272 901**	**95 697 621**

NOTE 17 - REVENUS DU FACTORING

L'analyse des revenus de factoring au titre de la période, se présente ainsi :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
Commission de factoring	5 188 029	4 555 818
Intérêts de financement	12 869 692	10 297 351
Autre commission de factoring	249 247	273 823
Total	**18 306 968**	**15 126 992**

NOTE 18 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation se présente ainsi :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	666 545	508 748
- Commissions d'assurance	571 491	1 018 990
- Autres produits d'exploitation	1 271 942	1 378 462
Total des autres produits d'exploitation	**2 509 978**	**2 906 200**

NOTE 19 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Intérêts des emprunts obligataires	21 551 231	21 026 314
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	16 983 729	15 015 293
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	18 742 990	24 513 584
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de Remboursement des emprunts	1 470 659	1 515 474
Total des charges financières des emprunts	**58 748 609**	**62 070 665**
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	260 625	187 317
- Intérêts sur opérations de financement (charges)	73 528	23 156
- Pénalites fiscales et sociales	232	66
- Pertes de change	15 999	38 695
- Gains de change	(256 455)	(3 147)
- Autres charges financières	45 500	219 037
Total des autres charges financières	**139 429**	**465 124**
Total général	**58 888 038**	**62 535 789**

NOTE 20 : COMMISSIONS ENCOURUES

Les commissions encourues se détaillent comme suit :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
Commissions servies export	7 527	6 406
Commissions servies domestique	-	68 486
Commissions servies apporteurs	20 807	20 079
Total	**28 334**	**94 971**

NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Produits des participations	4 628 202	5 382 777
- Produits des titres Immobilisés	66 390	2 183
- Revenus des autres créances immobilisées	4 653 422	2 337 622
- Revenus des valeurs mobilières de placement	6 778	444 921
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières	1 123 494	167 193
- Retenues à la source libératoires	-	(469 362)
Total	**10 478 286**	**7 865 334**

NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Salaires et complément de Salaires	14 148 944	13 040 470
- Bonus	1 200 000	925 000
- Indemnités représentatives de frais	405 733	386 778
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	3 103 797	2 838 731
- Autres charges sociales	433 921	597 322
Total	**19 292 395**	**17 788 301**

NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Achat de matières et fournitures	126 712	117 720
Total des achats	**126 712**	**117 720**
- Locations	215 393	216 793
- Charges locatives et de copropriété	221 705	192 827
- Entretiens et réparations	550 800	566 202
- Primes d'assurances	175 684	155 767
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	668 160	739 017
Total des services extérieurs	**1 831 742**	**1 870 606**
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 859 196	2 187 456
- Publicités, publications, relations publiques	266 819	326 733
- Déplacements, missions et réceptions	664 903	521 127
- Frais postaux et de télécommunications	330 830	336 433
- Services bancaires et assimilés	552 695	528 484
- Transfert de charges (frais bancaires)	(26 650)	(28 742)
- Transfert de charges (frais de justice)	(2 750)	(3 018)
Total des autres services extérieurs	**3 645 043**	**3 868 473**
- Rémunération du président du conseil d'administration	300 000	202 335
- Jetons de présence	77 760	77 760
- Autres charges d'exploitation	69 215	93 242
Total des charges diverses	**446 975**	**373 337**
- Impôts et taxes sur rémunérations	425 815	402 097
- T.C.L	266 360	274 237
- Droits d'enregistrement et de timbres	73 851	60 147
- Dons Soutien Comité National	-	1 317 000
Total des impôts et taxes	**766 026**	**2 053 481**
Total général	**6 816 498**	**8 283 617**

NOTE 24 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENTS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances (Leasing)	17 862 063	22 692 775
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Factoring)	570 615	916 629
- Dotations aux provisions collectives (Leasing)	-	391 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Leasing)	(8 150 995)	(9 842 063)
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Factoring)	(306 125)	(572 909)
- Créances abandonnées (Leasing)	193 164	1 452
- Pertes suite à la radiation de créances	8 333 060	3 649 000
- Reprises des agios réservés sur créances radiées (Leasing)	(537 536)	(338 470)
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Leasing)	(7 446 351)	(2 696 193)
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Factoring)	(349 173)	(614 337)
- Encaissement sur créances radiées	(37 995)	-
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	**10 130 727**	**13 586 884**

NOTE 25 *:* DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES VALEURS IMMOBILISEES

Les dotations aux amortissements des valeurs immobilisées de la période se détaillent ainsi :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	892 867	1 101 088
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	1 196 103	1 241 009
Total	**2 088 970**	**2 342 097**

NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres se détaillent ainsi :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	1 082 953	2 222 616
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	20 479	655
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	(26 328)	(10 044)
- Pertes nettes sur cession des titres de participation	132 624	-
Total	**1 209 728**	**2 213 227**

NOTE 27 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes aux provisions pour risques divers de la période se détaillent ainsi :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	2 023 860	212 162
- Dotations aux provisions pour risques et charges	2 000 000	1 968 091
- Apurement des comptes d'actifs	1 158	806 142
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(30 046)	(851 534)
- Reprises de provisions pour risques et charges	-	(357 356)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	-	414 488
- Reprise sur provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	(414 488)	-
Total	**3 580 484**	**2 191 993**

NOTE 28 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	11 522	45 473
- Quote-part de la subvention virée au compte de résultat	28 655	-
- Produits sur assistance technique MLA	307 606	318 012
- Autres produits	51 580	6 639
Total	**399 363**	**370 124**

NOTE 29 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
Bénéfice comptable	**24 932 322**	**12 542 170**
A réintégrer		
- Dotations aux Provisions comptables	23 559 970	28 403 928
- Plus Value de fusion	-	527 408
- Diverses charges non déductibles	452 168	1 330 160
- Retenues à la source libératoires	-	469 362
- Provisions fiscales constituées en 2018/2017 pour affaires douteuses	15 948 000	10 033 160
A déduire		
- Reprises sur provisions comptables	444 534	1 208 890
- Dividendes	2 776 816	2 958 149
- Revenu de capitaux mobiliers ayant subi une retenue libératoire	-	2 297 714
- Reprises sur Provisions fiscales constituées en 2018/2017 pour affaires douteuses	15 948 000	10 033 160
Bénéfice fiscal avant provisions	**45 723 110**	**36 808 275**
Provisions pour créances douteuses	18 133 968	23 030 774
Provisions pour créances douteuses	18 432 678	24 001 984
- Provisions Collectives Leasing à réintégrer	(298 710)	(971 210)
- Provisions Collectives Factoring à réintégrer	-	-
Provisions pour dépréciation de titres cotés	197 474	2 600
Bénéfice fiscal	**27 391 668**	**13 774 901**
A déduire le montant réinvestis au titre des souscriptions d'actions non soumises au minimum d'impôt	6 000 000	2 200 000
Base imposable	**21 391 668**	**11 574 901**
Impôt sur les sociétés	**7 487 084**	**4 051 215**
- Report d'impôt début de période	(1 083 999)	-
- Acomptes provisionnels payés	(2 504 513)	(4 664 732)
- Retenues à la source	(316 086)	(470 482)
Impôt à payer (report)	**3 582 486**	**(1 083 999)**
Contribution sociale de solidarité des sociétés	**855 667**	**347 247**

NOTE 30 - ENCAISSEMENT REÇUS DES CLIENTS

		31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Impayés sur créances de leasing en début de période	4.4	71 104 339	63 073 705
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	4.4	(67 369 456)	(71 104 339)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	12	(11 727 580)	(10 756 161)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	12	12 516 433	11 727 580
- Plus ou moins values sur relocation	4.0	(973 131)	(1 436 264)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	12	(7 189 965)	(6 569 737)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	12	9 048 282	7 189 965
- Intérets constatés d'avance en début de période	4&14	(4 005 279)	(4 184 214)
- Intérets constatés d'avance en fin de période	4&14	3 778 163	4 005 279
- TVA collectée		82 060 145	84 183 205
- Loyers encaissés	4.0&16	451 712 939	460 067 715
- Intérêts de retard	16	3 050 646	3 720 460
- Créances virées en Pertes	24	(8 526 223)	(3 650 452)
- Remboursement des valeurs résiduelles	4.0	630 822	1 963 290
- Remboursements anticipés	4.0	26 167 789	22 732 647
- Produits sur Cessions anticipées	18	666 545	508 748
Encaissements reçus des clients		**560 944 469**	**561 471 427**

NOTE 31 - ENCAISSEMENT REÇUS DES ACHETEURS FACTORES

		31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Encours de Financement des adhérents en début de période	5&9	87 934 797	89 880 312
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	5&9	(123 958 230)	(87 934 797)
- Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	9&14	(932 449)	(1 487 949)
- Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	9&14	1 386 449	932 449
- Financement des adhérents (TND + €)		354 999 008	320 401 495
- Produits à recevoir en début de période	9	3 849	7 135
- Produits à recevoir en fin de période	9	(4 520)	(3 849)
- Produits perçus d'avance en début de période	14	(1 216 399)	(946 063)
- Produits perçus d'avance en fin de période	14	1 871 458	1 216 399
- Revenus du factoring	17	18 306 968	15 126 992
- Récupération frais bancaires	23	26 650	28 742
- Récupération frais de justice	23	2 750	3 018
- TVA collectée Factoring		1 029 249	899 503
Encaissements reçus des acheteurs		**339 449 580**	**338 123 387**

NOTE 32 - DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

		31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de périoc	13	77 022 852	83 527 658
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	13	(75 884 516)	(77 022 852)
- Fournisseurs, avances en début de période	9	(1 219 491)	(335 297)
- Fournisseurs, avances en fin de période	9	113 062	1 219 491
- Investissements pour financement de contrats de leasing	4.0	340 537 487	325 550 237
- TVA sur Investissements		57 205 619	53 040 237
Décaissements pour financement de contrats de leasing		**397 775 013**	**385 979 474**

NOTE 33 - FLUX LIES AUX FINANCEMENTS A COURT TERME

		Début de période	Au 31 décembre 2022		Fin de période
			Utilisations	Remboursements	
Crédit à court terme BTE		929 539	7 250 015	7 119 778	1 059 776
Ligne d'avance CITI BANK		20 700 000	44 300 000	38 800 000	26 200 000
Ligne d'avance BTE		5 000 000	-	5 000 000	-
Ligne d'avance UIB		8 500 000	13 000 000	8 500 000	13 000 000
	11	35 129 539	64 550 015	59 419 778	40 259 776

NOTE 34 - SOMMES VERSES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

		31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Fournisseurs d'exploitation,avances et acomptes en début de période	9	(168 754)	(272 136)
- Fournisseurs d'exploitation,avances et acomptes en fin de période	9	60 245	168 754
- Avances et acomptes au personnel en début de période	9	(156 922)	(103 508)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	9	325 243	156 922
- Charges constatées d'avance en début de période	9	(294 727)	(184 492)
- Charges constatées d'avance en fin de période	9	215 011	294 727
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	13	1 676 921	1 840 758
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	13	(1 534 823)	(1 676 921)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	14	34 352	34 878
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	14	(109 704)	(34 352)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	14	1 329 075	1 132 911
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	14	(1 227 768)	(1 329 075)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	14	1 189 467	1 118 856
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	14	(1 417 886)	(1 189 467)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	14	336 965	288 800
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	14	(413 993)	(336 965)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	14	607 729	798 442
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	14	(800 607)	(607 729)
- C.N.S.S en début de période	14	879 506	81 750
- C.N.S.S en fin de période	14	(1 231 669)	(879 506)
- Diverses Charges à payer en début de période	14	364 829	157 784
- Diverses Charges à payer en fin de période	14	(567 548)	(364 829)
- Compte courant STIF en début de période	14	36 434	(39 066)
- Compte courant STIF en fin de période	14	(40 440)	36 434
- Prêts au personnel en début de Période	9	(2 619 322)	(2 385 592)
- Prêts au personnel en fin de période	9	2 351 417	2 619 322
- Dépôts et cautionnements versés en début de période	9	(493 958)	(758 088)
- Dépôts et cautionnements versés en fin de période	9	661 623	493 958
- TVA, payées sur biens et services		1 304 864	1 317 526
- Charges de personnel	22	19 348 656	17 788 301
- Autres charges d'exploitation	20&23	6 844 832	8 378 588
- Impôts et taxes fournisseurs	23	(766 026)	(736 481)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel		**25 723 022**	**25 810 504**

NOTE 35 - INTERETS PAYES

		31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Frais d'émission d'emprunt en début de période	9	(2 584 963)	(3 404 786)
- Frais d'émission d'emprunt en fin de période	9	1 915 120	2 584 963
- Intérêts constaté d'avance sur certificat de dépots début de période	11	(34 355)	-
- Intérêts constaté d'avance sur certificat de dépots en fin de période	11	38 534	34 355
- Intérêts courus sur emprunts obligataires début de période	11	14 327 292	12 686 422
- Intérêts courus sur emprunts obligataires fin de période	11	(13 895 873)	(14 327 292)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	11	1 564 434	1 965 700
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	11	(2 213 743)	(1 564 434)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	11	6 908 028	6 704 999
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	11	(5 134 666)	(6 908 028)
- Charges financières	19	58 888 038	62 535 789
Intérêts payés		**59 777 846**	**60 307 688**

NOTE 36 - IMPOTS ET TAXES PAYES

		31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	9&14	(1 083 998)	1 779 453
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	9&14	(3 505 180)	1 083 998
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	14	391 341	38 798
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	14	(899 462)	(391 341)
- TVA à payer en début de période	14	2 595 210	2 531 818
- TVA à payer en fin de période	14	(909 778)	(2 595 210)
- TVA payées		24 607 024	30 763 545
- Impôts et taxes fournisseurs	23	766 026	736 481
- Impôts sur les bénéfices	30	8 256 610	4 398 462
Impôts et taxes payés		**30 217 793**	**38 346 004**

NOTE 37 - AUTRES FLUX DE TRESORERIE

		31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Produits à recevoir des tiers en début de période	9	1 348 584	1 761 374
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	9	(1 589 375)	(1 348 584)
- Autres comptes débiteurs en début de période	9	5 759 126	7 623 162
- Autres comptes débiteurs en fin de période	9	(3 098 661)	(5 759 126)
- Compte courant TLG FINANCE en début de période	9	77 762	-
- Compte courant TLG FINANCE en fin de période	9	(77 762)	(77 762)
- Compte courant Tunisie LLD en début de période	9	4 748	63 591
- Compte courant Tunisie LLD en fin de période	9	(4 748)	(4 748)
- Compte courant MLA en début de période	9	-	328 038
- Compte courant MLA en fin de période	9	-	-
- Compte Adhérents,contrats résiliés en début de période	9	23 456	23 456
- Compte Adhérents,contrats résiliés en fin de période	9	(23 456)	(23 456)
- Comptes d'attente en début de période	9	490 523	612 355
- Comptes d'attente en fin de période	9	(600 507)	(490 523)
- Placements en titres en début de période	6	63 160 259	43 438 043
- Placements en titres en fin de période	6	(59 655 550)	(63 160 259)
- Autres comptes créditeurs en début de période	14	(4 142 953)	(5 519 491)
- Décaissement frais et taxes sur l'opération es actions MLA	14	(3 821 146)	-
- Autres comptes créditeurs en fin de période	14	4 657 872	4 142 953
- Effet à recevoir en début de période	9	8 394 900	10 192 150
- Effet à recevoir en fin de période	9	(3 119 969)	(8 394 900)
- Subvention d'investissement en début de période	15	-	
- Subvention d'investissement en fin de période	15	113 303	-
- Produits des placements	21	10 478 286	7 865 334
- Autres produits d'exploitation	18	1 843 433	2 397 452
- Autres gains ordinaires	28	387 841	324 651
- Autres pertes ordinaires	29	(1 158)	(1 193 364)
Autres flux de trésorerie		**20 604 808**	**(7 199 654)**

NOTE 38 - DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Investissements en Immobilisations incorporelles	8	556 545	90 493
- Investissements en Immobilisations corporelles	8	1 017 637	1 200 262
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		**1 574 182**	**1 290 755**

NOTE 39 - ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Cessions d'immobilisations corporelles	8	152 434	85 274
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	28	11 522	45 473
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		**163 956**	**130 747**

NOTE 40 - DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

		31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Titres de participation libérés au cours de la période	7.0	135 275	-
- Titres immobilisés libérés au cours de la période	7.0	2 200 000	-
- Avances sur acquisitions de titres en début de période	7	(13 875 465)	(13 875 465)
- Avances sur acquisitions de titres en fin de période	7	13 875 465	13 875 465
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		**2 335 275**	**-**

NOTE 41 - ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

		31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Titres de participations cédés au cours de la période	7.0	660 938	912 400
- Titres immobilisés cédés au cours de la période	7.0	500 000	-
- Avances sur titres immobilisés en début de période	14	(392 115)	-
- Avances sur titres immobilisés en fin de période	14	792 115	392 115
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		**1 560 938**	**1 304 515**

NOTE 42 - DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

		31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Dividendes	15	5 400 000	3 887 999
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	14	26 440	26 440
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	14	(26 440)	(26 440)
Dividendes et autres distributions		**5 400 000**	**3 887 999**

NOTE 43 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE LA PERIODE

		31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Banques	3	7 526 822	9 367 688
- Caisses	3	63 389	95 639
- Banques, découverts	10	(620 740)	(1 447 583)
Liquidités et équivalents de liquidités		**6 969 471**	**8 015 744**

NOTE 44 – LES CONTROLES FISCAUX EN COURS

1 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités.

Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

Ce jugement a été confirmé en appel contre lequel l'administration fiscale a introduit un pourvoi en cassation courant 2018. Le jugement définitif de la Cour de cassation n'est pas encore prononcé.

2 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015. En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.

Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéfices effectué en 2009 ainsi qu'au non-ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.

Un arrêté de taxation d'office portant sur les éléments sus mentionnés a été notifié à la société en décembre 2018 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 476 KDT. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis. L'affaire suit encore son cours.

3- Au cours de l'exercice 2022, TLF a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et ce, pour la période allant du 1er Janvier 2018 au 31 Décembre 2021.

Un avis de redressement partiel a été notifié à la société au titre de l'exercice 2018 en Décembre 2022 et ayant pour effet de réclamer à TLF un complément d'impôt de 438 534 DT dont 287 796 DT de pénalités et de ramener le crédit d'impôt sur les sociétés de 450 255 DT à 207 283 DT.

La société a formulé, dans les délais, son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale.

Jusqu'à la date d'arrêté des comptes, l'administration fiscale n'a pas encore notifié sa position quant aux arguments présentés par la société.

A l'état actuel des choses, TLF a constitué les provisions requises permettant de couvrir les risques rattachés à ces redressements au niveau des provisions pour risques et charges, inscrites parmi les autres passifs

NOTE 45 : ÉNGAGEMENTS HORS BILAN

La rubrique engagements sur autres titres présente au 31-12-2022 un solde de 36 949 KDT correspond aux :
- Engagements pour l'acquisition de titres TLG Finance pour un montant de 10 656 KDT.
La réalisation de cette opération reste conditionnée à l'obtention d'une autorisation auprès de la BCT.
- Engagements pour l'acquisition de titres MLA pour un montant 26 293 KDT. La réalisation de cette opération reste conditionnée à l'obtention d'une autorisation auprès de la BCT

NOTE 46 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 28 Mars 2023. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

NOTE 47 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

A- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Tunisie LLD

Engagement Leasing

Au cours de l'année 2022, TLF a mis en force 44 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 7 165 KDT.
La marge brute réalisée au 31 décembre 2022 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 711 KDT.
A la fin de l'année 2022, l'encours financier s'élève à 10 709 KDT.

Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec TLF un contrat de location de voitures.
Les charges supportées durant l'année 2022 s'élèvent à 152 KDT.

Maghreb Leasing Algérie (MLA)

Compte courant

TLF a conclu avec MLA, le 29 Août 2019, un contrat d'assistance technique en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2019 sont arrêtés à un montant de 151 360 €.
Un premier avenant a été signé le 1er janvier 2021, en vertu duquel les honoraires de TLF sont ramenés à 107 580 € à partir de l'exercice 2020.

Un deuxième avenant a été signé le 1er janvier 2022, en vertu duquel les honoraires de TLF sont ramenés à 90 640 € à partir de l'exercice 2021.

Les prestations facturées dans ce cadre, au titre de l'exercice 2022, s'élèvent à 308 KDT.

Le solde des produits à recevoir auprès de MLA, relative à cette convention, s'élève au 31 décembre 2022 à 603 KDT.

AMEN BANK

Au 31 Décembre 2022, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et TLF se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de TLF ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 3 927 KDT solde créditeur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de TLF totalise un montant de 24 333 KDT. Les charges financières supportées au titre des emprunts contractés auprès AB s'élèvent 1 694 KDT.

PGI HOLDING

Convention de participation aux frais du siège

La TLF a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la TLF dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui a été porté en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing &Factoring au titre de l'année 2022 s'élève à 160 KDT (HT).

AMEN BANK- Maghreb Leasing Algérie

Tunisie Leasing & Factoring et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de TLF, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de TLF de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Le nombre des actions en portage a été porté à 394.810 actions suite à l'attribution par MLA d'actions gratuites, puis à 590.957 actions suite à la conversion des dividendes de 2018 et 2019 en capital, ce qui a eu pour effet de porter les sommes avancées au titre du contrat de portage à 13.875.465 DT.

Ainsi, Tunisie Leasing & Factoring a procédé au remboursement intégral des échéances de l'encours du portage. Néanmoins, suite au changement du cadre légal Algérien, il est devenu impossible pour les parties, d'exécuter les obligations issues de ladite convention

TLF et AMEN BANK se sont rapprochées et convenues ce qui suit :

- La renonciation par Tunisie Leasing et Factoring au rachat des 590.957 actions MLA, objet de la convention de portage ;
- TLF se substitue à l'Amen Bank pour le rachat de 590.957 actions de la SFI et FMO ;

- Le paiement par Amen Bank à Tunisie Leasing et Factoring l'équivalent de la somme qui sera décaissée par cette dernière pour l'acquisition de 590.957 actions auprès de SFI et FMO.
- TLF prendra en charge tous les frais, droits, taxes ou autres liés à l'opération de portage et supportés par AMEN BANK.

Les dividendes perçus par TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de de l'exercice 2022 se sont élevés à 798 KDT.

Société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF)

La société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF) a accordé à Tunisie Leasing & Factoring, en 2017 une avance en compte courant de 1 130 KDT rémunérée au taux de 8% en vertu d'une convention de compte courant. Le compte courant de STIF est créditeur de 40 KDT KDT à la fin de l'exercice 2022.

La charge supportée en 2022 par Tunisie Leasing & Factoring au titre de ce compte courant s'élève à 6 KDT.

POULINA HOLDING

Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 25 août 2020 a autorisé la société à céder, par anticipation, ses participations dans les sociétés du Groupe Poulina pour un montant global de 8 381 KDT payable sur les exercices 2022, 2023 et 2024.

Au 31 décembre 2022, le montant des effets à recevoir s'élève à 3 120 KDT.

Sté TLG Finance

TLF a accordé, au cours de l'année 2021, à sa filiale Société TLG Finance, dans laquelle elle détient 33,90%, une avance en compte courant de 77 KDT.

TAYSIR MICROFIANCE

Le conseil d'administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 30 août 2022 a autorisé la cession de sa participation dans Taysir Microfinance au profit de la société Horchani Finance.

La valeur des actions comptabilisées à la date de cession, après la constatation de la perte sur les titres de 505 663 dinars en 2018, s'élève à 660 938 dinars. Le prix de cession global calculé sur la base de 270 dinars par action, s'élève à 1 784 430 dinars, soit une plus-value réalisée de 1 123 492 dinars.

La plus-value calculée par référence au coût historique des titres, qui est 1 166 600 dinars, n'est que de 617 830 dinars.

B- ***Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :***

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du conseil d'administration a été arrêtée par les comités de rémunération réunis le 30 Avril 2021. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.
- Le conseil d'administration réuni le 31 Mars 2020 a nommé le Directeur Général. Sa rémunération a été fixée par les comités de rémunération du 24 Mai 2021 et du11 Mai 2022, elle est composée de salaires et d'une prime d'intéressement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction.
- Le conseil d'administration réunis le 31 Mars 2020 a nommé les Directeurs Généraux Adjoints. Leurs rémunérations ont été fixées par les comités de rémunération du 17 Juillet 2020 et du 11 Mai 2022 elles sont composées de salaires et de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme de voitures de fonction.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de TLF envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022, se présentent comme suit (En DT) :

	P.C.A		D.G		D.G.A (Pôle Leasing)		D.G.A (Pôle Factoring)		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2022
Avantages à court terme	391 961	-	736 986	90 349	352 476	25 546	301 559	29 007	131 760	131 760
Indémnité départ à la retraite										
Avantages postérieurs à l'emploi (*)										
Total	391 961	-	736 986	90 349	352 476	25 546	301 559	29 007	131 760	131 760

(*) Le Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjoints bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 12 mois de salaires. Cet engagement est couvert par une police d'assurance

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022

Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing et Factoring

I. Rapport sur l'audit des États Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 Avril 2021, nous avons effectué l'audit des États Financiers de Tunisie Leasing & Factoring, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2022, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 28 mars 2023, font apparaître un total du bilan de 994.302.551 DT, un bénéfice net de 16.589.571 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 6.969.471 DT.

À notre avis, les États Financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des États Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observation

Nous attirons votre attention sur la note 44 « les contrôles fiscaux en cours » qui décrit le contrôle fiscal approfondi subi par la société Tunisie Leasing & Factoring, et portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021.

La société a reçu la notification de l'exercice 2018, toutefois les procédures liées aux exercices allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021 étant toujours en cours.

A la date du présent rapport et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise.

En couverture des risques éventuels liés à ce contrôle, et sur la base des évolutions récentes, la société Tunisie Leasing & Factoring a constaté les provisions jugées nécessaires.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris

dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

4.1 Revenus et produits assimilés

Question clé de l'audit

Les intérêts et produits assimilés de leasing et les revenus du factoring comptabilisés par Tunisie Leasing & Factoring s'élèvent au 31 décembre 2022 à 113 580 KDT et représentent 90% du total des produits d'exploitation dont 84% correspond aux intérêts de leasing et 16% relatives aux revenus de Factoring. Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la société, nous avons néanmoins considéré que la prise en compte des revenus constitue un point clé de l'audit en raison du volume des transactions et de l'importance relative de ces revenus par rapport au total des produits d'exploitation de la société.

Réponses apportées

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Effectuer une revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par Tunisie Leasing & Factoring en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation des contrôles informatisés par nos experts en sécurité de la technologie de l'information ;
- Identifier les contrôles clefs et réaliser des tests pour vérifier l'application effective de ces derniers incluant des contrôles automatisés ;
- Effectuer les tests de détails de rapprochement des données comptables et des informations issues du système d'information et une revue analytique détaillée des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution des taux de sortie, les tendances du secteur de leasing ;
- Revoir la méthode appliquée pour la comptabilisation des revenus relatifs aux crédits reportés ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 41 et en particulier que les intérêts sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers 2.5 « Opérations d'affacturage » & 2.6 « comptabilisation des revenus de leasing ».

4.2 Évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

Question clé de l'audit

La société est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité de la société, constitue une zone d'attention majeure en raison :

- De l'importance du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la société (85%) soit un montant net de provision de 677 056 KDT pour l'activité de leasing (le montant des provisions et agios réservés représentent 12,26% du total des créances) et 169 891 KDT pour l'activité de factoring (le montant des provisions représente 3,29% du total des créances) ;
- De l'importance du coût du risque associé (soit une dotation nette de l'exercice de 10 131 KDT) dans le résultat de l'exercice ; et
- Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important.

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers sont présentés dans les notes aux états financiers n°2-4 et n°2-5, ainsi que dans les notes explicatives n°4 et n°5.

Réponses apportées

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre société, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de contrôle mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;

  La fiabilité des informations fournies par la société au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur ;

- Les procédures et contrôles définies par la société en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la règlementation ;

- Le calcul de la provision collective conformément à la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment la circulaire n°2023-02 du 24 février 2023.

En outre, nous avons vérifié, à travers un échantillonnage étendu, que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés conformément aux dispositions de la circulaire de Banque Centrale de Tunisie n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.
Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4.3 Évaluation du portefeuille titres

Question clé de l'audit

Les titres d'investissement s'élèvent à 59 283 KDT au 31 décembre 2022 comme indiqué dans la note 7 « Portefeuille d'investissement ».

A la date d'arrêté des comptes, les titres sont valorisés par la direction de la société sur la base de la valeur d'usage pour les titres cotés et non cotés, comme indiqué en note principes et méthodes comptables appliqués « 2.7 Portefeuille titres » des notes aux états financiers.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres non cotés est un point clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de Tunisie Leasing & Factoring et du jugement nécessaire à l'appréciation de la valeur d'usage.

Réponses apportées

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier la procédure mise en place par la société dans le cadre du processus d'évaluation des titres non cotés ;
- Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par Tunisie Leasing & Factoring et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation des titres non cotés au regard des critères prévus par les normes comptables concernés ainsi que les valeurs de marchés communiqués ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

5. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les États Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les États Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les États Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les États Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des États Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'États Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des États Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les États Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou

collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des États Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.
En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les États Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les États Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des États Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les États Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des États Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des États Financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les États Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la règlementation en vigueur incombe à la Direction. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

3. Autres obligations légales et réglementaires

Au cours de l'accomplissement de notre mission, nous avons pris connaissance de l'infraction commise, par le chargé clientèle de l'agence de Sidi Bouzid et consistant en l'encaissement de sommes en espèces de la part des clients de la société, pour son propre compte, contre la délivrance de faux reçus de paiement ainsi que la remise de mains levées aux clients sans l'existence de contrats de cession.

La société a déposé, en date du 16 Mai 2022, une plainte à ce sujet auprès du procureur de la république de Tunis. De notre côté et en application de l'article 270 du code des sociétés commerciales et du paragraphe 36 de la norme 10 de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, nous avons révélé ce fait délictueux au procureur de la république du tribunal de première instance de Tunis, par lettre en date du 30 Juin 2022. L'incidence de ladite infraction a été estimée par TLF à 219 KDT.

Tunis, le 31 Mars 2023

Les commissaires aux comptes

FINOR
Limited
MUSTAPHA MEDHIOUB

Cabinet MS Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu
JAOUHAR BEN ZID

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022

Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing & Factoring,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Le conseil d'administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 30 août 2022 a autorisé la cession de sa participation dans Taysir Microfinance au profit de la société Horchani Finance.

La valeur des actions comptabilisées à la date de cession, après la constatation de la perte sur les titres de 505 663 dinars en 2018, s'élève à 660 938 dinars. Le prix de cession global calculé sur la base de 270 dinars par action, s'élève à 1 784 430 dinars, soit une plus-value réalisée de 1 123 492 dinars.

La plus-value calculée par référence au coût historique des titres, qui est 1 166 600 dinars, n'est que de 617 830 dinars.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

L'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2022 :

1. Le conseil d'administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 29 août 2019 a autorisé la signature d'une nouvelle convention d'assistance technique avec la filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA).

Les prestations facturées dans ce cadre, au titre de l'exercice 2022, s'élèvent à 308 KDT.

Le solde des produits à recevoir auprès de MLA, relative à cette convention, s'élève au 31 décembre 2022 à 603 KDT.

2. Tunisie Leasing & Factoring a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

   Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la TLF dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui a été porté en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing & Factoring au titre de l'exercice 2022 s'élève à 160 KDT (HT).

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 19 Décembre 2022.

3. La société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF) a accordé à Tunisie Leasing & Factoring, en 2017 une avance en compte courant de 1 130 KDT rémunérée au taux de 8% en vertu d'une convention de compte courant. Le compte courant de STIF est créditeur de 40 KDT à la fin de l'exercice 2022.

La charge supportée en 2022 par Tunisie Leasing & Factoring au titre de ce compte courant s'élève à 6 KDT.

4. Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 25 août 2020 a autorisé la société à céder, par anticipation, ses participations dans les sociétés du Groupe Poulina pour un montant global de 8 381 KDT payable sur les exercices 2022, 2023 et 2024.

Au 31 décembre 2022, le montant des effets à recevoir s'élève à 3 120 KDT.

5. Le conseil d'administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 25 août 2021 a autorisé la conclusion d'un contrat de prêt, non rémunéré, en compte courant associé avec TLG Finance d'un montant de 23 600 euros, soit 77 KDT.

6. Tunisie Leasing & Factoring et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de TLF, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de TLF de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Le nombre des actions en portage a été porté à 394.810 actions suite à l'attribution par MLA d'actions gratuites, puis à 590.957 actions suite à la conversion des dividendes de 2018 et 2019 en capital, ce qui a eu pour effet de porter les sommes avancées au titre du contrat de portage à 13.875.465 DT.

Ainsi, Tunisie Leasing & Factoring a procédé au remboursement intégral des échéances de l'encours du portage. Néanmoins, suite au changement du cadre légal Algérien, il est devenu impossible pour les parties, d'exécuter les obligations issues de ladite convention

TLF et AMEN BANK se sont rapprochées et convenues ce qui suit :

- La renonciation par Tunisie Leasing et Factoring au rachat des 590.957 actions MLA, objet de la convention de portage ;
- TLF se substitue à l'Amen Bank pour le rachat de 590.957 actions de la SFI et FMO ;
- Le paiement par Amen Bank à Tunisie Leasing et Factoring l'équivalent de la somme qui sera décaissée par cette dernière pour l'acquisition de 590.957 actions auprès de SFI et FMO.
- TLF prendra en charge tous les frais, droits, taxes ou autres liés à l'opération de portage et supportés par AMEN BANK.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 21 décembre 2021.

Les dividendes perçus par TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de de l'exercice 2022 se sont élevés à 798 KDT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du conseil d'administration a été arrêtée par le comité de

rémunération réuni le 30 Avril 2021. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.

- Le conseil d'administration réuni le 31 Mars 2020 a nommé le Directeur Général. Sa rémunération a été fixée par les comités de rémunération du 24 Mai 2021 et du 11 Mai 2022, elle est composée de salaires et d'une prime d'intéressement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction.
- Le conseil d'administration réuni le 31 Mars 2020 a nommé les Directeurs Généraux Adjoints. Leurs rémunérations ont été fixées par les comités de rémunération du 17 Juillet 2020 et du 11 Mai 2022, elles sont composées de salaires et de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme de voitures de fonction.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de TLF envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022, se présentent comme suit (En DT) :

	P.C.A		D.G		D.G.A (Pôle Leasing)		D.G.A (Pôle Factoring)		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2022
Avantages à court terme	391 961	-	736 986	90 349	352 476	25 546	301 559	29 007	131 760	131 760
Indémnité départ à la retraite										
Avantages postérieurs à l'emploi (*)										
Total	391 961	-	736 986	90 349	352 476	25 546	301 559	29 007	131 760	131 760

(*) Le Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjoints bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 12 mois de salaires. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a pas été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 31 Mars 2023

Les commissaires aux comptes

FINOR
Limited
MUSTAPHA MEDHIOUB

Cabinet MS Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu
JAOUHAR BEN ZID

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Tunisie Leasing et Factoring

Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord
1082 Tunis Mahrajène

La société Tunisie Leasing et Factoring publie ci-dessous ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra mercredi le 26 avril 2023. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : **Cabinet M.S Louzir Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par Mr Jaouhar BEN ZID & Cabinet FINOR représenté par Mr Mustapha MEDHIOUB.**

BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31 Décembre 2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIFS	Notes	31-déc. 2022	31-déc. 2021
Liquidités et equivalent de liquidités	5	93 670 590	147 487 433
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	6	1 599 420 063	1 565 227 063
Acheteurs Factorés	7	169 890 887	132 947 705
Portefeuille titre commercial		60 323 149	63 799 809
Portefeuille d'investissements	8	14 448 336	14 489 576
Titres mis en equivalence	8	2 633 842	2 745 338
Valeurs Immobilisés	9	180 880 654	154 107 074
Actifs d'impôts différés	10	19 007 180	12 533 614
Autres actifs	11	54 194 286	69 396 546
TOTAL DES ACTIFS		**2 194 468 987**	**2 162 734 158**
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
Concours bancaires	12	49 471 151	40 612 398
Emprunts et dettes rattachées	13	1 326 244 287	1 340 722 752
Dettes envers la clientèle	14	98 899 339	89 932 123
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	7	51 714 155	50 879 089
Fournisseurs et comptes rattachés		121 030 859	125 143 492
Passifs d'impôts différés	10	9 071 753	4 510 934
Autres passifs	15	119 822 250	124 147 637
TOTAL DES PASSIFS		**1 776 253 794**	**1 775 948 425**
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		54 000 000	54 000 000
Réserves consolidés		168 855 512	158 772 335
Effet des modifications Comptales		(3 821 145)	(3 821 145)
Total des capitaux propres avant resultat de l'execrcice		**219 034 367**	**208 951 190**
Résultat Consolidé		20 706 291	11 040 307
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (PART GROUPE)	16	**239 740 658**	**219 991 497**
INTERETS MINORITAIRES	17	**178 474 535**	**166 794 235**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET INTERETS MINORITAIRES		**418 215 193**	**386 785 732**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		**2 194 468 987**	**2 162 734 158**

Etat des engagements hors bilan consolidé
Exercice clos le 31 Décembre 2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
ENGAGEMENTS DONNEES	**200 779 020**	**160 477 556**
Engagements de financements en faveur de la clientèle	104 670 227	80 303 761
Engagements donnés en faveur des banques(*)	59 160 000	45 360 000
Engagements sur titres	36 948 793	34 813 795
ENGAGEMENTS RECUS	**321 521 049**	**294 316 439**
Garanties reçues	7 931 611	11 860 539
Intérêts à échoir sur contrats actifs	191 911 027	195 051 295
Garanties reçues des adhérents	121 678 411	87 404 605
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	**186 558 569**	**127 620 000**
Emprunts obtenus non encore encaissés	186 558 569	127 620 000

(*) cette rubrique correspond au montant des effets et titres de crédit domiciliés chez les banques

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période du 1er janvier au 31 Décembre 2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Notes	31-déc. 2022	31-déc. 2021
Produits d'exploitations			
Revenu de crédit bail	18	210 186 753	209 879 210
Revenu du factoring	19	18 278 634	15 032 021
Revenu des opérations de location longue durée		38 730 560	32 422 555
Autres produits d'exploitation		2 802 300	2 906 200
Produits des placements		6 507 392	2 945 575
Total des Produits d'exploitations		**276 505 639**	**263 185 561**
Coût des opérations de location longue durée		(22 079 206)	(20 304 029)
Intérêts et charges assimilés	20	(104 306 442)	(107 741 494)
PRODUIT NET		**150 119 991**	**135 140 038**
Charges d'exploitations			
Charges de personnel		(47 222 909)	(43 010 094)
Autres charges d'exploitation		(29 682 322)	(30 912 215)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres		(4 983 828)	(4 255 715)
Total des Charges d'exploitations		**(81 889 059)**	**(78 178 024)**
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		**68 230 932**	**56 962 014**
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	21	(16 927 833)	(33 155 335)
Dotations aux provisions pour risques divers	22	(5 739 195)	(7 197 774)
RESULTAT D'EXPLOITATION		**45 563 904**	**16 608 905**
Autres gains ordinaires		2 144 316	1 718 769
Autres pertes ordinaires		(738 039)	(1 992 768)
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES		**46 970 181**	**16 334 906**
Impôts différés		681 291	1 796 768
Impôts exigibles		(18 162 055)	(11 552 459)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		**29 489 417**	**6 579 215**
Quote-part dans le résultat des sociétes mises en équivalence	8	64 826	192 496
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		**29 554 243**	**6 771 711**
Part revenant aux intérets minoritaires	17	(8 847 952)	4 268 596
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		**20 706 291**	**11 040 307**
Résultat par action		**1,917**	**1,022**

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31-dec 2022	31-dec 2021
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	23	914 739 462	876 463 514
Encaissements reçus des acheteurs factorés	24	339 449 580	338 123 387
Financements des adhérents	24	(354 999 008)	(320 401 495)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(25 764 555)	(25 854 999)
Intérêts payés		(59 663 540)	(61 156 522)
Impôts et taxes payés		(65 924 427)	(71 043 882)
Décaissement pour financement de contrats de leasing	25	(629 692 079)	(585 353 392)
Autres flux de trésorerie		(104 138 950)	(49 402 465)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		**14 006 483**	**101 374 146**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	26	(32 658 627)	(38 485 615)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	27	5 105 099	5 423 690
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	28	(3 663 208)	(1 087 841)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	29	1 650 407	2 038 978
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		**(29 566 329)**	**(32 110 788)**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	30	(11 092 596)	(12 258 907)
Encaissements provenant des emprunts		295 227 771	297 743 756
Remboursement d'emprunts		(377 169 386)	(344 082 769)
Flux liés au financement à court terme		38 876 928	53 193 208
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		**(54 157 283)**	**(5 404 713)**
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		7 041 533	1 110 098
Variation de trésorerie		**(62 675 596)**	**64 968 744**
Trésorerie au début de l'exercice		106 875 035	41 906 291
Trésorerie à la clôture de l'exercice	31	**44 199 439**	**106 875 035**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
AU 31 Décembre 2022

NOTE 1 : PRESENTATION DU GROUPE

1-1 : Structure juridique des sociétés du Groupe

Le Groupe « **TUNISIELEASING&FACTORING** » est composé de dix sociétés spécialisées chacune notamment dans les métiers suivants : le leasing, le crédit, le factoring et la location longue durée.

- La société « **Tunisie Leasing & Factoring** », est une société de droit tunisien, créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

  A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonné au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie factoring ».

  Au cours de l'exercice 2017, l'activité d'affacturage a été reprise suite à l'opération de fusion entre la société mère « Tunisie Leasing » et sa filiale « Tunisie Factoring »

  Le capital social de Tunisie Leasing et factoring s'élève au 31 Décembre 2022 à la somme de 54.000.000 dinars divisé en 10.800.000 actions de 5 dinars chacune.

  Les titres de la société sont admis à la côte de la Bourse depuis l'année 1992.

- La société **« Maghreb Leasing Algérie »** a été créée en janvier 2006 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing.

  Le capital social de Maghreb leasing Algérie s'élève, au 31 Décembre 2022, à la somme de 6.500.000.000 DZD divisé en 6.500.000 actions de 1.000 DZD chacune.

- La société « **TLG FINANCE** » est une société par action simplifiée créée le 1er octobre 2014 avec pour objet principal l'acquisition, la détention, la cession et la gestion de participations directes ou indirectes dans toutes sociétés de financements spécialisés ou de locations opérationnelles françaises ou étrangères, cotées ou non cotées. Son capital initial s'élève à 30 000,00 Euros.

  L'assemblée générale mixte du 10 septembre 2015 a décidé de porter le capital social à 18 560 000,00 Euros par émission de 1 853 000 actions nouvelles de 10 Euro chacune, totalement souscrites et libérées en numéraires.

  L'assemblée générale extraordinaire du 06 janvier 2017 a décidé de porter le capital social à 21 877 000,00 Euros par émission de 331 700 actions nouvelles de 10 Euro chacune, totalement souscrites et libérées en numéraires.

- La société « **ALIOS Finance SA »**, société holding créée en 1998, avec pour objet la prise de participations dans les sociétés visant à développer des opérations de financement, notamment par crédit-bail et le capital social de Alios Finance SA s'élève au 31 Décembre 2022 à € : 12.264.164 divisé en 1.114.924 actions de € : 11 chacune.

Alios Finance est présent actuellement dans six pays de l'Afrique subsaharienne (Côte d'Ivoire, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Cameroun, Gabon), soit sous forme de filiales ou de succursales.

Il convient de signaler que les sociétés de Zambie, Tanzanie et Kenya ont été retirées du périmètre de consolidation de 2022.

- **Sociétés d'investissement**

A l'initiative de Tunisie Leasing & Factoring, il a été procédé à la constitution de quatre sociétés d'investissement à capital risque, ayant pour objet la participation pour leurs propres comptes ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises.

Il s'agit de :

- **Tuninvest–Sicar :** constituée en 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, puis transformée en 1998 en société d'investissement à capital risque. Son capital actuel s'élève à 966.000 dinars, divisé en 966.000 actions de 1 dinar chacune, totalement libérées. Les titres de Tuninvest Sicar sont cotés en Bourse.

- **Tunisie - Participations :** constituée en 1997. Son capital actuel s'élève à 5.000 dinars, divisé en 500 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.

- **Tuninvest International-SA :** constituée en 1998. Son capital actuel s'élève à 5.000 dinars, divisé en 500 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.

- **Tuninvest Innovations-Sicar :** constituée en 2002. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune.

- **Les autres sociétés du Groupe**

- **Société Tunisie Location Longue Durée (Tunisie LLD) :** est une société à responsabilité limitée constituée en 1999 avec pour objet principal la location de voitures. Son capital social s'élève à 3.000.000 dinars, divisé en 30.000 parts de 100 dinars chacune.

- **Société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF) :** est une société anonyme de droit Tunisien, constitué le 02 février 2001. Le capital social s'élève à D : 40.000 divisé en 40.000 actions de 1D chacune, souscrite et libéré en totalité. La société a pour objet d'effectuer en Tunisie et à l'étranger des missions d'audit économique, juridique et financier et plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement à l'objet social.

1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe

La synthèse des participations des sociétés du Groupe est présentée dans le tableau 1 ci-après.

L'analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects est présentée dans le tableau 2 ci-après.

L'organigramme du Groupe est présenté dans le tableau 3 ci-après :

Tableau des Participations au 31 Décembre 2022

Sociétés	Tuninvest SICAR		Tunisie Participations		Tuninvest Inter S.A		Tuninvest Innov. SICAR		STIF		Tunisie Location LD		ALIOS		TLG FINANCE		Maghreb L. Algérie	
	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%			Titres	%
Tunisie Leasing	352 645	36,51%	220	44,00%	125	25,00%	13 636	27,27%	40 000	100,00%	29 832	99,44%	54 245	4,87%	741 642	33,90%	1 366 444	21,02%
Tunisie Valeurs																		
Tunisie Participations																		
Tuninvest SICAR																		
Tuninvest International S.A																		
Tunisie Factoring																		
TLG FINANCE													709 931	63,68%				
Société d'Ingénierie Financière (STIF)																		
Autres	613 355	63,49%	280	56,00%	375	75,00%	36 364	72,73%			168	0,56%	350 748	31,46%	1 446 058	66,10%	5 133 556	78,98%
Total	**966 000**	**100,00%**	**500**	**100,00%**	**500**	**100,00%**	**50 000**	**100,00%**	**40 000**	**100,00%**	**30 000**	**100,00%**	**1 114 924**	**100,00%**	**2 187 700**	**100,00%**	**6 500 000**	**100,00%**

Tableau 2

Analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects de la société consolidante au 31 Décembre 2022

Sociétés	Tuninvest SICAR		Tunisie Participations		Tuninvest Inter S.A		Tuninvest Innov.		STIF		Tunisie Location		ALIOS		TLG FINANCE		Maghreb L. Algérie	
	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte
Tunisie Leasing	36,51%		44,00%		25,00%		27,27%		100,00%		99,44%		4,87%		33,90%		21,02%	9,09% (*)
Tunisie Valeurs																		
Tunisie Participations																		
Tuninvest SICAR																		
Tuninvest International S.A																		
Tunisie Factoring																		
TLG FINANCE														21,59%				
Société d'Ingénierie Financière (STIF)																		
Autres																		
Total	**36,51%**		**44,00%**		**25,00%**	**0,00%**	**27,27%**		**100,00%**		**99,44%**	**0,00%**	**4,87%**	**21,59%**	**33,90%**	**0,00%**	**21,02%**	**9,09%**
Total participation	**36,51%**		**44,00%**		**25,00%**		**27,27%**		**100,00%**		**99,44%**		**26,45%**		**33,90%**		**30,11%**	

(*) A travers des contrats de portage

TABLEAU 3 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION
DU 31 Décembre 2022

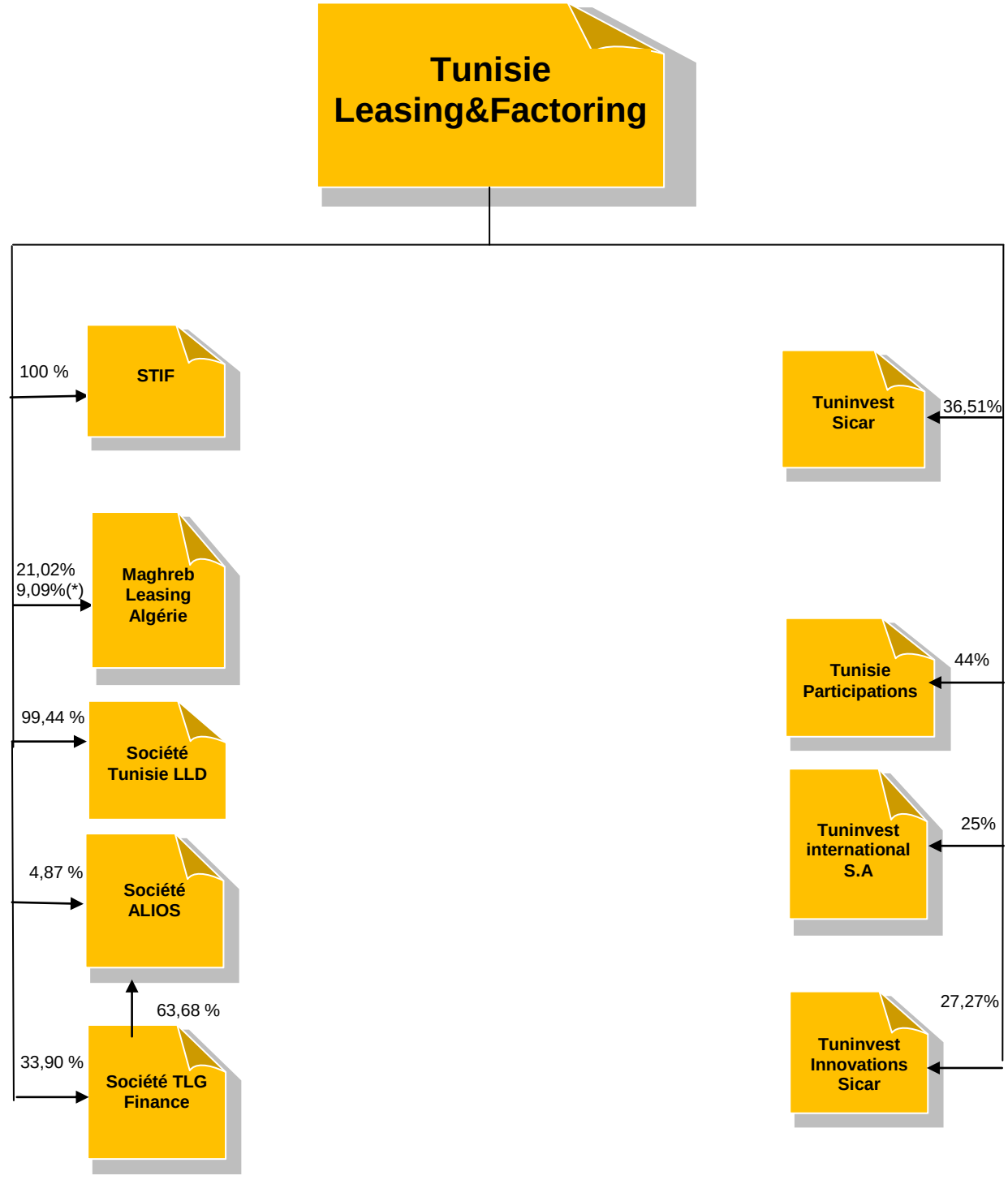

(*) A Travers des contrats de portage

NOTE 2 : METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 : Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation appliquées à chaque société du Groupe, sont déterminées en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par Tunisie Leasing & Factoring, ainsi que son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Sociétés	*Degré de contrôle*	*Méthode retenue*
MAGHREB LEASING ALGERIE	Contrôle exclusif	Intégration globale
TLG FINANCE	Contrôle exclusif	Intégration globale
ALIOS	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Tunisie Location Longue Durée	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Tunisienne d'ingénierie Financière	Contrôle exclusif	Intégration globale
Tuninvest Innovations Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest International .SA	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Participations	Influence notable (1)	Mise en équivalence
Tuninvest Sicar	Influence notable	Mise en équivalence

(1) Bien que Tunisie Leasing & Factoring détienne 44% du capital de Tunisie Participations et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne, cette participation a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence car, d'une part, Tunisie Leasing n'a aucun pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette société et d'autre part, Tunisie Leasing & Factoring est représentée par un seul membre au niveau du conseil d'administration.

Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue

2.2 : Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre.

2.3 : Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du Groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

- **Traitement des participations dans les entreprises associées**

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

L'opération de mise en équivalence a été effectuée à travers des tableaux d'analyse de chaque participation permettant de prendre en ligne de compte, l'effet des participations indirectes et ce, à travers :

- L'annulation de la participation de chaque société au capital d'une autre société du Groupe
- La prise en compte de la fraction de la participation indirecte annulée, revenant à la société mère

Parallèlement, toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

- **Intégration des sociétés sous contrôle exclusif**

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du Groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du Groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4 : Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

- **Homogénéisation des méthodes comptables**

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

- **Elimination des soldes et transactions intra-groupe**

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou mise en équivalence.
Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

- **Conversion des états financiers des entités étrangères**

Conformément à la norme internationale IAS 21 § 39, le résultat et la situation financière d'une entité étrangère sont convertis en monnaie de présentation (TND), en utilisant les procédures suivantes :

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté sont convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au cours de change moyen des périodes de transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés au niveau des capitaux propres.

La similarité des cadres conceptuels du référentiel national et international a justifié le recours à ladite norme, en l'absence de dispositions normatives explicites dans le système comptable des entreprises.

NOTE 3 : DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés), la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées) et la NCT 37 (Participations dans des coentreprises), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifique à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT nº 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2012-09 du 29 juin 2012, n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2018-06 du 5 juin 2018, ainsi que la circulaire de la BCT n° 2023-02 du 24 Février 2023.

NOTE 4 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

4.1 : Base de préparation des états financiers

Les états financiers du Groupe Tunisie Leasing & Factoring sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinar Tunisien (DT).

Les états financiers consolidés comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan consolidé du Groupe Tunisie Leasing & Factoring sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

4.2 : Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par le Groupe figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	20% et 33%
- Constructions	5%
- Constructions sur sol d'autrui	20%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10% et 20%
- Matériel informatique	15% et 33%
- Installations générales	10% et 15%

4.3 : Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier. Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

- ✓ À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4.4 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4.5 : Créances de leasing (Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie)

Les contrats de location financement établis par TLF et Maghreb Leasing Algérie transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant…) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, TLF enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'apparition de l'arrêté du ministre des Finances du 28 janvier 2008 portant approbation de la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, et à partir de 2008, Tunisie Leasing & Factoring comptabilise dans son bilan les actifs détenus en

vertu d'un contrat de leasing selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

a- La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et

b- La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

4.6 : Politique de provisions

Le coût du risque est calculé conformément à la règlementation en vigueur.

4.6.1 : Provision à caractère individuel

Société mère (Activité Leasing)

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	-
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définis par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

. Les cautions bancaires
. Les actifs financiers affectés
. Les dépôts de garantie
. Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

. Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures et aux agences de voyages.
. Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
. Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- Le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- Le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de douze mois sans que le matériel ne soit vendu.

Filiale (*Maghreb Leasing Algérie*)

Les provisions pour créances sont constituées par référence aux termes de l'instruction de la Banque d'Algérie N° 74-94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers, en fonction de l'ancienneté des impayés.
Les catégories sont au nombre de quatre (4) :

	Taux de provision
Créances courantes	-
Créances à problèmes potentiels	20%
Créances très risquées	50%
Créances compromises	100%

Les garanties ne sont pas prises en considération pour le calcul des provisions.

Filiale (*Alios*)

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés.
Lors de la réunion du conseil d'administration du 1er décembre 2015, Alios a adopté une mise à jour sur l'ancienne politique de provisionnement en vue de s'aligner avec la méthodologie de provisionnement de Tunisie Leasing & Factoring. Les aménagements de cette politique qui prévoient :

1. La prise en compte pour le crédit-bail et pour la Location avec Option d'Achat (LOA) de la valeur des biens financés, et ce comme garantie déductible de l'assiette de provisionnement.
   Les taux de provisionnement sont : (5% à partir d'1 jour de retard, 30% à partir de 90 jours, 75% à partir de 180 jours et 100% à partir de 360 jours et en cas de contentieux. Ces taux s'appliquent sur le risque total (impayés + encours).

2. L'assouplissement des taux de provisionnement pour les financements destinés aux particuliers (Crédit à la consommation et la Location avec Option d'Achat (LOA) du fait que les premiers retards sont en général imputables aux employeurs qui nous règlent les prélèvements à la source des échéances avec un certain délai.
   Le taux de provisionnement est de 5% (à partir du 1er jour de retard), suivi de 30% (30 jours), 50% (60 jours), 75% (120 jours) et 100% (180 jours et contentieux).

Activité *Factoring*

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

Les classes de risque sont les suivantes :

	Minimum de provision A appliquer par classe
- A : Actifs courants	-
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
- B2 : Actifs incertains	20%
- B3 : Actifs préoccupants	50%
- B4 : Actifs compromis	100%

Tunisie Factoring (société absorbée par Tunisie Leasing) distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.

- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.

Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

4.6.2 : Provision à caractère général

Il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la TLF.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing et factoring sont déduites des actifs correspondants.

4.7 : Comptabilisation des revenus de leasing

Conformément à la norme comptable NC 41, Tunisie Leasing&Factoring ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts sur crédit-bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux

implicite du contrat de location. Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts perçus ou comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créances de leasing ».

Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés et ce, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, émanant des Banques Centrales de chaque filiale.

4.8 : Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées.
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

4.9 : Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

NOTE 5 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

cette rubrique se detaille comme suit

	31-déc 2022	31-déc 2021
-Banques	93 413 674	147 206 163
-Caisses	256 916	281 270
Total général	93 670 590	147 487 433

NOTE 6 : CREANCES DE LEASING : ENCOURS FINANCIERS

6.1 : Créances sur la Clientèle, Opérations de Leasing :

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Encours financiers	1 520 853 754	1 522 735 189
- Impayés	324 021 279	291 811 928
- Interets echus differés	(6 181 653)	(6 344 814)
- Creances en cours (encours des contrats decaissés et non mis en force)	10 224 900	8 054 395
Total brut des creances de leasing	1 848 918 280	1 816 256 698
- Provisions pour dépréciation des encours	(89 035 507)	(84 095 074)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(126 172 143)	(131 983 779)
- Provisions collectives	(18 071 945)	(17 438 695)
- Produits reservés	(16 218 622)	(17 512 088)
Total des provisions	(249 498 217)	(251 029 636)
Soldes nets	**1 599 420 063**	**1 565 227 063**

6.2 : Créances de Leasing : Impayés

L'analyse des comptes des clients se présente comme suit :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
Clients ordinaires		
- Impayés	236 488 186	219 755 643
Montant brut	236 488 186	219 755 643
A déduire :		
- Provisions	(74 562 114)	(77 739 347)
- Produits réservés	(4 097 034)	(7 794 010)
Montant net	157 829 038	134 222 286
Clients litigieux		
- Impayés	87 533 093	72 056 285
Montant brut	87 533 093	72 056 285
A déduire :		
- Provisions	(51 610 029)	(54 244 432)
- Produits réservés	(12 121 588)	(9 718 078)
Montant net	23 801 476	8 093 775
Solde des clients et comptes rattachés	181 630 514	142 316 061

NOTE 7 : COMPTES COURANTS DES ADHÉRENTS ET COMPTES DES ACHETEURS

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 31 Décembre 2022, comme suit :

		31-déc. 2022	31-déc. 2021
Comptes des acheteurs factorés			
Comptes des acheteurs locaux		161 656 459	128 508 840
Comptes des acheteurs export		2 351 625	1 586 359
Comptes des acheteurs import		11 664 584	8 718 970
Sous total	(A)	175 672 668	138 814 169
A déduire			
Provisions individuelles sur compte adhérents		(4 756 485)	(4 841 260)
Provisions collectives sur compte adhérents		(1 025 108)	(1 025 108)
Provisions individuelles sur compte acheteurs		(188)	(96)
Montant net		169 890 887	132 947 705
Comptes des adhérents			
Correspondants étrangers (FDG comptes en devise)		243 661	214 167
Fonds de garantie		16 187 068	12 954 355
Compte import/Export		11 664 584	8 718 970
Disponible		23 618 842	28 991 597
Sous total	(B)	51 714 155	50 879 089
Encours de Financement des adhérents	(A) - (B)	123 958 513	87 935 080

NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
Titres immobilisés	15 933 420	14 891 708
Total brut	15 933 420	14 891 708
Montant libéré	15 933 420	14 891 708
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(1 485 084)	(402 132)
Total net	14 448 336	14 489 576

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
Les titres mis en équivalence	2 633 842	2 745 338

NOTE 8 (SUITE) : LES TITRES IMMOBILISES :

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2022 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Montant total	Provision	Date souscription	% détenu
- B.T.S	500	5 000		1997	-
- SPCS	174 990	1 819 178		2009/2016	4,92%
- Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	42 910	42 910	2000	0,48%
- Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100		2010	-
- Société BYZACENE	1 005	100 500	100 500	2006	1,97%
- Amen Santé	132 624	1 193 616	76 647	2009/2010/2013/2014/2017/2019/2020	1,40%
- Ennakl	389 000	4 998 650	403 393	2012	1,30%
- FCPR Tuninvest Croissance	20 876	2 087 600		2013/2014/2016	11,63%
- Assurances COMAR NON VIE CIV	4 911	1 985 741	861 633	2016	7,00%
- Société STEP	100 000	1 000 000		2018	10,10%
- Société SGTM	5 000	500 000		2018	4,03%
- Société STLV	1	125		2019	
- Société T'PAP	220 000	2 200 000		2022	1,80%
		15 933 420	1 485 084		

NOTE 8 (SUITE) : TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Les titres mis en équivalence s'analysent au 31 décembre 2022 comme suit :

Emetteur	Coût d'acquisition	Quote-part dans les réserves	Quote-part dans les résultats	Valeur des titres mis en équivalence	% détenu
* Tuninvest Sicar	521 084	1 615 769	51 925	2 188 778	36,51%
* Tunisie participations	2 200	232 197	6 647	241 045	44,00%
* Tuninvest International SA	1 250	7 831	202	9 283	25,00%
* Tuninvest Innovations Sicar	136 360	52 324	6 053	194 737	27,27%
	660 894	1 908 121	64 826	2 633 842	

NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISES

TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISES
PERIODE CLOSE LE 31 Décembre 2022
(exprimé en dinars)

NOTE 9.1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Effet de variation de taux de change	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Effet de variation de taux de change	Dotation de période	Cessions ou transferts	Fin de période	
Logiciels	33%	29 414 860	794 304	556 153	942 835	704 953	31 003 198	29 048 817	731 728	1 345 505	669 647	30 456 403	546 795
Logiciels (en cours)		944 346	-	99 414	-942 835	-	100 925	-	-	-	-	-	100 925
Ecart d'acquisition		626 515		-	-	-	626 515	626 515	-	-	-	626 515	-
TOTAUX		30 985 720	794 304	655 567	-	-	31 730 638	29 675 332	731 728	1 345 505	-	31 082 918	647 720

NOTE 9.2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Effet de variation de taux de change	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Effet de variation de taux de change	Dotation de la période	Cessions ou transferts	Fin de période	
Terrain	0%	8 532 586	58 446	-	-	-	8 591 032	-		-	-	-	8 591 032
Constructions	5%	39 123 245	364 255	-	24 340 065	1 341 985	62 485 581	16 769 874	88 491	1 550 926	-	18 409 291	44 076 290
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670		-	-	-	30 670	30 670		-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	129 925 020	4 018 256	29 974 484	-	13 164 059	150 753 700	44 027 415	2 128 458	14 974 984	12 067 222	49 063 635	101 690 065
Mobilier de bureau	10% et 20%	10 549 302	102 846	1 035 204	-	353 352	11 334 000	871 955	73 830	216 567	149 280	1 013 071	10 320 929
Matériel informatique	15% et 33%	12 676 412	182 570	1 437 877	-	412 617	13 884 241	11 369 854	259 594	774 160	405 553	11 998 055	1 886 186
Installations générales	10% et 15%	26 450 312	304 670	8 355 870		1 746 213	33 364 639	19 369 320	139 327	1 159 728	972 169	19 696 207	13 668 432
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immolisations		18 362 716		5 977 349	(24 340 065)	-	-	-		-	-	-	-
TOTAUX		245 650 263	5 031 043	46 780 782	-	17 018 226	280 443 863	92 439 089	2 689 700	18 676 364	13 594 224	100 210 929	180 232 934
Total des Valeurs Immobilisés		**276 635 984**	**5 825 347**	**47 436 350**	**-**	**17 723 179**	**312 174 502**	**122 114 421**	**3 421 428**	**20 021 869**	**14 263 871**	**131 293 846**	**180 880 654**

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire

NOTE 10 : IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés se détaillent par société intégrée comme suit :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Passif d'impôt différé, Tunis Location Longue Durée	(770 166)	(936 188)
- Passif d'impôt différé, MLA	(7 832 307)	(2 438 672)
- Passif d'impôt différé, ALIOS	(469 280)	(1 136 074)
Total des passifs d'impôt différé	(9 071 753)	(4 510 934)
- Actif d'impôt différé, Tunisie Leasing	8 463 693	7 948 424
- Actif d'impôt différé, Maghreb Leasing Algérie	7 529 484	1 814 831
- Actif d'impôt différé, ALIOS	3 014 003	2 770 359
Total des actifs d'impôt différé	19 007 180	12 533 614
Total des impôts différés	**9 935 427**	**8 022 680**

NOTE 11 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Clients autres sociétés du groupe	1 415 781	1 070 083
- Fournisseurs, avances	4 600 788	10 512 752
- Prêts au personnel	2 057 635	2 301 743
- Echéances à moins d'un an sur prêts au personnel	309 709	342 098
- Avances et acomptes au personnel	338 519	164 925
- Crédit d'impôt	11 272 590	14 530 917
- Crédit TVA	9 001 441	9 442 241
- Autres comptes débiteurs	9 812 943	11 134 119
- Produits à recevoir des tiers	3 724 000	2 647 181
- Effet à recevoir	3 119 969	8 394 900
- Charges constatées d'avance	12 010 400	8 488 176
- frais d'émission des emprunts à long terme	3 162 951	3 783 161
Total brut	60 826 726	72 812 296
A déduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes clients	(149 615)	(149 615)
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(168 244)	(170 759)
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(89 317)	(101 097)
- Provisions pour dépréciation des produits à recevoir	(195 621)	(197 201)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(6 029 643)	(2 797 078)
Total net	**54 194 286**	**69 396 546**

NOTE 12 : CONCOURS BANCAIRES

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
Banques, découverts	49 471 151	40 612 398
Total général	49 471 151	40 612 398

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
Emprunts		
- Banques locales	196 277 816	171 898 669
- Banques étrangères	398 922 144	483 524 233
- Emprunts obligataires	234 749 360	233 160 400
- Crédit à court terme	1 059 776	929 539
- Ligne d'avance	39 200 000	34 200 000
- Certificat de dépôts	1 000 000	1 000 000
- Crédit ALIOS	423 491 139	381 953 315
- Crédit Leasing LLD	6 723 969	6 137 972
Total emprunts	1 301 424 204	1 312 804 128
Dettes rattachées		
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires locaux	2 432 595	2 050 630
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires étranger	8 502 621	11 336 164
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	13 923 401	14 566 173
- Intérêts contaté d'avance sur certificats de dépôts	(38 534)	(34 344)
Total dettes rattachées	24 820 084	27 918 623
Total	**1 326 244 287**	**1 340 722 752**

NOTE 13 (SUITE) : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

DESIGNATION	Solde en début de période	Effets de variation de taux de change	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES	**171 898 669**	**2 389 805**	**142 045 171**	**120 055 829**	**196 277 816**	**105 789 707**	**90 488 109**
* AMEN BANK	26 633 333		10 000 000	12 300 000	24 333 333	12 200 000	12 133 333
* ATB	6 833 333		-	2 000 000	4 833 333	2 833 333	2 000 000
* AMEN BANK FACTO	374 685			374 685	-	-	-
* BH	13 118 370		10 000 000	6 353 061	16 765 309	11 912 250	4 853 059
* BH FACTO	2 512 148		-	1 379 878	1 132 270	905 816	226 454
* BNP (MLA)	7 942 307	669 554	6 714 000	6 542 359	8 783 502	5 595 500	3 188 003
* CITIBANK (MLA)	1 754 400	147 900	-	1 902 300	-	-	-
* AL BARAKA BANK (MLA)	5 635 587	475 105	-	3 400 721	2 709 971	-	2 709 971
* AL SALAM(MLA)	13 015 589	1 097 245	11 696 171	6 997 337	18 811 669	10 886 193	7 925 476
* AL BARAKA BANK	5 000 000		24 000 000	5 000 000	24 000 000	6 666 667	17 333 333
* A.B.C TUNISIE	-		24 000 000	18 000 000	6 000 000	-	6 000 000
* ATTIJARI BANK	16 500 019		10 000 000	7 833 325	18 666 694	12 166 701	6 499 993
* BIAT	41 857 145		10 000 000	13 523 810	38 333 335	27 111 111	11 222 224
* CITI BANK	4 500 000		17 100 000	21 600 000	-	-	-
* BT 2017	8 946 591		-	3 805 856	5 140 735	1 512 670	3 628 065
* STB 2018	7 250 000		-	3 000 000	4 250 000	1 750 000	2 500 000
* BTE FACTO	2 811 889		-	1 527 805	1 284 084	886 098	397 986
* ATB FACTO	2 800 000		-	800 000	2 000 000	1 200 000	800 000
* AL BARAKA BANK FACTO			2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000
* BT FACTO			7 000 000		7 000 000	5 600 000	1 400 000
* AMEN BANK 2018 VII (LLD)	205 826		-	205 826	-	-	-
* AMEN BANK 2021(LLD)	3 507 449		-	1 259 091	2 248 358	865 906	1 382 452
* ATB 2018 (LLD)	-		-	-	-	-	-
* ATB 2019 (LLD)	699 999		-	699 999	-	-	-
* ATB 2022 (LLD)			2 800 000	-	2 800 000	1 866 667	933 333
* AL BARAKA BANK(LLD)			3 735 000	1 323 097	2 411 903	503 972	1 907 931
* AL BARAKA BANK(LLD)			3 000 000	226 680	2 773 320	1 326 823	1 446 497
BANQUES ETRANGERES	**483 524 233**	**20 221 828**	**73 182 600**	**178 006 517**	**398 922 144**	**257 196 093**	**141 726 051**
* BEI	29 689 597		-	4 271 944	25 417 653	22 738 960	2 678 693
* BIRD	11 613 372		-	2 230 912	9 382 460	7 722 222	1 660 238
* B.A.D	919 921		-	849 154	70 767	-	70 767
* BERD	34 565 143		-	11 521 714	23 043 429	11 521 714	11 521 715
* SANAD	47 486 662		-	12 771 288	34 715 374	20 415 288	14 300 086
* PROPARCO	36 542 334		-	10 440 667	26 101 667	15 661 000	10 440 667
* RESPONSABILITY SICAV LUX	3 965 176		-	3 965 176	-	-	-
* DEG 2017	11 085 000		-	11 085 000	-	-	-
* SYMBIOTICS 2019	17 654 187		-	7 061 675	10 592 512	3 531 191	7 061 321
* FADES 2018	6 962 431		-	994 633	5 967 798	4 973 166	994 632
* BIO-2021	43 233 750		-	12 352 500	30 881 250	18 528 750	12 352 500
* FRANSABANK (MLA)	4 638 904	391 071	22 380 000	4 823 896	22 586 079	16 801 819	5 784 260
* ABC (MLA)	30 431 911	2 565 481	-	8 578 863	24 418 529	15 067 094	9 351 435
* CPA (MLA)	80 840 000	6 815 000	-	30 461 667	57 193 333	34 564 667	22 628 667
* BDL (MLA)	59 727 000	5 040 693	-	22 940 436	41 827 257	25 180 884	16 646 373
* TRUST BANK (MLA)	2 895 613	244 107	8 952 000	3 875 046	8 216 674	6 649 815	1 566 858
* AGB (MLA)	29 412 000	2 479 500	20 365 800	13 092 409	39 164 891	33 979 817	5 185 075
* NATEXIS	3 440 000	290 000	21 484 800	4 904 950	20 309 850	12 924 450	7 385 400
* BNA	15 208 421	1 282 105	-	7 329 123	9 161 404	1 832 281	7 329 123
* CNEP BANQUE	13 212 811	1 113 871	-	4 455 464	9 871 218	5 102 976	4 768 242
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	**655 422 902**	**22 611 632**	**215 227 771**	**298 062 346**	**595 199 960**	**362 985 800**	**232 214 160**

DESIGNATION	Solde en début de période	Effets de variation de taux de change	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* Emprunt obligataire	154 004 200		80 000 000	50 671 640	183 332 560	125 582 160	57 750 400
* Emprunt Obligataire subordonné	70 900 200		-	19 483 400	51 416 800	36 098 400	15 318 400
* Emprunt obligataire 2015 (MLA)	8 256 000	696 000	-	8 952 000	-	-	-
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	**233 160 400**	**696 000**	**80 000 000**	**79 107 040**	**234 749 360**	**161 680 560**	**73 068 800**

TOTAL GENERAL	**888 583 302**	**23 307 632**	**295 227 771**	**377 169 386**	**829 949 320**	**524 666 360**	**305 282 960**

NOTE 14 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Avances et acomptes reçus des clients	33 132 769	27 394 301
- Dépôts et cautionnements reçus	65 766 570	62 537 823
Total général	98 899 339	89 932 123

NOTE 15 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Personnel, remunerations dues	428 080	298 577
- Personnel, provisions pour congés payés	1 227 768	1 329 075
- Personnel, autres charges à payer	1 417 886	1 189 467
- Fonds social	1 414 971	803 252
- Etat, retenues sur salaires	506 991	425 647
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	878 932	662 762
- Etat, impôts sur les bénéfices	3 832 254	2 621 417
- Etat, TVA à payer	13 943 499	12 656 268
- Etat, autres impôts et taxes à payer	6 270 533	3 594 498
- Avance sur titres immobilisés	840 467	534 369
- Actionnaires, dividendes à payer	1 831 159	1 748 189
- C.N.S.S	3 896 366	6 686 224
- Autres comptes créditeurs	35 633 272	45 427 374
- Diverses charges à payer	9 021 245	7 873 831
- Produits constatés d'avance	8 707 122	4 779 769
- Compte adheent à regulariser	1 367 736	913 735
- Autres provisions pour risques	28 603 968	32 603 185
Total	119 822 250	124 147 637

NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Capital social	(A)	54 000 000	54 000 000
- Réserve légale		5 400 000	5 400 000
- Prime d'émission		21 031 862	26 431 862
- Réserves spéciales de réinvestissement		6 482 184	4 282 184
- Autres réserves		3 776 843	3 776 843
- Subvention d'investissement		113 303	-
- Ecarts de conversion		26 489 963	21 826 735
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	(B)	1 908 121	1 891 947
- Dividendes reçus des filiales		4 275 853	5 537 430
- Résultats reportés		99 377 382	89 625 334
- Modification Comptable		(3 821 144)	(3 821 145)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		219 034 367	208 951 190
- Résultat net des sociétés intégrées (a)		29 489 417	6 579 215
- Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence (b)	(B)	64 826	192 496
- Part revenant aux intérêts minoritaires (C)		(8 847 952)	4 268 596
Résultat net revenant à la société consolidante **(1)=(a+b-c)**		20 706 291	11 040 307
Total des capitaux propres avant affectation	(C)	239 740 658	219 991 497
Nombre d'actions **(2)**	(D)	10 800 000	10 800 000
Résultat par action	(1) / (2)	**1,917**	**1,022**

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2022 à la somme de 54.000.000 Dinars divisé en 10.800.000 actions de 5 Dinars chacune.
(B) Voir note 8

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint

(D) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.
Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

31-déc-22

(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale de reinvestissement	Prime d'émission	Autres réserves	Subvention d'investissement	Ecart de conversion	Quote-part dans les réserves des sociétés MEQ	Dividendes reçus des filiales et des Stés Mise en Equivalence	Résultats résportés	Modifications comptables	Résultat consolidé de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2020	**54 000 000**	**4 743 880**	**12 107 184**	**27 436 462**	**3 776 843**	**-**	**22 685 924**	**1 390 903**	**14 819 050**	**68 062 728**	**(2 940 279)**	**8 098 715**	**214 181 409**
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30/04/2021		656 120		(1 004 600)					(14 819 050)	16 777 266		(1 609 736)	-
Réserve spéciale de reinvestissement approuvée devenue libre			(7 825 000)							7 825 000			-
Modifications comptables											(880 865)	880 865	-
Affectations des résultats des Filiales et des sociétés Mises en Equivalence								501 044	528 968	5 856 802		(7 369 844)	(483 030)
Dividendes reçus des filiales intégrées									5 008 462	(5 008 462)			-
Ecarts de conversion							(859 189)						(859 189)
Dividendes versés sur le bénéfice de 2020										(3 888 000)			(3 888 000)
Résultat consolidé au 31 Décembre 2021												11 040 307	11 040 307
Solde au 31 Décembre 2021	**54 000 000**	**5 400 000**	**4 282 184**	**26 431 862**	**3 776 843**	**-**	**21 826 735**	**1 891 947**	**5 537 430**	**89 625 334**	**(3 821 144)**	**11 040 307**	**219 991 498**
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26/04/2022				(5 400 000)					(5 537 430)	18 062 642		(7 125 212)	-
Réserve spéciale de reinvestissement approuvée devenue libre			2 200 000							(2 200 000)			-
Affectations des résultats des Filiales et des sociétés Mises en Equivalence								16 174	176 323	3 388 936		(3 915 095)	(333 662)
Dividendes reçus des filiales intégrées									4 099 530	(4 099 530)			-
Subvention d'investissement obtenue						141 958							141 958
Quote-part de la subvention virée au compte de résultat						(28 655)							(28 655)
Ecarts de conversion							4 663 228						4 663 228
Dividendes versés sur le bénéfice de 2021										(5 400 000)			(5 400 000)
Résultat consolidé au 31 Décembre 2022												20 706 291	20 706 291
Solde au 31 Décembre 2022	**54 000 000**	**5 400 000**	**6 482 184**	**21 031 862**	**3 776 843**	**113 303**	**26 489 963**	**1 908 121**	**4 275 853**	**99 377 382**	**(3 821 144)**	**20 706 291**	**239 740 658**

NOTE 17 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

		31-déc. 2022	31-déc. 2021
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la MLA			
- Dans le capital		92 778 035	92 778 035
- Ecart de conversion		18 446 167	8 214 972
- Dans les réserves		10 401 156	10 269 646
- Dans le résultat	(A)	9 841 463	6 215 096
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLLD			
- Dans le capital		16 800	16 800
- Dans les réserves		87 354	74 438
- Dans le résultat	(A)	18 320	21 147
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLG FINANCE			
- Dans le capital		32 968 328	32 968 328
- Ecart de conversion		12 121 865	12 068 575
- Dans les réserves		(3 060 965)	(3 031 098)
- Dans le résultat	(A)	(28 553)	(29 866)
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la ALIOS			
- Dans le capital		20 580 957	20 580 957
- Ecart de conversion		25 154 272	25 898 695
- Dans les réserves		(39 887 386)	(28 776 517)
- Dans le résultat	(A)	(983 278)	(10 474 973)
Total des intérêts minoritaires		**178 454 535**	**166 794 235**
(A)Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A)	8 847 952	(4 268 596)

NOTE 18 : REVENUS DU LEASING

L'analyse des revenus du leasing se présente ainsi :

		31-déc. 2022	31-déc. 2021
- intérêts conventionnels		200 403 949	205 305 676
- Intérêts intercalaires		429 789	465 921
Revenus bruts de leasing	(A)	200 833 739	205 771 597
- Intérêts de retard	(B)	8 597 085	8 211 731
Total des autres produits		8 597 085	8 211 731
- Produits réservés de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers		(4 454 834)	(4 781 595)
. Intérêts de retard		(5 737 763)	(1 650 777)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs		6 607 123	2 174 282
. Intérêts de retard antérieurs		4 341 403	153 972
Variation des produits réservés	(C)	755 929	(4 104 118)
Total des revenus du leasing	(A)+(B)+(C)	210 186 753	209 879 210

NOTE 19 : REVENUS DU FACTORING

L'analyse des revenus du factoring au titre de la période close le 31 décembre 2022, se présente ainsi :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Commissions de factoring	5 408 942	4 734 670
- Intérêts de financement	12 869 692	10 297 351
Total	18 278 634	15 032 021

NOTE 20 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Intérêts des emprunts obligataires	21 965 075	21 976 341
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	18 241 849	16 171 771
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	58 168 873	61 758 225
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	1 470 658	1 515 474
Total des charges financières des emprunts	99 846 455	101 421 811
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	1 114 447	1 286 193
- Intérêts bancaires et sur opérations de financement	73 528	23 156
- Autres	3 272 012	5 010 334
Total des autres charges financières	4 459 987	6 319 683
Total général	104 306 442	107 741 494

NOTE 21 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Leasing)	20 114 547	22 692 775
- Dotations aux provisions collectives	-	2 229 788
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Leasing)	(10 403 479)	(9 842 063)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Factoring)	570 615	916 629
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Factoring)	(306 125)	(572 909)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (MLA)	17 824 193	15 877 200
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (MLA)	(12 734 971)	(3 408 536)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (ALIOS)	17 982 772	19 591 649
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (ALIOS)	(28 046 895)	(21 984 885)
- Pertes suite à la radiation de créances	8 333 060	3 649 000
- Reprises des agios réservés sur créances radiées (Leasing)	(537 536)	(338 470)
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Leasing)	(7 446 351)	(2 696 193)
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Factoring)	(349 173)	(614 337)
- Pertes sur créances irrecouvrables	12 770 995	8 253 096
- Encaissement sur créances radiées	(899 209)	(652 799)
Dotation nette aux provisions et résultat des créances radiées	16 927 833	33 155 335

NOTE 22 : DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	1 103 432	4 166 814
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(26 328)	(10 044)
- Dotations de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	2 023 860	212 163
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(30 046)	(851 534)
- Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	5 716 718	4 059 901
- Reprise de provisions pour risques et charges	(2 767 735)	(1 600 155)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	-	414 488
- Reprise sur provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	(414 488)	-
- Apurement des comptes d'actifs	1 158	806 142
- Perte nettes sur cession des titres de participation	132 624	-
Dotations nettes aux provisions pour risques divers	5 739 195	7 197 774

NOTE 23 : ENCAISSEMENTS RECUS DES CLIENTS

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Impayés sur créances de leasing en début de période	71 104 339	63 073 705
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	(67 369 456)	(71 104 339)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	(11 727 580)	(10 756 161)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	12 516 433	11 727 580
- Plus ou moins values sur relocation	(973 131)	(1 436 264)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	(7 189 965)	(6 569 737)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	9 048 282	7 189 965
- Intérets constatés d'avance en début de période	(4 005 279)	(4 184 214)
- Intérets constatés d'avance en fin de période	3 778 163	4 005 279
- TVA collectées	82 060 145	84 183 205
- Loyers encaissés	805 507 932	775 059 803
- Intérêts de retard	3 050 646	3 720 460
- Créances virées en Pertes	(8 526 223)	(3 650 452)
- Remboursement des valeurs résiduelles	630 822	1 963 290
- Remboursements anticipés	26 167 789	22 732 647
- Produits sur Cessions anticipées	666 545	508 747
Encaissements reçus des clients	**914 739 462**	**876 463 514**

NOTE 24 : ENCAISSEMENTS RECUS DES ACHETEURS FACTORES

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
Encours de Financement des adhérents en début de période	87 934 797	89 880 312
Encours de Financement des adhérents en fin de période	(123 958 230)	(87 934 797)
Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	(932 449)	(1 487 949)
Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	1 386 449	932 449
Financement des adhérents (TND + €)	354 999 008	320 401 495
Produits à recevoir en début de période	3 849	7 135
Produits à recevoir en fin de période	(4 520)	(3 849)
Produits perçus d'avance en début de période	(1 216 399)	(946 063)
Produits perçus d'avance en fin de période	1 871 458	1 216 399
Revenus du factoring	18 306 968	15 126 992
Récupération frais bancaires	26 650	28 742
Récupération frais de justice	2 750	3 018
TVA collectée	1 029 249	899 503
Encaissements reçus des acheteurs	**339 449 580**	**338 123 387**

NOTE 25 : DECAISSEMENT POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	77 022 852	83 527 658
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	(75 884 516)	(77 022 852)
- Fournisseurs, avances en début de période	(1 219 491)	(335 297)
- Fournisseurs, avances en fin de période	113 062	1 219 491
- Investissements pour financement de contrats de leasing	572 454 553	524 924 156
- TVA sur Investissements	57 205 619	53 040 236
Décaissements pour financement de contrats de leasing	**629 692 079**	**585 353 392**

NOTE 26 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Investissements en Immobilisations incorporelles	556 545	90 493
- Investissements en Immobilisations corporelles	32 102 082	38 395 122
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	**32 658 627**	**38 485 615**

NOTE 27 : ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Cessions d'immobilisations corporelles	5 093 577	5 378 217
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	11 522	45 473
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	**5 105 099**	**5 423 690**

NOTE 28 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	1 463 208	1 087 841
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	2 200 000	-
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	**3 663 208**	**1 087 841**

NOTE 29 : ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	589 469	734 463
- Titres de participations cédés au cours de l'exercice	660 938	912 400
- Avances sur titres immobilisés en début de période	(392 115)	-
- Avances sur titres immobilisés en fin de période	792 115	392 115
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	**1 650 407**	**2 038 978**

NOTE 30 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Dividendes	(11 092 596)	(12 258 907)
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	26 440	26 440
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	(26 440)	(26 440)
Dividendes et autres distributions	**(11 092 596)**	**(12 258 907)**

NOTE 31 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Banques	93 413 674	147 206 163
- Caisses	256 916	281 270
- Banques, découverts	(49 471 151)	(40 612 398)
Liquidités et équivalents de liquidités	**44 199 439**	**106 875 035**

NOTE 32 : LES CONTROLES FISCAUX EN COURS

1 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités.

Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

Ce jugement a été confirmé en appel contre lequel l'administration fiscale a introduit un pourvoi en cassation courant 2018. Le jugement définitif de la Cour de cassation n'est pas encore prononcé.

2 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015. En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.

Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéfices effectué en 2009 ainsi qu'au non-ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.

Un arrêté de taxation d'office portant sur les éléments sus mentionnés a été notifié à la société en décembre 2018 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 476 KDT. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis. L'affaire suit encore son cours.

La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ces redressements

3 - Au cours de l'exercice 2022, TLF a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et ce, pour la période allant du 1er Janvier 2018 au 31 Décembre 2021.

Un avis de redressement partiel a été notifié à la société au titre de l'exercice 2018 en Décembre 2022 et ayant pour effet de réclamer à TLF un complément d'impôt de 438 534 DT dont 287 796 DT de pénalités et de ramener le crédit d'impôt sur les sociétés de 450 255 DT à 207 283 DT.

La société a formulé, dans les délais, son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale.

Jusqu'à la date d'arrêté des comptes, l'administration fiscale n'a pas encore notifié sa position quant aux arguments présentés par la société.

A l'état actuel des choses, TLF a constitué les provisions requises permettant de couvrir les risques rattachés à ce redressement au niveau des provisions pour risques et charges, inscrites parmi les autres passifs.

4- MLA a fait l'objet d'un redressement fiscal suite au contrôle effectué par l'administration fiscale en 2012 au titre de la vérification des exercices de 2008 à 2011 pour lequel une réclamation a été formulée par la société suivi d'un recours à la commission centrale des recours et d'un recours juridictionnel devant le tribunal administratif.

Les deux notifications de redressement définitives du 09/07/2013 et du 27/10/2013 font ressortir un risque total de 246 917 KDZD. Par principe de prudence une provision pour risques est charges y afférente a été constatée durant les exercices 2013 et 2014 pour un montant de 110 000 KDZD.

La société s'est acquittée lors de l'introduction de son recours au niveau de l'administration fiscale et de la commission centrale des recours du sursis légal de paiement pour un total de 110 921 KDZD durant les exercices 2013 et 2015 comptabilisé dans le compte « autres avances/impôts et taxes » à l'actif du bilan. A la suite de ces recours, MLA a bénéficié de deux dégrèvements partiels d'un montant de 382 KDZD en 2015 et d'un montant de 801 KDZD en 2021 qu'elle a jugés dérisoire.

Suite à cela, la société a adressé en date du 23/05/2021, un courrier à la direction générale des grandes entreprises l'informant de son intention de poursuivre son recours auprès du tribunal administratif et cela conformément aux dispositions du code des procédures fiscales notamment les articles 82 et 173.

Afin de pouvoir saisir le tribunal administratif, MLA s'est donc acquittée du montant du principal restant à payer qui s'élève à 147 695 KDZD figurant sur le dernier rôle du 09/03/2021, en application des deux articles plus hauts ce qui fait que le montant total payé par MLA au titre de ce redressement s'élevait au 31/12/2021 à 258 616 KDZD.

En ce qui concerne les pénalités de recouvrement, la société a adressé une demande pour surseoir au paiement des pénalités de recouvrement à la direction des grandes entreprises en date du 09/05/2021. En février 2022, MLA a procédé au paiement des pénalités des retard pour un montant total de 36 924 KDZD ramenant ainsi le montant payé au titre de ce redressement fiscal au 31/12/2022 à 295 540 KDZD.

MLA estime qu'elle a de grandes chances d'obtenir gain de cause auprès du tribunal administratif au vu des éléments de défense. Néanmoins, par mesure de prudence MLA a décidé de constituer une provision complémentaire de 46 089 DZD ramenant ainsi le total des provisions pour couvrir ce risque fiscal à 156 089 KDZD.

NOTE 33 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

A- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Tunisie LLD

Engagement Leasing

Au cours de l'année 2022, TLF a mis en force 44 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 7 165 KDT. La marge brute réalisée au 31 décembre 2022 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 711 KDT. Au 31 décembre 2022, l'encours financier s'élève à 10 709 KDT.

Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec TLF un contrat de location de voitures.
Les charges supportées durant l'année 2022 s'élèvent à 152 KDT.

.

Maghreb Leasing Algérie (MLA)

Compte courant

TLF a conclu avec MLA, le 29 Août 2019, un contrat d'assistance technique en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2019 sont arrêtés à un montant de 151 360 €.

Un premier avenant a été signé le 1er janvier 2021, en vertu duquel les honoraires de TLF sont ramenés à 107 580 € à partir de l'exercice 2020.

Un deuxième avenant a été signé le 1er janvier 2022, en vertu duquel les honoraires de TLF sont ramenés à 90 640 € à partir de l'exercice 2021.

Les prestations facturées dans ce cadre, au titre de l'exercice 2022, s'élèvent à 308 KDT.

Le solde des produits à recevoir auprès de MLA, relative à cette convention, s'élève au 31 décembre 2022 à 603 KDT.

AMEN BANK

Au 31 Décembre 2022, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et TLF se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de TLF ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 3 927 KDT solde créditeur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de TLF totalise un montant de 24 333 KDT. Les charges financières supportées au titre des emprunts contractés auprès AB s'élèvent 1 694 KDT.

PGI HOLDING

Convention de participation aux frais du siège

La TLF a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la TLF dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui a été porté en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing &Factoring au titre de l'année 2022 s'élève à 160 KDT (HT).

AMEN BANK- Maghreb Leasing Algérie

Tunisie Leasing & Factoring et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de TLF, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de TLF de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Le nombre des actions en portage a été porté à 394.810 actions suite à l'attribution par MLA d'actions gratuites, puis à 590.957 actions suite à la conversion des dividendes de 2018 et 2019 en capital, ce qui a eu pour effet de porter les sommes avancées au titre du contrat de portage à 13.875.465 DT.

Ainsi, Tunisie Leasing & Factoring a procédé au remboursement intégral des échéances de l'encours du portage. Néanmoins, suite au changement du cadre légal Algérien, il est devenu impossible pour les parties, d'exécuter les obligations issues de ladite convention

TLF et AMEN BANK se sont rapprochées et convenues ce qui suit :

- La renonciation par Tunisie Leasing et Factoring au rachat des 590.957 actions MLA, objet de la convention de portage ;
- TLF se substitue à l'Amen Bank pour le rachat de 590.957 actions de la SFI et FMO ;
- Le paiement par Amen Bank à Tunisie Leasing et Factoring l'équivalent de la somme qui sera décaissée par cette dernière pour l'acquisition de 590.957 actions auprès de SFI et FMO.
- TLF prendra en charge tous les frais, droits, taxes ou autres liés à l'opération de portage et supportés par AMEN BANK.

Les dividendes perçus par TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de de l'exercice 2022 se sont élevés à 798 KDT.

Sté TLG Finance

TLF a accordé, au cours de l'année 2021, à sa filiale Sé TLG Finance, dans laquelle elle détient 33,90%, une avance en compte courant de 77 KDT.

Société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF)

La société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF) a accordé à Tunisie Leasing & Factoring, en 2017 une avance en compte courant de 1 130 KDT rémunérée au taux de 8% en vertu d'une convention de compte courant. Le compte courant de STIF est créditeur de 40 KDT KDT à la fin de l'exercice 2022.
La charge supportée en 2022 par Tunisie Leasing & Factoring au titre de ce compte courant s'élève à 6 KDT.

POULINA HOLDING

Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 25 août 2020 a autorisé la société à céder, par anticipation, ses participations dans les sociétés du Groupe Poulina pour un montant global de 8 381 KDT payable sur les exercices 2022, 2023 et 2024.

Au 31 décembre 2022, le montant des effets à recevoir s'élève à 3 120 KDT.

TAYSIR MICROFIANCE

Le conseil d'administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 30 août 2022 a autorisé la cession de sa participation dans Taysir Microfinance au profit de la société Horchani Finance.

La valeur des actions comptabilisées à la date de cession, après la constatation de la perte sur les titres de 505 663 dinars en 2018, s'élève à 660 938 dinars. Le prix de cession global calculé sur la base de 270 dinars par action, s'élève à 1 784 430 dinars, soit une plus-value réalisée de 1 123 492 dinars.

La plus-value calculée par référence au coût historique des titres, qui est 1 166 600 dinars, n'est que de 617 830 dinars.

NOTE 34 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 28 Mars 2023. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing & Factoring,

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

1. Opinion avec réserve

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 Avril 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Tunisie Leasing & Factoring, qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2022, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 28 mars 2023, font apparaître un total du bilan de 2.194.468.987 DT, un bénéfice net de 20.706.291 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 44.199.439 DT.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion avec réserve

Le périmètre de consolidation du Groupe TLF inclut la participation dans le groupe Alios qui est consolidée selon la méthode d'intégration globale *(cf. note 1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe et note 2-1 : Méthode de consolidation)*.

Les états financiers consolidés du Groupe TLF ont été arrêtés par son Conseil d'Administration le 28 mars 2023 sur la base d'états financiers provisoires du Groupe Alios, non encore audités ni arrêtés par sa Gouvernance.

La contribution du Groupe Alios dans les capitaux propres consolidés du Groupe TLF s'élève à -16 378 KDT, représentant -6,83% du total des capitaux propres du groupe. Nous jugeons en conséquence ne pas avoir été en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés justifiant la fiabilité des états financiers du Groupe Alios arrêtés au 31 décembre 2022, et de déterminer d'éventuels ajustements à reconnaitre dans la consolidation du Groupe TLF.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

3. Observation

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

1- La note 32 « les contrôles fiscaux en cours » qui décrit le contrôle fiscal approfondi subi par la société Tunisie Leasing & Factoring, et portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021.

La société a reçu la notification de l'exercice 2018, toutefois les procédures liées aux exercices allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021 étant toujours en cours.

A la date du présent rapport et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise.

En couverture des risques éventuels liés à ce contrôle, et sur la base des évolutions récentes, la société Tunisie Leasing & Factoring a constaté les provisions jugées nécessaires.

2- La note 32 « les contrôles fiscaux en cours » qui indique l'avancement sur le redressement fiscal subi par Maghreb Leasing Algérie au titre des exercices de 2008 à 2011. L'affaire portée devant le tribunal administratif suit encore son cours.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre la question décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport :

Processus de consolidation

- **<u>Risque identifié</u>**

Le Groupe Tunisie Leasing & Factoring englobe plusieurs établissements opérant dans des environnements économiques, juridiques et opérationnels sensiblement différents du contexte Tunisien dans lequel évolue la société mère (Tunisie Leasing & Factoring). Ainsi le groupe est

présent actuellement dans sept pays de l'Afrique (*Côte d'Ivoire, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Cameroun, Gabon et Algérie*), et couvre plusieurs métiers : leasing, location longue durée, crédits, factoring et capital investissement.

Compte tenu de la complexité des travaux de préparation des comptes consolidés du groupe Tunisie Leasing & Factoring et des risques opérationnels qui en découlent, nous avons considéré que le processus de consolidation est une question clé d'audit.

- **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :**

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- Revoir le processus de consolidation mis en place par Tunisie Leasing & Factoring *(collecte et intégration des données comptables, analyse des données, recensement des opérations intra groupe, homogénéisation, contrôle de cohérence, répartition des capitaux propres)* ;
- Revoir et valider le périmètre et les méthodes de consolidation applicables ;
- S'entretenir avec la Direction Générale concernant les principales évolutions constatées et leurs impacts sur les comptes consolidés du groupe Tunisie Leasing & Factoring
- Communiquer les instructions d'audit aux commissaires aux comptes des filiales significatives du groupe et ce conformément aux dispositions de l'ISA 600 ;
- S'entretenir avec les auditeurs des filiales, obtenir leurs notes de synthèse et échanger avec eux sur les points d'audit soulevés
- Analyser la conformité des états financiers de chaque filiale consolidée avec les rapports des commissaires aux comptes y afférents

5. Informations relatives au Groupe présentées dans le rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données relatives au groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Comme il est décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » ci-dessus, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les états financiers consolidés du groupe Alios. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de tirer une conclusion quant à savoir si le rapport du Conseil d'Administration comporte une anomalie significative du fait de ce problème.

6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers

consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du groupe ou de cesser leurs activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

8. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022.

Tunis, le 31 Mars 2023

Les commissaires aux comptes

FINOR

Limited
MUSTAPHA MEDHIOUB

Cabinet MS Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu

JAOUHAR BEN ZID

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE- TUNIS RE

Siège social : 12, Avenue du Japon-Montplaisir-BP29-1073 Tunis

La Société Tunisienne de Réassurance Tunis Re publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31décembre 2022 tels qu'ils seront présentés à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 04 Mai 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mme Selma LANGAR (La Générale d'Audit et Conseil-GAC).

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
Tunis Re

ACTIF DU BILAN COMBINE (EN DINARS)	NOTES	31/12/2022			31/12/2021
		BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
AC1 ACTIFS INCORPORELS	**(I)**	**6 845 947**	**1 749 610**	**5 096 337**	**4 654 637**
AC11 Investissements de recherche & devéloppement	(I-1)	2 414 175	-	2 414 175	3 338 439
AC12 Logiciels	(I-2)	4 431 772	1 749 610	2 682 162	1 316 198
AC2 ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION	**(II)**	**3 544 054**	**1 851 382**	**1 692 671**	**1 335 796**
AC21 Installations techniques & machines	(II-1)	3 082 384	1 508 144	1 574 240	1 196 803
AC22 Autres installations, outillage & mobilier	(II-2)	461 669	343 238	118 431	138 993
AC3 PLACEMENTS	**(III)**	**502 886 401**	**9 583 040**	**493 303 361**	**443 293 043**
AC31 Terrains & constructions	(III-1)	12 627 067	2 830 734	9 796 333	7 318 709
AC311 Terrains & constructions d'exploitation		6 306 261	1 521 040	4 785 221	4 932 526
AC312 Terrains & constructions hors exploitation		6 320 805	1 309 694	5 011 111	2 386 183
AC33 Autres placements financiers	(III-2)	372 166 233	6 752 305	365 413 928	327 953 176
Réassurance Ordinaire		360 568 467	6 752 305	353 816 162	317 149 316
Re Takaful		11 597 766	-	11 597 766	10 803 860
AC331 Actions, autres titres à revenu variable & parts dans des FCP		55 353 708	6 752 305	48 601 403	46 848 314
AC332 Obligations & autres titres à revenu fixe		229 027 898	-	229 027 898	222 888 640
Réassurance Ordinaire		222 592 898	-	222 592 898	216 818 640
Re Takaful		6 435 000	-	6 435 000	6 070 000
AC334 Autres prêts		1 262 920	-	1 262 920	1 319 302
AC336 Autres		86 521 707	-	86 521 707	56 896 920
Réassurance Ordinaire		81 358 941	-	81 358 941	52 163 060
Re Takaful		5 162 766	-	5 162 766	4 733 860
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	(III-3)	118 093 101	-	118 093 101	108 021 158
Réassurance Ordinaire		111 415 180	-	111 415 180	101 662 181
Re Takaful		6 677 921	-	6 677 921	6 358 977
SOUS TOTAL 1		**513 276 401**	**13 184 032**	**500 092 369**	**449 283 476**
AC5 PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	**(IV)**	**201 558 575**	**-**	**201 558 575**	**233 411 479**
AC510 Provision pour primes non acquises	(IV-1)	51 111 817	-	51 111 817	48 318 232
Réassurance Ordinaire		51 029 232	-	51 029 232	48 099 742
Re Takaful		82 585	-	82 585	218 490
AC531 Provision pour sinistres	(IV-2)	150 446 758	-	150 446 758	185 093 247
Réassurance Ordinaire		146 627 192	-	146 627 192	181 107 353
Re Takaful		3 819 566	-	3 819 566	3 985 894
AC6 CREANCES	**(V)**	**159 698 843**	**9 620 627**	**150 078 217**	**143 065 425**
AC65 Créances nées des opérations d'acceptation	(V-1)	92 403 332	9 102 683	83 300 649	62 457 350
Réassurance Ordinaire		83 199 967	8 741 892	74 458 075	55 556 989
Re Takaful		9 203 365	360 791	8 842 574	6 900 361
AC66 Créances nées des opérations de rétrocession	(V-2)	41 613 368	517 944	41 095 424	65 476 238
Réassurance Ordinaire		39 220 029	517 944	38 702 085	63 342 912
Re Takaful		2 393 339	-	2 393 339	2 133 327
AC63 Autres créances	(V-3)	25 682 144	-	25 682 144	15 131 837
Réassurance Ordinaire		22 315 294	-	22 315 294	11 790 908
Re Takaful		3 366 850	-	3 366 850	3 340 929
AC631 Personnel		91 956	-	91 956	56 428
AC632 Etat, organismes de sécurité sociales & collectivités publiques		6 433 734	-	6 433 734	7 145 036
Réassurance Ordinaire		6 194 149	-	6 194 149	6 926 572
Re Takaful		239 585	-	239 585	218 464
AC633 Débiteurs divers		5 668 972	-	5 668 972	5 154 580
Réassurance Ordinaire		2 541 707	-	2 541 707	2 032 115
Re Takaful		3 127 265		3 127 265	3 122 465
AC635 FPC		13 487 481	-	13 487 481	2 775 793
SOUS TOTAL 2		**361 257 419**	**9 620 627**	**351 636 792**	**376 476 904**
AC7 AUTRES ELEMENTS D'ACTIF	**(VI)**	**91 888 837**	**-**	**91 888 837**	**86 603 692**
AC71 Avoir en banques, chèques & caisse	(VI-1)	7 259 728	-	7 259 728	9 931 414
Réassurance Ordinaire		4 152 974	-	4 152 974	6 264 502
Re Takaful		3 106 754	-	3 106 754	3 666 912
AC72 Charges reportées	(VI-2)	20 891 805	-	20 891 805	18 823 116
Réassurance Ordinaire		19 546 779	-	19 546 779	17 939 072
Re Takaful		1 345 026	-	1 345 026	884 044
AC721 Frais d'acquisition reportés		20 891 805	-	20 891 805	18 823 116
Réassurance Ordinaire		19 546 779	-	19 546 779	17 939 072
Re Takaful		1 345 026	-	1 345 026	884 044
AC722 Autres charges à répartir		0	-	0	0
Réassurance Ordinaire		0	-	0	0
Re Takaful		-	-	-	-
AC73 Comptes de régularisation Actif	(VI-3)	29 318 110	-	29 318 110	27 563 112
Réassurance Ordinaire		26 636 960	-	26 636 960	25 927 610
Re Takaful		2 681 150	-	2 681 150	1 635 502
AC731 Intérêts acquis non échus		7 255 920	-	7 255 920	5 557 157
Réassurance Ordinaire		6 989 148	-	6 989 148	5 300 761
Re Takaful		266 771	-	266 771	256 396
AC732 Estimations d'éléments techniques-Acceptation		12 619 297	-	12 619 297	12 833 320
Réassurance Ordinaire		10 331 919	-	10 331 919	11 689 359
Re Takaful		2 287 378	-	2 287 378	1 143 962
AC733 Autres comptes de régularisation		9 442 893	-	9 442 893	9 172 635
Réassurance Ordinaire		9 315 892	-	9 315 892	8 937 491
Re Takaful		127 001	-	127 001	235 145
AC74 Ecarts de conversion	(VI-4)	34 419 195	-	34 419 195	30 286 048
Réassurance Ordinaire		29 658 188	-	29 658 188	25 784 132
Re Takaful		4 761 007	-	4 761 007	4 501 917
SOUS TOTAL 3		**91 888 837**	**-**	**91 888 837**	**86 603 692**
TOTAL DE L'ACTIF		**966 422 658**	**22 804 659**	**943 617 999**	**912 364 073**

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
Tunis Re

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF COMBINE (EN DINARS)	NOTES	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES	**(I)**		
CP1 Capital social	**(I-1)**	**100 000 000**	**100 000 000**
CP2 Réserves & primes liées au capital	**(I-2)**	**87 876 091**	**84 226 357**
CP3 Rachats d'actions propres	**(I-3)**	**- 223 825**	**- 223 825**
CP5 Résulat reporté	**(I-4)**	**28 871 541**	**23 189 665**
Réassurance Ordinaire		**35 043 003**	**28 144 809**
Re Takaful		**- 6 171 462**	**- 4 955 144**
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		**216 523 807**	**207 192 197**
Réassurance Ordinaire		**222 695 269**	**212 147 342**
Re Takaful		**- 6 171 462**	**- 4 955 144**
CP6 Résultat de l'exercice	**(I-5)**	**19 858 272**	**16 723 879**
Réassurance Ordinaire		**20 864 299**	**17 940 197**
Re Takaful		**- 1 006 028**	**- 1 216 317**
Total capitaux propres avant affectation		**236 382 079**	**223 916 077**
PASSIFS			
PA2 PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES & CHARGES	**(II)**	**7 257 807**	**7 753 652**
PA22 Provisions pour impôts		100 000	100 000
PA23 Autres provisions		3 057 807	3 953 652
Réassurance Ordinaire		424 895	1 087 178
Re Takaful		2 632 911	2 866 474
PA24 Provisions pour risques		3 700 000	3 700 000
Réassurance Ordinaire		3 000 000	3 000 000
Re Takaful		700 000	700 000
PA25 Provisions sur Augmentation Légales		400 000	-
PA3 PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	**(III)**	**431 023 440**	**415 674 038**
PA310 Provisions pour primes non acquises	(III-1)	105 399 384	92 239 818
Réassurance Ordinaire		100 235 591	88 012 774
Re Takaful		5 163 793	4 227 043
PA331 Provisions pour sinistres	(III-2)	325 624 056	323 434 220
Réassurance Ordinaire		305 586 746	305 476 265
Re Takaful		20 037 309	17 957 955
PA361 Autres provisions techniques	(III-3)	-	-
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des rétrocessionnaires	**(IV)**	**103 085 641**	**138 799 209**
Réassurance Ordinaire		**99 469 127**	**135 244 342**
Re Takaful		**3 616 514**	**3 554 868**
PA6 AUTRES DETTES	**(V)**	**114 282 020**	**79 112 303**
PA621 Dettes nées d'opérations d'acceptation	(V-1)	42 406 003	33 026 663
Réassurance Ordinaire		40 880 075	31 867 618
Re Takaful		1 525 928	1 159 045
PA622 Dettes nées d'opérations de rétrocession	(V-2)	41 432 319	31 351 199
Réassurance Ordinaire		29 254 468	20 810 033
Re Takaful		12 177 851	10 541 166
PA63 Autres dettes	(V-3)	30 443 698	14 734 440
Réassurance Ordinaire		29 774 914	14 019 221
Re Takaful		668 785	715 219
PA632 Personnel		1 121 728	844 671
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		10 706 664	6 255 819
Réassurance Ordinaire		10 240 188	5 743 353
Re Takaful		466 476	512 466
PA634 Créditeurs divers		5 122 982	4 853 313
Réassurance Ordinaire		4 920 673	4 650 560
Re Takaful		202 309	202 753
PA635 FGIC Créditeurs		4 844	4 844
PA636 FPC		13 487 481	2 775 793
PA7 AUTRES PASSIFS	**(VI)**	**51 587 012**	**47 108 794**
PA71 Comptes de régularisation Passif	(VI-1)	20 225 624	20 776 397
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs		9 289 767	9 070 364
Réassurance Ordinaire		9 283 370	9 058 908
Re Takaful		6 397	11 455
PA711 Estimation d'éléments techniques		1 153 585	1 840 047
Réassurance Ordinaire		1 085 904	1 748 115
Re Takaful		67 681	91 931
PA712 Autres comptes de régularisation Passif		9 782 271	9 865 986
Réassurance Ordinaire		2 655 510	2 724 914
Re Takaful		7 126 761	7 141 073
PA72 Ecart de conversion	(VI-2)	31 361 388	26 332 397
Réassurance Ordinaire		29 233 293	24 696 954
Re Takaful		2 128 096	1 635 443
Total passif		**707 235 919**	**688 447 995**
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		**943 617 999**	**912 364 073**

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
Tunis Re

RESULTAT TECHNIQUE - VIE COMBINE (EN DINARS)	NOTES	31/12/2022			31/12/2021
		ACCEPTATION	RETROCESSION	NET	NET
PRV1 PRIMES ACQUISES	**(I)**	**10 436 655**	**203 900**	**10 232 755**	**8 662 129**
PRV11 Primes	(I-1)	11 698 753	203 900	11 494 853	11 406 710
PRV111 Primes Ordinaire		9 887 346	196 957	9 690 389	9 116 002
PRV112 Primes Re Takaful		1 811 407	6 943	1 804 464	2 290 708
PRV12 Variation de la provision pour primes non acquises	(I-2)	- 1 262 098	-	- 1 262 098	- 2 744 581
PRV121 Variation PPNA Ordinaire		- 1 546 225	-	- 1 546 225	- 2 444 106
PRV122 Variation PPNA Re Takaful		284 127	-	284 127	- 300 475
PRV4 AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	**(III)**	**319 153**	**-**	**319 153**	**261 982**
PRV41 Autres produits techniques Ordinaire		264 455		264 455	204 906
PRV42 Autres produits techniques Re Takaful		54 698		54 698	57 075
CHV1 CHARGES DE SINISTRES	**(IV)**	**6 961 989**	**7 733**	**6 954 257**	**7 214 142**
CHV11 Sinistres payés	(IV-1)	6 668 524	7 733	6 660 791	6 447 588
CHV111 Sinistres payés Ordinaire		4 666 545	7 733	4 658 812	4 994 283
CHV112 Sinistres payés Re Takaful		2 001 979	-	2 001 979	1 453 305
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	(IV-2)	293 465	-	293 465	766 554
CHV12 Variation de la provision pour sinistres Ordinaire		605 079	-	605 079	735 982
CHV12 Variation de la provision pour sinistres Re Takaful		- 311 614	-	- 311 614	30 573
CHV4 FRAIS D'EXPLOITATION	**(V)**	**4 608 449**	**471 715**	**4 136 734**	**3 828 723**
CHV41 Frais d'acquisition	(V-1)	3 697 105	-	3 697 105	3 390 149
CHV411 Frais d'acquisition Ordinaire		3 502 228		3 502 228	3 065 799
CHV412 Frais d'acquisition Re Takaful		194 878		194 878	324 350
CHV43 Frais d'administration	(V-2)	911 344	-	911 344	880 549
CHV431 Frais d'administration Ordinaire		439 512		439 512	438 348
CHV432 Frais d'administration Re Takaful		471 832		471 832	442 201
CHV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires	(V-3)	-	-	-	-
CHV441 Commissions Ordinaire			-	-	-
CHV442 Commissions Re Takaful			-	-	-
CHV45 Wakala	(V-3)	-	471 715	- 471 715	- 441 975
CHV5 AUTRES CHARGES TECHNIQUES	**(VI)**	**280 426**	**-**	**280 426**	**351 514**
CHV51 Autres charges techniques Ordinaire		225 059		225 059	287 443
CHV52 Autres charges techniques Re Takaful		55 366		55 366	64 071
PRNT3 PRODUITS DE PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT	**(II)**	**440 431**	**-**	**440 431**	**334 289**
PRNT31 Ordinaire		395 135		395 135	305 561
PRNT32 Re Takaful		45 297	-	45 297	28 728
RTV RESULTAT TECHNIQUE VIE		**- 654 625**	**- 275 548**	**- 379 077**	**- 2 135 980**

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
Tunis Re

RESULTAT TECHNIQUE - NON VIE COMBINE (EN DINARS)	NOTES	31/12/2022			31/12/2021
		ACCEPTATION	RETROCESSION	NET	NET
PRNV1 PRIMES ACQUISES	**(I)**	**171 742 682**	**55 041 155**	**116 701 527**	**87 717 689**
PRNV11 Primes	(I-1)	183 640 151	57 834 741	125 805 410	105 362 589
PRNV111 Primes Ordinaire		167 615 015	55 819 986	111 795 029	95 079 620
PRNV112 Primes Re Takaful		16 025 136	2 014 754	14 010 381	10 282 969
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	(I-2)	- 11 897 468	- 2 793 585	- 9 103 883	- 17 644 900
PRNV121 Variation PPNA Ordinaire		- 10 676 592	- 2 929 490	- 7 747 102	- 16 149 980
PRNV122 Variation PPNA Re Takaful		- 1 220 877	135 905	- 1 356 781	- 1 494 920
PRNT3 PRODUITS DE PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT	**(II)**	**4 130 281**	**-**	**4 130 281**	**4 328 858**
PRNT31 Ordinaire		3 667 576		3 667 576	3 951 965
PRNT32 Re Takaful		462 705		462 705	376 893
PRNV4 AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	**(III)**	**9 654 374**	**-**	**9 654 374**	**7 924 946**
PRNV41 Autres produits techniques Ordinaire		7 999 761		7 999 761	6 198 420
PRNV42 Autres produits techniques Re Takaful		1 654 613		1 654 613	1 726 526
CHNV1 CHARGES DE SINISTRES	**(IV)**	**73 820 333**	**12 605 808**	**61 214 525**	**50 183 926**
CHNV11 Sinistres payés	(IV-1)	71 923 962	47 252 297	24 671 665	42 352 935
CHNV111 Sinistres payés Ordinaire		67 193 085	46 678 868	20 514 217	38 837 450
CHNV112 Sinistres payés Re Takaful		4 730 877	573 429	4 157 448	3 515 485
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	(IV-2)	1 896 371	- 34 646 489	36 542 859	7 830 991
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres Ordinaire		- 494 597	- 34 480 161	33 985 564	5 792 679
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres Re Takaful		2 390 968	- 166 328	2 557 296	2 038 312
CHV4 FRAIS D'EXPLOITATION	**(V)**	**56 014 177**	**7 941 016**	**48 073 162**	**34 679 450**
CHNV41 Frais d'acquisition	(V-1)	40 459 327	-	40 459 327	34 870 843
CHNV411 Frais d'acquisition Ordinaire		36 176 646		36 176 646	31 090 947
CHNV412 Frais d'acquisition Re Takaful		4 282 681		4 282 681	3 779 896
CHNV43 Frais d'administration	(V-2)	15 554 851	-	15 554 851	13 190 418
CHNV431 Frais d'administration Ordinaire		12 285 478		12 285 478	10 361 693
CHNV432 Frais d'administration Re Takaful		3 269 372		3 269 372	2 828 724
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires	(V-3)	-	4 675 127	- 4 675 127	- 10 559 928
CHNV441 Commissions Ordinaire			4 576 747	- 4 576 747	- 9 420 770
CHNV442 Commissions Re Takaful			98 379	- 98 379	- 1 139 158
CHNV45 Wakala	(V-3)	-	3 265 889	- 3 265 889	- 2 821 883
CHNV5 AUTRES CHARGES TECHNIQUES	**(VI)**	**7 921 418**	**-**	**7 921 418**	**10 102 056**
CHNV51 Autres charges techniques Ordinaire		6 246 581		6 246 581	8 163 907
CHNV52 Autres charges techniques Re Takaful		1 674 837		1 674 837	1 938 149
RTNV RESULTAT TECHNIQUE NON VIE		**47 771 410**	**34 494 331**	**13 277 078**	**5 006 061**

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE

Tunis Re

ETAT DE RESULTAT COMBINE (EN DINARS)	NOTES	31/12/2022	31/12/2021
RTNV RESULTAT TECHNIQUE NON VIE		**13 277 078**	**5 006 061**
Réassurance Ordinaire		14 349 414	7 076 000
Re Takaful		- 1 072 336	- 2 069 939
RTV RESULTAT TECHNIQUE VIE		**- 379 077**	**- 2 135 980**
Réassurance Ordinaire		- 155 221	- 1 897 517
Re Takaful		- 223 856	- 238 463
PRNT1 PRODUITS DES PLACEMENTS	**(I)**	**28 962 698**	**26 259 993**
PRNT11 Revenus des placements	(I-1)	26 689 229	23 989 023
Réassurance Ordinaire		25 927 269	23 341 453
Re Takaful		761 960	647 570
PRNT12 Produits des autres placements	(I-1)	-	-
Réassurance Ordinaire			
Re Takaful			
S/Total 1a		**26 689 229**	**23 989 023**
Réassurance Ordinaire		25 927 269	23 341 453
Re Takaful		761 960	647 570
PRNT13 Reprise de correction de valeur sur placements	(I-2)	1 841 419	373 425
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	(I-3)	432 050	1 897 545
S/Total 1		**2 273 469**	**2 270 970**
PRNT3 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique vie	**(II)**	**- 440 431**	**- 334 289**
Réassurance Ordinaire		- 395 135	- 305 561
Re Takaful		- 45 297	- 28 728
CHNT1 CHARGES DES PLACEMENTS	**(III)**	**3 139 964**	**1 311 826**
CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	(III-1)	-	-
CHNT12 Correction de valeur sur placement	(III-2)	2 340 818	1 116 976
CHNT13 Pertes provenant de réalisation des placements	(III-3)	799 146	194 851
CHNT2 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique non vie		**- 4 130 281**	**- 4 328 858**
Réassurance Ordinaire	(IV)	- 3 667 576	- 3 951 965
Re Takaful		- 462 705	- 376 893
PRNT2 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES		**12 229 421**	**12 743 073**
Réassurance Ordinaire	(V)	9 187 583	8 930 429
Re Takaful		3 041 838	3 812 644
CHNT3 AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES		**16 184 692**	**17 145 189**
Réassurance Ordinaire	(VI)	13 179 060	14 182 680
Re Takaful		3 005 632	2 962 509
RESULTAT PROVENANT DES ACTIVITES ORDINAIRES	**(VI)**	**30 194 752**	**18 752 986**
Réassurance Ordinaire		**31 200 780**	**19 969 304**
Re Takaful		**- 1 006 028**	**- 1 216 318**
CHNT4 IMPOTS SUR LE RESULTAT	**(VII)**	**9 276 328**	**1 864 311**
Réassurance Ordinaire		9 276 328	1 864 311
Re Takaful		-	-
RESULTAT PROVENANT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS		**20 918 424**	**16 888 675**
Réassurance Ordinaire		**21 924 451**	**18 104 993**
Re Takaful		**- 1 006 028**	**- 1 216 318**
PRNT4 GAINS EXTRAORDINAIRES		-	-
Réassurance Ordinaire			
Re Takaful			
CHNT5 PERTES EXTRAORDINAIRES	(VIII)	1 060 152	164 800
Réassurance Ordinaire		1 060 152	164 800
Re Takaful		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		**19 858 272**	**16 723 875**
Réassurance Ordinaire		**20 864 299**	**17 940 193**
Re Takaful		**- 1 006 028**	**- 1 216 318**
CHNT6/PRNT5 Effets des modifications comptables (nets d'impôts)			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		**19 858 272**	**16 723 875**

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
Tunis Re

ETAT DE SURPLUS OU DEFICIT DU FONDS RE TAKAFUL FAMILIAL	NOTES	31/12/2022			31/12/2021
		ACCEPTATION	RETROCESSION	NET	NET
PRF1 PRIMES ACQUISES	**(I)**	**2 095 534**	**6 943**	**2 088 591**	**1 990 233**
PRF11 Primes émises et acceptées	(I-1)	1 811 407	6 943	1 804 464	2 290 708
PRF12 Variation de la provision pour primes non acquises	(I-2)	284 127	-	284 127	- 300 475
PRF2 PRODUITS DE PLACEMENTS		**45 297**	**-**	**45 297**	**28 728**
PRF21 Revenus des placements		45 297		45 297	28 728
PRF22 Produits des autres placements				-	-
Sous total 1		**45 297**	**-**	**45 297**	**28 728**
PRF23 Reprise de corrections de valeur sur placements				-	-
PRF24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change				-	-
Sous total 2		**-**	**-**	**-**	**-**
PRF3 PLUS-VALUES NON REALISEES SUR PLACEMENTS				**-**	**-**
PRF4 AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	**(III)**	**54 698**		**54 698**	**57 075**
CHF1 CHARGES DE SINISTRES	**(IV)**			**-**	**-**
CHF11 Montants payés	(IV-1)	2 001 979	-	2 001 979	1 453 305
CHF12 Variation de la provision pour sinistres	(IV-2)	- 311 614	-	- 311 614	30 573
Sous total 3		**1 690 366**	**-**	**1 690 366**	**1 483 878**
CHF2 Variation des autres provisions techniques				**-**	**-**
CHF3 FRAIS D'EXPLOITATION	**(V)**			**-**	**-**
CHF31 Frais d'acquisition	(V-1)	194 878		194 878	324 350
CHF33 Frais d'administration à la charge du fonds des adhérents	(V-2)	471 832		471 832	442 201
CHF34 commissions reçues des réassureurs Re Takaful	(V-3)		-	-	-
Sous total 5		**666 710**	**-**	**666 710**	**766 550**
CHF4 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS		**6 317**	**-**	**6 317**	**7 663**
CHF41 Charges de gestion des placements		6 317	-	6 317	7 663
CHF411 Commissions Moudharaba		4 064		4 064	3 245
CHF412 Autres charges de gestion de placements		2 253		2 253	4 418
CHF42 Correction de valeur sur placements				-	-
CHF43 Pertes provenant de la réalisation des placements				-	-
CHF5 AUTRES CHARGES TECHNIQUES	**(VI)**	**49 049**		**49 049**	**56 408**
Sous total 6		**55 366**	**-**	**55 366**	**64 071**
CHF6 Variation de la provision pour égalisation et équilibrage				-	-
CHF7 Moins-values non réalisées sur placements				-	-
RTF Surplus ou déficit de l'assurance Re Takaful Familial		**- 216 913**	**6 943**	**- 223 856**	**- 238 463**

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE

Tunis Re

ETAT DE SURPLUS OU DEFICIT DU FONDS RE TAKAFUL GENERAL (EN DINARS)	NOTES	31/12/2022			31/12/2021
		ACCEPTATION	RETROCESSION	NET	NET
PRG1 PRIMES ACQUISES	**(I)**	**14 804 259**	**2 150 659**	**12 653 600**	**8 788 050**
PRG11 Primes émises et acceptées	(I-1)	16 025 136	2 014 754	14 010 381	10 282 969
PRG12 Variation de la provision pour primes non acquises	(I-2)	- 1 220 877	135 905	- 1 356 781	- 1 494 920
PRG2 PRODUITS DE PLACEMENTS		**2 117 319**	**-**	**2 117 319**	**2 103 419**
PRG21 Revenus des placements	(II)	462 705		462 705	376 893
PRG22 Produits des autres placements				-	-
Sous total 1		**462 705**	**-**	**462 705**	**376 893**
PRG23 Reprise de corrections de valeur sur placements				-	-
PRG24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change				-	-
PRG3 AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	(III)	1 654 613		1 654 613	1 726 526
PRG4 PLUS-VALUES NON REALISEES SUR PLACEMENTS				-	-
Sous total 1a		**1 654 613**	**-**	**1 654 613**	**1 726 526**
CHG1 CHARGES DE SINISTRES		**7 121 845**	**407 101**	**6 714 744**	**5 553 797**
CHG11 Montants payés	(IV-1)	4 730 877	573 429	4 157 448	3 515 485
CHG12 Variation de la provision pour sinistres	(IV-2)	2 390 968	- 166 328	2 557 296	2 038 312
CHG2 Variation des autres provisions techniques				**-**	**-**
Sous total 2		**7 121 845**	**407 101**	**6 714 744**	**5 553 797**
CHG3 FRAIS D'EXPLOITATION		**7 552 053**	**98 379**	**7 453 674**	**5 469 462**
CHG31 Frais d'acquisition	(V-1)	4 282 681		4 282 681	3 779 896
CHG33 Frais d'administration à la charge du fonds des adhérents	(V-2)	3 269 372		3 269 372	2 828 724
CHG34 commissions reçues des réassureurs Re Takaful	(V-3)		98 379	- 98 379	- 1 139 158
CHG4 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS		**191 104**	**-**	**191 104**	**231 819**
CHG41 Charges de gestion des placements		**191 104**	**-**	**191 104**	**231 819**
CHG411 Commissions Moudharaba		122 937		122 937	98 160
CHG412 Autres charges de gestion de placements		68 167		68 167	133 659
CHG42 Correction de valeur sur placements				-	-
CHG43 Pertes provenant de la réalisation des placements				-	-
CHG5 AUTRES CHARGES TECHNIQUES	**(VI)**	**1 483 733**		**1 483 733**	**1 706 330**
CHG6 Variation de la provision pour égalisation				**-**	**-**
Sous total 3		**1 674 837**	**-**	**1 674 837**	**1 938 149**
CHG7 Moins values non réalisées sur placements				**-**	**-**
RTG Surplus ou déficit de l'assurance Re Takaful Général		**572 843**	**1 645 178**	**- 1 072 336**	**- 2 069 939**

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE

Tunis Re

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS & DONNES (EN DINARS)	31/12/2022					31/12/2021
	Envers les dirigeants	Entreprises liées et avec lien de participation			Autres	
HB1 Engagements reçus	-	-	-	-	-	-
HB2 Engagements donnés	-	-	-	-	-	-
HB21 Avals, cautions et garanties de crédit données						
HB22 Titres et actifs acquis avec engagement de revente						
HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus						
HB24 Autres engagements donnés						
HB3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires	-	-	-	-	-	-
HB4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	-	-	-	-	-	-
HB5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-	-	-	-	-
HB6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers	-	-	-	-	-	-

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
Tunis Re

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE (EN DINARS)	NOTES	31/12/2022	31/12/2021
I- FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION :	**X**		
Encaissements des cédantes	X-1	70 192 779	66 042 017
Versements aux cédantes	X-2	- 19 297 159	- 31 315 731
Encaissements des rétrocessionnaires	X-3	31 979 683	31 528 747
Versements aux rétrocessionnaires	X-4	- 42 186 286	- 38 157 907
Encaissements liés à la cession de placements financiers	X-5	380 461 309	456 728 617
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	X-6	- 393 928 732	- 462 870 125
Produits financiers reçus	X-7	13 748 517	14 987 422
Encaissements des fournisseurs & du personnel	X-8	10 071 870	28 003 188
Décaissements aux fournisseurs & au personnel	X-9	- 37 735 368	- 53 078 411
Décaissements à l'Etat au titre des impôts & taxes	X-10	- 5 746 027	- 6 348 660
Flux provenant de la Gestion des Fonds		354 678	927 871
Flux provenant de l'exploitation		**7 915 264**	**6 447 029**
Flux affectés à l'exploitation		**-**	**-**
II- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	**XI**		
Encaissements provenant de la cession des imm. corporelles	XI-1	6 000	18 126
Décaissements provenant de l'acquisition des imm. corporelles	XI-2	- 3 883 157	- 462 880
Encaissements provenant de la cession des imm. financiéres	XI-3	-	-
Encaissements des revenus sur immob. financières	XI-4	-	-
Décaissements provenant de l'acquisition des imm. financières	XI-5	-	-
Décaissements provenant de l'acquisition des imm. Incorporelles	XI-6	- 30 552	-
Flux de Trésorerie provenant des activités d'investissement		**-**	**-**
Flux de Trésorerie affectés aux activités d'investissement		**- 3 907 708**	**- 444 754**
III- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENTS	**XII**		
Encaissements suite à l'émission d'actions	XII-1	-	-
Décaissements suite à l'augmentation du capital	XII-2	-	-
Dividendes & autres distributions	XII-3	- 6 999 995	- 4 898 159
Flux provenant des activités de financements		**-**	**-**
Flux affectés aux activités de financements		**- 6 999 995**	**- 4 898 159**
IV- INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES	XIII	320 752	378 169
VARIATION DE TRESORERIE	**XIV-XV**	**- 2 671 687**	**1 482 285**
Trésorerie au début de l'exercice		9 920 757	8 438 473
Trésorerie à la clôture de l'exercice		**7 249 070**	**9 920 757**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS (montants exprimés en dinars)

1 PRESENTATION DE Tunis Re

1.1 *Création*

La Société Tunisienne de Réassurance Tunis Re, une société anonyme au capital social de 100.000.000 dinars dont le siège social, 12 Avenue du Japon Montplaisir 1002 Tunis, a été créée en 1981 à l'initiative des pouvoirs publics et avec l'adhésion des compagnies d'assurances et des banques.

1.2 *Objet social*

Tunis Re a pour activité principale les opérations de réassurance dans toutes les catégories, dans tous les risques et en tous lieux.

Cette activité consiste à accepter de couvrir des risques cédés ou rétrocédés par une entreprise d'assurance ou de réassurance moyennant le paiement par la cédante ou la rétro-cédante d'une prime appelée « prime de réassurance » et l'engagement du réassureur ou du rétrocessionnaire à apporter son concours financier en cas de réalisation du risque, c'est à dire en cas de survenance de sinistres.

Sur les risques acceptés, Tunis Re conserve des parts pour son propre compte et rétrocède la fraction qui dépasse sa capacité déterminée en fonction de la nature du risque accepté et de la structure de son portefeuille.

A côté des opérations de réassurance, elle a pour objet :

1. La réalisation des opérations de réassurance, de rétrocession, de rétakaful et de rétrotakaful de toutes natures, dans toutes les branches, dans tous les risques et en tous lieux.
2. La reprise, sous quelque forme que ce soit, de traités, contrats ou engagements de Réassurance et Rétakaful de tous organismes, entreprises, sociétés, compagnies ou associations tunisiennes ou étrangères.
3. L'étude, la constitution, le contrôle et l'expertise de toutes sociétés d'assurance, de takaful, de réassurance ou de rétakaful.

4. L'étude, le contrôle et l'expertise de tous contrats, conventions et engagements d'assurance, de takaful, de réassurance, de rétakaful, de rétrocession ou de rétrotakaful.
5. L'étude, le contrôle et l'expertise de tous risques et sinistres et de toute indemnisation.
6. La création, l'acquisition, la location, la prise à bail et la gestion de tout fonds de quelque nature et de quelque forme qu'il soit, organismes, sociétés ou compagnies, associations, groupements et généralement toutes entreprises d'assurances, de takaful, de réassurance, de rétakaful ou de garantie.
7. La participation de la société par tous moyens, à toutes entreprises créées, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, fusions, alliances, souscriptions, ou achats de titres et droits sociaux, ou encore en association, en participation quelconque et se rattachant à l'objet de la Société et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet Social, ainsi que toutes opérations annexes ou connexes pouvant présenter de l'utilité pour la Société, favoriser ou développer ses intérêts.

Le modèle Rétakaful choisi est le modèle Wakala qui consiste dans la collecte et la gestion des primes sur la base de deux contrats distincts :

- ✓ Un contrat d'agent Wakala sous lequel l'opérateur gèrera les fonds et recevra un honoraire fixe (frais de wakalah). Il ne participera pas au bénéfice dégagé.
- ✓ Un contrat Tabarrou ou Ta'awoun par lequel les adhérents acceptent de réserver une partie de leurs primes en donation dans un fonds spécifique, qui permettra d'appliquer le concept d'entraide mutuelle et couvrira les pertes engendrées par un évènement survenu à l'un des participants.

Le capital alloué ou « Seed Capital » à cette activité est de 1 MD placé selon les règles de la Shariaa.

1.3 Mission

Depuis sa création, Tunis Re s'est penchée sur le développement du marché de réassurance en Tunisie répondant au besoin du marché local en réassurance en créant un courant

d'affaires avec l'étranger. Par ailleurs, elle s'est vue assignée, depuis sa création, plusieurs missions au niveau national et international notamment :

- ⇒ **Réduire les flux de transfert de la réassurance à l'étranger pour alléger les charges du poste « Assurances » de la balance des paiements ;**
- ⇒ **Favoriser l'exportation des services ;**
- ⇒ **Contribuer à la mise en place et au développement des Pools de Réassurance nationaux dont la finalité est d'augmenter la rétention du marché.**

1.4 *Effectif et charges salariales*

L'effectif employé par Tunis Re au cours de l'exercice 2022 se présente par catégorie comme suit :

Directeur général	1
Catégorie I	43
Catégorie II	29
Catégorie III	10
Catégorie IV	3
Catégorie V	1
Stagiaire	1
Total	**88**

Les frais de personnel au titre de la même période ont atteint le montant de 9 037 161 dinars.

1.5 *Autres informations*

Tunis Re gère pour le compte de l'Etat les Fonds de Péréquation de Change depuis 1999 et ce en vertu d'une convention avec le Ministère des finances fixant les conditions et les rémunérations de cette gestion et le Fonds de Garantie des Assurés depuis 2011 et ce pour le remboursement des dégâts occasionnés par les mouvements populaires survenus entre le 17 décembre 2010 et le 28 février 2011 et les dégâts des inondations de l'automne 2022.

2 LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2022 :

L'exercice 2022 a été marqué aussi par la survenance de quelques sinistres important aussi bien au niveau du marché Tunisien, qu'étranger :

Sinistre Auto -RC :Ben KHahia, part Tunis Re	:1.075 mDT
Sinistre Incendie : SANIMED ; part Tunis Re	:1.369 mDT
Sinistre Aviation Tunisair Handling; part Tunis Re	:0.900 mDT
Sinistre incendie : Mall DHAHRAN	: 1.233 mDT
Sinistre Incendie : R.B TEKSEL , Turquie	: 2.024 mDT

3 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

3.1 Cadre comptable

Les états financiers présentés au titre de la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022 sont établis conformément :

- aux règles prévues par la norme comptable générale NC01 (telle qu'approuvée par l'arrêté du Ministre des finances du 30 décembre 1996) ;
- aux normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurances et/ou de réassurances (telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des finances du 26 juin 2000) ;
- les conventions, méthodes et dérogations comptables généralement admises pour les entreprises de réassurance.
- les normes Takaful

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2022, la société a procédé à :

- la présentation du résultat technique consolidé (Ordinaire et Retakaful) par catégorie d'assurances vie et non vie.
- L'affectation des produits de placement alloués, transférés de l'état de résultat.

3.2 Les règles comptables :

- Tous les produits et les charges relatifs à l'exercice 2022 sont comptabilisés dans ce même exercice sans décalage.

- Les éléments comptables manquants relatifs aux acceptations de l'exercice 2022 font l'objet d'estimation lorsque les informations disponibles permettent de le faire. Les soldes positifs dégagés de ces estimations sont neutralisés par l'utilisation du compte de sinistres à payer. Cette charge est alors désignée « Provision de neutralisation ».

- Les soldes positifs des acceptations dont les comptes de l'année sont incomplets et qui n'ont pas fait l'objet d'estimation, ont été neutralisés en utilisant le compte de sinistres à payer. Cette charge est alors désignée « Provision de blanchiment ».

- La provision pour primes non acquises est calculée brute de charges d'acquisition ou de commissions de rétrocession lesquelles ont été reportées en inscrivant les premières à l'actif du bilan sous l'intitulé « Frais d'acquisition reportés » et les secondes au passif du bilan sous l'intitulé « Report de commissions reçues des rétrocessionnaires ».

- Dans le calcul et la détermination des provisions pour sinistres à payer, il a été tenu compte d'un chargement à titre de frais de gestion égal à 5% de leur montant.

- Tunis Re applique les règles de comptabilisation des opérations en monnaies étrangères telles qu'elles sont prévues par la norme comptable NC15 relative aux opérations en monnaies étrangères. Les modalités de conversion de ces opérations en dinars tunisien se traduisent par l'application des règles suivantes :
    - Les opérations comptabilisées au cours d'un mois sont intégrées en monnaie originale et converties en dinars tunisien sur la base du dernier cours moyens de change du mois précédent.
    - Une différence de change de ces opérations est calculée mensuellement sur la base des parités des mois M et M-1.
    - Les cours de change retenus pour l'exercice 2022 sont ceux publiés par la Banque Centrale de Tunisie pour les monnaies cotées et par la banque en ligne **boursorama.com** pour les monnaies non cotées en Tunisie.

3.3 *Les modes et les méthodes d'évaluation appliquées aux états financiers de l'exercice 2022 :*

3-3-1 Actifs incorporels :

Sont inscrits au bilan à la valeur d'acquisition, ils sont amortis sur 3 ans.

3-3-2-Actifs corporels d'exploitation :

Les immobilisations corporelles d'exploitation figurent au bilan à leur coût d'acquisition et elles ont fait l'objet d'un amortissement linéaire appliqué sur la base des taux suivants :

Matériel de transport (amortis sur 5 ans)	20%
Aménagements et Installations (amortis sur 10 ans)	10%
Mobilier et matériel de bureau (amortis sur 10 ans)	10%
Matériel électrique et électronique (amortis sur 8 ans)	12,5%
Matériel informatique (amortis sur 6 ans)	15%
Matériel de rayonnage (amortis sur 20 ans)	5%

3-3-3-Les placements :

Les placements figurant au bilan sont composés des :

Placements immobiliers :

- Les placements immobiliers se composent des terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation inscrits à l'actif du bilan au prix d'acquisition.

  Une expertise réalisée au cours de l'année 2021 par l'expert immobilier M. Mouhddine DJERAD, a fait ressortir une juste valeur de 16,722 MD soit une plus-value estimée sur les constructions de 9,174 MD ;

  Le nouveau terrain acquis en juin 2022 pour un montant de 2,7 MDT a été évalué à 3,2 MDT par l'expert immobilier M. Ali Taher MOULA, soit une plus-value de cinq cent mille dinars

- L'amortissement des constructions est pratiqué au taux de 2,5 %.

Placements financiers :

Les placements financiers se composent des :

- Participations ;
- Actions cotées ;
- Emprunts obligataires
- Parts d'OPCVM ;
- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers ;
- Les créances pour espèces déposées auprès des cédantes en représentation des engagements techniques ;
- Prêts au personnel à plus d'un an.

Les placements sont inscrits au bilan pour leur valeur d'acquisition. Leur évaluation à la clôture de l'exercice est effectuée selon la nature de chaque type de placement.

Les titres cotés de même nature ont été évalués au cours boursier moyen du mois de décembre 2022 et les titres non cotés sont évalués à leur valeur d'usage correspondant à celle déterminée sur la base des états financiers les plus récents. La valeur des autres types de placements est déterminée par référence à leur valeur de remboursement.

L'évaluation du portefeuille placements financiers à la clôture de l'exercice a dégagé des plus-values non comptabilisées de 37,546 MDT et des moins-values provisionnées de 6,752 MDT.

Montant en KDT

Catégorie	Plus-value	Moins-value
Participations	35 825	1 253
Actions Cotées	1 003	4 702
OPCVM	587	3
FCPR	131	794
Total	**37 546**	**6 752**

Les créances pour espèces déposées auprès des cédantes et les dettes pour espèces retenues sur les soldes des rétrocessionnaires en représentation des engagements techniques figurent au bilan pour leur valeur d'inventaire exprimée en monnaie originale et convertie selon les cours de change retenus pour l'exercice 2022.

Les intérêts sur les dépôts auprès des cédantes sont comptabilisés dans l'état de résultat technique vie et non vie sous la rubrique « Produits de placement alloués » et ceux découlant des opérations de rétrocession figurent dans la rubrique « Autres charges techniques ».

3-3-4-Les provisions techniques

Il s'agit des montants constitués pour constater le report de la portion de primes ne se rapportant pas à la période de l'arrêté des états financiers ou bien pour régler, ultérieurement à ladite période, des sinistres relatifs à des événements réalisés antérieurement à la date de l'arrêté des états financiers.

Les provisions techniques constatées au 31/12/2022 comprennent :

- ✓ Les provisions pour primes non acquises PPNA : c'est la portion de primes qui, ultérieurement à la date du 31/12/2022, continue à garantir le risque jusqu'à la prochaine échéance ;
- ✓ La provision mathématique vie enregistrée au 31/12/2022 ;

- ✓ Les provisions pour sinistres à payer PSAP qui correspondent aux montants des sinistres non payés à la date du 31/12/2022 ;
- ✓ Les provisions pour risque d'exigibilité : il s'agit des moins-values calculées sur les valeurs des placements.

Le calcul de ces provisions s'effectue comme suit :

- Les PPNA et les provisions mathématiques vie sont systématiquement enregistrées pour les montants communiqués par les cédantes. A défaut de cette information, on procède à leur calcul sur la base des caractéristiques des traités et en appliquant la méthode de prorata temporis pour les acceptations facultatives. Le calcul s'effectue sur les primes acceptées.
- Les PSAP communiquées par les cédantes sont systématiquement comptabilisées. Pour les sinistres survenus et non comptabilisés à la clôture de ladite période, on procède à leur inventaire par des estimations calculées sur la base des informations disponibles les concernant tout en tenant compte de l'expérience du passé des acceptations sinistrées chaque fois où les résultats paraissent pouvoir être remis en cause par des liquidations dans le futur.

  Dans le calcul et la détermination des provisions pour sinistres à payer, il a été tenu compte d'un chargement à titre de frais de gestion égal à 5% de leur montant. Les charges ont été revues à la hausse à 7% pour le marché étranger pour cet exercice.

- Les provisions techniques des acceptations sont portées au passif du bilan sous la rubrique « PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS » ; la quote-part des rétrocessionnaires dans ces provisions est portée à l'actif du bilan sous la rubrique « PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES »

- La détermination des IBNR a été revue en adoptant une approche plus prudente en appliquant la même méthode sur trois années d'appartenance

3-3-5-Ecarts de conversion

Les actifs et les passifs en monnaies étrangères relatifs à des exercices antérieurs et figurant au Bilan au 31 décembre 2022, sont actualisés sur la base des cours de change retenus pour l'exercice 2022 (note 3.2).

Les différences de change constatées sont constituées des écarts de conversion figurant au bilan sous la rubrique « AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS » pour un montant de 34,419 MD et sous la rubrique « AUTRES PASSIFS » pour un montant de 31,361 MD.

3-3-6-Les produits techniques

Les produits techniques sont constitués :

- Des primes acceptées augmentées ou diminuées de la variation des provisions pour primes non acquises ;
- Des intérêts sur dépôts reçus des cédantes ;
- Des commissions reçues des rétrocessionnaires ;
- Des produits de placement alloués à l'activité technique. Ces produits sont calculés sur la base de la rémunération des flux de trésorerie net de l'activité technique par le taux de rendement moyen des placements ;
- Des plus-values de changes.

3-3-7-Les charges techniques

Les charges techniques sont constituées :

- Des charges de sinistres ;
- Des frais d'exploitation ;
- Des autres charges techniques.

Les charges de sinistres se composent des sinistres payés augmentées ou diminuées de la variation des provisions pour sinistres à payer.

Les frais d'exploitation comprennent les charges d'acquisition versées aux cédantes et les charges d'administration initialement enregistrées par nature. Les charges par nature sont comptabilisées aux comptes de la classe 9 avant de les affecter aux comptes de la classe 6 ventilées en charges techniques et charges non techniques.

Les autres charges techniques sont constituées des intérêts sur dépôt payés aux rétrocessionnaires, des charges de placement allouées à l'activité technique et des moins-values de change.

Le déversement des comptes de la classe 9 sur les comptes de la classe 6 se fait par l'affectation de tous les frais de gestion techniques sur les employés avant de les déverser sur les destinations et sur les catégories d'assurance. Ce traitement s'effectue en quatre séquences :

1ère Séquence :

Affectations des frais de gestion par employé, directement si possible, sinon en fonction de clés d'affectation à savoir :

- ✓ Effectif ;
- ✓ Masse salariale ;
- ✓ Superficie occupée, et
- ✓ Parc informatique.

2ème Séquence :

Déversement du total des charges des employés fonctionnels sur les employés opérationnels en fonction de la clé effectif opérationnel.

3ème Séquence :

Répartition des charges des employés opérationnels sur les destinations analytiques, en fonction des comptes rendus d'activité.

4ème Séquence :

Affectation des destinations analytiques par catégorie d'assurances moyennant des clés d'affectation à savoir :

- ✓ Primes acceptées ;
- ✓ Primes rétrocédées ;
- ✓ Primes nettes de rétrocession ;
- ✓ Sinistres réglés acceptation ;
- ✓ Sinistres réglés rétrocession ;
- ✓ Nombre de traités acceptés ;
- ✓ Nombre de comptes transformés ;
- ✓ Nombre de comptes transformés pondéré par montant ;
- ✓ Nombre de comptes affectés ;
- ✓ Nombre de comptes affectés pondéré par montant ;
- ✓ Nombre d'acceptations facultatives ;
- ✓ Nombre de traités de rétrocession, et
- ✓ Nombre de notes de couverture.

LES CENTRES DE TRAVAIL ET LEURS NATURE D'ACTIVITE

CENTRES DE TRAVAIL	NATURE D'ACTIVITE
• ***Direction Générale***	
+ Direction Générale.	Fonctionnelle/Opérationnelle
+ Bureau d'ordre centrale	Fonctionnelle
+ *Direction des Fonds.*	Autres activités
• ***Département Audit et ERM***	Fonctionnelle
+ Direction Audit Interne et Organisation	Fonctionnelle
+ ERM	Opérationnelle
• ***Département Window Tunis ReTakaful***	
• ***Département Développement et Production***	
+ Direction Acceptations conventionnelles Tunisie.	Opérationnelle
+ Direction Acceptations conventionnelles Etranger	Opérationnelle
+ Direction Acceptations facultatives	Opérationnelle
+ Direction Marketing et statistiques	Fonctionnelle
• ***Département Exploitation et Rétrocession***	Opérationnelle
+ *Direction de Rétrocession*	Opérationnelle
+ Direction de Recouvrement	Opérationnelle
+Direction Gestion des Comptes : souscriptions conventionnelles	Fonctionnelle
• **Département Support Fonctionnel**	Fonctionnelle
+ Direction du Système d'Information	Fonctionnelle/Opérationnelle
+ Direction Gestion des Ressources Humaines & des biens	Fonctionnelle
+ Direction Financières & Comptable	
+ Direction Contrôle de Gestion	

3-3-8-Les Comptes de l'état de résultat

Les produits de placement affectés à l'activité technique sont venus en déduction dans le compte de résultat.

Une partie des charges par nature est imputée en **Autres Charges non techniques**. Il s'agit de la quote-part des charges par nature affectée à la gestion des fonds gérés par Tunis Re, des charges non incorporables et des dotations sur les provisions des éléments d'actif.
Une partie des produits est imputée en Autres Produits non technique tel que les reprises sur provisions, la commission de gestion des fonds et les gains extraordinaires.
Les gains et les pertes extraordinaires dégagés des cessions d'éléments d'actif.

3-3-9-Les comptes hors bilan

Il n'existe aucun engagement donné ou reçu au cours de l'exercice 2022.

4 RESULTATS

4.1 *Résultat technique*

Le résultat des opérations techniques relatif à l'exercice 2022 arrêté au 31/12/2022 est soldé par un gain de 12,898 MD représentant 10,16% des primes acquises nettes.

4.2 *Résultat de l'exercice*

Après intégration des éléments de la gestion financière, le résultat de l'exercice génère un bénéfice provenant des activités ordinaires de 30,195 MD et un bénéfice net de l'exercice est de 19,858 MD dégageant un taux de 19,86% de rentabilité du capital social.

5 Note sur les événements postérieurs :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 30 mars 2022. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

5.1 Transition aux normes IFRS

Dans le cadre de la conduite du PROJET D'ADOPTION DES NORMES IFRS conformément à la décision de l'Assemblée Générale du Conseil National de la Comptabilité du 6/9/2018 et à la circulaire du CGA n°2021-01 du 19 juin 2021, Tunis Re est appelée à arrêter et à adopter un plan stratégique lui permettant la mise en place des Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

A cet effet, Tunis Re continue courant l'année 2022 à avancer dans les différentes phases du projet en suivant un plan d'action s'articulant autour des quatre phases suivantes :

- Les Préalables
- Diagnostic de l'existant et Gap analyses
- Elaboration d'un plan d'implémentation
- Mise en place et Production des Reporting IFRS

Aujourd'hui, les états financiers ainsi que les notes aux états financiers des exercices 2020 et 2021 ont été retraité sous IFRS 4.

5.2 Tremblement de terre Turquie

La Turquie et la Syrie ont été frappées par deux séismes importants, le 6 février 2023. Il s'agit des tremblements de terre une magnitude de 7,5 survenus à proximité de la frontière entre la Syrie et la Turquie. Causant de décès de plus de 51 mille personnes.

Les analystes de la Banque mondiale ont estimé à environ 34 milliards de dollars de coûts économiques, basés sur les dommages physiques directs. Ces pertes présenteraient à environ 4 % du PIB total de la Turquie.

Mais on reconnaît que les coûts iraient finalement bien au-delà de ce niveau en raison des pertes supplémentaires associées aux perturbations économiques et aux efforts de relèvement et de reconstruction.

Les dommages directs aux bâtiments résidentiels représentent 53 %, soit 18 milliards de dollars du total des dommages, avec 28 % des dommages, soit 9,7 milliards de dollars, dans les bâtiments non résidentiels et 19 %, soit 6,4 milliards de dollars, liés aux infrastructures.

Tunis Re est présente sur le marché des assurances Turc à travers des participations sur les traités de quelques compagnies d'assurance turques. Notre charge au titre de cet événement sera couverte par nos couvertures de rétrocession en 2023 qui fonctionnent par année de survenance. Bien que cet événement soit postérieur à la clôture de l'exercice 2022, mais étant donné qu'il affectera les deux années de souscription 2023 et 2022, nous avons jugé nécessaire de constater une provision de 3 millions de dinars sur cet exercice ; ce montant représenterait notre rétention nette sur cet événement.

ANALYSE DES ETATS FINANCIERS EXERCICE 31/12/2022 (Les montants sont exprimés en dinars)

NOTE I- ACTIFS INCORPORELS :

Le montant net des immobilisations incorporelles au 31/12/2022 est de 5 096 337 dinars contre un montant net au 31/12/2021 de 4 654 637 dinars soit une variation de 441 700 DT détaillée comme suit :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2022	SOLDE AU 31/12/2021	VARIATIONS
Recherche et Développement	2 414 175	3 338 439	- 924 264
Logiciel	4 431 772	2 864 118	1 567 654
TOTAL BRUT	6 845 947	6 202 556	643 391
Amortissement logiciel	1 749 610	1 547 919	201 691
TOTAL AMORTISSEMENTS	1 749 610	1 547 919	201 691
VALEUR COMPTABLE NETTE	**5 096 337**	**4 654 637**	**441 700**

NOTE II- ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION :

Le montant net des actifs corporels d'exploitation au 31/12/2022 est de 1 692 671 dinars contre un montant net au 31/12/2021 de 1 335 796 dinars soit une augmentation de 356 875 dinars.

Désignation	Installations techniques & machines	Autres installations, outillage & mobilier	Total
Valeur brute au 01/01/2022	2 403 840	454 964	2 858 804
Acquisitions de la période	719 043	6 706	725 749
Cessions de la période	40 499	-	40 499
Valeur brute au 31/12/2022	3 082 384	461 669	3 544 054
Amortissement au 01/01/2022	1 207 037	315 971	1 523 008
Dotation	341 980	27 267	369 247
Cessions et régularisation	40 872	-	40 872
Amortissement au 31/12/2022	1 508 144	343 238	1 851 382
VCN au 01/01/2022	1 196 803	138 993	1 335 796
VCN au 31/12/2022	**1 574 240**	**118 431**	**1 692 671**

Note II-1 : Installations techniques & machines :

Désignation	Installations & aménagment	Matériel de transport	Matériel électrique & électronique	Matériel inform.	Autres	Total
Valeur brute au 01/01/2022	**233 308**	**594 334**	**319 505**	**1 254 746**	**1 947**	**2 403 840**
Acquisitions de la période	-	323 918	9 802	373 658	11 665	**719 043**
Cessions de la période	-	40 499	-	-	-	**40 499**
Valeur brute au 31/12/2022	**233 308**	**877 753**	**329 307**	**1 628 404**	**13 612**	**3 082 384**
Amortissement au 01/01/2022	**134 797**	**286 314**	**76 986**	**708 181**	**760**	**1 207 037**
Dotation	17 201	132 213	35 884	152 269	4 413	**341 980**
Cessions et régularisation	-	40 499	-	371	2	**40 872**
Amortissement au 31/12/2022	**151 998**	**378 027**	**112 869**	**860 079**	**5 171**	**1 508 144**
VCN au 01/01/2022	**98 511**	**308 021**	**242 519**	**546 565**	**1 187**	**1 196 803**
VCN au 31/12/2022	**81 310**	**499 726**	**216 438**	**768 326**	**8 441**	**1 574 240**

Note II-2 : Autres installations, outillage & mobilier

Désignation	Mobilier de bureau	Autres installations & outillage	Total
Valeur brute au 01/01/2022	**446 632**	**8 332**	**454 964**
Acquisitions de la période	6 706	-	6 706
Cessions de la période	-	-	0
Valeur brute au 31/12/2022	**453 338**	**8 332**	**461 669**
Amortissement au 01/01/2022	**308 922**	**7 049**	**315 971**
Dotation	27 120	148	27 267
Cessions et régularisation	-	-	0
Amortissement au 31/12/2022	**336 042**	**7 197**	**343 238**
VCN au 01/01/2022	**137 711**	**1 282**	**138 993**
VCN au 31/12/2022	**117 296**	**1 135**	**118 431**

NOTE III- PLACEMENTS :

Les placements totalisent au 31/12/2022, un montant brut de 502 886 401 dinars contre un montant brut au 31/12/2021 de 452 123 246 dinars soit une variation de 50 763 154 dinars détaillée comme suit :

Désignation	Note	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021	Variation
Terrains & constructions	III-1	12 627 067	9 919 708	2 707 359
Autres placements financiers	III-2	372 166 233	334 182 381	37 983 852
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	III-3	118 093 101	108 021 158	10 071 943
Total		**502 886 401**	**452 123 246**	**50 763 154**

Note III-1 Terrains & constructions :

Les terrains et constructions totalisent en 2022 un montant brut de 12 627 067 DT contre 9 919 708 DT en 2021 soit une variation de 2 707 359 DT

III-1-1 Terrains & constructions d'exploitation :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2022	SOLDE AU 31/12/2021	VARIATIONS
Terrains et Constructions	6 306 261	6 306 261	-
Amortissements des constructions	1 521 040	1 373 735	147 305
VCN	**4 785 221**	**4 932 526**	**- 147 305**

III-1-2 Terrains & constructions hors exploitation :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2022	SOLDE AU 31/12/2021	VARIATIONS
Terrains et Constructions	6 320 805	3 613 446	2 707 359
Amortissements des constructions	1 309 694	1 227 263	82 431
VCN	**5 011 111**	**2 386 183**	**2 624 928**

Note III-2 AUTRES PLACEMENTS FINANCIERS :

Les autres placements financiers totalisent au 31/12/2022 un montant net de 365 413 928 DT contre un montant net de 327 953 176 DT au 31/12/2021 soit une variation de 37 460 752 DT.

Il est à noter que Tunis Re n'a pas de participation dans des parties liées ou des entreprises avec lien de participation.

Les autres placements financiers se détaillent comme suit :

Désignation	Note	Au 31/12/2022	Provisions	Risque d'exigibilité
Actions & autres titres à revenus variables	III-2-1	55 353 708	6 752 305	
Obligations & autres titres à revenus fixes	III-2-2	229 027 898		
Prêts aux personnels	III-2-3	1 262 920	-	
Autres	III-2-5	86 521 707		
Total		**372 166 233**	**6 752 305**	**-**

III-2-1 Actions & autres titres à revenus variables :

La rubrique « Actions et autres titres à revenus variables » se détaille au 31/12/2022 comme suit :

Désignation	Note	Au 31/12/2022		Au 31/12/2021	
		Coût d'acquisition	Provisions	Coût d'acquisition	Provisions
Actions cotées	A	18 590 550	4 701 966	17 099 705	5 109 908
OPCVM obligataires	A	5 688 261	-	7 402 916	506
OPCVM mixtes	A	7 044 628	3 484	7 044 628	29 486
FCPR	A	8 030 000	794 241	5 530 000	242 205
Participations étrangères	B	11 286 994	357 714	11 286 994	-
Participations tunisiennes	C	4 713 276	894 900	4 713 276	847 100
Total		**55 353 708**	**6 752 305**	**53 077 519**	**6 229 205**

A. Actions cotées et titres d'OPCVM :

Cette rubrique fait ressortir une moins-value provisionnée d'un montant total de 5 499 691 dinars.

B. Participations étrangères :

Cette rubrique est détaillée au 31/12/2022 comme suit :

Titre	Siège social	Capital social en USD	Montant investi	Part	Juste valeur	Provisions	Plus value latente
Africa Re	Plot 1679 Karimu Kotun Street, Victoria Island - Lagos - Nigéria	300 000 000	5 410 159	1,00%	33 623 602	-	28 213 443
Arab Re	Maad Street, Beirut Central District, Liban	75 000 000	2 185 887	2,39%	7 466 716		5 280 829
Titre	**Siège social**	**Capital social en EUR**	**Montant investi**	**Part**	**Juste valeur**	**Provisions**	**Plus value latente**
Aveni Re	Immeuble CRRAE-UMOA Côte d'Ivoire	24 391 843	3 690 948	6,25%	3 333 234	- 357 714	-
TOTAL			**11 286 994**		**44 423 553**	**- 357 714**	**33 494 273**

Cette rubrique fait ressortir une provision de 357 714 dinars contre une plus-value latente non comptabilisée au 31/12/2022 d'un montant de 33 494 273 dinars.

C. Participations Tunisiennes :

Cette rubrique est détaillée au 31/12/2022 comme suit :

Titre	Siège social	Capital social	Montant investi	Part	Juste valeur	Provisions	Plus value latente
Al AMANA TAKAFUL	13, rue borjine Montplaisir Tunis	14 101 510	900 000	6,38%	1 141 650	-	241 650
Attakafoulya	15, rue de jérusalem Tunis	10 000 000	800 000	8,00%	806 400	-	6 400
COTUNACE	14, rue borjine Montplaisir Tunis	26 500 000	1 476 176	6,53%	3 492 223	-	2 016 047
I-CTAMA	3, rue Fatma Ennachi Menzah V Ariana	5 000 000	1 000 000	20,00%	542 200	457 800	-
SDA	13, rue lénine Imm Maghrebia Tunis	219 050	7 500	3,42%	-	7 500	-
BTS	56, Avenue Mohamed V Tunis	60 000 000	100 000	0,17%	166 650	-	66 650
STAR PAPIER	3, rue Bab Laalouj Tunis	880 000	144 600	16,43%	-	144 600	-
AGRO FRESH	Masjed Issa Route de sahline Monastir	572 000	285 000	49,83%	-	285 000	-
TOTAL			**4 713 276**		**6 149 123**	**894 900**	**2 330 747**

Cette rubrique enregistre une moins-value provisionnée pour un montant de 894 900 dinars et une plus-value latente non comptabilisée de 2 330 747 dinars.

Les provisions et les plus-values latentes se détaillent comme suit :

Catégorie	Moins value potentielle	Reprise provisions	Dotation	Plus value Latente
Participation étrangère	357 714	-	357 714	33 494 273
Particpation tunisienne	894 900	360 000	407 800	2 330 747
Actions cotées	4 701 966	1 431 210	1 023 268	1 002 657
OPCVM Mixtes	3 484	26 002	-	418 398
OPCVM Obligataires	-	506	-	168 990
FCPR	794 241	-	552 036	131 306
TOTAL	**6 752 305**	**1 817 718**	**2 340 818**	**37 546 371**

III-2-2 Obligations & autres titres à revenus fixes :

La rubrique « Obligations & autres titres à revenus fixes » se détaille au 31/12/2022 comme suit :

Désignation	Au 31/12/2021	Au 31/12/2021	Variation
ORDINAIRE			
Emprunts Obligataires	91 895 988	69 715 180	22 180 808
BTA	4 046 910	5 378 460	- 1 331 550
Comptes à Terme court et moyen Terme	100 150 000	115 225 000	- 15 075 000
Comptes à Terme Long Terme	26 500 000	26 500 000	-
Total ORDINAIRE	**222 592 898**	**216 818 640**	**5 774 258**
RE TAKAFUL			
Titre participatif	800 000	800 000	-
Comptes à Terme court et moyen Terme	5 635 000	5 270 000	365 000
Total RE TAKAFUL	**6 435 000**	**6 070 000**	**365 000**
TOTAL GENERAL	**229 027 898**	**222 888 640**	**6 139 258**

Pour l'activité Retakaful, la défalcation entre adhérents et opérateur se présente comme suit :

RUBRIQUES	Adhérents	Opérateur	Combiné
Titres participatifs	500 000	300 000	800 000
Placements comformes aux normes sharaïques	2 510 000	3 125 000	5 635 000
Total	**3 010 000**	**3 425 000**	**6 435 000**

III-2-3 Prêts au personnel :

Les prêts au personnel totalisent au 31/12/2022 un montant de 1 262 920 DT se détaillant comme suit :

Désignation	Au 31/12/2022
Solde des Prêts aux Personnels non échus au 31-12-2021	1 319 302
Prêts accordés en 2022	286 000
Remboursement de prêts effectués en 2022	342 382
Solde des Prêts aux Personnels non échus au 31-12-2022	**1 262 920**

III-2-4 Autres :

Les autres placements totalisent au 31/12/2022 un montant de 86 521 707 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021	Variation
Placements interbancaires en devises Ordinaire	81 352 349	52 159 160	29 193 189
Cautionnements	6 592	3 900	2 691
Total ordinaire	81 358 941	52 163 060	29 195 881
Placements interbancaires en devises Re Takaful	5 162 766	4 733 860	428 906
Total	**86 521 707**	**56 896 920**	**29 624 787**

Les placements interbancaires en devises Retakaful sont affectés pour leur totalité au fonds des Adhérents.

III-3 : Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes *:*

Totalisent au 31/12/2022 un montant de	118 093 101
contre un montant au 31/12/2021 de	108 021 158
soit une variation de	10 071 943

Le détail de ces créances est comme suit :

Par nature :

Désignation	Au 31/12/2022
ORDINAIRE	
Prime non acquise	38 002 102
Sinistre à payer	71 738 445
Autres	1 674 634
Sous total ORDINAIRE	**111 415 180**
RE TAKAFUL	
Prime non acquise	1 467 524
Sinistre à payer	5 210 397
Autres	-
Sous total RE TAKAFUL	**6 677 921**
TOTAL	**118 093 101**

Par monnaie

Désignation	Au 31/12/2022
ORDINAIRE	
TND	82 652 129
Autres monnaies	28 763 051
Sous total ORDINAIRE	**111 415 180**
RE TAKAFUL	
TND	5 188 375
Autres monnaies	1 489 546
Sous total RE TAKAFUL	**6 677 921**
TOTAL	**118 093 101**

Par zone :

Désignation	Au 31/12/2022
ORDINAIRE	
Tunisie	82 767 284
Etranger	28 647 896
Sous total ORDINAIRE	**111 415 180**
RE TAKAFUL	
Tunisie	5 188 375
Etranger	1 489 546
Sous total RE TAKAFUL	**6 677 921**
TOTAL	**118 093 101**

Les créances pour espèce déposées auprès des entreprises cédantes Retakaful sont affectées pour leur totalité au fonds des Adhérents.

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
Tunis Re

ANNEXE 8
MOUVEMENTS AYANT AFFECTE LES ELEMENTS DE L'ACTIF
31/12/2022

EN DINARS

Désignation	Valeur brute				Amortissements & provisions								V.C.N à la clôture
	A l'ouverture	Acquisitions	Cessions	A la clôture	A l'ouverture		Augmentation		Diminution		A la clôture		
					Amort	Prov	Amort	Prov	Amort	Prov	Amort	Prov	
ACTIFS INCORPORELS	**6 202 556**	**2 180 493**	**1 537 103**	**6 845 947**	**1 547 919**	**-**	**201 691**	**-**	**-**	**-**	**1 749 610**	**-**	**5 096 337**
Invest. de recherche & développement	3 338 439	612 839	1 537 103	2 414 175	-	-	-	-	-	-	-	-	2 414 175
Logiciel	2 864 118	1 567 654	-	4 431 772	1 547 919	-	201 691	-	-	-	1 749 610	-	2 682 162
ACTIFS CORPORELS	**2 858 804**	**725 749**	**40 499**	**3 544 054**	**1 523 008**	**-**	**369 247**	**-**	**40 872**	**-**	**1 851 382**	**-**	**1 692 671**
Inst. générales agenc. & aménagement	229 921	-	-	229 921	134 548	-	17 032	-	-	-	151 580	-	78 341
Rayonnage métallique	3 387	-	-	3 387	249	-	169	-	-	-	418	-	2 968
Matériel de transport	594 334	323 918	40 499	877 753	286 314	-	132 213	-	40 499	-	378 027	-	499 726
Matériel électrique & électronique	319 505	9 802	-	329 307	76 986	-	35 884	-	-	-	112 869	-	216 438
Matériel informatique	1 254 746	373 658	-	1 628 404	708 181	-	152 269	-	371	-	860 079	-	768 326
Autres	1 947	11 665	-	13 612	760	-	4 413	-	2	-	5 171	-	8 441
Mobilier	446 632	6 706	-	453 338	308 922	-	27 120	-	-	-	336 042	-	117 296,291
Climatisation	8 224		-	8 224	7 027	-	137	-	-	-	7 164	-	1 059,849
MATERIELS & OUTILLAGES INDUSTRIELS	108	-		108	22		11				33	-	75,085
PLACEMENTS	**452 123 246**	**620 568 050**	**569 804 896**	**502 886 401**	**8 830 204**	**-**	**2 582 250**	**-**	**1 829 414**	**-**	**9 583 040**	**-**	**493 303 361**
Terrains & const. d'exploit. et hors exploit.	9 919 708	2 707 359	-	12 627 067	2 600 999	-	229 736	-	-	-	2 830 734	-	9 796 333
Autres placements financiers	334 182 381	461 416 476	423 432 623	372 166 233	6 229 205	-	2 352 515	-	1 829 414	-	6 752 305	-	365 413 928
Actions, autres titres à revenu variable	53 077 519	27 609 555	25 333 365	55 353 708	6 229 205	-	2 352 515	-	1 829 414	-	6 752 305	-	48 601 403
Obligations & autres titres à revenu fixe	222 888 640	340 793 450	334 654 192	229 027 898	-	-	-	-	-	-	-	-	229 027 898
Autres prêts	1 319 302	286 000	342 382	1 262 920	-	-	-	-	-	-	-	-	1 262 920
Autres	56 896 920	92 727 471	63 102 685	86 521 707	-	-	-	-	-	-	-	-	86 521 707
Créances pour espèces déposées	108 021 158	156 444 216	146 372 273	118 093 101	-	-	-	-	-	-	-	-	118 093 101
TOTAL	**461 184 607**	**623 474 292**	**571 382 498**	**513 276 401**	**11 901 130**	**-**	**3 153 189**	**-**	**1 870 287**	**-**	**13 184 032**	**-**	**500 092 369**

ANNEXE 10 - WINDOW RETAKAFUL

EN DINARS

Désignation	Valeur brute				Amortissements & provisions								V.C.N à la clôture
	A l'ouverture	Acquisitions	Cessions	A la clôture	A l'ouverture		Augmentation		Diminution		A la clôture		
					Amort	Prov	Amort	Prov	Amort	Prov	Amort	Prov	
PLACEMENTS	**17 162 837**	**21 978 153**	**20 865 303**	**18 275 687**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**18 275 687**
Terrains & const. d'exploit. et hors exploit.				-							-	-	-
Autres placements financiers	10 803 860	10 703 187	9 909 281	11 597 766	-	-	-	-	-	-	-	-	11 597 766
Actions, autres titres à revenu variable				-							-	-	-
Sukuks, et autres titres à revenu assimilé	6 070 000	4 775 000	4 410 000	6 435 000							-	-	6 435 000
Autres plac. conformes aux normes sharaïques	4 733 860	5 928 187	5 499 281	5 162 766							-	-	5 162 766
Créances pour espèces déposées	6 358 977	11 274 967	10 956 022	6 677 921							-	-	6 677 921
TOTAL	**17 162 837**	**21 978 153**	**20 865 303**	**18 275 687**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**18 275 687**

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
Tunis Re

ANNEXE 9
ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS
31/12/2022

EN DINARS

Catégorie	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins value latente
Placements Immobiliers et placements immobiliers en cours	12 627 067	9 796 333	19 956 073	10 159 741
Actions et autres titres à revenu variable autres que les OPCVM	34 590 819	28 636 239	65 463 921	36 827 681
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	5 688 261	5 688 261	5 857 250	168 990
Autres parts d'OPCVM	15 074 628	14 276 903	14 826 607	549 704
Obligations et autres titres à revenu fixe	229 027 898	229 027 898	229 027 898	-
Prets hypothécaires	-	-		-
Autres prêts et effets assimilés	1 262 920	1 262 920	1 262 920	-
Dépots auprès des cédantes	118 093 101	118 093 101	118 093 101	-
Autres dépôts	86 515 115	86 515 115	86 515 115	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes	-	-	-	-
TOTAL	**502 879 809**	**493 296 769**	**541 002 885**	**47 706 116**
Dont montant de ces placements qui est admis à la	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Autres actifs affectables à la représentation des provisions	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**

ANNEXE 11 - WINDOW RETAKAFUL
ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS
31/12/2022

EN DINARS

Catégorie	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins value latente	Origine des fonds
Placements Immobiliers et placements immobiliers en cours					Adhérents
Actions et autres titres à revenu variable autres que les FCP					Adhérents
Parts dans les FCP islamiques dét. des titres à revenu fixe					Adhérents
Autres parts des FCP islamiques					Adhérents
Sukuks, bons et autres titres à revenu assimilé	3 010 000	3 010 000	3 010 000		Adhérents
Sukuks, bons et autres titres à revenu assimilé	3 425 000	3 425 000	3 425 000		Opérateur
Autres prêts et effets assimilés					Adhérents
Dépots auprès des cédantes	6 677 921	6 677 921	6 677 921		Adhérents
Autres dépôts	5 162 766	5 162 766	5 162 766		Adhérents
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes					Adhérents
TOTAL	**18 275 687**	**18 275 687**	**18 275 687**	**-**	
Dont montant de ces placements qui est admis à la representation des provisions techniques	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	

NOTE IV- PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES :

Les parts des réassureurs dans les provisions techniques totalisent au 31/12/2022 un montant de 201 558 575 DT contre un montant de 233 411 479 DT au 31/12/2021 soit une variation de -31 852 904 DT détaillée comme suit :

Rubrique	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Provision pour primes non acquises	51 111 817	48 318 232	2 793 585
Provision pour sinistres	150 446 758	185 093 247	- 34 646 489
Totaux	**201 558 575**	**233 411 479**	**- 31 852 904**

Note IV-1 Provisions pour Primes Non Acquises :

Désignation	Au 31/12/2022
ORDINAIRE	
Incendie	2 171 772
Accident et risques divers	491 363
Risques techniques	29 046 315
Transport	2 398 148
Aviation	16 921 633
Vie	-
Sous total ORDINAIRE	**51 029 232**
RE TAKAFUL	
Incendie	26 565
Accident et risques divers	655
Risques techniques	55 365
Transport	-
Vie	-
Sous total RE TAKAFUL	**82 585**
TOTAL	**51 111 817**

Note IV-2 Provisions pour sinistres :

Désignation	Au 31/12/2022
ORDINAIRE	
Incendie	77 025 537
Accident et risques divers	3 578 217
Risques techniques	12 809 998
Transport	38 455 313
Aviation	14 758 127
Sous total ORDINAIRE	**146 627 192**
RE TAKAFUL	
Incendie	1 290 028
Accident et risques divers	1 437 472
Risques techniques	1 046 573
Transport	45 493
Sous total RE TAKAFUL	**3 819 566**
TOTAL	**150 446 758**

Les provisions pour Primes Non Acquises et pour Sinistres Retakaful sont des éléments techniques et sont affectés à 100% au fonds des Adhérents.

NOTE V- CREANCES :

Les créances totalisent au 31/12/2022 un montant net de 150 078 217 DT contre un montant net de 143 065 425 DT au 31/12/2021 soit une variation de 7 012 791 DT détaillée comme suit :

Désignation	Note	Au 31/12/2022			VCN au 31/12/2021
		Brut	Provisions	VCN	
Créances nées des opérations d'acceptation					
Créances sur les cédantes		90 044 104	9 102 683	80 941 422	60 192 309
Avances sur acceptations (soldes débiteurs)		2 359 228		2 359 228	2 265 041
Sous total 1	**V-1**	**92 403 332**	**9 102 683**	**83 300 649**	**62 457 350**
Créances nées des opérations de rétrocession					
Créances sur les rétrocessionnaires		43 841 283	517 944	43 323 339	67 791 955
Avances sur rétrocessions (soldes débiteurs)		-2 227 915		-2 227 915	-2 315 716
Sous total 2	**V-2**	**41 613 368**	**517 944**	**41 095 424**	**65 476 238**
Autres créances					
Personnel		91 956		91 956	56 428
Etat, organismes de sécurité sociales & collect.ivités Publiques		6 433 734		6 433 734	7 145 036
Débiteurs divers		5 668 972		5 668 972	5 154 580
FPC		13 487 481		13 487 481	2 775 793
Sous total 3	**V-3**	**25 682 144**	**-**	**25 682 144**	**15 131 837**
TOTAL		**159 698 843**	**9 620 627**	**150 078 217**	**143 065 425**

V-1 Créances nées des opérations d'acceptations :

ORDINAIRE

Désignation		Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Créances sur les cédantes		**72 568 197**			**72 568 197**
Tunisiennes	Brut	37 491 574			37 491 574
	Provisions	-142 323			- 142 323
Etrangères	Brut	43 818 515			43 818 515
	Provisions	-8 599 569			- 8 599 569
					-
Avances sur acceptations (soldes débiteurs)		**1 889 878**			**1 889 878**
Tunisiennes		-217 858			- 217 858
Etrangères		2 107 737			2 107 737
TOTAL		**74 458 075**	**-**	**-**	**74 458 075**

RE TAKAFUL

Désignation		Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Créances sur les cédantes		**8 373 224**			**8 373 224**
Tunisiennes	Brut	254 475			254 475
	Provisions	0			-
Etrangères	Brut	8 479 540			8 479 540
	Provisions	-360 791			- 360 791
Avances sur acceptations (soldes débiteurs)		**469 350**			**469 350**
Tunisiennes		0			-
Etrangères		469 350			469 350
TOTAL		**8 842 574**	**-**	**-**	**8 842 574**

V-2 Créances nées des opérations de rétrocession :

Désignation		Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Créances sur les rétrocessionnaires		**43 323 339**			**43 323 339**
Tunisiennes	Brut	1 889 606			1 889 606
	Provisions	-79			- 79
Etrangères	Brut	41 951 677			41 951 677
	Provisions	-517 865			- 517 865
Avances sur rétrocessions (soldes débiteurs)		**-2 227 915**			**- 2 227 915**
Tunisiennes ordinaire		-34 409			- 34 409
Etrangères ordinaire		-2 193 505			- 2 193 505
TOTAL		**41 095 424**	**-**	**-**	**41 095 424**

V-3 Autres créances :

ORDINAIRE				
Désignation	**Moins d'un an**	**Entre un et cinq ans**	**Plus de cinq ans**	**Total**
Personnel	91 956			91 956
Etat, impôt et taxe organismes de sécurité sociale & collectivité publiques	6 194 149			6 194 149
Etat retenue à la source : IS	5 728 031			5 728 031
Autres impôts et taxes	466 119			466 119
Débiteurs divers	2 541 707			2 541 707
Brut	2 541 707			2 541 707
Provisions	-			-
FPC	13 487 481			13 487 481
TOTAL	**22 315 294**	**-**	**-**	**22 315 294**

RE TAKAFUL				
Désignation	**Moins d'un an**	**Entre un et cinq ans**	**Plus de cinq ans**	**Total**
Etat, impôt et taxe organismes de sécurité sociale & collectivité publiques	**239 585**			**239 585**
Etat retenue à la source : IS	239 585		-	239 585
Autres impôts et taxes	-			-
Débiteur divers	**3 127 265**	**-**	**-**	**3 127 265**
Brut	3 127 265			3 127 265
Provision				-
TOTAL	**3 366 850**	**-**	**-**	**3 366 850**

Les autres Créances Retakaful se défalquent entre Adhérents et opérateur comme suit :

RUBRIQUES	**Adhérents**	**Opérateur**	**Combiné**
Etat, organismes de sécurité sociales & collectivités publiques	293 641	- 54 056	239 585
Débiteurs divers	19 940	3 107 325	3 127 265
TOTAL	**313 581**	**3 053 269**	**3 366 850**

NOTE VI- AUTRES ELEMENTS D'ACTIF :

Les autres éléments d'actifs totalisent au 31/12/2022 un montant 91 888 837 DT contre un montant de 86 603 692 DT au 31/12/2021 soit une variation de 5 285 146 DT. Les autres éléments d'actifs se détaillent comme suit :

Rubrique	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Avoirs en banques, TGT, chéques & caisse	7 259 728	9 931 414	- 2 671 687
Charges reportées	20 891 805	18 823 116	2 068 689
Comptes de régularisation actif	29 318 110	27 563 112	1 754 998
Ecart de conversion	34 419 195	30 286 048	4 133 146
Totaux	**91 888 837**	**86 603 692**	**5 285 146**

Note VI-1 Avoirs en banques, TGT, chèques & caisse :

Désignation	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021	Variation
ORDINAIRE			
Avoirs en Caisse en TND	664	380	284
Avoirs en Banques en TND	1 204 440	652 301	552 139
Avoirs en banques en USD	2 044 871	2 433 306	- 388 436
Avoirs en banques en EUR	636 220	2 393 043	- 1 756 822
Avoirs en banques en GBP	256 121	774 816	- 518 694
Chèques Remis à l'Encaissement	10 657	10 657	-
Sous total ORDINAIRE	**4 152 974**	**6 264 502**	**- 2 111 528**
RE TAKAFUL			
Avoirs en Banques en TND	1 015 994	576 491	439 503
Avoirs en banques en USD	1 806 556	2 205 440	- 398 883
Avoirs en banques en EUR	284 203	884 981	- 600 778
TAKAFUL	**3 106 754**	**3 666 912**	- 560 158
TOTAL	**7 259 728**	**9 931 414**	**- 2 671 687**

La différence du solde de la trésorerie figurant au bilan 7 259 728 DT avec celui de l'Etat de Flux 7 249 070 DT représente le montant des chèques remis à l'encaissement 10 657 DT. Ce montant n'est pas pris en compte dans l'Etat de Flux, puisqu'il n'est pas réellement encaissé au 31-12-2022

Les Avoir en banques, CCP, chèques & caisse Retakaful se défalquent entre adhérents et opérateur comme suit :

RUBRIQUES	Adhérents	Opérateur	Combiné
Avoir en banques, CCP, chèques & caisse	2 651 367	455 387	**3 106 754**

Note VI-2 Charges reportées :

Elles représentent les frais d'acquisition reportés relatifs aux PNA.

Les charges reportées ont atteint 20 891 805 dinars au 31/12/2022 contre 18 823 116 DT à la même période en 2021 soit en variation de 2 068 689 DT détaillé comme suit :

Désignation	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021	Variation
ORDINAIRE			
Frais d'acquisition reportés	19 546 779	17 939 072	1 607 707
Sous total ORDINAIRE	**19 546 779**	**17 939 072**	**1 607 707**
RE TAKAFUL			
Frais d'acquisition reportés	1 345 026	884 044	460 981
Sous total Re Takaful	**1 345 026**	**884 044**	**460 981**
TOTAL	**20 891 805**	**18 823 116**	**2 068 689**

Les charges reportées Retakaful sont des éléments techniques et sont affectés à 100% au fonds des Adhérents.

Note VI-3 Comptes de régularisation actif :

Le détail de ces comptes se présente comme suit :

- Activité ORDINAIRE

Désignation	Note	Au 31/12/2022
Intérêts acquis et non échus sur placements		6 989 148
Estimation d'éléments techniques acceptation	(A)	10 331 919
Estimation d'éléments techniques rétrocession		-
Autres comptes de régularisation		9 315 892
Produits à recevoir		9 068 018
Charges constatées d'avance		247 875
TOTAL		**26 636 960**

- Activité RE TAKAFUL

Désignation	Adhérents	Opérateur	combiné
Loyers acquis & non échus	95 259	171 513	266 771
Estimations d'éléments techniques (Acceptation)	2 287 378		2 287 378
Autres comptes de régularisation	-	127 001	127 001
Produits à recevoir	-	127 001	127 001
Charges constatées d'avance	-	-	-
TOTAL	**2 382 636**	**298 513**	**2 681 150**

A. Estimation d'éléments technique acceptation :

LIBBRE	Prime nette ORDINAIRE	Prime nette RE TAKAFUL	Prime nette Globale
INCENDIE	6 098 419	679 765	2 593 243
ACC. RISQUES DIVERS	1 527 406	214 118	833 753
RISQUE TECHNIQUES	1 978 896	369 306	2 336 953
TRANSPORTS	1 714 514	484 837	1 676 015
AVIATION	- 1 581 835	-	946 898
VIE	594 519	539 352	- 23 898
Total	**10 331 919**	**2 287 378**	**12 619 297**

VI-4 Ecarts de conversion :

Désignation	2022	2021	Ecart
ORDINAIRE	29 658 188	25 784 132	3 874 056
RE TAKAFUL	4 761 007	4 501 917	259 090
Total général	**34 419 195**	**30 286 048**	**4 133 146**

Le détail de ces écarts se présente comme suit :

- Activité ORDINAIRE :

Désignation	2022	2021	Ecart
Avances acceptation	1 216 317	938 891	277 426
Avances rétrocession	32 148	11 566	20 582
Soldes à reporter acceptation	24 054 517	21 546 278	2 508 239
Soldes à reporter rétrocession	4 355 206	3 267 964	1 087 242
Dépôts espèces	-	19 433	- 19 433
TOTAL	**29 658 188**	**25 784 132**	**3 874 056**

- Activité RE TAKAFUL :

Désignation	2022	2021	Ecart
Avances acceptation	166 605	136 396	30 209
Avances rétrocession	-	-	-
Soldes à reporter acceptation	4 594 402	4 365 520	228 881
Soldes à reporter rétrocession	-	-	-
Dépôts espèces	-	-	-
TOTAL	**4 761 007**	**4 501 917**	**259 090**

Les écarts de conversion Retakaful sont des éléments techniques et sont affectés à 100% au fonds des Adhérents.

Le total des actifs arrêté au 31/12/2022 est de 943 617 999 dinars contre 912 364 073 dinars au 31/12/2021 soit une variation de 3,4% et de 31 253 926 dinars.

PSOTES DE L'ACTIF PAR MONNAIE

Actif :	**Devise :**	**Montant :**	**Contre-valeur :**
AC336- AUTRES PLACEMENTS			**86 521 707**
PLACEMENT DEVISE USD	USD	12 450 000	38 720 745
PLACEMENT DEVISE EUR	EURO	12 700 000	42 039 540
PLACEMENT DEVISE GBP	GBP	160 000	592 064
PLACEMENT DEVISE USD TAKAFUL	USD	1 660 000	5 162 766
PLACEMENT DEVISE EUR TAKAFUL	EURO	-	-
CAUTIONNEMENTS	TND	6 592	6 592
AC34-CREANCES POUR ESPECES DEPOSEES AUPRES DES CEDANTES			**118 093 101**
	AED	879 037	736 124
	AUD	14	31
	BDT	12	0

	BHD	1 744	14 238
	BIF	9 827 354	14 761
	BRL	5	3
	CFA	1 545 031	782 747
	CHF	-	0
	CNY	31	14
	DEM	- 51	- 87
	DZD	120 594 771	2 698 911
	EGP	7 315 114	918 157
	ETB	- 87 716	- 5 093
	EUR	104 735	346 703
	FNG	125 369	4 435
	FRF	-	0
	GBP	284 164	1 051 524
	GNF	94 955 302	33 614
	INR	9 000	338
	IRT	172 042	12 764
	ITL	- 558	- 1
	JOD	77 705	339 852
	JPY	3 742	87
	KES	119 603	3 018
	KRW	3 317 199	8 091
	KWD	17 781	177 579
	LYD	1 822 763	1 160 919
	MAD	3 223 459	946 762
	MGA	12 446 763	8 675
	MRO	4 111 296	34 301
	MRU	56 173	4 687
	NOK	66 000	20 596
	OMR	163 467	1 320 324
	PHP	621	35
	SAR	2 126	1 739

	SDG	637 251	3 462
	SYP	138 492 589	142 647
	TND	87 840 503	87 840 504
	TRY	3 632	602
	USD	5 087 168	15 821 642
	VND	147 040	19
	XAF	720 168 871	3 648 376
	YER	123	2
AC51 PART DES REASS. DANS LES PROV. TECHNIQUES		-	**201 558 575**
AC510 PNA		-	**51 111 817**
	TND	51 111 817	51 111 817
AC531PROVISIONS SINISTRES		-	**150 446 758**
	CAD	5 459	12 400
	USD	9 018 689	28 049 024
	XAF	247 500	1 254
	FRF	84	40
	GBP	148 631	549 995
	EUR	267 286	884 769
	TND	120 949 277	120 949 277
AC65 CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ACCEPTATION		-	**92 403 332**
COMPTES COURANTS		-	**90 044 104**
	AED	5 371 721	4 498 387
	AOK	36 536	-
	BDT	5 532 337	161 472
	BGT	24 011	87 330
	BHD	5 785	47 189
	BIF	238 821	359
	BWP	67 011	16 235

	CAD	- 5 034	- 11 434
	CFA	4 200 413	2 128 022
	CHF	- 261	- 870
	DAL	12 849	28 756
	DEM	7 078	12 001
	DJF	517 064	9 031
	DKK	2 468	1 088
	DZD	133 308 582	2 983 446
	EGP	4 663 594	585 351
	ETB	42 658 636	2 476 760
	EUR	934 310	3 092 752
	FNG	799 502	28 282
	FRF	58 125	27 767
	GBP	- 171 678	- 635 276
	GHC	- 59	- 0
	GHS	484	149
	GMD	58 630	2 936
	GNF	62 337 323	22 067
	GRD	331 429	3 225
	INR	63 596	2 389
	IQD	240 565	513
	IRT	2 564 364	190 248
	ITL	- 2 734 274	- 4 684
	JOD	400 257	1 750 552
	JPY	1 078 700	25 153
	KES	10 998 077	277 481
	KWD	115 581	1 154 265
	LBP	3	0
	LKR	8 491 238	72 133
	LSM	113	21
	LYD	3 872 571	2 466 440
	MAD	718 410	211 004

	MGA	2 914 663	2 032
	MRO	41 839 936	349 071
	MRU	6 522 027	544 133
	MUR	1 207 199	85 185
	MVR	374 484	75 502
	MWK	56 506 709	171 215
	MYR	7 371	5 195
	MZM	5 992 114	312
	MZN	1 123 110	58 517
	NAD	606 914	110 717
	NGN	20 454 182	141 727
	NLG	57	85
	NNI	127 486	88 336
	NOK	2	1
	NPR	29 762 238	700 990
	OMR	31 150	251 597
	PHP	7 400	412
	PKR	92 839 065	1 271 524
	QAR	538 163	452 934
	RWF	24 801 716	72 024
	SAR	2 490 959	2 036 932
	SCR	22 323	5 265
	SDD	132 896	7
	SDG	138 888 551	754 581
	SDP	135 320	1
	SFR	1 868	341
	SGD	155	358
	SOS	489 131	2 669
	SYP	155 065 494	159 717
	SZL	32 990	6 027
	TAS	29 240	38 915
	THB	27 319	2 454

	TND	24 992 685	24 992 685
	TRL	44 680	-
	TRY	12 262 092	2 033 190
	TZS	481 116 899	640 367
	UGS	1 353 363	1 130
	USD	8 968 905	27 894 190
	VND	8 142 127	1 067
	VTD	1 563 168	205 388
	XAF	983 097 514	4 980 372
	YER	1 453 041	18 025
	ZMK	6 514	1
	ZMW	1 039 869	178 374
AVANCES			***2 359 228***
	EUR	26 428	87 483
	GBP	281	1 042
	TND	- 324 585	- 324 585
	USD	834 471	2 595 288
AC66 CREANCES NEES DES OPERATIONS DE RETROCESSION			**41 613 368**
COMPTES COURANTS			***43 841 283***
	BEL	- 16 634	- 1 367
	EUR	161 143	533 415
	FRF	- 13 451	- 6 426
	GBP	370 848	1 372 287
	LYD	17 584	11 200
	TND	39 342 995	39 342 995
	USD	832 507	2 589 181
AVANCES			- **2 227 915**
	EUR	- 56	- 184
	TND	- 2 565 812	- 2 565 812

	USD	108 704	338 081
AC71 AVOIR EB BANQUES, CHEQUES ET CAISSE			**7 259 728**
DEPOTS EN DINARS			***2 221 099***
DEPOTS EN DEVISES			***5 027 972***
	USD	1 238 361	3 851 427
	EUR	278 057	920 424
	GBP	69 215	256 121
CHEQUES A ENCAISSER			***10 657***
		10 657	*10 657*
		-	-
		-	-
AC731 INTERETS ACQUIS ET NON ECHUS			***7 255 920***
	USD	174 120	541 531
	GBP	53 594	177 407
	EUR	26	95
	TND	6 536 886	6 536 886
AC733 AUTRES COMPTES DE REGULARISATION			***9 442 893***
	USD		
	EUR		
	GBP		
	TND	9 442 893	9 442 893

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS

CAPITAUX PROPRES :

NOTE I CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT

Les capitaux propres avant résultat au 31/12/2022 totalisent un montant de 216 523 807 DT contre un montant de 207 192 197 DT au 31/12/2021, soit une augmentation de 9 331 610 DT.

Le tableau ci-après résume les mouvements des capitaux propres & réserves avant affectation du résultat :

Désignation	31/12/2020	31/12/2021	Variation	31/12/2022	Variation
I-1 Capital social :					
Capital social	100 000 000	100 000 000	-	100 000 000	-
I-2 Réserves et primes liées au capital :					
Réserve légale	11 051 251	12 621 473	1 570 222	14 617 151	1 995 677
Réserve générale	10 975 000	11 975 000	1 000 000	12 975 000	1 000 000
Réserves pour reinv. Exon.	5 530 000	6 721 568		7 333 562	611 994
Fonds social	2 280 386	2 403 938	123 552	2 446 001	42 063
Rachats d'actions propres	-223 825	-223 825	-	-223 825	-
Prime d'émission	50 504 378	50 504 378	-	50 504 378	-
I-3 Résultat reporté :					
Résultat reporté	20 056 274	23 189 665	3 133 391	28 871 541	5 681 876
TOTAL AVANT RESULTAT	**200 173 464**	**207 192 197**	**7 018 733**	**216 523 807**	**9 331 610**
I-4 Résultat de l'exercice :					
Résultat de l'exercice	12 234 214	16 723 879	4 489 665	19 858 272	3 134 392
TOTAL	**212 407 678**	**223 916 077**	**11 508 398**	**236 382 079**	**12 466 002**

NOTE I-1

Le capital social au 31/12/2022 est de 100 000 000 dinars divisés en 20 000 000 actions ordinaires de valeur nominale 5 dinars chacune.

NOTE I-2

Le fonds social enregistre en 2022 une augmentation de 42 063 dinars, résultat des mouvements suivants :

Désignation	Montant
Ressources	
Disponibles de l'exercice précédent	2 403 938
Dotation de l'exercice en cours	450 000
Remboursement intérêts sur prêts	29 062
Total ressources	**2 883 000**
Emplois	
Amicale de Tunis Re	150 000
Bons de restauration	137 912
Subvention de scolarité	25 800
Subvention de garderie	16 170
Prime d'assurance auto	13 117
Don Aîd Al Idha	41 500
Bons de fin d'année	44 000
Cadeau employé exemplaire	3 000
Cadeau départ à la retraite	4 000
Dons suite décé personnel	1 500
Total emplois	**436 999**
SOLDES AU 31/12/2022	**2 446 001**

NOTE I-3

Suite à l'introduction en bourse des titres « Tunis Re », un contrat de régulation du cours a été finalisé et sa gestion a été confiée à l'intermédiaire en bourse « BNA Capitaux ».

Au 31/12/2022, la situation de ce contrat fait ressortir un solde de 44 765 actions « Tunis Re » représentant 0.22% du nombre d'actions en circulation Tunis Re.

Il est à noter que durant l'exercice 2022, aucune opération de rachat ou de revente d'action propres n'a été réalisée dans le cadre de ce contrat.

NOTE I-4

Le résultat reporté enregistre une variation de 5 681 876 dinars résultante de l'affectation du résultat 2021.

Le résultat reporté de l'activité Retakaful se décompose entre adhérents et opérateur comme suit :

Rubrique	Adhérent	Opérateur	Combiné
Déficit des adhérents des exercices antérieurs reportés	- 9 374 235	-	**- 9 374 235**
Résulat reporté		3 202 773	**3 202 773**
Total	**- 9 374 235**	**3 202 773**	**- 6 171 462**

NOTE I-5

Le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2022 est bénéficiaire de 19 858 272 dinars contre 16 723 879 dinars en 2021, soit une variation de 3 134 392 DT, sa défalcation entre ORDINAIRE et RE TAKAFUL est la suivante :

RUBRIQUES	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION
Activité ordinaire	20 864 299	17 940 197	**2 924 103**
Activité Re-Takaful	- 1 006 028	- 1 216 317	**210 290**
RESULTAT GLOBAL	**19 858 272**	**16 723 879**	**3 134 392**

Le résultat de l'activité Retakaful se décompose comme suit :

Rubrique	Adhérent	Opérateur	Combiné
Surplus ou déficit de l'exercice	- 1 296 192		**- 1 296 192**
Résultat de l'exercice		290 164	**290 164**
Total	**- 1 296 192**	**290 164**	**- 1 006 028**

Le capital de Tunis Re est composé de 20.000.0000 actions d'une valeur nominale de cinq dinars chacune. Le résultat par action au 31/12/2022 est de 0,993 dinars pour chaque action constituant le capital social

Les capitaux propres totalisent avant affectation du résultat 236 382 079 dinars contre 223 916 077 dinars au 31/12/2021 Soit une augmentation de 12 466 002 dinars.

Le tableau de variation des capitaux propres au 31/12/2022, se présente ainsi :

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
Tunis Re

TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES
31/12/2022

EN DINARS

DESIGNATION	Capital Social	Réserves Légales	Réserves Générales	Réserves pour reinv. Exon.	Primes d'Emission	Fonds Social	Rachat Actions Propres	Résultat Reporté	Résultat de l'Exercice	Total Capitaux Propres
Solde au 31/12/2019	**100 000 000**	**9 919 342**	**9 975 000**	**5 530 000**	**50 504 378**	**2 153 052**	**- 223 825**	**10 983 441**	**11 654 742**	**200 496 130**
Affectation du résultat 31/12/2019	-	1 131 909	1 000 000	-	-	450 000	-	9 072 833	- 11 654 742	-
Distribution des dividendes 2019									-	-
Correction rachat actions propres										-
Rachat actions propres										-
Mouvements Fonds Social						- 322 666				- 322 666
Augmentation de capital										-
Résultat au 31/12/2020									12 234 214	12 234 214
Solde au 31/12/2020	**100 000 000**	**11 051 251**	**10 975 000**	**5 530 000**	**50 504 378**	**2 280 386**	**- 223 825**	**20 056 274**	**12 234 214**	**212 407 678**
Affectation du résultat 31/12/2020	-	1 570 222	1 000 000	1 191 568	-	450 000	-	8 022 423	- 12 234 214	-
Distribution des dividendes 2020								- 4 900 000		- 4 900 000
Correction rachat actions propres								10 967		10 967
Rachat actions propres										-
Mouvements Fonds Social						- 326 448				- 326 448
Augmentation de capital										-
Résultat au 31/12/2021									16 723 879	16 723 879
Solde au 31/12/2021	**100 000 000**	**12 621 473**	**11 975 000**	**6 721 568**	**50 504 378**	**2 403 938**	**- 223 825**	**23 189 665**	**16 723 879**	**223 916 077**
Affectation du résultat 31/12/2021	-	1 995 677	1 000 000	611 994	-	450 000	-	12 666 208	- 16 723 879	-
Distribution des dividendes 2021								- 7 000 000		- 7 000 000
Correction rachat actions propres								15 668		15 668
Rachat actions propres										-
Mouvements Fonds Social						- 407 937				- 407 937
Augmentation de capital										-
Résultat au 31/12/2022									19 858 272	19 858 272
Solde au 31/12/2022	**100 000 000**	**14 617 151**	**12 975 000**	**7 333 562**	**50 504 378**	**2 446 001**	**- 223 825**	**28 871 541**	**19 858 272**	**236 382 079**

SOCIETE TUNISIENNE DE
REASSURANCE
Tunis Re

ANNEXE 8 - WINDOW RETAKAFUL

TABLEAU DE VARIATION DES ACTIFS NETS DU FONDS DES ADHERENTS

31/12/2022

EN DINARS

	Actifs nets N-1 avant affctation	Affectations et imputations	Distributions	Surplus ou déficit N	Actifs nets N avant affectation
Déficit ou surplus des adhérents des exercices antérieurs	**- 7 065 833**	**- 2 308 402**			**- 9 374 235**
Provisions d'équilibrage pour fonds des adhérents					-
Qardh Hassan non remboursé					-
Surplus ou déficit de l'exercice N-1	- 2 308 402	2 308 402			-
Surplus ou déficit de l'exercice N				- 1 296 192	**- 1 296 192**
TOTAL	**- 9 374 235**	**-**	**-**	**- 1 296 192**	**-10 670 427**

ANNEXE 9 - WINDOW RETAKAFUL

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES DE L'OPERATEUR

31/12/2022

EN DINARS

	Capitaux propres N-1	Affectations et imputations	Distributions	Surplus ou déficit N	Actifs nets N avant affectation
Capital social					-
Primes liés au capital					-
Réserves légales					-
Autres réserves					-
Résultats reportés	2 110 689	1 092 085			**3 202 773**
Résultat de l'exercice N-1	1 092 085	- 1 092 085			-
Résultat de l'exercice N				290 164	**290 164**
TOTAL	**3 202 773**	**-**	**-**	**290 164**	**3 492 938**

PASSIFS :

Cette rubrique totalise au 31/12/2022 un montant de 707 235 919 DT contre un montant de 688 447 995DT au 31/12/2021 soit une variation de 18 787 924 DT expliquée par les notes suivantes :

NOTE II- PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES & CHARGES :

Les provisions pour autres risques et charges totalisent au 31/12/2022 un montant de 7 257 807 DT contre un montant de 7 753 652 DT au 31/12/2021 soit une variation de -495 845 DT.

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Provision pour pertes et charges	**3 157 807**	**4 053 652**	**- 895 845**
Ordinaire	524 895	1 187 178	- 662 283
Pour impôts	100 000	100 000	-
Ecart de conversion	424 895	1 087 178	- 662 283
Retakaful	2 632 911	2 866 474	- 233 562
Provision pour risques	**3 700 000**	**3 700 000**	**-**
Ordinaire	3 000 000	3 000 000	-
Retakaful	700 000	700 000	-
Provisions sur Augmentation Légales	**400 000**	**-**	**400 000**
Total	**7 257 807**	**7 753 652**	**- 495 845**

La provision pour pertes et charges a été constituée au titre de la différence positive des écarts de conversion actif & passif comme suit :

Rubrique	Ecart de conversion Actif	Ecart de conversion Passif	Provisions pour pertes & charges
ORDINAIRE	**29 658 188**	**29 233 293**	**424 895**
RE TAKAFUL	**4 761 007**	**2 128 096**	**2 632 911**
Total	**34 419 195**	**31 361 388**	**3 057 807**

Les provisions pour risques et charges se décomposent entre opérateur et adhérents Retakaful comme suit :

RUBRIQUES	Adhérents	Opérateur	Combiné
Autres provisions	-	2 632 911	**2 632 911**
Provisions pour risques	700 000	-	**700 000**
Total	**700 000**	**2 632 911**	**3 332 911**

NOTE III- PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS :

Les provisions techniques acceptations totalisent au 31/12/2022 un montant de 431 023 440 DT contre un montant de 415 674 038 DT au 31/12/2021 soit une variation de 15 349 403 DT.

Le détail de ces provisions se présente comme suit :

Rubrique	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Provisions pour primes non acquises	105 399 384	92 239 818	13 159 567
Provisions pour sinistres	325 624 056	323 434 220	2 189 836
Autres provisions techniques	-	-	-
Totaux	**431 023 440**	**415 674 038**	**15 349 403**

Note III-1 Provisions pour Primes Non Acquises :

Les provisions pour primes non acquises se présentent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2022
Incendie	19 233 985
Accident et risques divers	6 646 504
Risques techniques	37 842 532
Transport	6 943 148
Aviation	17 586 249
Vie	11 983 173
Sous total ORDINAIRE	**100 235 591**
Incendie	2 347 699
Accident et risques divers	725 904
Risques techniques	829 657
Transport	490 804
Aviation	360
Vie	769 370
Sous total RE TAKAFUL	**5 163 793**
TOTAL	**105 399 384**

Les provisions pour primes non acquises Retakaful sont des éléments techniques et sont affectés à 100% au fonds des Adhérents.

Note III-2 Provisions pour Sinistres :

Le détail des provisions pour sinistres par branche au 31/12/2022 se présente ainsi :

Désignation	Au 31/12/2022
Incendie	143 228 052
Accident et risques divers	41 624 504
Risques techniques	31 300 528
Transport	62 682 797
Aviation	21 323 764
Vie	5 427 101
Sous total ORDINAIRE	**305 586 746**
Incendie	5 285 576
Accident et risques divers	9 312 746
Risques techniques	2 605 648
Transport	1 357 090
Aviation	-
Vie	1 476 250
Sous total RE TAKAFUL	**20 037 309**
TOTAL	**325 624 056**

Les Provisions pour Sinistres Retakaful sont des éléments techniques et sont affectés à 100% au fonds des Adhérents.

NOTE IV- DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES RECUS DES RETRO-CESSIONNAIRES :

Cette rubrique totalise au 31/12/2022 un montant de 103 085 641 DT contre 138 799 209 DT en 2021 et se détaille comme suit :

ORDINAIRE :	
SOLDE DEBITEUR :	**- 988 726 148**
- DEPOT PRIMES LIBERES	- 260 957 984
- DEPOT SINISTRES LIBERES	- 727 768 163
SOLDE CREDITEUR :	**1 088 195 275**
- SOLDE D'OUVERTURE	13 214 142
- DEPOT PRIMES CONSTITUES	271 110 970
- DEPOT SINSTRES CONSTITUES	803 870 162
Solde au 31/12/2021	**99 469 127**

RE TAKAFUL :	
SOLDE DEBITEUR :	**- 26 292 478**
- DEPOT PRIMES LIBERES	- 6 531 223
- DEPOT SINISTRES LIBERES	- 19 761 255
SOLDE CREDITEUR :	**29 908 992**
- SOLDE D'OUVERTURE	-
- DEPOT PRIMES CONSTITUES	6 575 475
- DEPOT SINSTRES CONSTITUES	23 333 517
Solde au 31/12/2021	**3 616 514**

Les Dettes pour dépôts en espèce reçus des rétrocessionnaires Retakaful sont des éléments techniques et sont affectés à 100% au fonds des Adhérents.

NOTE V- AUTRES DETTES :

Les autres dettes totalisent au 31/12/2022 un montant de 114 282 020 DT contre un montant de 79 112 303 DT au 31/12/2021 soit une variation de 35 169 717 DT.

Les autres dettes sont détaillées comme suit :

RUBRIQUES		31/12/2022	31/12/2021	Variation
Dettes nées des opérations d'acceptation				
Dettes sur les cédantes		38 295 330	30 308 095	7 987 235
Avances sur acceptations (soldes créditeurs)		4 110 673	2 718 569	1 392 104
Sous total 1	**V-1**	**42 406 003**	**33 026 663**	**9 379 339**
Dettes nées des opérations de rétrocession				
Dettes sur les rétrocessionnaires		40 806 395	34 543 598	6 262 798
Avances sur rétrocessions (soldes débiteurs)		-	-	-
Avances sur rétrocessions (soldes créditeurs)		625 923	- 3 192 399	3 818 322
Sous total 2	**V-2**	**41 432 319**	**31 351 199**	**10 081 120**
Dettes diverses				
Personnel		1 121 728	844 671	277 056
Etat, organismes de sécurité sociales & collect.ivités Publiques		10 706 664	6 255 819	4 450 845
Créditeurs divers		5 122 982	4 853 313	269 669
FGIC créditeurs		4 844	4 844	-
FPC		13 487 481	2 775 793	10 711 688
Sous total 3	**V-3**	**30 443 698**	**14 734 440**	**15 709 258**

TOTAL	**114 282 020**	**79 112 303**	**35 169 717**

V-1 Dettes nées des opérations d'acceptations :

ORDINAIRE

Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Dettes sur les cédantes	**35 784 507**			**35 784 507**
Tunisiennes	2 721 099			2 721 099
Etrangères	33 063 407			33 063 407
Avances sur acceptations (soldes créditeurs)	**5 095 568**			**5 095 568**
Tunisiennes	3 247 390			3 247 390
Etrangères	1 848 179			1 848 179
TOTAL	**40 880 075**	**-**	**-**	**40 880 075**

RE TAKAFUL

Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Dettes sur les cédantes	**2 510 823**			**2 510 823**
Tunisiennes	-1 223 394			- 1 223 394
Etrangères	3 734 217			3 734 217
Avances sur acceptations (soldes créditeurs)	**-984 895**			**- 984 895**
Tunisiennes	-282 855			- 282 855
Etrangères	-702 040			- 702 040
TOTAL	**1 525 928**	**-**	**-**	**1 525 928**

Les Dettes nées des opérations d'acceptations Retakaful sont des éléments techniques et sont affectés à 100% au fonds des Adhérents.

V-2 Dettes nées des opérations de rétrocession :

Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Dettes sur les rétrocessionnaires	**40 806 395**			**40 806 395**
Tunisiennes	11 059 898			11 059 898
Etrangères	29 746 497			29 746 497
Avances sur rétrocessions (soldes créditeurs)	**625 923**			**625 923**
Tunisiennes	54 173			54 173
Etrangères	571 751			571 751
TOTAL	**41 432 319**	**-**	**-**	**41 432 319**

Les Dettes nées des opérations de rétrocession Retakaful sont des éléments techniques et sont affectés à 100% au fonds des Adhérents.

V-3 Dettes diverses :

ORDINAIRE				
Désignation	**Moins d'un an**	**Entre un et cinq ans**	**Plus de cinq ans**	**Total**
Personnel	**1 121 728**			**1 121 728**
Amicale du personnel	16 989			16 989
Personnel (Remb. Ass. Groupe)	41 327			41 327
Dettes provisionnées pour congés payés	1 063 412			1 063 412
Etat, impôt et taxe organismes de sécurité sociale & collectivité publiques	**10 240 188**			**10 240 188**
Etat retenue à la source : IS	8 232 914			8 232 914
Etat retenue à la source : Intérêts sur rétro	138 484			138 484
Etat retenue sur les revenus	454 542			454 542
AUTRES ETAT, IMPOTS & TAXES	1 064 852			1 064 852
Etat retenue à la source des tiers	7 454			7 454
TVA COLLECTEE	295 959			295 959
REPORT TFP	31 741			31 741
Créditeurs divers ORDINAIRE	**4 920 673**			**4 920 673**
Dividendes	130			130
Dividendes C.I	3			3
Tamtièmes	73 544			73 544
Retenue CNSS	7 327			7 327
Retenue CAVIS	67 681			67 681
RETRAITE COMPLEMENTAIRE	58 238			58 238
Retenue assurance groupe	18 711			18 711
ASSURANCE VIE PART EMPLOYE	0			0
Retenue CNAM	-			-
Retenue CNRPS	0			0
Autres comptes créditeurs	4 692 224			4 692 224
Intermediaires en bourses	2 816			2 816
FGIC	**4 844**			4 844
FPC	**13 487 481**			**13 487 481**
Total Ordinaire	**29 774 914**			**29 774 914**
RE TAKAFUL				
Etat, impôt et taxe organismes de sécurité sociale & collectivité publiques	**466 476**			466 476
Etat retenue à la source : Impôts sur sociétés	466 476	**-**	**-**	**466 476**
Autres comptes créditeurs	-			-
Autres comptes créditeurs	**202 309**			202 309
Total retakaful	**668 785**	**-**	**-**	**668 785**
TOTAL	**30 443 698**	**-**	**-**	**30 443 698**

Les autres dettes Retakaful se décomposent comme suit :

RUBRIQUES	Adhérents	Opérateur	Combiné
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	9 718	456 758	**466 476**
Créditeurs divers	37 500	164 809	**202 309**
Total	**47 218**	**621 567**	**668 785**

NOTE VI- AUTRES PASSIFS :

Les autres passifs totalisent au 31/12/2022 un montant de 51 587 012 DT contre un montant de 47 108 794 DT au 31/12/2021 soit une variation de 4 478 218 DT détaillés comme suit :

Rubrique	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Comptes de régularisation passif	20 225 624	20 776 397	- 550 773
Ecart de conversion	31 361 388	26 332 397	5 028 992
Totaux	**51 587 012**	**47 108 794**	**4 478 218**

Note VI-1 Comptes de régularisation passif :

Les comptes de régularisations présentent un total au 31/12/2022 un montant de 20 225 624 DT détaillé comme suit

ORDINAIRE	31/12/2022
Report de commissions reçues des réassureurs	9 283 370
Estimation d'éléments techniques	1 085 904
Autres comptes de régularisation passif	2 655 510
Sous total ORDINAIRE	**13 024 785**
RE TAKAFUL	
Report de commissions reçues des réassureurs	6 397
Estimation d'éléments techniques	67 681
Autres comptes de régularisation passif	7 126 761
Sous total RE TAKAFUL	**7 200 839**
TOTAL	**20 225 624**

Les Comptes de régularisation passif Retakaful se décomposent entre adhérents et opérateur comme suit :

RUBRIQUES	Adhérents	Opérateur	Combiné
Report de commissions reçues des réassureurs	6 397	-	**6 397**
Estimation d'éléments techniques	67 681	-	**67 681**
Autres comptes de régularisation Passif	7 002 800	123 962	**7 126 761**
Total	**7 076 877**	**123 962**	**7 200 839**

Note VI-2 Ecart de conversion

Le détail de ces écarts se présente comme suit :

- Activité ORDINAIRE :

Désignation	2022	2021	Ecart
Avances acceptation	2 101 277	1 602 308	498 969
Avances rétrocession	300 881	99 563	201 318
Soldes à reporter acceptation	22 524 490	20 136 203	2 388 287
Soldes à reporter rétrocession	4 119 519	2 777 800	1 341 719
Dépôts espèces	187 126	81 080	106 046
TOTAL	**29 233 293**	**24 696 954**	**4 536 339**

- Activité RE TAKAFUL :

Désignation	2022	2021	Ecart
Avances acceptation	156 968	93 426	63 542
Avances rétrocession	-	-	-
Soldes à reporter acceptation	1 971 127	1 542 017	429 110
Soldes à reporter rétrocession	-	-	-
Dépôts espèces	-	-	-
TOTAL	**2 128 096**	**1 635 443**	**492 652**

L'Ecart de conversion Retakaful est un élément technique et il est affecté à 100% au fonds des Adhérents.

Le total des capitaux propres & des passifs s'élève au bilan du 31/12/2022 à 943 617 999 dinars contre 912 364 073 dinars au 31/12/2021 soit une variation de 31 253 926 DT (3,4%).

PSOTES DU PASSIF PAR MONNAIE

Passif :	Devise :	Montant :	Contre-valeur :
PA3 PROVISIONS TECHNIQUES ACC			**431 023 440**
PA310 PNA			**105 399 384**
	AED	959 015	803 098
	AUD	15	31
	BDT	12	0
	BHD	1 746	14 238
	BRL	5	3
	CFA	461 896	234 006
	CHF	0	0
	CNY	32	14
	DEM	10	16
	DZD	24 030 776	537 809
	EGP	4 250 298	533 476
	ETB	4 724 314	274 294
	EUR	100 481	332 613
	FRF	1	0
	GBP	94 782	350 732
	GNF	28 695 069	10 158
	IRT	197 896	14 682
	ITL	7 632	13
	JOD	82 249	359 722
	JPY	3 743	87
	KES	2 909 926	73 417

	KRW	7 606 871	18 553
	KWD	18 768	187 431
	LBP	10	0
	LKR	2 839 753	24 124
	LYD	1 111 660	708 016
	MAD	920 046	270 227
	MGA	114 998 567	80 154
	MRO	4 537 928	37 860
	MRU	426 368	35 572
	MUR	991 433	69 959
	MVR	59 414	11 979
	MWK	18 704 951	56 676
	MZN	378 535	19 723
	NAD	245 787	44 838
	NGN	6 168 396	42 741
	NPR	2 866 133	67 506
	OMR	82 736	668 256
	PHP	621	35
	PKR	39 393 000	539 527
	QAR	17 875	15 044
	SAR	239 360	195 732
	SCR	6 959	1 641
	SDG	63 491 045	344 947
	SYP	66 605 374	68 604
	SZL	14 846	2 712
	TND	89 143 659	89 143 659
	TRY	8 429 731	1 397 742
	TZS	209 111 519	278 327
	USD	2 199 157	6 839 600
	VND	147 040	19
	XAF	134 287 332	680 300
	YER	34 367	426

	ZMW	52 731	9 045
PA331 SAP		-	**325 624 056**
	AED	13 342 448	11 173 232
	BDT	15 973 333	466 214
	BEL	- 9 496	- 781
	BHD	5 447	44 431
	BWP	889	215
	CAD	5 503	12 501
	CFA	1 083 136	548 740
	CHF	779	2 597
	DEM	99	167
	DZD	205 619 501	4 601 764
	EGP	13 028 283	1 635 245
	ETB	10 774 139	625 546
	EUR	1 651 068	5 465 365
	FNG	125 369	4 435
	FRF	1 816	867
	GBP	2 023 964	7 489 475
	GNF	66 260 233	23 456
	INR	10 484 108	393 815
	IQD	120 745 116	257 429
	ITL	2 641 157	4 524
	JMD	60	1
	JOD	1 127 767	4 932 372
	KES	25 661 019	647 428
	KWD	390 195	3 896 723
	LBP	239 200	490
	LKR	1 173 132	9 966
	LYD	2 483 776	1 581 917
	MAD	3 610 406	1 060 412
	MGA	12 670 596	8 831

	MRO	2 509 467	20 936
	MRU	3 564 300	297 370
	MUR	1 568 006	110 645
	MZN	1 400 000	72 944
	NGN	14 321 250	99 232
	NNI	139 532	96 683
	OMR	220 195	1 778 513
	PKR	49 066 480	672 015
	QAR	1 431 277	1 204 606
	SAR	1 289 111	1 054 145
	SCR	413	97
	SDG	63 223 656	343 494
	SYP	89 560 203	92 247
	TND	141 706 760	141 706 760
	TRY	19 599 419	3 249 799
	TZS	955 271 699	1 271 467
	USD	37 549 030	116 781 238
	VND	175 041 000	22 930
	XAF	2 331 370 029	11 810 721
	XPF	110	4
	YER	4 085 634	50 682
	ZMW	875	150
PA331 AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES			
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des rétrocessionnaires	TND	**103 085 641**	**103 085 641**
PA621 DETTES NEES DES OPERATIONS D'ACCEPTATION		-	**42 406 003**
COMPTES COURANTS ACC		-	**38 295 330**
	AED	1 574 236	1 318 297
	BHD	1 390	11 340
	BIF	- 7 215 234	- 10 837

	CAD	23 035	52 326
	CFA	- 196 630	- 99 617
	DEM	1 690	2 865
	DKK	- 0	- 0
	DZD	1 914 580	42 848
	EGP	2 099 873	263 566
	ESP	736 273	14 674
	EUR	- 39 273	- 130 003
	FRF	346 759	165 652
	GBP	166 143	614 796
	GHC	- 34 127 836	- 1 058
	GNS	4 780 874	4 733
	IDR	111 701	22
	INR	8 505 730	319 501
	ITL	1 018 770	1 745
	JOD	41 706	182 406
	JPY	1 394 974	32 528
	KES	40 602 179	1 024 393
	KRW	94 625 385	230 791
	KWD	90 385	902 635
	LBP	- 200 852	- 411
	LKR	158 590	1 347
	LYD	3 975 831	2 532 206
	MAD	21 174	6 219
	MGA	- 1 079 009 433	- 752 070
	MGR	11 521 329	802 668
	MRO	- 16 487 031	- 137 551
	MRU	- 829 844	- 69 234
	MTP	- 306	- 1 312
	MUR	2 223 068	156 869
	MWK	243 750	739
	MZN	622 069	32 412

	NGN	467 717	3 241
	NLG	2 337	3 516
	NOK	168	52
	NPR	11 097 796	261 386
	OMR	5 165	41 714
	PKR	3 192 087	43 719
	PTE	212 283	3 511
	QAR	375 194	315 775
	SAR	171 196	139 992
	SDD	- 282 671	- 15
	SDG	- 6 169	- 34
	SGD	19 991	46 278
	SUR	444	0
	SYP	81 942 645	84 401
	TAS	0	0
	TND	4 655 007	4 655 007
	TRY	12 429	2 061
	TZS	83 772 766	111 502
	UGS	- 3 570 000	- 2 981
	USD	7 576 471	23 563 582
	USH	330	275
	XAF	273 622 386	1 386 171
	YER	7 488 774	92 898
	ZBK	376	6
	ZMK	3 961	1
	ZMW	161 977	27 785
	ZWD	15 950 435	-
AVANCES SUR ACC		-	**4 110 673**
	EUR	- 562 507	- 1 862 012
	FRF	- 64 611	- 30 866
	GBP	13 896	51 421

	TND	4 576 017	4 576 017
	USD	442 466	1 376 112
PA622 DETTES NEES DES OPERATIONS DE RETROCESSION		-	**41 432 319**
COMPTES COURANTS RETRO		-	**40 806 395**
	BEL	1 798	148
	DZD	- 615 026	- 13 764
	EUR	626 380	2 073 444
	FRF	35 042	16 740
	GBP	- 224 039	- 829 034
	LYD	3 693	2 352
	TND	23 715 363	23 715 363
	USD	5 093 453	15 841 148
		-	
AVANCES SUR RETRO		-	**625 923**
	EUR	920 590	3 047 336
	GBP	27 293	100 994
	TND	- 5 627 785	- 5 627 785
	USD	998 482	3 105 379

ANALYSE DE L'ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE.

NOTE I – PRIMES ACQUISES :

Les primes acquises nettes ont augmenté de 31,70% passant de 96 379 819 DT **à 126 934 282** DT**.**

Note I-1 Primes :

Les primes acceptées ont atteint 195 338 904 DT contre 163 185 444 DT au 31/12/2021, soit une évolution de 19,7%. La répartition par marché se présente comme suit :

	31/12/2022	Struct	31/12/2021	Struct	Evolution
ORDINAIRE					
Tunisie	90 126 290	51%	74 839 801	51%	20,4%
Maghreb	11 778 243	7%	10 742 340	7%	9,6%
Pays arabes	31 920 450	18%	27 044 886	18%	18,0%
Afrique	23 928 214	13%	22 874 556	15%	4,6%
Europe	1 140 632	1%	875 039	1%	30,4%
Asie & reste du monde	18 608 530	10%	11 819 369	8%	57,4%
TOTAL ORDINAIRE	**177 502 361**	**100%**	**148 195 990**	**100%**	**19,8%**
RE TAKAFUL					
Tunisie	2 509 176	14%	1 914 800	13%	31,0%
Maghreb	356 152	2%	208 018	1%	71,2%
Pays arabes	13 357 830	75%	11 924 232	80%	12,0%
Afrique	339 180	2%	101 066	1%	235,6%
Europe	-	0%	-	0%	0,0%
Asie & reste du monde	1 274 203	7%	841 338	6%	0,0%
TOTAL RE TAKAFUL	**17 836 543**	**100%**	**14 989 454**	**100%**	**19,0%**
TOTAL GENERAL	**195 338 904**		**163 185 444**		**19,7%**

Les primes rétrocédées sont de 58 038 641 dinars contre un montant de 46 416 144 dinars au 31/12/2021, soit une variation de 25%. La répartition par branches se présente comme suit :

	31/12/2022	Struct	31/12/2021	Struct	Evolution
INCENDIE	20 344 009	35%	17 996 480	39%	13%
ARD	1 858 749	3%	1 630 959	4%	14%
RISQUES TECHNIQUES	9 180 947	16%	11 305 536	24%	-19%
TRANSPORTS	7 259 104	13%	7 607 204	16%	-5%
AVIATION	19 191 932	33%	7 586 266	16%	153%
VIE	203 900	0%	289 700	1%	-30%
TOTAL	**58 038 641**	**100%**	**46 416 144**	**100%**	**25%**

Le montant des primes nettes est de 137 300 264 dinars contre 116 769 300 dinars en 2021 soit une variation de 20 530 964 soit 17,6%.

Note I-2 Variation de la Provision pour Primes Non Acquises :

La variation de la provision pour Primes Non Acquises nette est de -10 365 981 dinars contre -20 389 481 DT en 2021. Cette variation s'explique par ce qui suit :

	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION
Provisions pour primes non acquises acceptation			
Ordinaire	- 12 222 817	- 5 191 864	- 7 030 953
Retakaful	- 936 750	661 695	- 1 598 445
Total	**- 13 159 567**	**- 4 530 169**	**- 8 629 398**
Parts des réassureurs dans les provision pour primes non acquises			
Ordinaire	- 2 929 490	13 402 222	- 16 331 712
Retakaful	135 905	2 457 090	- 2 321 185
Total	**- 2 793 585**	**15 859 312**	**- 18 652 897**
Provisions pour primes non acquises nettes			
Ordinaire	- 9 293 327	- 18 594 086	9 300 759
Retakaful	- 1 072 655	- 1 795 395	722 740
Total	**- 10 365 981**	**- 20 389 481**	**10 023 499**

NOTE II – PRODUITS DE PLACEMENT ALLOUES TRANSFERE DE L'ETAT DE RESULTAT :

Les produits de placement alloués totalisent un montant total de 4 570 712 DT au 31/12/2022 contre un montant de 4 663 146 DT au 31/12/2021 soit une variation de -92 434 DT.

Ce montant est réparti entre ORDINAIRE et RE TAKAFUL comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION
ORDINAIRE	**4 062 710**	**4 257 526**	**- 194 816**
INTERET SUR LES DEPOTS CEDANTES	**2 188 042**	**2 433 926**	**- 245 884**
PRODUIT FINANCIER DE L'ACTIVITEE TECHNIQUE	**1 874 668**	**1 823 600**	**51 068**
REVENUS DES COMPTES EN DEVISES	1 358 943	943 288	415 655
REMUNERATION DES FLUX TECHNIQUE	515 725	880 313	- 364 587
RETAKAFUL	**508 002**	**405 621**	**102 381**
INTERET SUR LES DEPOTS CEDENTES	**172 166**	**108 351**	**63 815**
PRODUIT FINANCIER DE L'ACTIVITEE TECHNIQUE	**335 836**	**297 269**	**38 566**
REVENUS DES COMPTES EN DEVISES	100 735	71 062	29 672
REMUNERATION DES FLUX TECHNIQUE	235 101	226 207	8 894
TOTAL	**4 570 712**	**4 663 146**	**- 92 434**

NOTE III – AUTRES PRODUITS TECHNIQUES :

Les autres produits techniques sont composés des produits de changes qui représentent un produit affecté à l'activité technique.

Ces produits totalisent 9 973 527 dinars et se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION
Produits de changes Ordinaire	8 264 216	6 403 326	1 860 889
Produits de changes Retakaful	1 709 311	1 783 601	- 74 290
Total	**9 973 527**	**8 186 928**	1 786 599

NOTE IV – CHARGES DE SINISTRES :

Les charges de sinistres ont augmenté de 10 770 713 DT passant de 57 398 068 DT à 68 168 781 DT.

Note IV-1 Sinistres payés :

Les sinistres payés des acceptations ont passé de 81 700 688 DT en 2021 à 78 592 486 DT au 31/12/2022 d'où une variation de -3 108 202 DT.

Les sinistres payés à la charge des rétrocessionnaires ont passé de 32 900 166 DT en 2021 à 47 260 030 DT en 2022 d'où une variation de 14 359 864 DT.

Les sinistres payés nets sont passés de 48 800 522 dinars à 31 332 456 DT en 2022 d'où une variation de 17 468 066 DT.

Note IV-2 Variation de la Provision pour Sinistres A Payer :

La variation de la provision pour sinistres nette est de 36 836 325 DT à fin 2022 contre 8 597 546 DT en 2021 soit une variation de 28 238 779 DT qui s'expliquent par ce qui suit :

- Variation de la Provision pour Sinistres à Payer à l'acceptation au 31/12/2022 de 2 189 836 dinars contre -4 417 891dinars au 31/12/2021.

- variation des parts des rétrocessionnaires dans les provisions pour sinistres à payer de -34 646 489 dinars contre -13 015 437 dinars au 31/12/2021.

Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer 2022 :

ANNEE D'INVENTAIRE	2018 et Ant	2019	2020	2021	2022
Règlement cumulés	11 502 248	11 712 958	23 078 144	17 134 458	15 164 673
Provisions pour sinistres	- 3 175 255	- 15 534 346	- 24 436 921	- 2 241 858	47 578 213
Total des charges des sinistres	8 326 993	- 3 821 388	- 1 358 777	14 892 600	62 742 886
Primes Acquises	6 647 675	3 111 983	6 108 966	61 237 432	105 073 281
% Sinistres / Primes Acquises	**125%**	**-123%**	**-22%**	**24%**	**60%**

Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer 2021 :

ANNEE D'INVENTAIRE	2016 et Ant	2017	2018	2019	2020	2021
Règlements cumulés	14 052 154	5 979 470	9 737 357	14 966 475	22 256 834	14 708 398
Provisions pour sinsitres	- 7 968 510	- 380 526	- 3 900 678	- 14 623 655	- 13 356 303	35 811 781
Total des Charges des Sinistres	6 083 644	5 598 944	5 836 679	342 820	8 900 531	50 520 179
Primes acquises	6 039 107	1 417 506	4 715 265	3 215 844	54 921 417	88 346 136
% Sinistres/Primes Acquises	**101%**	**395%**	**124%**	**11%**	**16%**	**57%**

Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer 2020 :

ANNEE D'INVENTAIRE	2015 et anterieur	2016	2017	2018	2019	2020
Règlements cumulés	13 628 364	3 361 387	11 716 290	18 617 379	22 486 097	29 359 635
Provisions pour sinsitres	- 19 348 225	- 20 234	- 9 291 190	- 11 827 033	13 724 261	111 288 784
Total des Charges des Sinistres	- 5 719 861	3 341 153	2 425 100	6 790 346	36 210 358	140 648 419
Primes acquises	5 064 757	2 212 447	5 008 708	4 694 958	54 892 274	87 656 771
% Sinistres/Primes Acquises	**-113%**	**151%**	**48%**	**145%**	**66%**	**160%**

NOTE V – FRAIS D'EXPLOITATION :

Note V-1 Frais d'acquisition :

Les frais d'acquisition composées des commissions, courtages & participations bénéficiaires ont atteint au 31/12/2022, 44 156 432 DT contre 38 260 992 DT en 2021 d'où une variation de 5 895 440 DT.

Note V-2 Frais d'administration :

Les frais d'administration de 16 466 194 dinars découlent du traitement analytique des charges par nature comme suit :

Ordinaire	
TOTAL DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**16 882 592**
Charges non incorporables	1 192 130
Charges capitalisées HT	514 991
RESTE A AFFECTER	**15 175 471**
Frais de gestion du fonds FPC	427 594
Frais de gestion retakaful opérateur	1 670 600
Frais de gestion des placements	352 287
Frais d'administration Ordinaire	**12 724 990**
Retakaful	
Commission WAKALA	3 737 604
Frais bancaires comptes adhérants	3 600
Frais d'administration Retakaful	**3 741 204**
Total des frais d'administration	**16 466 194**

-La charge capitalisée et transférée au logiciel en cours a été calculée sur la base des employés de la Direction Système d'Information en charges du développement des logiciels en interne.

Les charges non incorporables figurent parmi les autres charges non techniques (poste CHNT3)

Les charges incorporables sont défalquées par nature comme suit :

NATURE DE COMPTE COMPTABLE	Frais d'administration des contrats	Frais de gestions des placements	TOTAL	CLES D'AFFECTATION
ORDIANIRE				
SERVICES EXTERIEURS	1 658 008	49 388	**1 707 396**	Combinaison de clé
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	2 983 142	64 972	**3 048 114**	Combinaison de clé
CHARGES DIVERS ORDINAIRES	-	-	**-**	Combinaison de clé
CHARGES DE PERSONNEL	7 197 126	216 189	**7 413 315**	Combinaison de clé
IMPÔTS, TAXES & VERSEMENTS ASSIMILES	310 625	7 674	**318 299**	Combinaison de clé
DOTATION AUX AMORTISSMENTS & AUX PROVISIONS RELATIVES A L'EXPLOITATION	576 089	14 064	**590 153**	Combinaison de clé
TOTAL ORDIANIRE	**12 724 990**	**352 287**	**13 077 277**	
RETAKAFUL				
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	3 600		**3 600**	Combinaison de clé
CHARGES DIVERS ORDINAIRES	-	127 001	**127 001**	Combinaison de clé
COMMISSION WAKALA	3 737 604		**3 737 604**	Directe
TOTAL RETAKAFUL	**3 741 204**	**127 001**	**3 868 205**	
TOTAL	**16 466 194**	**479 288**	**16 945 482**	

Pour la consultation de la combinaison des clés, se référer à la note 3-3-7 de la partie présentation.

Note V-3 Commissions reçues des rétrocessionnaires :

Les commissions reçues des rétrocessionnaires totalisent au 31/12/2022 un montant de 4 675 127 DT contre un montant de 10 559 928 DT en 2021 soit une variation de -5 884 801.

NOTE VI – AUTRES CHARGES TECHNIQUES :

Les autres charges techniques sont composées des pertes de changes qui représentent une charge affectée à l'activité technique majorés des charges de placements et des intérêts sur les dépôts servis aux rétrocessionnaires.

	31/12/2022	**31/12/2021**
ORDINAIRE	**6 471 641**	**8 451 351**
Intérêts sur dépôts rétro	1 219 079	3 037 924
Autres charges de placement	352 287	261 540
Pertes de changes	4 900 274	5 151 887
Retakaful	**1 730 203**	**2 002 220**
Intérêts sur dépôts rétro	70 421	138 077
Moudharaba	127 001	101 405
Pertes de changes	1 532 782	1 762 737
Total general	**8 201 844**	**10 453 570**

Le résultat technique s'élève à 12 898 001 DT au 31/12/2022 contre 2 870 081 DT au 31/12/2021 dégageant une augmentation de 10 027 919 DT soit 349%.

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE :

Etant donné que l'activité vie n'est pas significative au sein de la société Tunis Re et conformément au paragraphe 89 de la NCT 26, un seul tableau englobe l'état de résultat technique par catégorie d'assurance.

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE

Tunis Re

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE

31/12/2022

EN DINARS

RUBRIQUES	NON MARINES			TOTAL NON	MARINES		TOTAL	TOTAL	VIE	TOTAL
	INCENDIE	ARD	RISQUE TECH.	MARINES	TRANSPORT	AVIATION	MARINES	NON VIE		GENERAL
PRIMES ACQUISES	**71 045 459**	**32 931 186**	**23 521 406**	**127 498 051**	**29 809 996**	**14 434 635**	**44 244 631**	**171 742 682**	**10 436 655**	**182 179 337**
Primes émises	74 380 137	34 288 800	24 994 182	133 663 120	30 131 510	19 845 522	49 977 031	183 640 151	11 698 753	195 338 904
Variation des PPNA	- 3 334 678	- 1 357 614	- 1 472 776	- 6 165 069	- 321 514	- 5 410 886	- 5 732 400	- 11 897 468	- 1 262 098	- 13 159 567
CHARGES DE PRESTATIONS	**24 288 212**	**19 175 388**	**10 532 188**	**53 995 788**	**16 738 846**	**3 085 699**	**19 824 545**	**73 820 333**	**6 961 989**	**80 782 322**
Prestations et frais payés	39 206 598	13 897 811	8 303 943	61 408 353	9 897 797	617 813	10 515 609	71 923 962	6 668 524	78 592 486
Charges des provisions pour prestations diverses	- 14 918 386	5 277 577	2 228 245	- 7 412 564	6 841 049	2 467 886	9 308 935	1 896 371	293 465	2 189 836
SOLDE DE SOUSCRIPTION	**46 757 247**	**13 755 798**	**12 989 218**	**73 502 263**	**13 071 150**	**11 348 936**	**24 420 087**	**97 922 350**	**3 474 666**	**101 397 015**
Frais d'acquisition	20 394 922	5 340 616	7 212 213	32 947 751	7 351 842	159 734	7 511 576	40 459 327	3 697 105	44 156 432
Autres charges de gestion nettes	7 066 378	2 894 155	2 132 495	12 093 028	2 735 983	725 839	3 461 822	15 554 851	911 344	16 466 194
CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	**27 461 300**	**8 234 771**	**9 344 708**	**45 040 779**	**10 087 825**	**885 573**	**10 973 398**	**56 014 177**	**4 608 449**	**60 622 626**
Produits nets de placements	886 463	2 885 368	1 134 031	4 905 862	126 916	830 459	957 375	5 863 237	479 159	6 342 396
Participation aux résultats										
SOLDE FINANCIER	**20 182 411**	**8 406 395**	**4 778 540**	**33 367 346**	**3 110 242**	**11 293 822**	**14 404 063**	**47 771 410**	**- 654 625**	**47 116 785**
Part des rétrocessionnaires dans les primes acquises	22 256 721	1 748 504	9 734 768	33 739 993	7 534 878	13 766 284	21 301 162	55 041 155	203 900	55 245 055
Part des rétrocessionnaires dans les prestations payées	39 969 787	700 932	2 888 542	43 559 260	3 585 994	107 043	3 693 037	47 252 297	7 733	47 260 030
Part des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	- 39 363 310	1 756 132	- 659 293	- 38 266 470	1 275 919	2 344 062	3 619 981	- 34 646 489	-	- 34 646 489
Part des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats				-			-	-		-
Commissions reçues des rétrocessionnaires	2 043 077	477 439	1 985 101	4 505 617	92 837	76 673	169 510	4 675 127	-	4 675 127
Wakala	1 388 767	794 628	401 321	2 584 716	681 038	135	681 173	3 265 889	471 715	3 737 604
SOLDE DE RETROCESSION	**18 218 400**	**- 1 980 627**	**5 119 097**	**21 356 870**	**1 899 091**	**11 238 370**	**13 137 461**	**34 494 331**	**- 275 548**	**34 218 784**
RESULTAT TECHNIQUE	**1 964 011**	**10 387 022**	**- 340 557**	**12 010 476**	**1 211 151**	**55 452**	**1 266 602**	**13 277 078**	**- 379 077**	**12 898 001**

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

PROVISIONS ACCEPTATIONS										
Provisions pour primes non acquises clôture	21 581 684	7 372 408	38 672 189	67 626 281	7 433 952	17 586 609	25 020 561	92 646 842	12 752 543	105 399 384
Provisions pour primes non acquises ouverture	18 247 006	6 014 793	37 199 413	61 461 212	7 112 438	12 175 722	19 288 161	80 749 373	11 490 444	92 239 818
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	148 513 627	50 937 250	33 906 176	233 357 054	64 039 887	21 323 764	85 363 651	318 720 705	6 903 351	325 624 056
Provisions pour sinistre à payer à l'ouverture	163 432 014	45 659 673	31 677 931	240 769 618	57 198 838	18 855 878	76 054 716	316 824 334	6 609 886	323 434 220
PROVISIONS RETROCESSIONS										
Provisions pour primes non acquises clôture	2 198 337	492 018	29 101 680	31 792 035	2 398 148	16 921 633	19 319 782	51 111 817	-	51 111 817
Provisions pour primes non acquises ouverture	4 111 049	381 773	29 655 501	34 148 324	2 673 923	11 495 985	14 169 908	48 318 232	-	48 318 232
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	78 315 565	5 015 689	13 856 571	97 187 825	38 500 807	14 758 127	53 258 934	150 446 758	-	150 446 758
Provisions pour sinistre à payer à l'ouverture	117 678 875	3 259 557	14 515 863	135 454 295	37 224 888	12 414 065	49 638 952	185 093 247	-	185 093 247

ANALYSE DE L'ETAT DE RESULTAT

RESULTAT TECHNIQUE

Le résultat technique de la période arrêté au 31/12/2022 s'établit comme suit :

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION
Résultat technique Non Vie	13 277 078	5 006 061	8 271 017
Résultat technique Vie	- 379 077	- 2 135 980	1 756 902
Résultat technique Global	**12 898 001**	**2 870 081**	**10 027 919**

NOTE I PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements totalisent au 31/12/2022 un montant 28 962 698 DT contre un montant au 31/12/2021 de de 26 259 993 DT soit une variation de 2 702 705 DT. Ces revenus se détaillent comme suit :

Rubrique	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Revenus des placements	26 689 229	23 989 023	2 700 206
Reprise de correction de valeurs sur placements	1 841 419	373 425	1 467 995
profits provenant de la réalisation des placements	432 050	1 897 545	- 1 465 496
Totaux	**28 962 698**	**26 259 993**	**2 702 705**

La reprise de correction de valeurs sur les placements est composée de :

- Reprise sur provision : 1 817 718 DT
- Amortissement BTA : 23 701 DT

NOTE II PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES A L'ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE VIE

Les produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat vie totalisent au 31/12/2022 un montant de -440 431 DT contre un montant de -334 289 DT au 31/12/2021 soit une variation de -106 142 DT.

NOTE III CHARGES DES PLACEMENTS

Ces charges totalisent au 31/12/2022 un montant de 3 139 964 DT contre un montant de 1 311 826 au 31/12/2021, soit une variation de 1 828 138 DT.

Rubrique	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts servis sur les dépôts reçus des rétrocessionnaires	-	-	-
Correction de valeur sur placement	2 340 818	1 116 976	1 223 843
Pertes provenant de la réalisation des placements	799 146	194 851	604 295
Totaux	**3 139 964**	**1 311 826**	**1 828 138**

La correction de valeur sur placement de 2 340 818 DT n'est autre que la dotation aux provisions pour dépréciation des titres est détaillée comme suit :

Rubrique	MONTANT
sur portefeuille actions cotées	1 023 268,128
sur portefeuille participations	765 514
sur portefeuille OPCVM Mixtes	-
sur portefeuille OPCVM Obligataires	-
sur portefeuille FCPR Obligataires	552 036
TOTAL	2 340 818

NOTE IV PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT NON VIE :

Les produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat non vie totalisent au 31/12/2022 un montant de -4 130 281 DT contre un montant de -4 328 858 DT au 31/12/2021 soit une variation de 198 576 DT.

NOTE V AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES :

Les autres produits non techniques totalisent au 31/12/2022 un montant de 12 229 421 DT contre un montant de 12 743 073 DT au 31/12/2021 soit une variation de -513 652 DT.

Les autres produits non techniques sont détaillés comme suit **:**

ORDINAIRE	
PRODUITS NETS SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	16 002
COMMISSIONS DE GESTION DES FONDS	1 029 370
REPRISES SUR PROVISION CREANCES DOUTEUSES	7 054 655
GAINS	378
REPRISE SUR PROVISIONS POUR RISQUES & CH	1 087 178
REPRISE SUR PROVISIONS "CHARGES DE PERSO	-
Solde au 31/12/2022	**9 187 583**
RE TAKAFUL :	
REPRISES SUR PROVISION CREANCES DOUTEUSES	48 364
MOUDHARABA	127 001
REPRISE SUR PROVISIONS POUR RISQUES & CH	2 866 474
GAINS	-
Solde au 31/12/2022	**3 041 838**

Solde GLOBAL au 31/12/2022	**12 229 421**

NOTE VI AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES :

Les autres charges non techniques totalisent au 31/12/2022 un montant de 16 184 692 DT contre un montant de 17 145 189 DT au 31/12/2021 soit une variation de -960 497 DT.

Les autres charges non techniques sont détaillées comme suit **:**

ORDINAIRE	
CHARGE NON INCORPORABLE	2 606 831
DOTATIONS AUX RESORPTIONS DES CHARGES REPORTES	-
DOTATIONS AUX PROVISIONS « CHARGE DE PERSONNEL »	400 000
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES	9 259 836
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	424 895
R/S libératoire de l'IS sur les revenus des placements	487 498
Solde au 31/12/2021	**13 179 060**
RE TAKAFUL	
AUTRES CHARGES NON TECHNIQUE	11 929
R/S libératoire de l'IS sur les revenus des placements	-
DOTATION AUX PROVISION POUR RISQUES & CHARGES	2 632 911
DOTATION POUR CREANCES DOUTEUSES	360 791
Solde au 31/12/2021	**3 005 632**
TOTAL AU 31/12/2021	**16 184 692**

VENTILATION DES CHARGES ET DES PRODUITS DES PLACEMENTS :

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
Tunis Re

ANNEXE 11

VENTILATION DES CHARGES ET DES PRODUITS DE PLACEMENT

31/12/2022

EN DINARS

	Revenu et frais financiers concernant les placements dans les Eses liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total	Raccordement
Revenu des placements immobiliers	-	1 221 898	1 221 898	PRNT11 + PRV21
Revenu des participations	-	908 081	908 081	PRNT11 + PRV21
Revenu des autres placements	-	-	-	PRN12 + PRV22
Autres revenus financiers	-	12 229 421	12 229 421	PRNT2
Total produits des placements	**-**	**14 359 400**	**14 359 400**	
Intérêts	-	-	-	CHNT11 + CHV9
Frais externes	-	-	-	CHNT3
autres frais	-	16 184 692	16 184 692	CHNT3
Total charges des placements	**-**	**16 184 692**	**16 184 692**	

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
Tunis Re

ANNEXE 13 - WINDOW RETAKAFUL

VENTILATION DES CHARGES ET DES PRODUITS DE PLACEMENT

31/12/2022

EN DINARS

	Revenu et frais financiers concernant les placements dans les Eses liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total	Raccordement
Revenu des placements immobiliers	-	-	-	PRNT11 + PRV21
Revenu des participations	-	-	-	PRNT11 + PRV21
Revenu des autres placements	-	-	-	PRN12 + PRV22
Autres revenus financiers	-	3 041 838	3 041 838	PRNT2
Total produits des placements	**-**	**3 041 838**	**3 041 838**	
Charges de gestion des placements	-	-	-	CHNT11 + CHV9
Commissions Moudharaba	-	3 005 632	3 005 632	CHNT3
Total charges des placements	**-**	**3 005 632**	**3 005 632**	

NOTE VII IMPOTS SUR LE RESULTAT :

Résultat comptable	**30 194 752**
Réintégrations des charges non déductibles	15 037 494
Déductions des réintégrations de l'exercice précédent	11 871 266
Déduction des produits non impôsable	5 248 105
Bénéfice brut fiscal	**28 112 874**
INVESTISSEMENTS EXONERES	1 609 079
Bénéfice après dégrevement Tunisie	*26 503 795*
IS Tunisie 35%	*9 276 328*
CONTRIBUTION BUDGET DE L'ETAT 4%	*1 060 152*

NOTE VIII PERTES EXTRA-ORDINAIRES :

Ce poste enregistre un montant de 1 060 152 TND qui n'est autre que la contribution en pourcentage du résultat imposable de 4% pour alimenter le budget de l'état.

Le résultat net de l'exercice clos au 31 décembre 2022 est bénéficiaire de 19 858 272 **DT** contre **16 723 875 DT** au 31/12/2021 soit une amélioration de **3 134 397 DT** soit **18,74%** et représente **19,86%** du capital social de la société.

ANALYSE DE L'ETAT DE SURPLUS OU DEFICIT DU FONDS RETAKAFUL

NOTE I – PRIMES ACQUISES :

Les primes acquises nettes ont augmenté de 37% passant de 10 778 282 DT au 31/12/2021 **à 14 742 191 DT** au 31/12/2022**.**

Note I-1 Primes :

Les primes acceptées ont atteint 17 836 543 DT au 31/12/2022 contre 14 989 454 DT au 31/12/2021, soit une évolution de 19%. La répartition par marché se présente comme suit :

	31/12/2022	Struct	31/12/2021	Struct	Evolution
Tunisie	2 509 176	14%	1 914 800	13%	31,0%
Maghreb	356 152	2%	208 018	1%	71,2%
Pays arabes	13 357 830	75%	11 924 232	80%	12,0%
Afrique	339 180	2%	101 066	1%	235,6%
Europe	-	0%	-	0%	0,0%
Asie & reste du monde	1 274 203	7%	841 338	6%	51,4%
TOTAL RE TAKAFUL	**17 836 543**	**100%**	**14 989 454**	**100%**	**19,0%**

Les primes rétrocédées sont de 2 021 697 dinars contre un montant de 2 415 777 dinars au 31/12/2021, soit une diminution de 16%. La répartition par branches se présente comme suit :

	Au 31/12/2022	Struct	Au 31/12/2021	Struct	Evolution
INCENDIE	1 263 653	63%	1 487 105	62%	-15%
ARD	10 436	1%	22 060	1%	-53%
RISQUES TECHNIQUES	443 388	22%	649 663	27%	-32%
TRANSPORTS	297 143	15%	249 045	10%	19%
AVIATION	133	0%	118	0%	100%
VIE	6 943	0%	7 786	0%	-11%
Total Re Takaful	**2 021 697**	**100%**	**2 415 777**	**100%**	**-16%**

Le montant des primes nettes sont de 15 814 845 dinars contre 12 573 677 dinars en 2021 soit une augmentation de 3 241 168 soit à 26%.

Note I-2 Variation de la Provision pour Primes Non Acquises :

La variation de la provision pour Primes Non Acquises nette est de -1 072 655 dinars contre -1 795 395 DT en 2021. Cette variation s'explique par ce qui suit :

	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021	Variation
Variation de la provision pour primes non acquises acceptation	- 936 750	661 695	- 1 598 445
Part des réassureurs dans les variations des provisions pour primes non acquises	135 905	2 457 090	- 2 321 185
Variation des provisions pour primes non acquises nettes	**- 1 072 655**	**- 1 795 395**	**722 740**

NOTE II – PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits de placement alloués totalisent un montant total de 2 217 313 DT au 31/12/2022 contre un montant de 2 189 222 DT en 2021 soit une variation de 28 091 DT.

Ce montant se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION
INTERET SUR LES DEPOTS CEDENTES	**172 166**	**108 351**	**63 815**
PRODUIT FINANCIER DE L'ACTIVITE TECHNIQUE	**335 836**	**297 269**	**38 566**
REVENUS DES COMPTES EN DEVISES	100 735	71 062	29 672
REMUNERATION DES placements des adhèrents	235 101	226 207	8 894
Autres produits techniques	**1 709 311**	**1 783 601**	**- 74 290**
Total	**2 217 313**	**2 189 222**	**28 091**

Les autres produits techniques sont composés des produits de changes qui représentent un produit affecté à l'activité technique.

NOTE IV – CHARGES DE SINISTRES :

Les charges de sinistres ont augmenté de 1 367 435 DT passant de 7 037 674DT à 8 405 110 DT.

Note IV-1 Sinistres payés :

	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION
sinistres payés des acceptations	6 732 857	7 025 066	- 292 209
sinistres payés à la charge des rétrocessionnaires	573 429	2 056 276	- 1 482 847
Sinistres payés nets	**6 159 428**	**4 968 789**	**1 190 638**

Note IV-2 Variation de la Provision pour Sinistres A Payer :

	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION
Variation de la PSAP à l'acceptation	2 079 354	282 639	1 796 715
variation des parts des rétrocessionnaires dans les PSAP	- 166 328	- 1 786 246	1 619 918
Variation de la PSAP net	**2 245 682**	**2 068 885**	**176 797**

Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer 2022 :

ANNEE D'INVENTAIRE	2018 et Ant	2019	2020	2021	2022
Règlement cumulés	1 226 759	687 156	1 573 713	1 118 666	2 126 559
Provisions pour sinistres	- 598 732	- 685 807	- 384 280	- 118 048	3 866 219
Total des charges des sinistres	628 027	1 349	1 189 433	1 000 618	5 992 778
Primes Acquises	128 847	183 628	828 819	4 547 034	11 211 463
% Sinistres / Primes Acquises	**487%**	**1%**	**144%**	**22%**	**53%**

Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer 2021 :

ANNEE D'INVENTAIRE	2016 et anterieur	2017	2018	2019	2020	2021
Règlements cumulés	269 465	467 180	850 396	1 663 507	2 905 905	868 613
Provisions pour sinsitres	884 146	- 356 700	85 551	- 729 126	- 2 149 591	2 548 359
Total des Charges des Sinistres	1 153 611	110 480	935 947	934 381	756 314	3 416 972
Primes acquises	85 060	272 059	615 941	1 043 844	6 017 745	7 616 500
% Sinistres/Primes Acquises	**1356%**	**41%**	**152%**	**90%**	**13%**	**45%**

Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer 2020 :

ANNEE D'INVENTAIRE	2015 et anterieur	2016	2017	2018	2019	2020
Règlements cumulés	687 997	433 435	690 268	1 546 778	3 108 243	690 668
Provisions pour sinsitres	- 1 354 073	- 296 867	- 506 663	- 1 813 391	- 714 380	4 944 049
Total des Charges des Sinistres	- 666 076	136 568	183 605	- 266 613	2 393 863	5 634 717
Primes acquises	35 680	123 733	269 284	203 956	7 554 952	9 280 512
% Sinistres/Primes Acquises	**-1867%**	**110%**	**68%**	**-131%**	**32%**	**61%**

NOTE V – FRAIS D'EXPLOITATION :

Note V-1 Frais d'acquisition :

Les frais d'acquisition composées des commissions, courtages & participations bénéficiaires ont atteint au 31/12/2022, 4 477 559 DT contre 4 104 246 DT en 2021 d'où une variation de 373 313 DT.

Note V-2 Frais d'administration :

Il s'agit de la commission Wakala à la charge des adhérents et des frais directement affectés au compte de résultat des adhérents.

RUBRIQUES	MONTANT
Wakala	3 737 604
Frais directement affféctés aux adhèrents	3 600
TOTAL FRAIS D'ADMINISTRATION	**3 741 204**

Les frais sont défalqués par nature comme suit :

NATURE DE COMPTE COMPTABLE	Frais d'administration des contrats	Frais de gestions des placements	TOTAL
WAKALA	3 737 604		**3 737 604**
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	3 600	-	**3 600**
Moudharaba		127 001	**127 001**
TOTAL RETAKAFUL	**3 741 204**	**127 001**	**3 868 205**

Note V-3 Commissions reçues des rétrocessionnaires :

Les commissions reçues des rétrocessionnaires totalisent au 31/12/2022 un montant de 98 379 DT contre un montant de 1 139 158 DT en 2021 soit une variation de -1 040 779 DT.

NOTE VI – CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS :

Les charges de gestions des placements se composent de la Moudharaba et des intérêts sur les dépôts chez les rétrocessionnaires et se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION
Moudharaba	127 001	101 405	25 595
Intérêts sur dépôts rétrocession	70 421	138 077	- 67 657
Total general	**197 421**	**239 482**	**- 42 061**

NOTE VII – AUTRES CHARGES TECHNIQUES :

Les autres charges techniques sont composées des pertes de changes qui représentent une charge affectée à l'activité technique et qui ont totalisé 1 532 782 DT au 31/12/2022 contre 1 762 737 DT au 31/12/2021 soit une variation de -229 955 dinars.

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE :

Etant donné que l'activité vie n'est pas significative au sein de la société TUNIS Ré et conformément au paragraphe 99 de la NCT 43, un seul tableau englobe l'état de résultat technique par catégorie d'assurance.

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
Tunis Re

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE - ACTIVITE RETAKAFUL
31/12/2022

EN DINARS

RUBRIQUES	NON MARINES			TOTAL NON MARINES	MARINES		TOTAL MARINES	TOTAL NON VIE	VIE	TOTAL GENERAL
	INCENDIE	ARD	RISQUE TECH.		TRANSPORT	AVIATION				
PRIMES ACQUISES	**6 294 016**	**3 542 017**	**1 880 044**	**11 716 076**	**3 087 581**	**601**	**3 088 183**	**14 804 259**	**2 095 534**	**16 899 793**
Primes émises	6 947 647	3 860 741	1 996 897	12 805 285	3 219 101	750	3 219 851	16 025 136	1 811 407	17 836 543
Variation des PPNA	- 653 631	- 318 724	- 116 853	- 1 089 208	- 131 519	- 149	- 131 668	- 1 220 877	284 127	- 936 750
CHARGES DE PRESTATIONS	**2 388 813**	**2 527 020**	**546 445**	**5 462 278**	**1 659 568**	**-**	**1 659 568**	**7 121 845**	**1 690 366**	**8 812 211**
Prestations et frais payés	1 586 026	594 996	491 118	2 672 141	2 058 737	-	2 058 737	4 730 877	2 001 979	6 732 857
Charges des provisions pour prestations diverses	802 786	1 932 024	55 327	2 790 137	- 399 169	-	- 399 169	2 390 968	- 311 614	2 079 354
SOLDE DE SOUSCRIPTION	**3 905 203**	**1 014 997**	**1 333 599**	**6 253 799**	**1 428 014**	**601**	**1 428 615**	**7 682 414**	**405 168**	**8 087 582**
Frais d'acquisition	1 862 536	753 042	610 329	3 225 907	1 056 601	173	1 056 774	4 282 681	194 878	4 477 559
Autres charges de gestion nettes	1 389 133	796 545	401 797	2 587 475	681 060	838	681 898	3 269 372	471 832	3 741 204
CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	**3 251 669**	**1 549 587**	**1 012 126**	**5 813 382**	**1 737 661**	**1 011**	**1 738 671**	**7 552 053**	**666 710**	**8 218 763**
Produits nets de placements	63 703	227 438	65 649	356 790	25 222	60 469	85 692	442 482	44 628	487 110
Participation aux résultats										
SOLDE FINANCIER	**717 238**	**- 307 152**	**387 122**	**797 207**	**- 284 424**	**60 060**	**- 224 365**	**572 843**	**- 216 913**	**355 929**
Part des rétrocessionnaires dans les primes acquises	1 358 498	15 477	479 407	1 853 382	297 143	133	297 277	2 150 659	6 943	2 157 602
Part des rétrocessionnaires dans les prestations payées	268 654	2 203	115 472	386 329	187 100	-	187 100	573 429	-	573 429
Part des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	- 651 560	596 110	- 57 413	- 112 863	- 53 465	-	- 53 465	- 166 328	-	- 166 328
Part des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats				-			-	-		-
Commissions reçues des rétrocessionnaires	15 946	1 988	79 040	96 974	1 405	-	1 405	98 379	-	98 379
SOLDE DE RETROCESSION	**1 725 457**	**- 584 824**	**342 309**	**1 482 942**	**162 103**	**133**	**162 237**	**1 645 178**	**6 943**	**1 652 121**
RESULTAT TECHNIQUE	**- 1 008 219**	**277 672**	**44 813**	**- 685 735**	**- 446 527**	**59 926**	**- 386 601**	**- 1 072 336**	**- 223 856**	**- 1 296 192**

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

PROVISIONS ACCEPTATIONS										
Provisions pour primes non acquises clôture	2 347 699	725 904	829 657	3 903 260	490 804	360	491 164	4 394 424	769 370	5 163 793
Provisions pour primes non acquises ouverture	1 694 068	407 180	712 804	2 814 051	359 285	211	359 496	3 173 547	1 053 496	4 227 043
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	5 285 576	9 312 746	2 605 648	17 203 970	1 357 090	-	1 357 090	18 561 059	1 476 250	20 037 309
Provisions pour sinistre à payer à l'ouverture	4 482 790	7 380 722	2 550 321	14 413 833	1 756 259	-	1 756 259	16 170 091	1 787 864	17 957 955
PROVISIONS RETROCESSIONS										
Provisions pour primes non acquises clôture	26 565	655	55 365	82 585	-	-	-	82 585	-	82 585
Provisions pour primes non acquises ouverture	121 410	5 696	91 384	218 490	-	-	-	218 490	-	218 490
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	1 290 028	1 437 472	1 046 573	3 774 073	45 493	-	45 493	3 819 566	-	3 819 566
Provisions pour sinistre à payer à l'ouverture	1 941 588	841 361	1 103 986	3 886 936	98 958	-	98 958	3 985 894	-	3 985 894

L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

AU 31/12/2022

(endinars)

NOTE X

Les flux de trésorerie provenant à l'exploitation ont atteint		**7 915 264**
contre en 31/12/2021		**6 447 029**
soit une variation de		**1 468 236**
IlS résultent des mouvements suivants :		
X-1 Encaissements des cédantes		**70 192 779**
contre en 31/12/2021		**66 042 017**
soit une variation de		**4 150 761**
X-2 Versements aux cédantes		**19 297 159**
contre en 31/12/2021		**31 315 731**
soit une variation de	**-**	**12 018 572**
X-3 Encaissements des rétrocessionnaires		**31 979 683**
contre en 31/12/2021		**31 528 747**
soit une variation de		**450 937**
X-4 Versements aux rétrocessionnaires		**42 186 286**
contre en 31/12/2021		**38 157 907**
soit une variation de		**4 028 380**
X-5 Encaissements en capital provenant des placements courants ont atteint		**380 461 309**
contre en 31/12/2021		**456 728 617**
soit une variation de	**-**	**76 267 308**
X-6 Des décaissements en capital provenant des placements courant		**393 928 732**
contre en 31/12/2021		**462 870 125**

soit une variation de	**-**	**68 941 393**
X-7 Produits financiers reçus		**13 748 517**
contre en 31/12/2021		**14 987 422**
soit une variation de	**-**	**1 238 905**
X-8 Encaissements des fournisseurs et du personnel		**10 071 870**
contre en 31/12/2021		**28 003 188**
soit une variation de	**-**	**17 931 318**
X-9 Décaissements aux fournisseurs et au personnel		**37 735 368**
contre en 31/12/2021		**53 078 411**
soit une variation de	**-**	**15 343 043**

Les décaissements au personnel sont relatifs aux prêts

Les décaissements aux fournisseurs concernent les dépenses d'exploitation.

X-10 Décaissements à l'état au titre des impôts et taxes		**5 746 027**
contre en 31/12/2021		**6 348 660**
soit une variation de	**-**	**602 633**

Ces décaissements sont relatifs aux retenues à la source et aux diverses taxes et impôts.

Les flux provenant de la Gestion des Fonds ont atteint		**354 678**
contre en 31/12/2021		**927 871**
soit une variation de	**-**	**573 193**

NOTE XI

Les flux de trésorerie provenant aux activités d'investissement ont atteint	**-**	**3 907 708**
contre en 31/12/2021	**-**	**444 754**
soit une variation de	**-**	**3 462 954**

qui s'explique par les mouvements suivants :

XI-1 Encaissements provenant de la cession des immobilisations corporelles		**6 000**
contre en 31/12/2021		**18 126**
soit une variation de	**-**	**12 126**
XI-2 Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles		**3 883 157**
contre en 31/12/2021		**462 880**
soit une variation de		**3 420 276**
XI-3 Encaissement provenant de la cession des imm. Financières		**-**
contre en 31/12/2021		**-**
soit une variation de		**-**
XI-4 Encaissements provenant des revenus des immobilisations financières		**-**
contre en 31/12/2021		**-**
soit une variation de		**-**
XI-5 Décaissements provenant de l'acquisition des imm. Financières		**-**
contre en 31/12/2021		**-**
soit une variation de		**-**
XI-6 Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles		**30 552**
contre en 31/12/2021		**-**
soit une variation de		**30 552**

<u>NOTE XII</u>

Les flux provenant des activités de financement ont atteint	**-**	**6 999 995**
contre en 31/12/2021	**-**	**4 898 159**
soit une variation de	**-**	**2 101 836**

qui s'explique par les mouvements suivants :

XII-1 Encaissements suite à l'émission d'actions		**-**
contre en 31/12/2021		**-**
soit une variation de		**-**
XII-2 Décaissements suite à l'augmentation du capital		**-**
contre en 31/12/2021		**-**
soit une variation de		**-**
XII-3 Dividende & autres distributions		**6 999 995**
contre en 31/12/2021		**4 898 159**
soit une variation de		**2 101 836**

NOTE XIII

XII-1 L'incidence des variations des taux de change sur les liquidités		**320 752**
contre en 31/12/2021		**378 169**
soit une variation de	**-**	**57 417**

NOTE XIV

La trésorerie totalise à la clôture		**7 249 070**
contre en 31/12/2021		**9 920 757**
soit une variation de	**-**	**2 671 687**

NOTE XV

La composition des liquidités de Tunis-Re se présente comme suit :

Liquidité en dinars		**2 221 099**
contre en 31/12/2021		**1 229 172**
soit une variation de		**991 927**
Liquidité en devises		**5 027 972**
contre en 31/12/2021		**8 691 585**
soit une variation de	**-**	**3 663 614**

NOTES COMPLEMENTAIRES

NOTE I- TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCES AUX ETATS FINANCIERS – VIE

	Raccordement
Primes	PRV1 1° colonne
Charges de prestations	CHV1 1° colonne
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	CHV2 1° colonne
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	CHV10 - PRV3 1° colonne
Solde de souscription	
Frais d'acquisition	CHV41 + CHV42
Autres charges de gestion nettes	CHV43 +CHV5 - PRV4
Charges d'acquisition et de gestion nettes	
Produits nets de placements	PRV2 - CHV9
Participation aux résultats et intérêts techniques	CHV3 1° colonne
Solde financier	
Primes cédés et / ou rétrocédées	PRV1 2° colonne
Part des réasurances et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHV1 2° colonne
Part de réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHV2 2° colonne
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHV3 2° colonne
Commission reçues des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires	CHV44 2° colonne
Solde de réassurance et / ou de rétrocession	
Résultat technique	
Informations complémentaires	
Montant des rachats	
Intérêts techniques bruts de l'exercice	
Provisions techniques brutes à la clôture	
Provisions techniques brutes à l'ouverture	
A déduire :	
Provisions devenues exigibles	

NOTE II- TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCES AUX ETATS FINANCIERS – NON VIE

	Raccordement
Primes acquises	
Primes émises	PRNV11 1° colonne
Variation des primes non acquises	PRNV12 1° colonne
Charges de prestations	
Prestations et frais payés	PRNV11 1° colonne
Charges des provisions pour prestations et diverses	CHNV12 + CHNV6 1° colonne
Solde de souscription	
Frais d'acquisition	CHNV41 + CHNV 42
Autres charges de gestion nettes	CHNV43 +CHNV5 - PRNV2
Charges d'acquisition et de gestion nettes	
Produits nets de placements	PRNT3
Participation aux résultats	CHNV3 1° colonne
Solde financier	
Part des réasurances et / ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	PRNV1 2° colonne
Part de réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	CHNV11 2° colonne
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	CHNV12 +CHNV2 + CHNV6 2° colonne
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHNV3 2° colonne
Commissions reçues des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires	CHNV44
Solde de réassurance et / ou de rétrocession	
Résultat technique	
Informations complémentaires	
Provisions pour primes non acquises clôture	
Provisions pour primes non acquises ouverture	
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	
Autre provisions techniques clôture	
Autre provisions techniques ouverture	
A déduire :	
Provisions devenues exigibles	

Annexe 16 : Tableau de raccordement du surplus ou déficit par catégorie d'assurance aux états financiers : Entreprises d'assurance Takaful et / ou de Rétakaful familial.	
	Raccordement
Primes	PRF11 (1ère colonne)
Charges de prestations	CHF11(1ère colonne)
Charges des provisions d'assurance takaful familial et des autres provisions techniques¤	CHF2 + CHF6 (1ère colonne)
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	CHF7 – PRF3 (1ère colonne)
Solde de souscription	
Frais d'acquisition	CHF31 + CHF32
Autres charges de gestion nettes	CHF31 + CHF32
Charges d'acquisition et de gestion nettes	
Produits nets de placements	PRF2 – CHF4
Solde financier	
Primes cédées et / ou rétrocédées	PRF1 (2 ème colonne)
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations¤	CHF1 (2 ème colonne)
Part de réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions¤	CHF2 (2 ème colonne)
Commission reçues des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires	CHF 34 (2ème colonne)
Solde de rétakaful et / ou de rétrocession	
surplus ou déficit du fonds	
Informations complémentaire Montant des rachats Commissions techniques bruts de l'exercice Provisions techniques brutes à la clôture Provisions techniques brutes à l'ouverture **A déduire :** Provisions devenues exigibles	

Annexe 17 : Modèle de Tableau de raccordement du surplus ou déficit par catégorie d'assurance aux états financiers : Entreprises d'assurance takaful et / ou de rétakaful Général.	
	Raccordement
Primes acquises	PRG11 (1ère colonne)
Primes émises	
Variation des primes non acquises	PRG12 (1 ère colonne)
Charges de prestations	
Prestations et frais payés	CHG11 (1 ère colonne)
Charges des provisions pour prestations et diverses	CHG12 + CHG6 (1° colonne)
Solde de souscription	
Frais d'acquisition	CHG31 + CHG 32
Autres charges de gestion nettes	CHG33 + CHG5 – PRG3
Charges d'acquisition et de gestion nettes	
Produits nets de placements	PRG2 – CHG4
Solde financier	
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises¤	PRG1 (2 ème colonne)
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées¤	CHG11 (2ème colonne)
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations¤	CHG12 + CHG2 + CHG 6 (2ème colonne)
Commissions reçues des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires¤	CHG34
Solde de réassurance et / ou de rétrocession	
Surplus ou déficit du fonds	
Informations complémentaires Provisions pour primes non acquises clôture Provisions pour primes non acquises ouverture Provisions pour sinistres à payer à la clôture Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture Autres provisions techniques clôture Autres provisions techniques ouverture **A déduire :** Provisions devenues exigibles	

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE « Tunis Re »
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
États financiers - exercice clos le 31 décembre 2022

Messieurs les actionnaires de Tunis Re

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la société Tunis Ré arrêtés au 31 décembre 2022.

Nous avons audité les états financiers ci-joints de la société Tunis Ré comprenant le bilan combiné, l'état de résultat technique de l'assurance vie combiné, l'état de résultat technique de l'assurance non vie combiné, l'état de résultat combiné, l'état de surplus ou déficit du fonds Window RéTakaful Familial, l'état de surplus ou déficit du fonds Window RéTakaful Général, l'état des flux de trésorerie, le tableau des engagements reçus et donnés et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Ces états financiers font ressortir un total bilan de 943 617 999 dinars, un résultat net de l'exercice de 19 858 272 dinars, un résultat technique vie déficitaire de 379 077 dinars et un résultat technique non vie bénéficiaire de 13 277 078 dinars.

A notre avis, les états financiers de Tunis Ré arrêtés au 31 décembre 2022 sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de Tunis Ré ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 5.2 aux états financiers qui décrit la provision d'un montant de 3 000 000 DT constituée par Tunis Re pour faire face aux pertes éventuelles survenues suites aux séismes du 06 février 2023. Ce montant représenterait la rétention nette de Tunis Re sur cet événement.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

a. Evaluation des provisions techniques

Au 31 décembre 2022, les provisions techniques brutes totalisent un montant de 431 023 440 dinars au regard d'un total bilan de 943 617 999 dinars, ce qui représente 46% de ce dernier. Cette rubrique est composée essentiellement des provisions pour sinistres pour un montant de 325 624 056 dinars. La composition détaillée de ces provisions est présentée au niveau de la note III des passifs.

III : PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS.

L'évaluation des provisions techniques est déterminée conformément à l'arrêté du Ministre des finances du 27 février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 Mars 2005, aux dispositions de la NCT 29 « Les provisions techniques dans les entreprises d'assurances et / ou de réassurance » et comme décrit dans la note 3.2 des états financiers.

Nous avons considéré que la valeur de ces provisions est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative par rapport au total bilan de la compagnie, de leur évaluation, le plus souvent basée sur des hypothèses, des estimations ou des appréciations comme indiqué dans les notes « 3-3-4 »des états financiers et de l'influence qu'ils peuvent représenter dans l'appréciation du respect des deux ratios règlementaires de la compagnie.

Comment notre audit a-t-il abordé la question clé de l'audit

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et d'autres techniques de contrôle, pris connaissance et évalué les procédures mises en place par la compagnie pour l'évaluation et la présentation des provisions techniques. Nos travaux ont consisté également à :

- Apprécier le respect des dispositions légales et règlementaires applicables à la compagnie en matière des provisions techniques notamment l'arrêté du Ministre de Finance du 27 février 2001, tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 Mars 2005 et aux dispositions de la NCT 29 « Les provisions techniques dans les entreprises d'assurances et /

ou de réassurance », fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation,

- Apprécier le caractère raisonnable et approprié des hypothèses retenues par la compagnie pour l'évaluation de ses engagements futurs,
- S'assurer de l'exhaustivité et de l'exactitude des provisions techniques ainsi que le bien fondé des méthodes d'évaluation appliquées par la compagnie,
- Analyser les tendances et corroborer les estimations moyennant le rapprochement entre les estimations historiques et les réalisations de la compagnie,
- Rapprocher les données issues du système d'information avec les chiffres comptabilisés.
- Par ailleurs, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les états financiers relatives à la composition des provisions techniques et les modalités de leur évaluation.

b. Evaluation des Placements financiers

Pour pouvoir faire face à leurs règlements futurs, les compagnies doivent disposer des placements d'un montant au moins égal aux provisions techniques. La réglementation des placements porte principalement sur les règles de répartition et de dispersion des actifs admis en représentation des provisions techniques ainsi que sur les règles d'évaluation de ces actifs.

Au 31 Décembre 2022, les placements financiers s'élèvent à un montant brut de 502 886 401 dinars, provisionnés à concurrence de 9 583 040 dinars, soit un montant net de 493 303 361 dinars, représentant 52% du total bilan. Les placements financiers sont évalués conformément à l'arrêté du Ministre des Finances du 28 Mars 2005, modifiant l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation, aux dispositions de la NC 31 « Les placements dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance » et comme décrit dans la note III PLACEMENTS des états financiers. Compte tenu de l'importance des placements financiers par rapport au total bilan de la société « Tunis Re » et les risques de dépréciation de leurs valeurs, nous avons considéré l'évaluation des placements financiers comme une question clé dans notre audit.

Comment notre audit a-t-il abordé la question clé de l'audit

L'essentiel de nos travaux d'audit des placements financiers a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- L'évaluation du contrôle interne régissant le processus d'évaluation des placements financiers afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés,
- S'assurer que les placements financiers ont été évalués conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 Février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 Mars 2005, et aux dispositions de la NC 31 « Les placements dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance »,
- Nous avons examiné les informations données par la direction sur l'activité et les perspectives d'avenir envisageables ainsi que les critères et hypothèses retenues pour déterminer les valeurs d'utilité des différents titres de participations et les provisions qui en résultent.

Les questions clés de l'audit ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre

opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'Assemblée des actionnaires a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.
Il incombe au Conseil de surveiller le processus d'information financière de la société.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières avec la règlementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la règlementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 12 avril 2023

P/ GAC–MGI Worldwide
Mme Selma LANGAR

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE "Tunis Re"
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE 2022

Messieurs les actionnaires,

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de **la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »**, et en application des dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

A. Conventions et opérations conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2022

La société « Tunis Re » a acquis un lot de terrain sis à l'avenue de la liberté et faisant partie du lotissement « BICHOU » portant titre foncier N° 56446/116732 auprès de la société « Hôpital privé el Amen », qui fait partie du « Groupe AMEN ». dont la compagnie Méditerranéenne d'assurance et de réassurance « COMAR », actionnaire au capital de Tunis Re fait également partie du périmètre de consolidation de la société « groupe AMEN ». Cette acquisition a fait l'objet d'un rapport spécial par le commissaire aux comptes sur les conventions et opérations conformément à l'article 200 du code des sociétés commerciales, qui a été validé par le conseil d'administration le 03/06/2022.Le montant de cette acquisition est pour un prix unitaire de 2.611 dinar/m2 soit un total 2 511 782 DT en hors taxe.

B. Rémunération des dirigeants

Les obligations et engagements de la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » envers ses dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1. La rémunération du Directeur Général est fixée suivant le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 03 juin 2022. Cette rémunération englobe (sur une base de 12 mois) :

a- Un salaire mensuel :
- Salaire net mensuel de **20 000DT**
- Cotisations sociales à la charge de l'employé **3 528.403 DT**
- Une retenue sur impôt sur le revenu de **11 030.357 DT**
- Charges sociales patronales de **6 368.896 DT**
- Contribution sociale et solidaire **325.629DT**
-

b- Prime d'intéressement au titre de l'année 2021 et servie en 2022 :
- Prime d'intéressement nette de **61 965.399DT**
- Une retenue sur impôt sur le revenu de **33 887.328DT**
- Contribution sociale et solidaire **968.209 DT**

c- Les avantages en nature comportent :
- **500** litres de carburant par mois avec voiture de fonction.
- La prise en charge des frais de téléphone pour un montant de **80 DT** par trimestre soit **320 DT** pour l'année 2022.

2. Le conseil d'administration a fixé lors de sa réunion du 03 avril 2020 la rémunération annuelle du Président du conseil à l'équivalent de deux jetons de présence soit **14 000 DT** net à laquelle s'ajoute **7 000 DT** au titre de jeton de présence en tant que membre président du comité des placements.

3. L'Assemblée Générale Ordinaire du 03 juin 2022 a fixé les jetons de présence à un montant forfaitaire annuel net de **7 000** Dinars par administrateur et par membre du comité émanant de conseil.
Le montant net comptabilisé à ce titre s'élève respectivement à **120 000 DT** et **130 000 DT** servi en 2022**.**

En dehors des conventions et opérations précitées, ainsi que celles considérées courantes et réalisées dans des conditions normales, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrants dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 12 avril 2023

P/ GAC–MGI Worldwide
Mme Selma LANGAR

ETATS FINANCIERS ANNUELS DE SICAV

TUNISO- EMIRATIE SICAV

TUNISO-EMIRATIE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **3 mai 2023,** Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, la Générale d'Audit et Conseil -G.A.C- représentée par M. Chiheb GHANMI.

BILAN

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2022	31/12/2021
Portefeuille-titres	4	**138 429 093**	**131 359 564**
Obligations et valeurs assimilées		135 466 463	127 303 468
Titres des Organismes de Placement Collectif		2 962 629	4 056 097
Placements monétaires et disponibilités		**28 872 584**	**42 646 868**
Placements monétaires	5	28 025 052	41 725 984
Disponibilités		847 532	920 883
Créances d'exploitation	6	**86 232**	**28 226**
TOTAL ACTIF		**167 387 908**	**174 034 658**
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	199 166	183 060
Autres créditeurs divers	8	87 719	76 965
TOTAL PASSIF		**286 885**	**260 026**
ACTIF NET			
Capital	9	156 560 580	163 370 592
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		810	1 581
Sommes distribuables de l'exercice en cours		10 539 634	10 402 459
ACTIF NET		**167 101 023**	**173 774 632**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**167 387 908**	**174 034 658**

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/01 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2021
Revenus du portefeuille-titres	10	**9 548 425**	**7 083 928**
Revenus des obligations et valeurs assimilées		9 350 214	6 826 240
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		198 211	257 688
Revenus des placements monétaires	11	**3 185 628**	**3 925 206**
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		**12 734 052**	**11 009 134**
Charges de gestion des placements	12	(746 603)	(675 380)
REVENU NET DES PLACEMENTS		**11 987 450**	**10 333 754**
Autres charges	13	(322 166)	(289 618)
RESULTAT D'EXPLOITATION		**11 665 284**	**10 044 136**
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 125 650)	358 323
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		**10 539 634**	**10 402 459**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 125 650	(358 323)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(142 128)	148 140
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		352 178	341 760
Frais de négociation de titres		0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE		**11 875 334**	**10 534 036**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar)

	Période du 01/01 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2021
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	**11 875 334**	**10 534 036**
Résultat d'exploitation	11 665 284	10 044 136
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(142 128)	148 140
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	352 178	341 760
Frais de négociation de titres	0	0
DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES	**(3 594 606)**	**(3 551 249)**
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	**(14 954 338)**	**31 695 321**
Souscriptions		
- Capital	224 754 955	298 363 075
- Régularisation des sommes non distribuables	151 701	452 572
- Régularisation des sommes distribuables	9 027 230	14 093 116
Rachats		
- Capital	(231 743 374)	(261 945 123)
- Régularisation des sommes non distribuables	(183 344)	(415 205)
- Régularisation des sommes distribuables	(16 961 505)	(18 853 113)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**(6 673 609)**	**38 678 108**
ACTIF NET		
En début de l'exercice	173 774 632	135 096 525
En fin de de l'exercice	167 101 023	173 774 632
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	1 622 457	1 259 614
En fin de de l'exercice	1 553 054	1 622 457
VALEUR LIQUIDATIVE	**107,595**	**107,106**
TAUX DE RENDEMENT	**6,44%**	**6,28%**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, Elle a été créée le 29 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La « Banque de Tunisie et des Emirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée à partir du 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et la SICAV elle-même.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Les états financiers annuels arrêtés au 31 Décembre 2022, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par la SICAV.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

3.2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de

marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société TUNISO EMIRATIE SICAV détient six lignes de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018, elles sont valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthodes comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022.

3.3 Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6 Traitement des opérations de pension livrée

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- **Titres reçus en pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à :**138.429.093DT** et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net	Intérêts courus/+ou-V potentiel
	Obligations & valeurs assimilées			**129 669 420**	**135 466 463**	**81,07%**	**5 797 043**
	Obligations			**106 668 470**	**111 352 486**	**66,64%**	**4 684 016**
TN0003400405	AB-2010_15A_31/08		5 000	99 800	101 950	0,06%	2 150
TN0003400405	AB-2010_15A_31/08		2 000	39 920	40 780	0,02%	860
TN0003400348	AB-S-2009_15A_30/09_A		15 000	199 350	201 565	0,12%	2 215
TN0003400355	AB-S-2009_15A_30/09_B		15 000	199 350	202 612	0,12%	3 262
TN0003400504	AB-S-2016-1_7A_21/11_B		5 000	100 000	100 674	0,06%	674
TN0003400561	AB-S-2017-1_7A_30/04_C		5 000	500 000	520 758	0,31%	20 758
TN0003400561	AB-S-2017-1_7A_30_04_C		5 000	500 000	520 758	0,31%	20 758
TN0003400660	AB-S-2020-3_5A_12_02_B		20 000	1 600 000	1 704 210	1,02%	104 210
TN0003400678	AB-S-2020-3_7A_12_02_C		50 000	5 000 000	5 332 734	3,19%	332 734
TN0003400694	AB-S-2021-1_10A_30_04_B		20 000	1 800 000	1 894 444	1,13%	94 444
TN0003400686	AB-S-2021-1_7A_30_04_A		30 000	3 000 000	3 155 790	1,89%	155 790
TN0007780075	ABC TUNISIE2020-1_7A_22/06_B		10 000	1 000 000	1 048 647	0,63%	48 647
TN0007780075	ABC TUNISIE2020-1_7A_22_06_B		20 000	2 000 000	2 097 293	1,26%	97 293
TN0003600582	ATB2009-B2_20A_20/05		10 000	466 400	480 031	0,29%	13 631
TN0004700654	ATL2015-2_7A_25/02_C		10 000	200 000	210 532	0,13%	10 532
TN0004700670	ATL2016-1_7A_27/06_C		4 000	80 000	82 555	0,05%	2 555
TN0004700704	ATL2017-1_7A_15/03_C		5 000	200 000	209 984	0,13%	9 984
TN0004700738	ATL2017-2_5A_02/03_B		10 000	200 000	212 228	0,13%	12 228
TN0004700746	ATL2017-2_7A_02/03_C		5 000	300 000	315 944	0,19%	15 944
TN0004700712	ATL-S-2017-2_7A_16/10		3 000	120 000	121 600	0,07%	1 600
TN0004700811	ATL2020-1_5A_16/10_A		55 000	3 300 000	3 357 364	2,01%	57 364
TN6KZZZEJ5N2	ATL2021_1_5A_13/01_F		10 000	1 000 000	1 074 275	0,64%	74 275
TNFUHZ3R7VR5	ATL2021_1_7A_13/01_F		20 000	2 000 000	2 151 645	1,29%	151 645

Code ISIN	Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net	Intérêts courus/+ou-V potentiel
TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1_7A_17/10_B		40 000	4 000 000	4 068 629	2,43%	68 629
TN0006610430	ATTIJARI LEASING2016_7A_03/03_		3 000	120 000	126 277	0,08%	6 277
TN0001901032	BH-S-2018-1_5A_20/04		5 000	100 000	105 011	0,06%	5 011
TN0001900836	BH2009_15A_31/12_A		10 000	153 000	153 025	0,09%	25
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021_2_7A_19/10_C		20 000	2 000 000	2 029 519	1,21%	29 519
TNA4HARL4UU5	BH SUB 2021_2_7A_19/10_D		20 000	2 000 000	2 032 925	1,22%	32 925
TN0003100757	BNA-S-2018-1_5A_10/08_F		2 500	50 000	51 302	0,03%	1 302
TN0003100765	BNA-S-2018-1_5A_10/08_V		2 500	50 000	51 442	0,03%	1 442
TNHD4NKEWF69	BIAT-S-2022-1_10A_03_06_G		20 000	2 000 000	2 098 027	1,26%	98 027
TN4IAOG1Z7S3	BIAT-S-2022-1_7A_03_06_E		40 000	4 000 000	4 192 337	2,51%	192 337
TN0001300607	BTE2010_20A_17/09_B		20 000	800 000	810 873	0,49%	10 873
TN0001300680	BTE2019_7A_10/01_B		5 000	500 000	544 866	0,33%	44 866
TN0004620134	BTK2009-C_15A_26/02		10 000	199 600	209 868	0,13%	10 268
TN0004620142	BTK2009-D_20A_26/02		5 000	200 000	207 924	0,12%	7 924
TN0004201448	CIL2017-2_5A_15/03		3 000	60 000	63 053	0,04%	3 053
TN0004201471	CIL2020-1		15 000	750 000	754 660	0,45%	4 660
TN0007310295	HL2015-2_7A_28/03_B		10 000	200 000	209 601	0,13%	9 601
TN0007310410	HL2017-2_7A_10/07_B		3 000	120 000	123 613	0,07%	3 613
TN0007310410	HL2017-2_7A_10_07_B		2 000	80 000	82 409	0,05%	2 409
TN0007310428	HL2017-3_5A_26_01_A		5 000	100 000	105 962	0,06%	5 962
TN0007310444	HL2017-3_7A_26_01_B		10 000	600 000	636 888	0,38%	36 888
TN0007310493	HL2018-2_5A_25_02_A		2 000	80 000	85 597	0,05%	5 597
TN0007310501	HL2018-2_7A_25_02_B		3 000	240 000	258 753	0,15%	18 753
TN0007310543	HL2020-2_5A_13_11_B		50 000	3 000 000	3 034 152	1,82%	34 152
TN0007310543	HL2020-2_5A_1311_B		20 000	1 200 000	1 213 661	0,73%	13 661
TN0007310568	HL2020-3_5A_2901_B		30 000	2 400 000	2 582 589	1,55%	182 589
TNJQTACHIQQ5	HL2022-1_7A_25/03		30 000	3 000 000	3 181 716	1,90%	181 716
TN0005260120	MEUBX2016_7A_30/06_A	AMEN BANK	3 000	60 000	61 910	0,04%	1 910
TN0002601029	STB2008-2_16A_18/02		15 000	281 250	293 952	0,18%	12 702
TN0002601045	STB2010-1_15A_23/03_B		3 000	59 880	61 855	0,04%	1 975
TN0002601045	STB2010-1_15A_23/03_B		2 000	39 920	41 237	0,02%	1 317
TN0002601193	STB-S-2019-1_5A_29/11_E		10 000	1 000 000	1 320 259	0,79%	320 259
TNL6Z2LXMEP5	STB-S-2021-1_5A_31_01_D		50 000	5 000 000	5 343 260	3,20%	343 260
TN0002101913	TL2016-1_7A_05/04_B		10 000	200 000	209 207	0,13%	9 207
TN0006610430	TL2016-2_7A_01/03_B		3 000	120 000	126 318	0,08%	6 318
TN0002101962	TL2017-1_7A_07/06_B		5 000	200 000	207 112	0,12%	7 112
TN0002101988	TL2017-2_7A_08/02_B		15 000	900 000	952 893	0,57%	52 893
TN0002102010	TL2018-1_7A_07/05_B		10 000	600 000	625 773	0,37%	25 773
TN0002102135	TLF2020-1_5A_28/05_B		10 000	600 000	633 255	0,38%	33 255
TN0002102135	TLF2020-1_5A_28/05_B		10 000	600 000	633 255	0,38%	33 255
TN0002102143	TLF2020-S_5A_29/01		15 000	1 200 000	1 290 852	0,77%	90 852
TN0002102150	TLF2021-1_5A_15/04_TF		20 000	1 600 000	1 688 783	1,01%	88 783
TNZSBU7F6WY7	TLF2021-S_5A_28/10		10 000	800 000	811 169	0,49%	11 169
TNYJL6N2AEP6	TLF2022-1_5A_08/04		10 000	1 000 000	1 056 390	0,63%	56 390

Code ISIN	Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net	Intérêts courus/+ou-V potentiel
TNXIY8MEDJE3	TLF2022-2_5A_21/10_TF		20 000	2 000 000	2 031 562	1,22%	31 562
TN0003900248	UIB2009-1C_20A_17/07		30 000	1 050 000	1 072 618	0,64%	22 618
TN0003900263	UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	225 000	228 977	0,14%	3 977
TN0003900263	UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	225 000	228 977	0,14%	3 977
TN0008000838	EMP NAT-2021 CAT B		200 000	20 000 000	20 709 786	12,39%	709 786
TN0008000846	EMP NAT-2021 CAT C		14 000	14 000 000	14 502 496	8,68%	502 496
TN4A4WPDZOC1	EMP NAT-2022-3 CAT C		30 000	3 000 000	3 067 542	1,84%	67 542
	Bons du trésor assimilables			**23 000 950**	**24 113 978**	**14,43%**	**1 113 028**
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024		2 000	1 933 600	2 060 313	1,23%	126 713
TN0008000622	BTA 6,30% MARS 2026		500	458 500	505 710	0,30%	47 210
TN0008000580	BTA 6,30% OCTOBRE 2026		1 300	1 257 850	1 299 150	0,78%	41 300
TN0008000606	BTA 6,7% AVRIL 2028		2 800	2 665 050	2 846 164	1,70%	181 114
TN0008000747	BTA 7,2% MAI 2027		2 000	1 807 250	1 927 879	1,15%	120 629
TN0008000770	BTA 7,3% DEC 2027		4 500	4 071 500	4 160 925	2,49%	89 425
TN0008000739	BTA 7,4% FEV 2030		300	263 700	283 069	0,17%	19 369
TN0008000762	BTA 8% NOVEMBRE 2030		1 000	911 500	921 605	0,55%	10 105
TN0008000796	BTA 7.5% JAN 2028		6 000	5 480 000	5 894 582	3,53%	414 582
TN0008000812	BTA 7.5% DEC 2028		4 600	4 152 000	4 214 581	2,52%	62 581
	Titres OPCVM			**2 912 206**	**2 962 629**	**1,77%**	**50 423**
	Actions des SICAV			**1 822 222**	**1 845 988**	**1,10%**	**23 766**
TN0003600418	SANADETT SICAV		1 219	132 128	134 713	0,08%	2 585
TN0003900164	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV		15 579	1 690 094	1 711 275	1,02%	21 181
				1 089 984	**1 116 641**	**0,67%**	**26 657**
	Parts des FCP						
	FCP HELION SEPTIM		9 255	1 004 240	1 030 637	0,62%	26 397
TN9APUZ8DQV0	FCP HELION MONEO		806	85 744	86 004	0,05%	260
	TOTAL			**132 581 626**	**138 429 093**	**82,84%**	**5 847 467**
	Pourcentage par rapport à l'actif					**82,70%**	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2022 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2021	**126 316 614**	**4 412 969**	**629 981**	**131 359 564**	
*** Acquisitions de l'exercice**					
Obligations de sociétés	24 000 000			24 000 000	
Bon du trésor assimilables	0			0	
Titres OPCVM	2 000 302			2 000 302	
*** Remboursements et cessions de l'exercice**					
Annuités obligations de sociétés	-9 935 290			-9 935 290	
Bon du trésor assimilables	-6 729 100			-6 729 100	270 900
Titres OPCVM	-3 070 900			-3 070 900	81 278
*** Variations des plus ou moins-values latentes**					
Titres OPCVM			-22 869	-22 869	
Bons du trésor assimilables			-119 259	-119 259	
*** Variations des intérêts courus**		946 645		946 645	
Soldes au 31 décembre 2022	**132 581 626**	**5 359 614**	**487 853**	**138 429 093**	**352 178**

NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :

5.1. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à : **28.025.052** DT et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net	Intérêts courus
	Certificats de dépôt		**10 607 305**	**10 788 375**	**6,46%**	**181 070**
TNUIC2DJY7D5	CD_BTK L_5 000_9.40%_01/02/202_170J		4 829 991	4 968 998	2,97%	139 007
TNWUWJAOLP03	CD_BTE_6000_9.73%_27/05/2023_180J		5 777 314	5 819 377	3,48%	42 063
	Compte à terme		**4 000 000**	**4 190 997**	**2,51%**	**190 997**
	BTE_4000_8.51%_20/04/23_365J		4 000 000	4 190 997	2,51%	190 997
	Créances sur opérations de pensions livrées*		**7 700 552**	**7 770 969**	**4,65%**	**70 417**
	PL_BT_7700_8.23%_20/02/2023_90J		7 700 552	7 770 969	4,65%	70 417
	Billets de trésorerie		**4 988 793**	**5 274 710**	**3,16%**	**285 918**
TNMJ98GP6832	BIT_ENDA_4000_9.1%_20/01/2024_1090J		4 000 000	4 275 831	2,56%	275 831
	BIT_RENDEC _1000_10.23%_06/01/_50J		988 793	998 879	0,60%	10 087
	Total		**27 296 649**	**28 025 052**	**16,77%**	**728 402**
	Pourcentage par rapport à l'actif				**16,74%**	

1) Il est à noter qu'une ligne BTA (BTA 6% Octobre 2023) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 7649 titres pour un montant de 7 700 552 dinars au profit de la BT opérée en date du 22/11/2022 pour une durée de 90 jours avec un taux de 8,23%.

5.2. Valeurs mobilières détenues détaillées par émetteur/garant :

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société TES et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 31 Décembre 2022 une valeur comptable de **154.492.178 DT, soit 92,30%** du total actif. Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt	Billets de trésorerie	Total	% Actif
ETAT	0	24 113 978	0	0	0	**24 113 978**	**14,41%**
AB	13 838 184 (1)	0	0	0	0	**13 838 184**	**8,27%**
ABC	3 145 940	0	0	0	0	**3 145 940**	**1,88%**
AIL	0	0	0	0	0	**0**	**0,00%**
ATB	480 031	0	0	0	0	**480 031**	**0,29%**
ATL	11 804 755	0	0	0	0	**11 804 755**	**7,05%**
ATTIJARI LEASING	126 277	0	0	0	0	**126 277**	**0,08%**
BH	4 320 480	0	0	0	0	**4 320 480**	**2,58%**
BIAT	6 290 364	0	0	0	0	**6 290 364**	**3,76%**
BNA	102 744	0	0	0	0	**102 744**	**0,06%**
BTE	1 355 739	0	0	5 819 377	998 879	**8 173 995**	**4,88%**
BTK	417 792	0	0	4 968 998	0	**5 386 791**	**3,22%**
CIL	817 713	0	0	0	0	**817 713**	**0,49%**
ENDA	0	0	0	0	4 275 831	**4 275 831**	**2,55%**
FCP HELION SEPTIM	0	0	1 030 637	0	0	**1 030 637**	**0,62%**
FCP HELION MONEO	0	0	86 004	0	0	**86 004**	**0,05%**
HL	11 514 940	0	0	0	0	**11 514 940**	**6,88%**
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	0	0	1 711 275	0	0	**1 711 275**	**1,02%**
SANADETT SICAV	0	0	134 713	0	0	**134 713**	**0,08%**
STB	7 060 563	0	0	0	0	**7 060 563**	**4,22%**
TL	10 266 569	0	0	0	0	**10 266 569**	**6,13%**
UIB	1 530 571	0	0	0	0	**1 530 571**	**0,91%**
EMP NAT	38 279 825	0	0	0	0	**38 279 825**	**22,87%**
Total	**111 352 486**	**24 113 978**	**2 962 629**	**10 788 375**	**5 274 710**	**154 492 178**	**92,30%**

(1) Dont un emprunt obligataire d'une valeur de 61 910 DT émis par MEUBLATEX et garanti par l'AMEN BANK.
(2) Billets de trésorerie émis par le groupe scolaire RENE DESCARTES et avalisé par BTE

NOTE 6 : CRÉANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste au 31/12/2022 égale à : **86.232 DT**, contre : **28.226 DT** au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	**31/12/2021**
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	86 232	24 157
Retenues à la source / B.T.A	0	4 068
Total	**86 232**	**28 226**

NOTE 7 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à : **199.166 DT,** contre : **183.060 DT** au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Rémunération du dépositaire	11 000	5 000
Rémunération du distributeur	188 165	178 060
Total	**199 166**	**183 060**

NOTE 8 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à : **87.719 DT**, contre **76.965 DT** au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Honoraires du commissaire aux comptes	1 604	6 110
Redevances du CMF	14 349	14 894
Rémunération du PDG	3 277	2 124
Rémunération du personnel	8 219	7 489
Loyer	6 255	4 755
Etat, taxes et versements assimilés	7 187	992
Publications et frais divers	7 567	7 799
Jetons de présence à payer	21 937	18 812
Dividendes à payer	5 469	6 587
Charges constatées d'avance (maintenance BFI)	-3 092	-3 033
Autres créditeurs (publicité)	14 947	10 438
Total	**87 719**	**76 965**

NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice 2022, se détaillent ainsi :

	AU 31/12/2022
Capital en début de période	
Montant	163 370 592
Nombre de titres	1 622 457
Nombre d'actionnaires	661
Souscriptions réalisées	
Montant	224 754 955
Nombre de titres émis	2 232 074
Nombre d'actionnaires nouveaux	129
Rachats effectués	
Montant	-231 743 374
Nombre de titres rachetés	-2 301 477
Nombre d'actionnaires sortants	-107
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-142 128
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	352 178
Régularisation des sommes non distribuables	-31 643
Frais de négociation de titres	0
Capital en fin de période	
Montant	156 560 580
Nombre de titres	1 553 054
Nombre d'actionnaires	683

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022 à : **9.548.425 DT** contre : **7.083.928 DT** pour la même période de l'exercice 2021 et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2021
Revenus des obligations		
- Intérêts	7 726 918	5 353 849
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier		
- Intérêts des BTA	1 623 296	1 472 391
Revenus des titres OPCVM		
- Dividendes	198 211	257 688
TOTAL	**9 548 425**	**7 083 928**

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022 à : **3.185.628 DT** contre : **3.925.206 DT** pour la même période de l'exercice 2021 et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2021
Intérêts des billets de trésorerie	376 133	356 775
Intérêts des comptes à terme	427 169	328 741
Intérêts des certificats de dépôt	1 113 137	1 763 140
Intérêts des dépôts à vue	256 284	177 300
Revenus des opérations de prises en pension	1 012 905	1 299 250
TOTAL	**3 185 628**	**3 925 206**

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022 à : **746.603 DT** contre : **675.380 DT** pour la même période de l'exercice 2021 et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2021
Rémunération du dépositaire	11 000	5 000
Rémunération du distributeur	735 603	670 380
TOTAL	**746 603**	**675 380**

NOTE 13 : AUTRES CHARGES

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022 à : **322.166 DT** contre : **289.618 DT** pour la même période de l'exercice 2021 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2021
Honoraires du commissaire aux comptes	17 461	16 000
Redevances du CMF	183 897	167 591
Rémunération du PDG	12 353	12 353
Rémunération du personnel	15 471	15 471
Etat, taxes et versements assimilés	30 758	22 634
Loyer	1 500	1 500
Contribution sociale de solidarité	230	220
Publications et frais divers	9 864	6 800
Jetons de présence	18 750	18 750
Maintenance logiciel BFI	7 081	7 081
Divers publicité (compagne)	21 176	21 176
Autres services extérieurs	0	42
Autres	3 624	0
TOTAL	**322 166**	**289 618**

NOTE 14 : AUTRES INFORMATIONS

14.1 Données par actions

Données par action	2022	2021	2020	2019	2018
Revenus des placements	8,199	6,785	5,561	7,254	6,654
Charges de gestion des placements	-0,481	-0,416	-0,321	-0,427	-0,456
Revenus nets des placements	7,719	6,369	5,239	6,826	6,199
Autres charges	-0,207	-0,179	-0,168	-0,255	-0,272
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat d'exploitation (1)	7,511	6,191	5,071	6,571	5,927
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,725	0,221	1,812	-0,014	-0,421
Sommes distribuables de l'exercice	6,786	6,412	6,883	6,557	5,505
Variation des plus (ou moins) values Potentielles	-0,092	0,091	0,082	0,127	0,134
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,227	0,211	0,162	-0,017	-0,005
Frais de négociation	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,135	0,302	0,244	0,111	0,129
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	7,646	6,493	5,315	6,682	6,056
Résultat non distribuable de l'exercice	0,135	0,302	0,244	0,111	0,129
Régularisation du résultat non distribuable	-0,020	0,023	0,009	0,009	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	0,115	0,325	0,253	0,120	0,129
Distribution de dividende	6,412	6,883	6,557	5,505	4,570
Valeur liquidative	**107,595**	**107,106**	**107,252**	**106,673**	**105,501**

14.2 Ratios de gestion de placements

Ratios de gestion des placements	2022	2021	2020	2019	2018
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,44%	0,44%	0,39%	0,41%	0,41%
Autres charges / actif net moyen	0,19%	0,19%	0,20%	0,25%	0,24%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	6,84%	6,49%	6,14%	6,31%	5,32%
Actif net moyen	170 437 828	154 676 606	104 106 145	71 340 146	73 465 020

NOTE 15 : RÉMUNÉRATION DU DÉPOSITAIRE ET DU DISTRIBUTEUR

15.1 Rémunération du dépositaire

La banque "Banque de Tunisie et des Emirats" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres sa rémunération est fixée à 11 000 dinars TTC par an.

15.2 Rémunération du distributeur

La distribution des titres de la "TUNISO-EMIRATIE SICAV" est confiée depuis le 6 Janvier 2010 à la "Banque de Tunisie et des Emirats", celle-ci est chargée d'assurer dans les meilleures conditions la commercialisation de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0.4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée depuis le 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et par la SICAV elle-même.

NOTE 16. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Le détail des opérations conclues avec les parties liées, au cours de la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2022, est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de l'exercice	BTE	
	Charges de l'exercice	Passif
Commission du distributeur	735 603	188 165
Commission du dépositaire	11 000	11 000
Loyer	1 500	6 255

NOTE 18. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 17 Mars 2023. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

I- Rapport d'audit sur les états financiers

1- Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société TES, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Observations

- La note 3.2 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société TUNISO EMIRATIE SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- La TUNISO-EMIRATIE SICAV a souscrit un billet de trésorerie de plus d'un an «BIT_ENDA_4000_9.1%_20/01/2024_1090J» et ce, contrairement aux dispositions de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit que les valeurs mobilières négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie sont des titres de créance à court terme.
- Les emplois en valeurs mobilières représentent 85,3% de l'actif total au 31 Décembre 2022 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.
- Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 14,7 % de l'actif total au 31 Décembre 2022. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

4- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la règlementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 17 Mars 2023

Le Commissaire aux Comptes :

LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C
Chiheb GHANMI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

En application des dispositions des articles **200 (nouveau) et suivants** et de l'article **475** du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement autorisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Le président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle visée par les textes sus-indiqués.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- La distribution des titres de la « TES » est confiée depuis le 6 Janvier 2010 à la « Banque de Tunisie et des Emirats », celle-ci est chargée d'assurer dans les meilleures conditions la commercialisation de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0.4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. La commission de distribution encourue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élève à 735.603 DT.
- La Banque de Tunisie et des Emirats « BTE », administrateur, assure les fonctions de dépositaire pour la société TES. En contrepartie de ses services, la « BTE » reçoit, en sa qualité de dépositaire, une rémunération annuelle fixe de 11.000 DT TTC.
- La banque de Tunisie et des Emirats « BTE » loue à la « TES » un bureau dans son immeuble sis au 5 bis, Rue Mohamed Badra, 1002 Tunis, afin d'y exercer ses activités commerciales. En contrepartie de ce service, la « BTE » reçoit une rémunération annuelle fixe de 1.500 DT TTC.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article **200 (nouveau) II § 5** du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

La rémunération du Président Directeur Général est fixée par décision du Conseil d'Administration du 24 Avril 2018. Cette rémunération est composée d'une indemnité servie sur la base de 17,5 mois par an, à raison de 600 DT net par mois.

Selon décision de l'AGO du 6 Avril 2020, et en sa qualité d'administrateur, le Président Directeur Général perçoit des jetons de présence de 2.500 DT net.

C.2- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, se détaillent comme suit :

Nature de la rémunération	**Président Directeur Général**	
	Charges de l'exercice	**Passif**
Indemnité	12 353	3 277
Jetons de présence	3 125	3 125
Total	**15 478**	**6 402**

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles **200 et suivants** et de l'article **475** du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 17 Mars 2023

Le Commissaire aux Comptes :

LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C
Chiheb GHANMI